

SOMMAIRE

	Pages
I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ET DU GROUPE	1
• Historique du Groupe	2
• Chiffres clés – Groupe	6
• Chiffres clés – hors de France	10
• Gouvernement d'entreprise	12
• La création de valeur	14
• Ressources humaines	16
• Fondation	19
• Recherche — Développement — Innovation	22
<hr/>	
II. ACTIVITE DES METIERS	25
• Organigramme des principales filiales	26
• Musique	28
• Télévision et film	32
• Edition	42
• Télécommunications	47
• Internet	55
• Services à l'environnement	59
<hr/>	
III. COMPTES CONSOLIDES	67
• Chiffres consolidés des cinq derniers exercices	68
• Rapport de gestion	70
• Etats financiers	94
• Notes aux états financiers	98
• Liste des principales sociétés consolidées en 2000	128
<hr/>	
IV. COMPTES SOCIAUX	131
• Présentation des comptes sociaux 2000	133
• Documents de synthèse	151
• Annexe au bilan et au compte de résultat de l'exercice 2000	155
• Eléments d'information relatifs au compte de résultat et au bilan	157
• Informations complémentaires	171
• Filiales et participations	172
<hr/>	
V. RAPPORTS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	180
• Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	181
• Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	182
• Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées	183
<hr/>	
VI. RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL	186
• Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	187
• Renseignements de caractère général concernant le capital	190
• Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	208
• Renseignements concernant les organes d'administration et de direction	212
• Responsables du document de référence et responsables du contrôle des comptes	220

Afin de faciliter la lecture du présent Document de référence, la table thématique ci-dessous permet d'identifier les principales rubriques de l'instruction d'application du règlement 98-01 de la Commission des opérations de bourse.

TABLEAU DE CONCORDANCE

Sections	Rubriques	Pages
I.	Responsable du document de référence et responsables du contrôle des comptes	
	1.1 Nom et fonction du responsable du document	220
	1.2 Attestations des responsables	221
	1.3 Nom et adresse des contrôleurs légaux	220
	1.4 Politique d'information	13
III.	Renseignements de caractère général concernant l'émetteur et son capital	
	3.1 Renseignements de caractère général concernant l'émetteur	187-189
	3.2 Renseignements de caractère général concernant le capital	190-207
	3.3 Répartition actuelle du capital	198
	3.4 Marché des titres de la société	199-207
	3.5 Dividendes	199
IV.	Renseignements concernant l'activité de l'émetteur	
	4.1 Présentation de la société et du Groupe	1-24
	4.3 Faits exceptionnels et litiges	209-211
	4.4 Effectifs	
	4.5 Politique d'investissements (traitée dans chaque branche d'activité)	28-66
V.	Patrimoine, situation financière, résultats	
	5.1 Comptes consolidés du Groupe	67-130
	Comptes sociaux de la société	131-179
VI.	Organes d'administration, de direction et de surveillance	
	6.2 Intérêts des dirigeants dans le capital	219
VII.	Renseignements concernant l'évolution récente et les perspectives d'avenir	
	7.1 Evolution récente	91-93
	7.2 Perspectives d'avenir	91-93

AVERTISSEMENT :

Le présent document a été établi en prenant l'euro comme monnaie de référence. Un tableau des principaux indicateurs financiers en francs figure page 69 pour les comptes consolidés.



Le présent document de référence a été enregistré auprès de la Commission des opérations de bourse le 17 avril 2001 sous le numéro R.01-116. Il ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par la COB.

Présentation de la société et du Groupe

Historique du Groupe

Le 14 décembre 1853, un décret impérial légalise la création de la Compagnie Générale des Eaux, qui obtient sa première concession de service public de distribution d'eau à Lyon. Les années suivantes, la Compagnie va développer son activité à Nantes (1854), Montmartre et Auteuil (1857), Nice (1864) avant de signer un traité de régie intéressée avec la Ville de Paris (1860) et d'assurer la distribution de l'eau pour la banlieue de Paris (1869). Le modèle français fait école pour la première fois à l'étranger, à Venise (1880), et confirme son succès en France à Rennes, Boulogne-sur-mer, Arcachon, Arras et la banlieue de Rouen (1880-1883). L'assainissement fait l'objet d'un premier contrat entre la ville de Reims et la nouvelle Compagnie des Eaux-Vannes (1884). Le premier emprunt de 20 millions de francs (1899) est largement souscrit. Les travaux de recherches scientifiques permettent la construction de l'usine à Rimiez (1909) intégrant la stérilisation des eaux par l'ozone. Le Groupe complète ses activités avec la création de la Sade (1918) et rachète les Tuyaux Bonna (1924). Le Groupe et ses filiales poursuivent leur implantation à Monaco (1941), Marseille (1943) et renouvellent leur contrat avec la banlieue de Paris (1949).

1961

- Programme de modernisation et rénovation des usines de la banlieue de Paris, permettant de doubler la capacité d'eau distribuée.

1967

- Premiers contrats d'exploitation d'usines d'incinération ou de compostage d'ordures ménagères (Arras, Vierzon, St-Chamond).

1972

- Développement des activités d'assainissement. Implantation en Espagne.

1980

- Création d'OTV après le regroupement des filiales spécialisées dans le traitement des eaux.
- Prise de contrôle de CGEA (Transports et Propreté).

1981

- Après l'acquisition de la Compagnie Générale de Chauffage, le Groupe devient la première société française dans l'énergie.
- Acquisition de PSG (assainissement aux États-Unis).

1983

- Participation à la création de Canal+.

1984

- Création de la Compagnie des Eaux de Paris.

1985

- Exploitation de la plus importante usine d'incinération d'ordures ménagères au monde à Miami (Etats-Unis).

1986

- Développement de la distribution d'eau au Royaume-Uni avec General Utilities.

1987

- Création de SFR (téléphone mobile), de la Générale d'Images et de la Compagnie Générale de Santé.

1988

- Prise de contrôle de SGE (BTP).
- Le Groupe réalise 20 % de son chiffre d'affaires à l'étranger.

1990

- Le Groupe réalise plus de 15 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 25 % à l'étranger.
- Prise de participation aux Etats-Unis dans AWT.

1992

- Important développement commercial à l'étranger (Sydney, Buenos Aires, Mexico, Caracas, Espagne...).
- Mise en service par SFR du réseau GSM.
- Mise au point par les chercheurs du Groupe de la nanofiltration de l'eau.

1993

- 23 milliards d'euros de chiffre d'affaires, dont 30 % hors de France.
- Le Groupe devient le premier actionnaire d'AWT, alimentant une partie de New York en eau.

1994

- Mise en service de l'usine de production indépendante d'électricité d'Independence aux Etats-Unis, d'une capacité de 1000 mégawatts.
- Développement de la démarche Qualité totale et des chartes service clients dans l'eau.
- Le Groupe devient le premier opérateur européen dans la propreté.

1995

- Création de CGIS, regroupant les différents métiers de l'immobilier du Groupe.

1996

- Jean-Marie Messier succède à Guy Dejouany à la présidence de la Compagnie Générale des Eaux.
- Création de Cegetel, filiale de la Compagnie Générale des Eaux, BT, Mannesmann et SBC, qui devient le deuxième opérateur global de télécommunications en France.
- Le rapprochement entre la Compagnie Générale de Chauffage et Esys-Montenay donne naissance au pôle Energie-Services.

1997

- Accord de partenariat industriel entre la Compagnie Générale des Eaux et Havas, créant ainsi un grand pôle français de communication et multimédia.
- Création de Télécom Développement, filiale commune entre Cegetel et la SNCF pour l'exploitation d'un réseau alternatif de télécommunications sur tout le territoire.
- Contrat pour la production d'eau et d'électricité pour l'ensemble du Gabon (1,5 millions d'habitants). Auparavant, la Compagnie Générale des Eaux a obtenu la concession de l'usine d'eau de Tianjin, 3^e agglomération chinoise.

- Fin 1997, SFR compte 2,2 millions de clients, soit plus du double de l'année précédente. Cegetel s'appête à lancer commercialement « le 7 ».

1998

- Cegetel lance son service de téléphonie fixe, « le 7 » à destination des particuliers et des entreprises.
- L'Assemblée générale des actionnaires approuve le changement de nom de Compagnie Générale des Eaux en Vivendi et la fusion avec Havas.
- Générale des Eaux (pôle Eau de Vivendi) remporte le contrat de l'usine d'eau potable de Chengdu, premier contrat BOT chinois confié au secteur privé.
- Alliance stratégique FCC-Vivendi en Espagne, donnant naissance au numéro un des services à l'environnement dans ce pays et ouvrant la voie à des développements communs en Amérique Latine.
- Vivendi devient un acteur mondial dans le multimédia grâce au rachat par Havas de 100 % de l'américain Cendant Software, devenu depuis Havas Interactive Inc., co-leader mondial des logiciels de jeux éducatifs et de vie pratique sur PC.
- SFR compte 4,25 millions d'abonnés et « le 7 » de Cegetel franchit le cap du million d'appels quotidiens et des 600 000 lignes activées.

1999

- Vivendi lance la première émission en euros d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en action nouvelle ou existante, pour un montant de 1,7 milliard d'euros.
- Vivendi acquiert USFilter, le leader américain de l'eau.
- Havas acquiert le 3^e éditeur scolaire argentin Aique.
- CGEA-Transport remporte, pour une durée de 10 ans, le contrat d'exploitation du réseau de métro et de tramways de Stockholm.
- Havas acquiert MediMedia, groupe international spécialisé dans l'information médicale. Havas devient ainsi le numéro 1 mondial de l'information sur le médicament et le numéro 4 de l'information médicale.
- Vivendi clôture son Offre Publique de Vente d'un montant de 800 millions d'euros qui a permis à environ 500 000 actionnaires individuels de devenir actionnaires de Vivendi

Présentation de la société et du Groupe

Historique du Groupe

et clôture son augmentation de capital avec maintien du DPS, pour un montant de 2,7 milliards d'euros, le plus important appel public à l'épargne jamais réalisé en France.

- Générale des Eaux obtient un contrat de 4 ans pour l'eau potable et l'assainissement en Cisjordanie, le premier contrat de ce type confié au secteur privé par la Palestinian Water Authority.
- Le consortium Vivendi-RWE-Allianz remporte le contrat de privatisation partielle de la société des Eaux de Berlin (Berliner WasserBetriebe), la plus importante privatisation jamais réalisée dans ce secteur en Allemagne.
- Havas en joint-venture avec Abril, premier éditeur de presse magazine en Amérique latine, acquiert Atica et Scipione, leaders dans l'édition scolaire au Brésil.
- Vivendi Water, né du mariage de Générale des Eaux et d'USFilter, devient la marque internationale commune de l'activité Eau de Vivendi.
- Vivendi devient actionnaire à 49 % de Canal+, suite au rachat des participations du groupe Richemont.
- Havas lance atmedica, portail d'information médicale pour les professionnels de la santé.
- Cegetel franchit le cap du million de clients pour « le 7 » et des 7,3 millions d'abonnés SFR.

2000

Janvier :

- Création de VivendiNet, détenu à parité par Vivendi et Canal+, regroupant l'ensemble des activités Internet des deux groupes.
- Signature d'une alliance entre Vivendi et Vodafone portant sur la création d'une société commune (Vizzavi), détenue à parts égales, pour développer le premier portail multi-accès (téléphone mobile, télévision numérique, ordinateur) européen.

Février :

- Vivendi se désengage de la SGE en réduisant sa participation de 49,3 % à 16,9 %.
- Sithe Energie cède à Reliant 21 usines de production indépendante d'électricité pour un montant de 2,1 milliards de \$US.

- Dalkia gagne un nouveau contrat avec une concession de vingt ans pour l'exploitation de trois réseaux de chauffage urbain à Cadca (Slovaquie).
- Havas Medimedia devient le numéro un de l'information patients aux Etats-Unis, avec l'acquisition de Staywell et 3 V Health.

Mars :

- PSA Peugeot Citroën et Vivendi créent « Wappi », le 1^{er} portail Internet multi-accès conçu pour l'automobiliste européen.
- Signature d'un accord entre Vivendi et un groupement d'investisseurs pour la cession de CGIS.
- Le consortium Xfera, dont Vivendi, appuyé sur FCC et Anaya, est le principal actionnaire, remporte la nouvelle licence de télécommunication mobile de 3^e génération UMTS en Espagne.
- Vivendi Water signe un contrat de 1 milliard d'euros avec Hyundai Petrochemical pour l'exploitation des installations de production d'eau potable et industrielle de son complexe pétrochimique de Daesan (Corée du Sud).

Avril :

- Vivendi Water remporte les deux tout premiers contrats de concession d'eau et d'assainissement de Roumanie, à Bucarest et Ploiesti, et consolide sa position de leader en République Tchèque.

Mai :

- Premier portail mondial gratuit de jeux en ligne, Won.net, filiale d'Havas Interactive et de VivendiNet, ouvre son portail en Europe.
- Onyx devient majoritaire dans la société Papkov (République Tchèque), spécialisée dans la récupération, le tri et le négoce des matières recyclables.
- SFR ouvre le premier site de son réseau GPRS (General Packet Radio System) en France. SFR devient ainsi le premier opérateur français à démarrer le déploiement d'un réseau à haut débit.

Juin :

- Annonce du projet de fusion de Vivendi, Canal+ et Seagram afin de créer le deuxième groupe mondial de communication.
- Lancement en France du portail multi-accès européen Vizzavi : 200 services disponibles sur la version française répartis en 8 familles (sports, loisirs, informations, finances, jeux, forum achats, voyages, vie pratique).

Juillet :

- Introduction au Premier Marché de la bourse de Paris de Vivendi Environnement. Leader mondial des services à l'environnement présent dans l'eau, la propreté, les services énergétiques et le transport collectif de voyageurs.

Août :

- Vivendi Telecom International ouvre au Kenya son réseau de téléphonie mobile.
- Acquisition par Onyx, pôle propreté de Vivendi Environnement des activités de Waste Management à Hong Kong et en Chine Continentale, et des activités de traitement de déchets industriels spéciaux au Mexique.

Septembre :

- Cotation de Vivendi au New York Stock Exchange (NYSE) sous forme d'American Depositary Shares sous le symbole « V ».
- Lancement du portail multi-accès Vizzavi au Royaume-Uni.
- Novartis confie l'externalisation de ses services propreté et énergie à Vivendi Environnement pour sept ans. C'est le plus important projet d'externalisation de services à l'environnement jamais réalisé.
- Vivendi Water signe en Thaïlande, son premier contrat de gestion, d'une durée de cinq ans, pour les services d'eau et d'assainissement de cinq sites industriels dans la périphérie de Bangkok.

Octobre :

- SFR dépasse le seuil des 9 millions de clients.
- Vivendi Water Systems réalise des travaux pour un montant de 27,6 millions d'euros pour la modernisation et l'extension

de l'usine de dépollution des eaux usées du district de Montpellier.

Novembre :

- Entrée en vigueur du contrat de Vivendi Water à Bucarest (2,2 millions d'habitants) pour la concession de distribution d'eau et d'assainissement pour une durée de 25 ans.
- Lancement en France de Flipside (anciennement Won.net), portail de jeux gratuits grand public de Havas Interactive et VivendiNet.
- Lancement du portail multi-accès Vizzavi aux Pays-Bas.

Décembre :

- Les actionnaires de Vivendi, Canal+ et Seagram approuvent massivement le projet de fusion, donnant naissance à Vivendi Universal, numéro 2 mondial de la communication présent dans la musique, la télévision et le film, l'édition, les télécommunications et l'Internet. Vivendi Universal est coté à Paris et à New York.
- Vivendi Universal annonce son entrée à hauteur de 35 % au capital de l'opérateur national de télécommunications au Maroc.
- Havas change de nom et devient Vivendi Universal Publishing.
- SFR devient le premier opérateur français à disposer d'un réseau entièrement GPRS. SFR dépasse le cap des 10 millions d'abonnés.
- Vivendi Universal signe un accord portant sur la cession de l'activité Vins et Spiritueux de Seagram.
- Cession de 49,9 % de Sithe North America à Peco.
- Signature des accords définitifs entre Vivendi Environnement et EDF. EDF détient une participation directe de 34 % dans Dalkia Holding, et de 24 % dans Dalkia International.

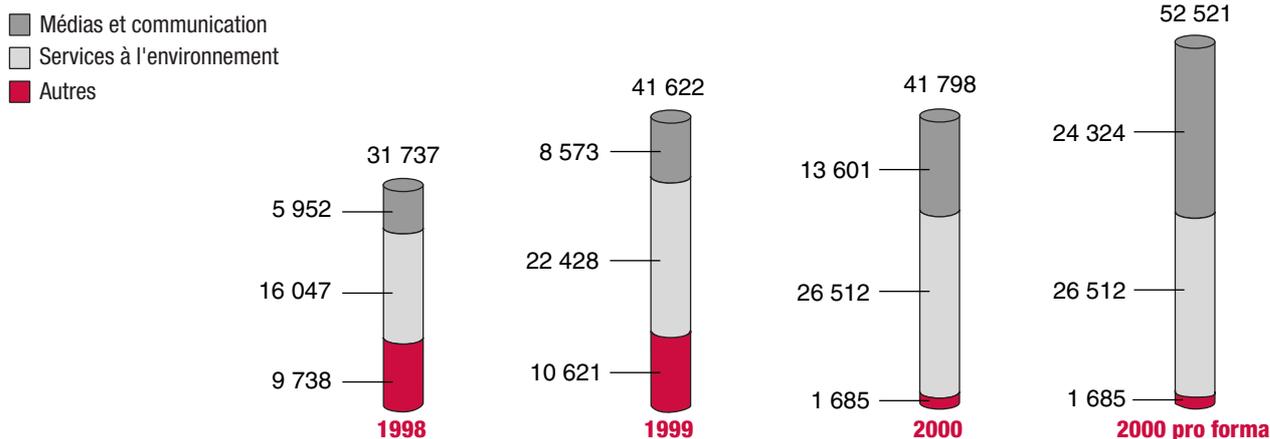
2001

Février :

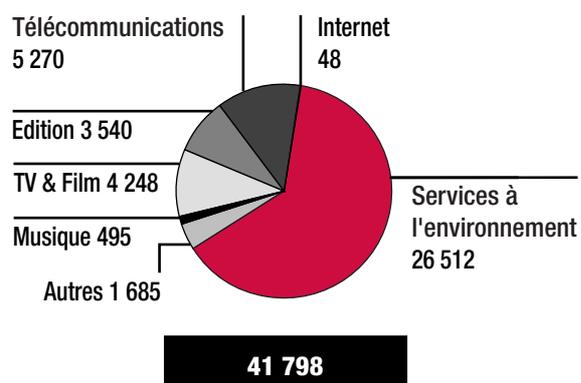
- Flipside devient le numéro 1 mondial des jeux en ligne avec l'acquisition de la société américaine de divertissements interactifs Uproar, Inc.

Chiffres clés* – Groupe

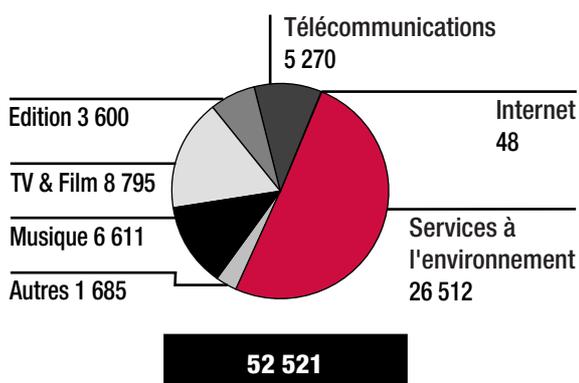
Evolution du chiffre d'affaires par pôles (en millions d'euros)



Chiffre d'affaires 2000 par activités (en millions d'euros)



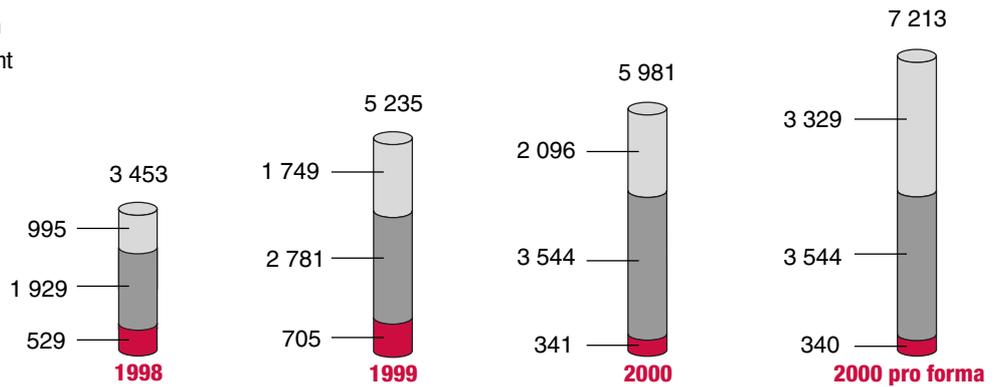
Chiffre d'affaires pro forma 2000 par activités (en millions d'euros)



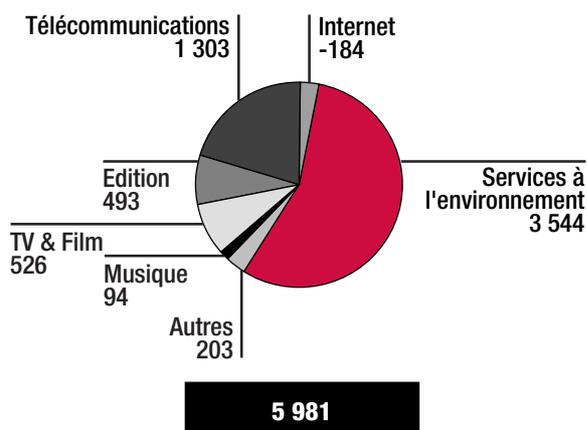
* Les données présentées sur une base pro forma le sont dans le cadre de la définition figurant page 73 du présent document (Comptes consolidés).

Evolution de l'excédent brut d'exploitation par pôles (en millions d'euros)

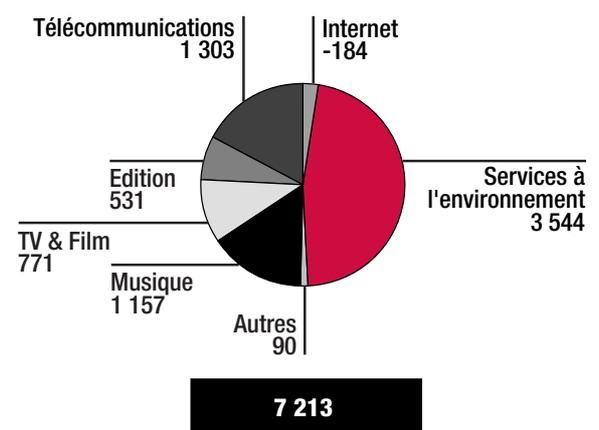
- Médias et communication
- Services à l'environnement
- Autres



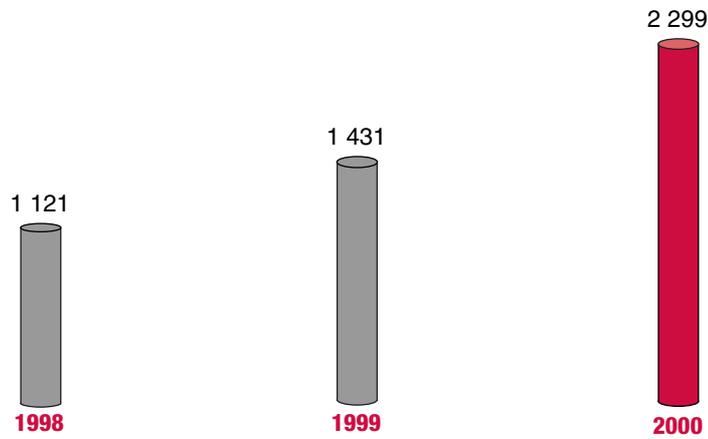
Excédent brut d'exploitation 2000 par activités (en millions d'euros)



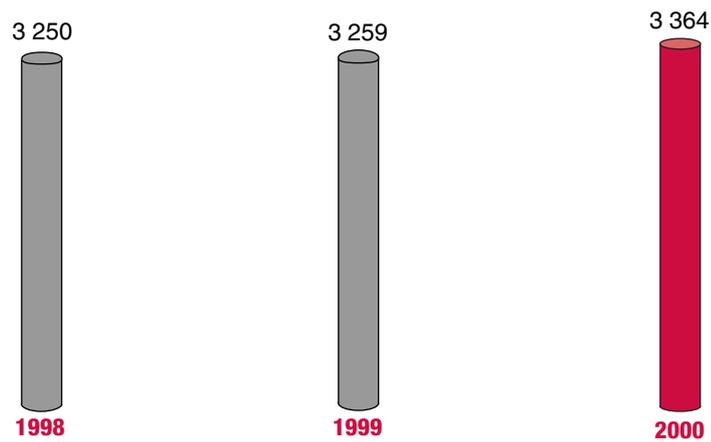
Excédent brut d'exploitation pro forma 2000 par activités (en millions d'euros)



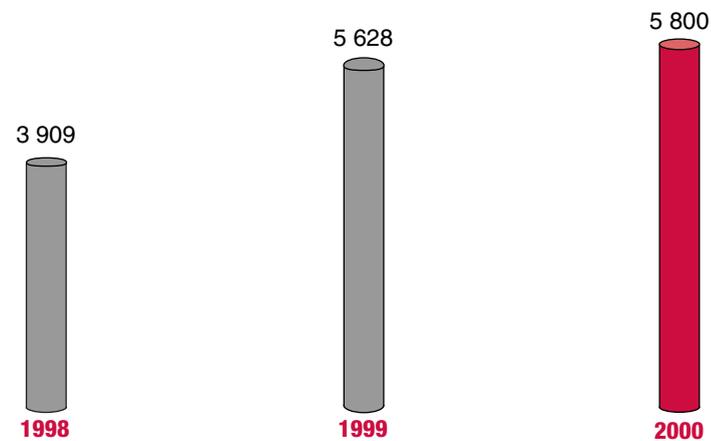
Résultat net consolidé (en millions d'euros)



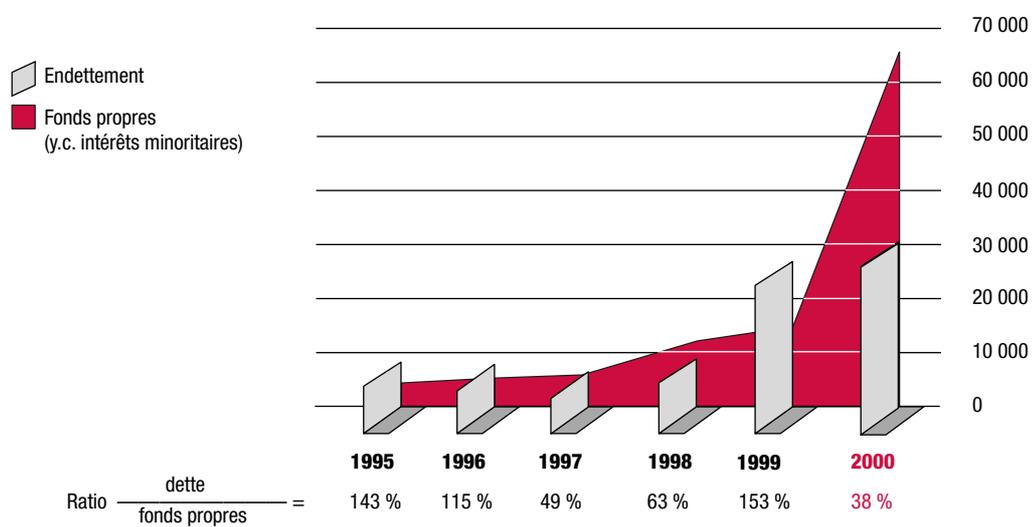
Capacité d'autofinancement (en millions d'euros)



Investissements industriels (en millions d'euros)

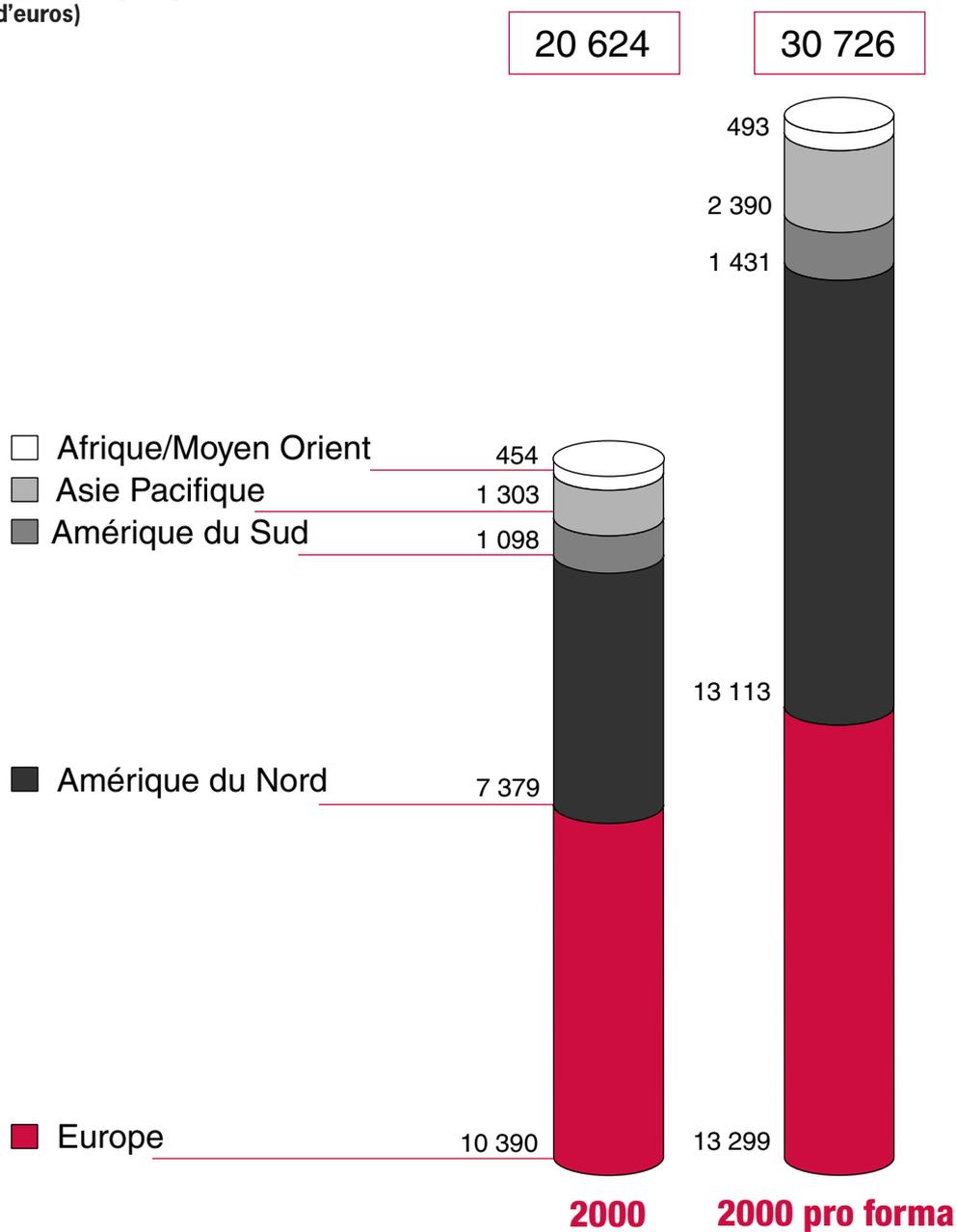


Evolution des fonds propres et de l'endettement au bilan
(en millions d'euros)

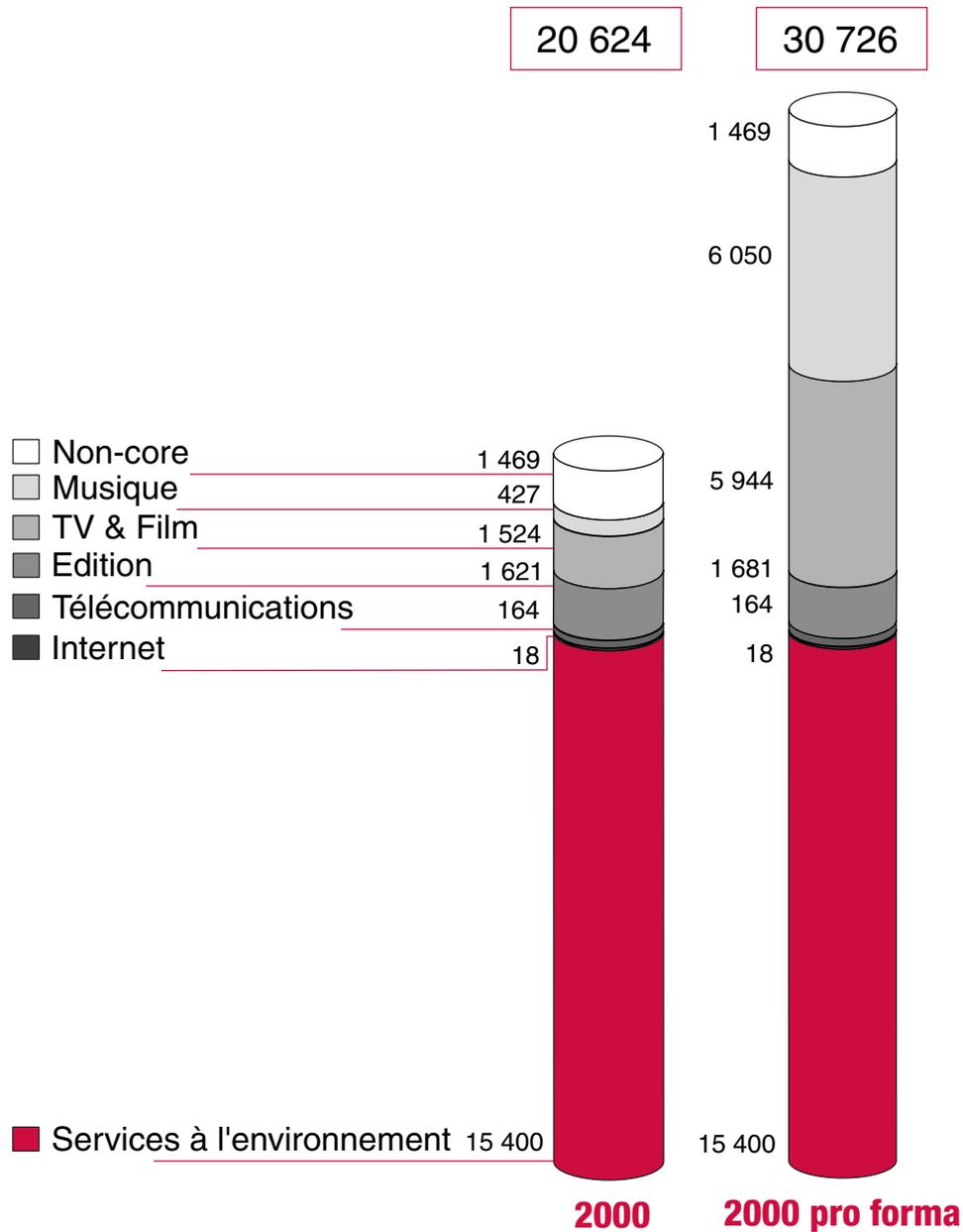


Chiffres clés – hors de France

Répartition du chiffre d'affaires hors de France
par zones géographiques
(en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires hors de France par activités (en millions d'euros)



Répartition du chiffre d'affaires pro forma 2000 par zones géographiques et par activités

EUROPE		AMERIQUE NORD		AMERIQUE SUD		ASIE-PACIFIQUE		AFRIQUE/MOYEN-ORIENT	
Musique :	2 000	Musique :	2 934	Musique :	246	Musique :	846	Musique :	24
TV & Film :	2 241	TV & Film :	3 145	TV & Film :	112	TV & Film :	395	TV & Film :	51
Edition :	656	Edition :	680	Edition :	243	Edition :	79	Edition :	23
Télécommunications :	157	Télécommunications :	0	Télécommunications :	0	Télécommunications :	0	Télécommunications :	7
Internet :	1	Internet :	17	Internet :	0	Internet :	0	Internet :	0
Services à l'environnement :	8 199	Services à l'environnement :	5 123	Services à l'environnement :	831	Services à l'environnement :	859	Services à l'environnement :	388
"Non-Core" :	43	"Non-Core" :	1 214	"Non-Core" :	0	"Non-Core" :	211	"Non-Core" :	0

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Vivendi Universal veille à appliquer les meilleurs standards internationaux du gouvernement d'entreprise. En décembre 2000, le Conseil d'administration de Vivendi Universal a ainsi pris les nouvelles dispositions suivantes :

- Suppression des droits de vote double afin d'assurer une égalité de traitement à chaque actionnaire ;
- Suppression de la possibilité d'émettre des valeurs mobilières en cas d'OPA ;
- Raccourcissement, de 5 à 1 jour, du délai d'immobilisation des titres pour l'exercice du droit de vote ;
- La proportionnalisation des droits de vote en fonction du nombre de votants en Assemblée générale sera supprimée dès lors que le taux de participation aux votes atteint 60 %.

Le Conseil d'administration

Composé de 20 administrateurs, dont 14 administrateurs indépendants au sens du rapport Viénot, le Conseil d'administration de Vivendi Universal s'est réuni dix fois au cours de l'exercice 2000.

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Conformément aux dispositions statutaires, le Conseil est composé (article 9) de trois à dix-huit membres, la durée de leur mandat est de quatre années, renouvelable. A titre dérogatoire, le Conseil pourra être composé de vingt membres jusqu'au 31 décembre 2001 et de dix-neuf membres jusqu'au 31 décembre 2002.
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'Administrateur est fixée à 70 ans. Elle peut être prolongée à 75 ans dans le cas où le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans n'est pas supérieur au cinquième des Administrateurs en fonction (article 10).
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil et des Directeurs Généraux est quant à elle fixée à 65 ans (article 15). Elle peut être prorogée, à l'initiative du Conseil jusqu'à 67 ans.

- Chaque Administrateur doit être propriétaire de 750 actions au moins pendant la durée de son mandat.

COMPÉTENCE DU CONSEIL

Outre les prérogatives que tient le Conseil de la loi, il examine :

- les orientations stratégiques du Groupe ;
- les opérations de croissance externe et celles internes au Groupe, susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

Comités

Le Conseil d'administration de Vivendi Universal a constitué, en son sein et sur proposition de son Président, deux Comités indépendants, le Comité des comptes et le Comité des mandataires sociaux. Chacun s'est réuni 3 fois au cours de l'exercice 2000.

Leurs membres sont choisis parmi les Administrateurs et leur fonctionnement est fixé par un règlement qui leur est propre.

Les membres du Comité des mandataires sociaux et du Comité des comptes perçoivent un jeton de présence spécial prélevé sur le montant annuel des jetons de présence du Conseil alloué par l'Assemblée Générale des Actionnaires.

LE COMITÉ DES MANDATAIRES SOCIAUX

Il est composé de trois membres qui sont actuellement :

- M.M. Edgar M. Bronfman, Bernard Arnault et Serge Tchuruk.

Il a pour mission :

- de faire des propositions relatives aux rémunérations des mandataires sociaux, et tous sujets y afférents ;
- d'être consulté, pour avis, par le Président sur les plans d'options d'achat d'actions ;
- de faire des propositions relatives à l'attribution de ces options pour les mandataires sociaux ;

- d'être informé par le Président et consulté pour avis sur le choix envisagé des Administrateurs et des mandataires sociaux du groupe ;
- de donner un avis, lorsqu'il est saisi, sur les rémunérations des principaux cadres du groupe.

Il rend compte de ses travaux au Conseil (constats, avis, propositions, recommandations).

LE COMITÉ DES COMPTES

Il est composé de quatre membres qui sont actuellement :

- M.M. Marc Viénot, André Desmarais, Philippe Foriel-Destezet, Henri Lachmann

Il a pour mission :

- d'examiner les comptes sociaux et les comptes consolidés semestriels et annuels avant leur présentation au Conseil ;
- d'examiner la cohérence du dispositif de contrôle interne du groupe ;
- d'examiner le programme de travail des auditeurs externes et internes et les conclusions de leur contrôle ;
- d'examiner les méthodes et principes comptables ;
- de formuler un avis sur la désignation ou le renouvellement des Commissaires aux comptes.

Il se réunit au moins deux fois par an avant les séances du Conseil, à l'ordre du jour desquelles sont portées l'examen des comptes du premier semestre de l'exercice et des comptes annuels, et en tout état de cause, en cas d'événement particulièrement important pour la société.

Dans le cadre de sa mission, il peut entendre, hors la présence des mandataires sociaux, les Commissaires aux comptes, les dirigeants responsables de l'établissement des comptes et du contrôle interne.

Il rend compte au Conseil de ses travaux, conclusions et propositions et, sur les sujets de sa compétence, éclaire le Conseil de ses avis et fait part de toutes observations et recommandations utiles aux délibérations du Conseil.

Les comptes annuels et semestriels sont examinés et arrêtés par le Conseil d'administration respectivement début mars et fin septembre de chaque année.

Il est prévu que les comptes semestriels 2001 soient examinés par le Conseil d'administration le 25 septembre 2001.

A l'issue de chaque réunion du Conseil d'administration appelé à examiner les comptes de Vivendi Universal des réunions d'analystes sont organisées à Paris, Londres et New York. En outre des réunions « investisseurs » ont lieu en Europe et aux Etats-Unis à ces mêmes périodes et tout au long de l'année, destinées à des rencontres du management du groupe et d'investisseurs français et étrangers.

Il est prévu que Vivendi Universal publie, à compter du 1^{er} trimestre 2002, des comptes trimestriels.

LA CREATION DE VALEUR

La création de valeur est l'une des 7 valeurs de Vivendi Universal : « *Nous devons à nos actionnaires une croissance régulière de notre chiffre d'affaires et de nos résultats afin de générer une réelle création de valeur. Notre objectif est d'être plus performants que nos concurrents. Nous nous engageons tous à renforcer notre compétitivité en nous appuyant sur notre expérience et notre exigence de qualité* ». Pour cela, le groupe s'est doté de règles et de procédures qui s'appliquent au niveau des choix stratégiques, des pratiques de gestion et de l'information financière. La démarche de création de valeur repose également sur la motivation des salariés et du management : un Plan d'Épargne Groupe permet d'associer l'ensemble des salariés aux résultats du groupe et le management est directement intéressé aux performances opérationnelles. En outre, le Conseil d'administration et les organes dirigeants de Vivendi Universal sont attachés au respect des principes du gouvernement d'entreprise.

Au total, la création de valeur pour l'actionnaire s'est traduite par une progression de l'action Vivendi Universal de 28,6 % en moyenne depuis trois ans.

La démarche de création de valeur

La création de valeur pour l'actionnaire est inscrite dans la stratégie du groupe, proposée par le Comité exécutif et approuvée par le Conseil d'administration. Elle repose sur la mise en oeuvre de principes et de procédures qui s'appliquent au groupe et à l'ensemble des métiers.

LE CHOIX DES INVESTISSEMENTS

L'amélioration de la rentabilité des opérations existantes autant que le développement des relais de croissance sont les leviers de la création de valeur pour l'actionnaire. Le Comité exécutif débat de tous les projets dont les capitaux investis sont supérieurs à 100 millions d'euros (entre 15 et 100 millions d'euros, le projet doit être approuvé par la Direction financière et un membre du Comité Exécutif, à défaut il doit être arbitré par l'ensemble du Comité Exécutif).

Le choix des projets est basé sur plusieurs critères :

- une analyse approfondie des risques engagés ;
- la rentabilité de l'investissement, à moyen et long terme, projet par projet.

Les indicateurs de gestion interne du groupe sont focalisés sur l'EBITDA pour les métiers de la Communication (édition, musique, cinéma) ainsi que sur le résultat d'exploitation pour les métiers plus capitalistiques comme les télécommunications ou la télévision à péage. Ces indicateurs, qui n'auraient pas de signification globale compte tenu de la différence de maturité et de risque des métiers du groupe, sont utilisés au niveau de chaque métier et comparés aux prévisions aussi bien pour les évolutions à périmètre constant que pour chaque acquisition.

PAS DE DILUTION INUTILE

Si le potentiel d'un projet peut justifier l'acceptation d'une dilution limitée et ponctuelle des résultats, le groupe s'engage à éviter toutes les « dilutions inutiles » pour l'actionnaire, afin que celui-ci bénéficie pleinement de la croissance du groupe :

- paiement du dividende uniquement en espèces,
- achat sur le marché des actions qui sont distribuées sous forme de stock options, de préférence à l'émission de nouvelles actions,
- faculté d'annuler des actions acquises en Bourse, aux fins, par exemple, d'éliminer la dilution d'obligations en cours de conversion.

L'OPTIMISATION DE LA STRUCTURE FINANCIÈRE

Le ratio d'endettement net du groupe (dette/fonds propres totaux) après prise en compte des cessions à intervenir au premier semestre 2001 (division Vins et Spiritueux de Seagram) est voisin de 30 %, contre 100 % fin 1999. Cette évolution permet au groupe de bénéficier d'un bilan très solide, l'essentiel de la dette provenant du pôle Environnement : la dette pro forma du pôle Communication est ainsi de 3,4 milliards d'euros, soit 0,7 fois seulement l'EBITDA attendu pour cette division en 2001.

LA POLITIQUE D'INFORMATION FINANCIÈRE

La communication financière vise à assurer à l'ensemble des actionnaires, français et étrangers, individuels et institutionnels, une information claire, complète et régulière sur la stratégie du groupe, ses résultats et ses nouveaux développements.

L'ensemble des actionnaires de Vivendi Universal, conviés à l'Assemblée générale annuelle, qui aura lieu le 24 avril 2001, a ainsi à sa disposition :

- le rapport annuel abrégé du groupe, disponible en français et en anglais début avril 2001,
- la lettre aux actionnaires, publiée 4 fois par an en français,
- les comptes semestriels, publiés en français et en anglais,
- les communiqués de presse et avis financiers, les publications légales,
- enfin, un numéro libre appel (0 805 806 807) est à leur disposition ainsi que le site Internet de Vivendi Universal : www.vivendiuniversal.com.

Les actionnaires individuels peuvent par ailleurs participer aux réunions d'actionnaires organisées en région, et animées par Jean-Marie Messier. Des visites de sites sont également proposées aux actionnaires individuels en France et à l'étranger. Enfin, l'Espace Actionnaires, ouvert début 1999 au siège parisien du groupe, offre un lieu d'accueil et d'information pour les actionnaires.

Plus spécifiquement pour les actionnaires institutionnels, la politique d'information du groupe repose notamment sur des réunions régulières dans les principales places financières internationales. En 2000, plus de 300 investisseurs et analystes financiers ont assisté à des présentations Vivendi Universal et plus de 1 000 investisseurs ont été rencontrés dans le cadre de réunions individualisées à Paris et à l'étranger. Des séminaires sectoriels sont également organisés tous les ans. Enfin, un site Internet financier (<http://finance.vivendiuniversal.com>) est à la disposition des actionnaires institutionnels.

ACTIONNARIAT SALARIÉ, INTÉRESSEMENT DU MANAGEMENT

Les intérêts des actionnaires sont d'autant mieux servis qu'ils sont partagés par le management et l'ensemble des salariés du groupe.

- Actionnariat salarié : 150 000 salariés, détenant à fin 2000 environ 1,45 milliard d'euros d'actions Vivendi Universal, en France et hors de France, sont ainsi actionnaires du groupe et participent au renforcement d'un actionnariat stable.
- Intéressement du management : les cadres dirigeants sont également intéressés à la progression des résultats du groupe par le développement de primes variables et l'attribution des stocks options.
- Un plan exceptionnel d'attribution d'options d'achat d'actions dit de « sur-performance » qui porte sur 5 200 000 options (prélevées sur l'autocontrôle) réservé aux 91 principaux dirigeants du groupe a été mis en place en Décembre. Ces options d'achat d'actions sont attribuées sans aucune décote, sur la base des 20 derniers cours de bourse et ne sont pleinement exerçables dans 5 ans que si l'action Vivendi Universal réalise une « sur-performance » par rapport à l'indice MSCI Media. L'intéressement des dirigeants à la « sur-performance » de leur groupe illustre les valeurs fondamentales du management de Vivendi Universal.

Le rendement de l'action

L'action Vivendi Universal a atteint 70,1 euros au 29 décembre 2000, en baisse de 21,8 % sur un an, en ligne avec les indices boursiers sectoriels (Stoxx Media : -11 % et Stoxx Telecom : -37 % sur la période). Depuis le 29 Décembre 1997, la hausse a atteint 113 %. L'action Vivendi Universal est cotée au premier marché du règlement mensuel de la Bourse de Paris (code Sicovam : 12777) et au New York Stock Exchange (sous le symbole « V ») depuis le 12 septembre 2000.

RESSOURCES HUMAINES

Développement des talents et des compétences managériales

Dans la suite de la démarche de développement des talents lancée en 1999, qui a abouti à la constitution d'un référentiel des compétences des managers stratégiques du groupe, le « vivier 2000 » a permis l'identification de 400 managers stratégiques dans les métiers de l'environnement et de la communication.

Dans le même temps, les programmes de « Vivendi Universal Management » fonctionnent avec succès depuis deux ans, avec pour objectifs la sensibilisation à la conduite du changement, la professionnalisation du management, la création de réseaux inter-métiers et l'accroissement de la mobilité des dirigeants.

Près de 7 000 personnes ont participé à au moins une des actions proposées par Vivendi Universal Management, participation à laquelle il faut ajouter la fréquentation du site intranet dédié. Les taux de satisfaction des participants se situent à 95 %. Ces programmes contribuent à créer une offre de formation managériale de haut niveau, compatible avec les démarches développées dans nos différents métiers. Vivendi Universal Management est à présent cité comme référence par un grand nombre d'intervenants en management.

Au cours des deux dernières années, des séminaires de formation ont été organisés en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, en Pologne, en Suède, aux Etats-Unis, en Argentine, au Brésil, en Inde, au Japon et en Chine. Les thèmes traités ont balayé un spectre très étendu, de l'Internet au développement du capital immatériel et de la gestion des talents au « knowledge management ».

Ces programmes de formation, qui disposaient d'un budget de 2,4 millions d'euros en 2000, viennent en complément des programmes de formation du management, spécifiques aux différents métiers du groupe. Ils ont permis d'initier de nombreux projets dans le groupe : création de joint-ventures (en Chine, en Australie), développement commercial international (au Japon, en Inde...), mobilité interne (dans le marketing entre l'eau et le téléphone, au niveau technique entre la presse et les transports), développement de partenariats (entre le transport

et l'eau, entre la logistique de Vivendi Universal Publishing et le e-commerce), politique d'achats (de formation, de coaching, ...), etc.

Développement de la mobilité internationale

Plus de 400 salariés du groupe, majoritairement français sont en mobilité à l'international. En 2000, un effort particulier a été mis en place pour favoriser cette mobilité et pour renforcer celle des cadres non français.

Une Charte de la Mobilité Internationale a été définie en relation avec les directions des Ressources Humaines des filiales concernées.

Parallèlement Vivendi Universal a mis en place une instance de coordination des directeurs de Ressources Humaines Internationales à des fins d'échange d'informations et de validation d'outils de gestion optimisés. Cette coordination a permis la mise en oeuvre de contrats groupe concernant la santé, le décès, l'invalidité, l'assistance rapatriement et la responsabilité civile des cadres internationaux français et non-français.

Enfin, un effort particulier a été conduit pour aider le cadre international et sa famille lors de l'installation dans un pays d'accueil et dans la gestion de son retour.

Formation continue des salariés

Le groupe a poursuivi durant l'année 2000 son effort d'amélioration de la compétence des salariés. Un axe de travail a été particulièrement développé durant cette année, celui de l'internationalisation des structures de formation. D'autres initiatives ont été prises dans les domaines de l'insertion professionnelle, de la validation des acquis professionnels et de la formation à distance.

De nombreuses structures de formation ont ainsi été créées pour accompagner le fort développement du groupe dans le monde. Vivendi Water a créé en Malaisie « Vivendi Water Academy » afin de former la main d'œuvre locale. Le collège anglais de la CGEA a démarré ses cycles de formations diplô-

mantes. Onyx a détaché une équipe de formateurs français en Inde à Chennai (anciennement Madras) pour mettre en place les structures de formation de son énorme exploitation de déchets. Vivendi Universal Publishing a créé sa propre université afin d'encourager les synergies entre ses métiers et la Comareg a inauguré sa « maison des métiers ».

Dans les autres domaines, il convient de souligner l'effort de Dalkia en matière de « Validation des Acquis Professionnels » (VAP) de ses salariés. Une expérimentation a été réalisée avec succès dans le nord de la France et va se généraliser progressivement à l'ensemble de ses autres sites. CGEA, Vivendi Water et Dalkia ont désormais acquis un véritable savoir-faire dans la gestion de la VAP. Dalkia et la CGEA ont aussi conduit quelques actions exemplaires en matière de formation à distance. Enfin, l'Institut de l'Environnement Urbain de la CGEA, créé en 1994, a désormais largement dépassé son millième apprenti.

L'insertion des jeunes

La Charte européenne de solidarité du groupe, parrainée par Monsieur Romano Prodi, Président de la Commission des Communautés Européennes, prévoit le recrutement de 14 000 jeunes de moins de 30 ans dans les pays de l'Union entre le 1^{er} janvier 2000 et le 31 décembre 2001.

Elle concerne l'ensemble des pays de l'Union européenne, bien que les politiques d'insertion soient très différentes d'un pays à l'autre. Cette Charte européenne de solidarité s'adapte à la diversité des réalités nationales en tenant compte des différents dispositifs d'aides à l'emploi existants. Sur la première année d'exercice de ce contrat, plus de 50 % des recrutements attendus au cours des deux ans ont été réalisés.

Cette Charte fait suite aux différents contrats d'insertion et de solidarité signé avec l'Etat français. Au total, l'effort contractuel du groupe en matière d'insertion des jeunes ou des publics en difficulté initié dès 1995 a permis l'embauche de plus de 25 000 jeunes de moins de 30 ans.

Sécurité au travail

A la suite des décisions prises par le Président de Vivendi Universal, lors de la dernière convention des animateurs de sécurité du groupe, un club d'experts internationaux s'est constitué pour accompagner la dynamique des initiatives des entreprises de Vivendi Universal dans le domaine de la sécurité

au travail, conformément à la Charte Sécurité signée avec les partenaires sociaux du Comité de groupe européen, le 18 novembre 1999.

De nombreuses actions ont été conduites dans l'ensemble des filiales du groupe pour réduire les risques d'accidents de travail dans les métiers de l'environnement, notamment à la CGEA.

C'est ainsi que Connex a fédéré, à travers le projet « Conciliabus », l'ensemble des actions prises en matière de prévention à la CGFTE afin de montrer à la clientèle de son réseau la diversité des mesures prises pour sécuriser les transports. Onyx a rédigé un référentiel « prévention sécurité ». Dalkia met en œuvre sa démarche d'évaluation des risques réalisée avec le concours des différents responsables sécurité de ses régions et ses secrétaires de CHSCT. La Sade, enfin, a mené de nombreuses actions pour mieux sécuriser ses conditions de travail.

Aménagement du temps de travail

La mise en œuvre, prévue par la loi, de la réduction du temps de travail à 35 heures hebdomadaires est désormais quasiment achevée dans l'ensemble des sociétés françaises du groupe. Beaucoup de ces sociétés ont pu introduire, dans les accords collectifs qu'elles ont négociés à cette occasion, des dispositions permettant d'améliorer la qualité du service rendu à leur clientèle, notamment par la mise en place de centres de service-clients (chez Générale des Eaux, par exemple) ou par l'élargissement des plages horaires de service sur la semaine (chez Dalkia, par exemple).

Nouvelles technologies au service du social

Un site Internet dédié aux Ressources Humaines (web-RH) a été créé en 2000 au sein du site Internet institutionnel de Vivendi Universal. Ce site est destiné à renforcer l'usage interne et externe des nouvelles technologies dans le groupe. Il s'appuie, sur les sites précédemment développés pour faciliter la mobilité des salariés — Invivo, lancé en 1998, destiné à favoriser la mobilité des salariés du Groupe et Invivo Pro, créé en 1999, destiné à la gestion des postes et des candidatures par les services de Ressources Humaines des différentes sociétés du groupe —, ainsi que sur les sites « Dialogue Social » et « Sécurité au Travail ».

Présentation de la société et du groupe

Ressources humaines

Ce site Ressources Humaines a vocation à présenter la politique sociale du groupe : grandes orientations et réalisations du groupe et de ses filiales dans le domaine des Ressources Humaines. Il a également vocation à constituer le site central de recrutement du groupe. Il permet d'afficher les offres que les filiales souhaitent publier sur le site internet du groupe et, pour les candidats internautes, de répondre directement en ligne à une ou plusieurs des offres publiées, ou de déposer une candidature spontanée.

Programme « Vivendi NetGener@tion »

Le groupe, soucieux d'aider ses salariés à mieux maîtriser les nouvelles technologies de l'information et à accéder aux nouveaux moyens de culture et de divertissement permis par le développement de l'Internet, souhaite leur donner la possibilité de bénéficier dans des conditions particulièrement favorables d'une offre globale comprenant la fourniture d'un ordinateur personnel et d'un ensemble de services associés.

C'est la raison du lancement du programme « Vivendi NetGener@tion » qui est lancé depuis le début de l'année 2001 en France, après la signature d'un accord collectif au niveau du groupe, et qui sera progressivement étendu à l'international. La participation des salariés au programme repose sur la base du volontariat. Les matériels ne sont pas destinés à une utilisation professionnelle mais à un usage personnel et familial.

Développement de l'actionnariat salarié

Le Plan d'épargne groupe (PEG) poursuit son développement. Au cours de l'année 2000, les souscriptions des salariés se sont fortement accrues. En effet, le flux d'épargne nouvelle s'est élevé à 215 millions d'euros contre 171 millions d'euros en 1999, soit une progression de 26 %.

Parallèlement, un plan d'épargne salariale international à effet de levier, appelé Pegasus, a été réalisé au premier semestre

2000. Ce plan garantissait aux souscripteurs, à l'instar du plan « Pégase » lancé en France en 1999, un rendement égal à 6 fois la hausse de l'action Vivendi Universal, au terme de cinq ans, sur le montant de l'investissement des salariés, assorti d'une garantie en capital et d'un rendement annuel minimal. Près de 44 000 salariés ont souscrit à ce plan lancé dans 46 pays (hors France), soit un taux d'adhésion global de 35 %.

Au delà des mécanismes traditionnels d'épargne salariale, et à titre tout à fait exceptionnel pour fêter le passage dans le nouveau millénaire, Vivendi Universal a distribué 10 options d'achat d'actions aux 217 600 salariés permanents des métiers de l'environnement et de la communication présents le 25 novembre 1999 dans les 67 pays où le groupe est implanté.

EVOLUTION ET RÉPARTITION DES EFFECTIFS DU GROUPE (EFFECTIFS MOYENS PONDÉRÉS)

	2000 ⁽¹⁾	1999	1998
Communication	40 414	30 463	25 314
Environnement	212 084	171 126	135 953
Autres ⁽²⁾	788	74 002	74 343
Total	253 286	275 591	235 610

(1) Universal Music Group et Universal Studios Group intégrés sur 23 jours

(2) y compris Aménagement en 1998 et 1999

EFFECTIFS PAR ZONES GÉOGRAPHIQUES (EFFECTIFS MOYENS PONDÉRÉS)

	2000 ⁽¹⁾	1999 ⁽²⁾	1998 ⁽²⁾
Afrique-Moyen Orient	3 202	9 086	7 983
Amériques	41 615	27 658	7 656
Asie-Pacifique	8 563	6 344	3 167
Europe	199 906	232 503	216 804
Total	253 286	275 591	235 610

(1) Universal Music Group et Universal Studios Group intégrés sur 23 jours

(2) y compris Aménagement

FONDATION

Le groupe consacre l'essentiel de son mécénat, en particulier à travers la Fondation Vivendi Universal et ses actions philanthropiques américaines, à des activités envers les plus défavorisés. Contribuer au renforcement du lien social, encourager la vie associative et le bénévolat ou soutenir des projets de formation et d'éducation : autant d'objectifs partagés par l'ensemble des sociétés du groupe.

La Fondation Vivendi Universal

Aider ceux qui créent des emplois d'utilité sociale : telle est la vocation de la Fondation Vivendi Universal. Elle contribue à la politique sociale du groupe en maintenant ou en créant des activités dans les zones sensibles, urbaines ou rurales. Depuis sa création, en 1995, la Fondation a soutenu financièrement près de 1 500 projets, pour un montant compris entre 4 500 et 22 500 euros par projet.

En 2000, la Fondation a accordé 4,5 millions d'euros à 352 projets qui devraient favoriser la création de plus de 2 600 emplois.

Chaque projet est parrainé par un salarié du groupe, qui s'engage à participer bénévolement à l'instruction du projet et à suivre régulièrement son développement une fois la subvention versée. Au fil des années, le parrainage est devenu un des éléments de la culture d'entreprise. A l'heure actuelle, le quart des projets primés provient des salariés de Vivendi Universal qui repèrent les porteurs de projets dans leur entourage relationnel et proposent leurs dossiers à la Fondation. En cinq ans, 1 571 collaborateurs ont accepté de parrainer un projet et une grande partie d'entre eux reste impliquée dans l'évolution des projets bien après la remise de prix. La mise en place de sessions de formation a permis de généraliser le parrainage dans les entreprises et en 2000, 34 % des parrains étaient des salariés non-cadres.

Les projets aidés proviennent de trois secteurs d'activité : les services aux personnes et aux entreprises, les services dans l'animation (activités culturelles, tourisme en milieu rural) et les initiatives issues de l'environnement (valorisation du patrimoine naturel). Depuis sa création en 1995, la Fondation a

permis la création ou la consolidation de plus de 15 500 emplois à travers toute la France.

Ces chiffres illustrent l'existence d'un gisement d'emplois dans les services, un secteur encore sous-exploité. Il est vrai que lorsqu'on parle services, on n'imagine pas toujours l'étendue des possibilités offertes, en dehors de la garde d'enfants, le portage de repas à domicile ou l'aide au transport des personnes à mobilité réduite. C'est sans compter sur les capacités d'innovation et d'analyse des besoins des porteurs de projets qui au fil de ces cinq ans ont enrichi la grille d'appréciation de ce champ d'activités. Car à côté de ces besoins classiques non satisfaits auxquels il convient d'apporter des réponses, émergent de nouveaux besoins qui visent à animer et revivifier des zones sensibles, urbaines ou rurales. Qu'il s'agisse de recréer un lien social, de valoriser le patrimoine culturel et touristique local ou encore de lutter contre la fracture numérique en initiant tous les publics aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Toutes ces activités génèrent de l'emploi et de l'emploi durable, puisque, après quatre ans d'existence, 80 % des projets primés par la Fondation sont toujours en vie. Ces chiffres encourageants couronnent le travail accompli par l'équipe de la Fondation en étroite collaboration avec les réseaux associatifs et les salariés du groupe. Ils prouvent qu'un investissement financier important doublé d'un accompagnement et d'un suivi régulier sur le terrain constituent une des réponses à la lutte contre l'exclusion et le chômage et à la création d'activités.

Fidèle à la politique générale de Vivendi Universal, qui vise à faciliter l'accès des jeunes au marché du travail, la Fondation a été attentive aux effets de la procédure des emplois jeunes. Dans le secteur associatif, cette politique a contribué à modifier les comportements, à faire évoluer les mentalités. Souvent légitimement prudents dans leur gestion financière, les responsables associatifs, attachés à la tradition bénévole, hésitent à créer un emploi (surtout un premier emploi). Les facilités offertes par le dispositif ont permis de professionnaliser leur fonctionnement.

La Fondation a aidé 343 projets utilisant ce dispositif pour créer près d'un millier d'emplois-jeunes. D'une façon géné-

Présentation de la société et du groupe Fondation

rale, ces emplois jeunes sont plus présents dans les services d'animation que dans les services à la personne où, notamment dans les soins aux personnes âgées, une qualification et une certaine expérience sont requises.

La Fondation a été reconduite dans son action pour cinq ans avec la même mission.

Nombre total de projets primés

Années	Projets	Montant (en millions d'euros)
1996	219	3
1997	233	3
1998	344	4,5
1999	345	4,5
2000	352	4,5

Secteurs d'activité des projets primés

Services	44 %
Animation	38 %
Environnement	18 %

Origine des projets

En direct	70 % (53 % des projets primés)
Réseaux associatifs	16 % (23 % des projets primés)
Interne groupe	14 % (23 % des projets primés)

Vivendi Universal Stiftung

En septembre 2000, en vertu des accords signés avec le Land de Berlin, la Fondation a lancé une antenne à Berlin « Vivendi Universal Stiftung », qui œuvre également dans le domaine de la lutte contre l'exclusion avec des critères adaptés aux besoins locaux.

Doté d'un budget annuel de 1,5 million d'euros, cette Fondation collabore avec les institutions et associations spécialisées,

et tous les acteurs locaux engagés dans le domaine de l'insertion sociale. Vivendi Universal Stiftung agit en priorité sur le terrain de la lutte contre le chômage et l'exclusion, avec comme souci de développer des actions permettant à des chômeurs de trouver ou de retrouver un emploi et à des jeunes de suivre des formations qualifiantes.

L'aide attribuée par Vivendi Universal Stiftung se fait, sur des critères voisins de ceux appliqués en France, sous forme de dons pour couvrir les dépenses d'investissement nécessaires au démarrage d'un projet ou à son développement.

Pour assurer le suivi des projets, le dispositif de parrainage par les collaborateurs du groupe est également appliqué et étendu aux collaborateurs des sociétés partenaires.

Actions Philanthropiques Américaines

Nos entreprises aux Etats-Unis sont engagées depuis de nombreuses années dans des actions civiques et philanthropiques. Au cours des cinq dernières années, nos différentes sociétés ont versé 70 millions de \$US à des associations et nos collaborateurs ont consacré bénévolement des milliers d'heures à ces actions. L'objectif de ces actions de terrain est de permettre la promotion sociale par le biais de l'éducation et de l'expression artistique, en portant une attention particulière aux populations défavorisées.

Les collaborateurs mettent leur temps et leurs talents au service de ces activités civiques et bénévoles. A New York, par exemple, des salariés du groupe consacrent jusqu'à huit heures par mois à des actions de tutorat et d'enseignement à de jeunes élèves ou de collaboration avec des professeurs. Des programmes de ce type sont également développés par Universal Studios à Los Angeles et en Floride. En 2000, les salariés ont consacré plus de 8 000 heures à ces initiatives.

Les actions menées en matière d'éducation sont spécialement destinées aux enfants des classes primaires et des collèges. Vivendi Universal à New York et Universal Studios à Los Angeles ont ainsi parrainé conjointement First Book, un projet qui a pour objet de promouvoir la lecture chez les enfants défavorisés. First Book distribue également des livres gratuitement aux enfants, afin de favoriser la lecture à la maison. En 2000, First Book a ainsi distribué 3,3 millions de livres à travers les Etats-Unis. A l'occasion du lancement du

film à grand succès "The Grinch" Universal Studios a mené une opération de marketing en faveur du projet First Book.

Dans le cadre de ces actions philanthropiques, Vivendi Universal soutient également les écoles publiques, à travers des actions de formation. A ce titre, Vivendi Universal parraine Classroom, Inc., une association à but non lucratif qui met en oeuvre des programmes informatiques aidant les étudiants à développer leurs compétences professionnelles.

Autre axe prioritaire des projets philanthropiques aux Etats-Unis : Vivendi Universal cherche à élargir l'horizon culturel des étudiants grâce aux disciplines des spectacles et des beaux arts. Vivendi Universal travaille par exemple en étroite collaboration avec le National Dance Institute, un institut qui utilise la danse comme moyen de motivation des enfants.

RECHERCHE — DEVELOPPEMENT — INNOVATION

La technologie est un facteur essentiel du développement des activités de Vivendi Universal. En effet, dans un univers de la communication et des médias en mouvement perpétuel, Vivendi Universal doit être à la pointe dans la maîtrise des nouvelles technologies afin de satisfaire le consommateur et maintenir ainsi un avantage concurrentiel décisif. Ainsi, les offres commerciales (facilité d'achat, paiement, après vente, distribution) et les moyens de consommation pourront être attractifs. La stratégie d'innovation et de recherche et développement (RDI) de Vivendi Universal est ainsi développée selon deux axes prioritaires : l'avantage apporté au consommateur (baisse des coûts, amélioration des performances), la distribution multi-accès de contenus digitalisés.

Cette stratégie de RDI intégrée à l'ensemble des activités de Vivendi Universal : permet de bénéficier d'effets d'échelle, de réduire le temps écoulé entre la conception de produits ou services et leur mise sur le marché (« time to market »), de créer des masses critiques sur les technologies clefs et enfin, d'étendre les meilleures pratiques à l'ensemble du groupe, sur chacun des maillons des chaînes de valeur.

Stratégie de recherche, développement et innovation

UNE STRATÉGIE INTÉGRANT LES CONSOMMATEURS, LES CRÉATEURS ET LES ARTISTES

Élément central de la stratégie d'innovation technologique de Vivendi Universal, le consommateur fait partie intégrante de la chaîne de valeur des activités du groupe. Néanmoins, Vivendi Universal doit également veiller à respecter l'ensemble des acteurs intervenant dans la distribution des contenus : créateurs, artistes, producteurs, agrégateurs, partenaires et distributeurs. Les consommateurs, les créateurs de contenu et ceux qui mettent le contenu à disposition pour la distribuer au consommateur, sont les trois intervenants clefs de la stratégie de RDI de Vivendi Universal.

DES TECHNOLOGIES CLEFS

La circulation de l'information est au cœur de ce système à trois acteurs et c'est autour d'elle que s'organise l'approche technologique de Vivendi Universal en s'appuyant sur deux catégories de technologies qui la rendent possible.

D'une part, les « technologies réseaux » qui sont l'ensemble des moyens (« hard » et « soft ») mis en œuvre pour interconnecter les consommateurs, les producteurs et les distributeurs (terminaux, réseaux de télécommunications, serveurs de traitement et stockage intégrés à cette interconnexion). Et d'autre part, les « technologies systèmes d'information », pour fournir aux créateurs, éditeurs et distributeurs les moyens d'interagir avec les consommateurs, et concevoir et produire l'expérience client (parcours client et service final).

De nombreux projets sont en cours d'étude, dans l'ensemble des activités de Vivendi Universal.

DÉVELOPPEMENT ET ÉDITION

- Télévision et Film : création de contenus et services spécifiquement adaptés au format DVD, en complément de la diffusion des films.
- Musique : lecteurs CD améliorés permettant la lecture des paroles, d'informations sur l'artiste : projet CROMA (Content Reference Offering Management and Architecture), d'organisation de la mise à disposition de titres.
- Jeux : mise en ligne de jeux à interactivité croissante, et jeux en réseau.
- Information : livre électronique, cartable électronique.

INTERFACE

- Conception et choix : interfaces WAP, interfaces multi-appareils (télévision, Internet, WAP, CD, DVD ...) permettant un accès aux services et contenus du groupe via un grand nombre de terminaux (ordinateurs, téléphones mobiles, agenda électroniques, télévision ...).

PRODUCTION ET DISTRIBUTION NUMÉRIQUE

- Codage numérique, formatage et structure multimédia du contenu.
 - Audio : Projets CROMA et CARAF (Content Architecture and Rendering Audio Format), travaux sur l'encodage numérique en AAC, réflexions sur l'utilisation du DVD comme support de musique.
 - Image : technologies de compression d'image sur DVD, encodage et mise à disposition des catalogues audio-visuels, travaux sur le cinéma numérique.
- Distribution numérique et gestion des droits
 - Protection : projet Blue Matter pour la distribution de musique protégée sur Internet, technologies de watermarking pour l'image, technologie d'encryptage et de décryptage de Canal+ Technologies et technologies de protection liées aux cartes à puce (Cegetel et Canal+), participation active au SDMI (Secure Distribution of Music Initiative) en collaboration avec les majors de la musique et les principaux industriels du multimédia.
 - Suivi et compensation : projet sur la super-distribution (suivre le paiement des droits lorsqu'un acheteur redistribue lui-même un contenu acheté), mise en place et test d'une maison de compensation des droits d'auteurs.

DISTRIBUTION

- Physique et logistique :
 - Réseaux : mobile (mise en place des réseaux à haut débit GPRS et préparation au déploiement des réseaux UMTS), câble et fibres optiques, satellite, nouveaux médias (mini CD-dataplay, livres électroniques, cartes mémoires ...).
 - Systèmes d'information : Supply Chain Management, ERP, Workflow.
 - Terminaux : téléphones mobiles, décodeurs, télévisions, agendas électroniques, ordinateurs
- Commerciale
 - CRM
 - Systèmes de paiement : e-portefeuille (Magex), solutions de paiement sécurisées (Cegetel, Canal+) ...
 - Marketing relationnel et datamining

- Activation et livraison de l'interface qui permet au client de consommer l'offre choisie : site WAP, accès au site Web, interface Canal+ pour accéder aux programmes et services.

Une organisation transversale de la RDI au service des divisions

UN MODÈLE ADAPTÉ

Le modèle choisi par Vivendi Universal pour tirer le meilleur parti de l'ensemble des atouts présents dans le groupe est inspiré de modèles évolutifs et réactifs d'entreprises qui réussissent dans la nouvelle économie. Il privilégie un fonctionnement de type organique et en réseau plutôt que centralisé et hiérarchique, permettant à la fois une vision transversale et une forte responsabilisation des différentes divisions du groupe. Ce modèle d'organisation, coopératif et réactif, permet également de se projeter dans l'avenir afin d'anticiper les tendances et de se positionner de manière optimale.

Deux leviers principaux

UN RÉSEAU DE PARTAGE ET DE VALORISATION DE LA TECHNOLOGIE

Vivendi Universal a mis en place une politique interne d'incitation à l'invention et à sa protection. Sur la base de la culture RDI de Vivendi Environnement, une campagne de sensibilisation interne a souligné auprès de tous les métiers de Vivendi Universal, l'importance du rôle de chacun dans l'innovation, qu'elle concerne le marketing, la technologie, l'opérationnel ou le développement. Un programme de récompense individuelle de l'invention, dès lors qu'elle fait l'objet d'un brevet, d'une publication ou d'une réalisation, a été mis en place.

L'ensemble des intervenants technologiques de Vivendi Universal travaillent en réseau afin : d'aligner la stratégie technologique de l'ensemble des activités, de faciliter le partage des acquis technologiques entre les divisions, d'identifier et de soutenir les initiatives technologiques stratégiques et de développer des compétences technologiques spécifiques.

Afin de faciliter les échanges et favoriser le travail en réseau Vivendi Universal a mis en place plusieurs initiatives : constitution de bases de connaissance partagées, ou incitation du développement de projets porteurs de synergies de revenus.

Les acteurs clés de l'innovation au sein de Vivendi Universal ont déjà initialisé de telles démarches (eLabs, Universal Studios, Canal+ Technologies, Cegetel, Havas).

UN RÉSEAU DE VEILLE TECHNOLOGIQUE ET D'INVESTISSEMENT : VIVENTURES

Pour Vivendi Universal, l'innovation est multidisciplinaire et doit s'appuyer autant sur l'externe que sur l'interne. Être acteur dans l'univers des start-ups et des incubateurs est pour Vivendi Universal un facteur clef de compétitivité par l'innovation. C'est pourquoi Vivendi Universal a lancé en septembre 1998 son premier fonds de capital-risque : Viventures 1 qui a réuni 18 partenaires, acteurs de renom dans les télécoms, les médias et la finance. Ce premier fonds de 118 millions d'euros ayant été investi avec succès dès le début de l'exercice 2000, un second fonds, doté de 630 millions d'euros, a été lancé à partir de juin 2000. Il réunit 30 partenaires et investisseurs, dont plusieurs leaders mondiaux sur leurs secteurs, et renforce la présence de Vivendi Universal aux Etats-Unis et en Asie (Singapour, Inde, Japon, Chine). Le fonds Viventures 2 est plus particulièrement dédié au financement des sociétés développant les technologies et les services des réseaux de nouvelles générations. Parmi ses nombreux objectifs : fournir et maîtriser la qualité de service, concevoir et exploiter de nouveaux services multimédia grâce à des solutions « middleware » et à des applications davantage mutualisées et standardisées, développer la mobilité. Les solutions développées par ces sociétés innovantes permettront notamment l'accès personnalisé à l'ensemble des services de l'expéditeur, indépendamment du terminal utilisé par l'abonné.

ANTICIPER ET SOUTENIR DES OPPORTUNITÉS DE CROISSANCE

L'objectif de la structure RDI de Vivendi Universal est de rendre possible, et de créer de nouvelles opportunités de développement, pour chaque acteur de la chaîne de valeur.

Pour les producteurs de contenu audiovisuel et d'information spécialisée, il s'agit, notamment, de créer de nouveaux canaux de distribution et de revenus, de créer de nouvelles façons de concevoir et de produire les contenus grâce à une interactivité accrue et de créer de nouveaux contenus et services.

Pour les « agrégateurs » de contenu (chaînes de télévision, portails d'information, jeux) qui bénéficient d'un positionnement idéal pour profiter de la création des nouveaux canaux de distribution, il s'agit, notamment, de créer des complémentarités entre les différents producteurs. L'ensemble des nouvelles technologies ouvrent de nouveaux canaux de distribution pour les producteurs de jeux et donnent naissance à de nouveaux concepts de jeux. De plus, elles créent un rapport étroit et nouveau, grâce à l'interactivité, entre les jeux et le marketing one-to-one.

Pour les distributeurs (opérateurs de réseaux de télécommunications, opérateurs de télévision), les technologies ouvrent de nouvelles perspectives de croissance, grâce notamment au développement du haut débit, avec une distribution à la fois vers le consommateur (aval) et en amont entre les créateurs et les distributeurs (Business to business).

Activité des métiers

ORGANIGRAMME DES PRINCIPALES FILIALES

MUSIQUE 12,6 % du CA proforma total

PRINCIPALES FILIALES

Universal Studios, Inc ⁽¹⁾	92 %
Polygram Holding Inc	100 %
Interscope Records LLC	100 %
Def Jam Records Inc	100 %
Centenary Holding N.V.	92 %
Universal Music (UK) Holdings Ltd	100 %
Universal Holding GmbH	100 %
Universal Music KK	100 %
Universal Music S.A. France	100 %

TELEVISION ET FILM 16,7 % du CA proforma total

PRINCIPALES FILIALES

Groupe Canal Plus et ses filiales	100 %
CanalSatellite	66 %
StudioCanal	85 %
Medias Overseas	100 %
Universal Pictures International, BV	92 %
Universal Studios, Inc	92 %
Universal City Studios, Inc	100 %
USA Networks LLC ⁽²⁾	49 %

TELECOMMUNICATIONS 10,0 % du CA proforma total

PRINCIPALES FILIALES

Cegetel ⁽³⁾	59 %
“Le 7”	80 %
SFR	80 %
Cegetel Entreprises	80 %
AOL France	55 %
Vivendi Telecom International	100 %
Matel (Hongrie)	100 %
Monaco Telecom	51 %

INTERNET 0,1 % du CA proforma total

PRINCIPALES FILIALES

Vivendi Net	100 %
Vizzavi Europe	50 %
Scot Com PLC	22 %
I France	100 %
Ad-2-One	100 %

(1) 92,30 % d'intérêt détenu par The Seagram Company Ltd

(2) et 43 % de taux de détention ultime dans USA Networks au niveau de Universal Studios, Inc.

(3) et 44 % de taux de détention ultime

EDITION
6,9 % du CA proforma total

PRINCIPALES FILIALES

Vivendi Universal Publishing	100 %
Comareg	100 %
Groupe Expansion	100 %
Groupe Moniteur	100 %
Editions Robert Laffont	100 %
Groupe Anaya	100 %
Havas Interactive Inc	100 %
Larousse-Bordas	100 %
France Loisirs	50 %
Groupe Tests	100 %

SERVICES A L'ENVIRONNEMENT
50,5 % du CA proforma total

PRINCIPALES FILIALES

Vivendi Environnement	63 %
Vivendi Water	100 %
CGEA Onyx	100 %
CGEA Connex	100 %
Dalkia	73 %
FCC	57 %

NB : les pourcentages représentent le taux de contrôle dans la société détenue.

MUSIQUE

Universal Music Group

DONNEES CONSOLIDEES MUSIQUE

(en M€)	2000	pro forma 2000	pro forma 1999
Chiffre d'affaires	495	6 611	5 705
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	427	6 050	NA
Excédent brut d'exploitation	94	1 157	840
Résultat d'exploitation	86	726	513
Capacité d'autofinancement	94	NA	NA
Investissements	49	NA	NA

Universal Music Group (UMG), la plus grande maison de disques au monde, développe, achète, produit, commercialise et distribue de la musique enregistrée au travers d'un réseau de filiales, de joint-ventures et sociétés sous licence implantées dans 63 pays différents. Les activités UMG recouvrent également l'une des plus importantes sociétés d'édition musicale au monde ainsi que des clubs de musique ou vidéo par correspondance.

Au cours de l'exercice 2000, UMG a occupé une position de n° 1 en Amérique du Nord, en Europe, en Amérique latine et de n° 2 en Asie. UMG est leader dans 75 % des pays où le groupe est implanté. En 2000, 67 albums ont dépassé le seuil d'un million de ventes unitaires dans le monde et cinq d'entre eux ont franchi le seuil des cinq millions. UMG détient le catalogue de titres le plus riche au monde et occupe des positions phares dans la musique jazz et classique, avec un chiffre d'affaires sur ce dernier segment représentant environ 40 % des ventes mondiales de musique classique.

Labels

- des labels populaires comme Barclay, Interscope Geffen A&M, Island Def Jam Music Group, Jimmy and Doug's Farmclub.com, MCA Records, MCA Nashville, Mercury Records, Mercury Nashville, Motor Music, Motown, Polydor et Universal Records ;
- des labels classiques tels que Decca, Deutsche Grammophon et Philips ;
- et des labels de jazz dont Verve, GRP et Impulse! Records.

Artistes

Le succès d'une maison de disques dépend largement de sa capacité à conquérir et fidéliser des artistes qui sauront plaire au grand public pendant un certain temps. L'étendue et la diversité des labels populaires de UMG ainsi que la force de son équipe dirigeante lui permettent de répondre à l'évolution des goûts des consommateurs. Environ 60 % du répertoire populaire international musical trouve toujours sa source aux Etats-Unis et au Royaume-Uni. Cependant, en tenant compte de ces deux pays, les ventes d'artistes locaux dans leur pays d'origine comptent environ pour 70 % des ventes de musique enregistrée dans le monde. De plus en plus, des produits nationaux, comme Andrea Bocelli pour l'Italie, Aqua au Danemark et Modjo en France attirent un marché international élargi. Cette forte position sur les marchés nationaux dans la quasi totalité des grandes régions du globe confère à UMG un avantage concurrentiel décisif.

Parmi les artistes actuellement sous contrat — directement ou via des intermédiaires — avec UMG, figurent :

Bryan Adams, Aqua, A*Teens, Erykah Badu, Cecilia Bartoli, Bee Gees, George Benson, Mary J. Blige, Blink 182, Andrea Bocelli, Bon Jovi, Boyzone, Jacky Cheung, Sheryl Crow, DMX, Dr. Dre,

Eminem, ERA, Mylène Farmer, Lara Fabian, Masaharu Fukuyama, Luis Fonsi, Johnny Hallyday, Herbie Hancock, Enrique Iglesias, Al Jarreau, Jay-Z, Elton John, Ronan Keating, B.B. King, Diana Krall, Lighthouse Family, Limp Bizkit, Live, Los Tucanes de Tijuana, Reba McEntire, Brian McKnight, Metallica (hors Amérique du Nord), Modjo, 98 Degrees, No Doubt, Padre Marcelo Rossi, Anne-Sophie Mutter, Florent Pagny, Luciano Pavarotti, Rammstein, André Rieu, Rosana, Paulina Rubio, David Sanborn, Sandy & Junior, S Club 7, Shaggy, Spitz, Sisqo, Sting, George Strait, Tarkan, Texas, Shania Twain, U2, Caetano Veloso, The Wallflowers et Stevie Wonder.

Catalogue

Parallèlement aux disques récemment sortis, UMG commercialise et vend également des titres plus anciens de son catalogue. Les ventes issues de ce catalogue représentent une part importante et stable du chiffre d'affaires annuel de UMG en matière de musique enregistrée.

UMG est propriétaire du catalogue de titres enregistrés le plus riche au monde, y figurent notamment les artistes suivants : ABBA, Louis Armstrong, Chuck Berry, James Brown, Eric Clapton, Patsy Cline, John Coltrane, Count Basie, Bill Evans, Ella Fitzgerald, The Four Tops, Marvin Gaye, Jimi Hendrix, Billie Holiday, Buddy Holly, The Jackson Five, Antonio Carlos Jobim, Herbert von Karajan, Bob Marley, Nirvana, The Police, Smokey Robinson, Diana Ross & The Supremes, Rod Stewart, Caetano Veloso, Muddy Waters, Hank Williams et The Who.

Contrats d'artistes, production, commercialisation et distribution

UMG cherche à travailler sur une base d'exclusivité avec ses artistes les plus populaires pour la commercialisation de leurs enregistrements (audio et audiovisuels) en échange d'un pourcentage de droits d'auteur sur le prix de vente — en gros ou au détail — de l'œuvre. En général UMG, cherche à obtenir les droits mondiaux, cependant certains artistes ont des droits sous licence avec d'autres maisons de disques pour certains pays ou certaines régions. Si les contrats d'exclusivité avec des artistes classiques sont courants et peuvent s'étendre sur une période longue, certains contrats sont de courte durée et ne se

rapportent qu'à des enregistrements spécifiques. Les artistes déjà reconnus exigent des avances plus importantes et des pourcentages de droits d'auteur plus forts ; il n'est donc pas rare pour une maison de disques de renégocier les termes d'un contrat avec un artiste à succès.

Un contrat peut prévoir soit que l'artiste remette ses enregistrements déjà effectués, soit que UMG se charge de l'enregistrement avec l'artiste. Pour ceux d'entre eux qui n'ont pas déjà enregistré par le passé, UMG est souvent impliqué dans le choix des producteurs, des studios d'enregistrement, des musiciens supplémentaires, des titres à passer sur bande et parfois supervise même le déroulement des séances d'enregistrement. Pour les artistes qui ont déjà fait leurs preuves, UMG est souvent moins impliqué dans le processus d'enregistrement.

La phase de commercialisation passe par la publicité et la promotion des enregistrements et des artistes par tout moyen tel que magazines, radio, télévision, Internet et autres médias ou supports sur les points de vente. Les interprétations en public sont également considérées comme un élément essentiel du processus marketing et, dans cette optique, UMG finance des tournées pour certains artistes. La télévision devient un vecteur de plus en plus important pour le marketing de produits compilés et de nouveaux albums. La commercialisation se fait pays par pays, bien que les priorités et les stratégies d'ensemble soient parfois définies de manière centralisée pour certains artistes.

UMG travaille avec des commerciaux qui cherchent à obtenir des commandes auprès des grossistes et des détaillants. Dans l'ensemble des grands pays, en dehors du Japon et du Brésil, UMG dispose de ses propres services de distribution pour le stockage et la livraison des produits finis aux grossistes et détaillants. Dans certains pays, UMG a conclu des partenariats de distribution — sous la forme de joint-ventures — avec d'autres maisons de disques.

UMG vend également ses produits musicaux et vidéo directement au consommateur, essentiellement par le biais de deux clubs de vente par correspondance : Britannia Music, le club n° 1 au Royaume-Uni et DIAL qui occupe la même place en France.

Commerce électronique et nouvelles plates-formes de distribution

UMG est à l'avant-garde du développement de nouvelles méthodes visant à distribuer, commercialiser, vendre, programmer et diffuser sous licence des programmes musicaux et associés en exploitant le potentiel des nouvelles plates-formes technologiques. Grâce à Internet, les consommateurs peuvent désormais écouter de la musique sur Internet, la commander, la recevoir (physiquement ou par la voie électronique), la payer et même la stocker afin de pouvoir y avoir accès où qu'ils se trouvent. Internet permet également de personnaliser les stations radios afin de créer ses propres programmes musicaux.

En 2000, UMG a lancé son activité de téléchargement musical, devenant ainsi la première grande maison de disques à proposer aux internautes un échantillon de programmes de musique de premier choix personnalisables, conçus exclusivement pour un accès à haut débit. Dans un futur proche, de nouveaux modèles économiques, tels que l'abonnement et des formats physiques inédits, verront le jour.

UMG estime que les technologies émergentes auront une importance stratégique pour l'avenir du secteur de la musique. Les évolutions technologiques permettront aux consommateurs d'écouter et d'acheter de la musique sur des supports plus nombreux. Par ailleurs, elles exposeront également la musique à des consommateurs potentiels. Au travers de nombreuses initiatives propres et d'alliances stratégiques, UMG poursuit ses investissements dans les domaines technologiques et du commerce électronique qui permettront demain de développer les activités musicales sur Internet, les réseaux cellulaires, le câble et le satellite. Parmi les récents investissements et initiatives de UMG, figurent Bluematter™, DataPlay, InterTrust, Jimmy and Doug's Farmclub.com, GetMusic (une joint-venture avec BMG Entertainment) ainsi que la joint-venture formée avec Sony Music Entertainment, Duet, en vue de concevoir et lancer un service musical fondé sur un système d'abonnement.

Edition musicale

UMG figure parmi les plus grands éditeurs musicaux au monde. L'édition musicale passe par l'acquisition de droits

relatifs à des œuvres musicales et leur mise sous licence (par opposition aux enregistrements). UMG signe des accords avec des compositeurs et des auteurs afin de passer ces compositions sous licence et de les exploiter dans des bandes son, des films, des vidéos et également par le biais d'interprétations et de diffusions en direct. En outre, UMG produit des licences pour des compositions destinées à être utilisées dans des partitions musicales et des livrets de chansons. UMG achète également et accorde des licences d'œuvres musicales de tiers dont d'autres éditeurs musicaux ainsi que de compositeurs ou auteurs ayant conservé ou racheté les droits. En 2000, UMG a procédé à deux acquisitions : Rondor Music International, Inc., le plus grand éditeur musical indépendant, en août et Forerunner Music Catalogue, un catalogue classique de musique country contemporaine, en décembre.

En matière d'édition, le catalogue d'UMG couvre plus de 800 000 titres en propriété ou gérés, dont certaines des chansons les plus célèbres au monde telles que « I wanna hold Your Hand », « Candle in the Wind », « I Will Survive » et « Sitting on the Dock of the Bay » parmi tant d'autres. Parmi les principaux artistes et paroliers représentés, figurent notamment ABBA, George Brassens, Bon Jovi, Eddy Mitchell, André Rieu, Shania Twain, Andrew Lloyd Weber et U2 ; et des compositeurs légendaires tels que Léonard Bernstein, Elton John, Bernie Taupin et Henry Mancini.

Fabrication et autres structures de production

En liaison avec ses activités musicales, UMG possède des structures de production aux Etats-Unis, en Allemagne et au Royaume-Uni ainsi que des bureaux administratifs et des entrepôts dans divers pays. En plus de ces installations détenues en propre, UMG est aussi propriétaire d'une usine de production aux Etats-Unis par le biais d'une joint-venture.

Concurrence

Le secteur de la musique est soumis à une forte concurrence. La rentabilité d'une maison de disques dépend de sa capacité à attirer et promouvoir les artistes, de l'accueil réservé à ces derniers par le public et des titres sortis au cours d'une période donnée. UMG cherche à conquérir des talents nouveaux, qu'il s'agisse de nouveaux artistes ou de ceux qui se sont déjà fait connaître par l'intermédiaire d'un autre label. Selon un

schéma établi aux Etats-Unis, les distributeurs européens se sont déjà lancés sur la voie de la consolidation, de plus en plus de produits étant vendus, via des distributeurs multinationaux, des groupements d'achat et autres chaînes de distribution, à prix réduits. La concurrence entre les maisons de disques s'en est trouvée accrue. Ce secteur continue de subir les conséquences des contrefaçons, du piratage et des importations parallèles, notamment en Europe de l'Est, en Asie et en Amérique latine. Il pourrait également être affecté par la possibilité de télécharger grâce à Internet de la musique de qualité sans autorisation. C'est la raison pour laquelle, Vivendi Universal, au travers de sa filiale Universal Music Group, s'est allié à Sony Music Entertainment afin de créer Duet, co-entreprise autonome détenue à parts égales. Cette société va développer un nouveau service sur abonnement permettant d'offrir une sélection musicale, la plus vaste possible et non exclusive via Internet, tout en respectant les droits des artistes.

Résultats financiers

ACTIVITÉS CONSOLIDÉES

Le chiffre d'affaires consolidé pro forma a atteint 6 611 millions d'euros pour l'exercice 2000, soit une hausse de 16 % par

rapport au pro forma 1999 (5 705 millions d'euros). Cette évolution est principalement imputable à l'impact d'effets de change favorables.

L'excédent brut d'exploitation pro forma 2000 qui atteint 1 157 millions d'euros, a progressé de 38 % sur l'exercice (840 millions d'euros pro forma 1999), preuve des bonnes performances, en Amérique du Nord et en Europe, et des économies de coûts à l'échelle mondiale, suite à l'acquisition de PolyGram, qui ont en partie compensé les investissements dans la branche commerce électronique ainsi que le repli des résultats en Amérique latine.

Les plus importantes ventes d'albums sont celles de Eminem, Limp Bizkit, U2, Bon Jovi, Nelly, Dr. Dre, 3 Doors Down, Sisqo et Sting. UMG maintient d'excellentes positions dans tous les genres musicaux et sur tous les grands marchés, y compris les Etats-Unis, le Royaume-Uni, la France, l'Allemagne et le Brésil. Sur le plan international, la présence de UMG sur les marchés nationaux demeure solidement établie. En 2000, les ventes enregistrées en Amérique du Nord ont représenté 44 % du chiffre d'affaires total, contre 39 % pour le marché européen, 13 % pour la zone Asie-Pacifique et 4 % pour l'Amérique latine.

TELEVISION ET FILM

Groupe Canal+ – Universal Studios Group

DONNEES CONSOLIDEES

(en M€)	2000	pro forma 2000	pro forma 1999	méthodes constantes 1999	1998
Chiffres d'affaires	4 248	8 796	7 345	1 151	203
Chiffres d'affaires réalisé hors de France	1 524	5 944	4 739	365	36
Excédent brut d'exploitation	526	771	326	85	13
Résultat d'exploitation	-111	-91	-307	-103	-5
Capacité d'autofinancement	80	NA	NA	93	-8
Investissements	1 308	NA	NA	3 983	46

Né du rapprochement des activités du groupe Canal+ et d'Universal Studios, le pôle Télévision et Film de Vivendi Universal est un acteur de référence dans plusieurs secteurs : la production et la distribution de films et de programmes de télévision, l'édition et la commercialisation de chaînes et de services payants, les technologies de télévision numérique, les contenus dédiés à l'Internet et les parcs à thèmes.

Entreprise de spectacle intégrant l'ensemble des métiers du cinéma et de la télévision, le groupe garantit à ses abonnés et à ses clients, sur l'ensemble des supports (TV, PC, mobile), le meilleur du sport et du cinéma.

Fort de cette alliance, qui renforce la position respective d'Universal Studios et de Canal+ dans ces secteurs clés, le groupe compte aujourd'hui parmi les plus grandes firmes de production cinématographique et audiovisuelle du monde. Ses vastes ressources lui permettront de poursuivre sa croissance dans les domaines de la télévision à péage et de l'édition de chaînes thématiques — où il est numéro un en Europe — tout en capitalisant sur le développement de la diffusion numé-

rique en sa qualité d'entreprise de communication totalement intégrée.

Télévision

Edition de chaînes

Le Groupe Canal+ est un acteur de référence dans l'édition de chaînes payantes, premium et thématiques. Son développement dans cet univers, en France comme à l'international, notamment dans les secteurs du cinéma, du sport et de l'information, devrait s'accélérer tandis qu'une réflexion d'ensemble sur les synergies des programmes du groupe a été entamée.

Les chaînes premium Canal+

Canal+ présente en France depuis 1984 un concept original de chaîne premium dont la vocation était de réunir le meilleur des programmes. Les films les plus récents et le sport événement sont au cœur de l'offre, accompagnés de programmes cryptés et d'émissions en clair, financés par la publicité. Après la réussite du concept en France, Canal+ s'est exporté avec succès dès 1989 hors de France avec la collaboration de partenaires nationaux. Belgique, Espagne, Afrique, Pologne, Italie, Flandres, Pays-Bas, Danemark, Suède, Norvège, Finlande, la chaîne premium est aujourd'hui déclinée et adaptée dans onze pays.

Alors que la concurrence s'intensifie, l'implantation européenne de la chaîne constitue aujourd'hui un atout pour sécuriser son approvisionnement en films par la signature de contrats avec les majors américaines ou encore pour favoriser l'accès aux droits européens de diffusion de certains événe-

ments sportifs de portée transnationale (championnats nationaux de football, NBA, boxe ...).

Soucieux de satisfaire au maximum ses abonnés, Canal+ soutient, depuis sa création, un effort constant d'innovation tant en matière de programmes que de services. C'est ainsi que, dans sa version numérique, Canal+ optimise son offre de programmes grâce à un multiplexage des programmes de la chaîne sur plusieurs canaux.

Les chaînes thématiques

Fort de son expérience en contenu, Groupe Canal+ a investi très tôt dans la création de chaînes thématiques. Leur développement rapide a suivi l'essor conjoint de la réception directe et de la technologie numérique. Si certaines chaînes de Groupe Canal+ sont destinées spécifiquement au public français (Demain !, i-télévision, Monte Carlo TMC), d'autres se sont exportées sous la bannière de "multiThématiques" (Planète, Canal Jimmy, Cinécinémas, Cinécinéfil ...). Le Groupe Canal+ est devenu ainsi le premier éditeur européen de chaînes thématiques diffusées sur le câble et le satellite. Avec 30 chaînes au total déclinées dans 14 pays, multiThématiques comptait fin décembre plus de 20 millions d'abonnés (+35 % en 2000). La société est désormais également présente en Amérique latine avec l'acquisition de la chaîne brésilienne Eurochannel qui propose des programmes européens sous-titrés. Sur un plan capitalistique, une alliance stratégique dans la télévision numérique a été signée en 2000 entre les groupes Lagardère et Canal+, pour développer ensemble, en France et à l'international, l'édition et la distribution de chaînes thématiques et de services interactifs. Aux termes des différents accords, le groupe Lagardère a acquis 27,4 % du capital de multiThématiques.

L'offre thématique de Groupe Canal+ est désormais élargie aux chaînes d'Universal qui touchent près de 24 millions de foyers dans 30 pays.

Universal Studios Network a entamé son développement à l'international avec 13^{ème} Rue, la chaîne de l'action et du suspense qui a été lancée en novembre 1997 en France. La chaîne a poursuivi ensuite son expansion, en Allemagne, en Espagne (Calle 13) puis en Amérique latine (Calle 13) et au Brésil (Rua 13) sous la forme de blocs de programmes.

Par ailleurs, en mai 1998, Universal a lancé en Italie la chaîne cinéma Studio Universal. Elle a été lancée ensuite en Allemagne et, sous la forme de blocs de programmes, en Amérique latine et au Brésil et enfin en Espagne en mai 2000. Plus récemment, la chaîne a été introduite au Royaume-Uni sous la marque The Studio, en partenariat avec NTL, l'opérateur n°1 du câble Outre-Manche. L'expansion se poursuivra avec le lancement de nouvelles chaînes au Canada (dont 13^{ème} Rue, diffusée en anglais et en français).

Distribution de chaînes et services

Avec ses onze plates-formes de distribution, le Groupe Canal+ est le leader européen de la télévision à péage. Au total, l'ensemble des différentes offres de programmes du Groupe Canal+ (premium et basique) représente 15,3 millions d'abonnements, dont 7,9 hors de France.

La numérisation du parc d'abonnés s'est poursuivie en 2000 tandis que le revenu moyen par abonné a augmenté. Au total, Groupe Canal+ compte au 31 décembre 5,3 millions d'abonnés numérique, en progression de 32 % sur un an. Près d'un abonné sur deux du Groupe Canal+ souscrit désormais à une offre numérique.

En France, CanalSatellite, dont 34 % du capital a été acquis en 2000 par le groupe Lagardère, a confirmé sa position de leader sur le marché de la réception directe par satellite. L'année s'est déroulée sous le signe de l'interactivité avec le lancement d'une plate-forme de jeux, en partenariat avec la start-up anglaise Static, et de fiches thématiques et pratiques (cuisine, horoscope, cinéma, ...) déclinées à partir des marques de Lagardère (Elle, Parents, Première, Auto-moto). Le service PMU de pari à domicile lancé en avril a connu en particulier un grand succès avec 37 000 comptes ouverts fin décembre et, en moyenne sur l'année, 1 million de francs de paris effectués quotidiennement. En matière de services financiers, le bouquet propose désormais un portail financier CanalSat Finance, avec un service d'informations boursières et financières, La Tribune Interactif, et la nouvelle plate-forme multibanque, CanalSat Banques, qui permet à l'abonné de gérer ses comptes bancaires depuis son téléviseur.

Au total, le chiffre d'affaires client généré par l'interactivité, avec notamment le service de paiement à la séance Kiosque et de pari à domicile, atteint en France 700 millions de francs sur l'année 2000, soit un doublement par rapport à l'an passé.

Activité des métiers

Télévision et film

CanalSatellite, qui offre aujourd'hui un bouquet de 200 chaînes et services interactifs, enregistre en 2000 son premier exercice bénéficiaire, devenant ainsi la première plate-forme numérique à atteindre l'équilibre en Europe.

En Espagne, Canal Satellite Digital, qui a dépassé le seuil des 1 million d'abonnements, s'est enrichi en 2000 d'un nouveau service dédié à l'information en temps réel, Infobolsa, fruit d'un accord entre Canal Satellite Digital et la société d'informations boursières Infobolsa. Une galerie marchande a été également lancée en partenariat avec le plus grand groupe commercial El Corte Inglés. Sur un plan capitalistique, l'année a été marquée par l'entrée de Time Warner à hauteur de 10 % dans le capital de Canal Satellite Digital, alors que Canal+ portait à 21,27 % sa participation dans Sogecable.

Enfin, en Italie, Groupe Canal+ a poursuivi une croissance soutenue de son activité. La fin de l'année a été marquée par la mise en œuvre d'une politique active de lutte contre le piratage. L'impact de cette politique devrait s'intensifier avec le remplacement en cours de l'ancienne génération de terminaux numériques par des décodeurs utilisant la technologie du Groupe Canal+. Quant à l'offre commerciale, le service de paiement à la séance Palco a rencontré en 2000 un vif succès avec plus de 4,3 millions de commandes enregistrées, soit le double des résultats enregistrés un an plus tôt. Enfin, Tele+ a étendu son réseau de distribution, étant désormais repris sur les réseaux câblés de sept grandes villes italiennes (Milan, Naples, Florence, Rome, Turin, Bari et Bologne) et en numérique sur le réseau hertzien d'autres villes.

Dans tous les pays où Canal+ est implanté, le groupe a confirmé en 2000 sa position de leader du numérique. Avec l'introduction des nouveaux services interactifs, Groupe Canal+ est devenu le premier opérateur européen multiservices sur la télévision. La nouvelle génération de terminaux permettra l'accès internet sur la télévision et intégrera un disque dur. Elle ouvrira à Groupe Canal+ de nouvelles perspectives de croissance avec, notamment, le développement du commerce électronique et de nouveaux services à forte valeur ajoutée.

Perspectives 2001-2002

Le groupe Canal+ développe ses exploitations de télévision payante en Europe ainsi que sa filiale de production et de distribution de produits audiovisuels StudioCanal.

La croissance du portefeuille d'abonnements du groupe et du chiffre d'affaires des activités de télévision payante sur la période est de 10 % par an. La filiale de négoce de droits sportifs (Sport+) et Canal+ Technologies contribuent significativement à la croissance du chiffre d'affaires consolidé.

La croissance du portefeuille d'abonnés et les programmes de réduction de coûts devraient induire une croissance de l'EBITDA de Groupe Canal+ de 35 % par an sur la période.

Autres activités

En matière de technologie, Groupe Canal+ a démarré, dès le milieu des années '90, le développement de ses propres technologies afin de répondre aux besoins du monde de la télévision numérique, notamment en matière de fiabilité et de simplicité d'utilisation. Groupe Canal+ a ainsi choisi de concevoir sa propre plate-forme évolutive pour le développement des services interactifs et multimédia. Cette activité a été filialisée en 1999 au sein de la société Canal+ Technologies, qui est devenue ainsi l'un des principaux fournisseurs mondiaux de technologies logicielles permettant aux opérateurs de fournir des services interactifs sécurisés sur les réseaux de télévision numérique grâce à la complémentarité de sa plate-forme logicielle d'interactivité Mediahighway et de son système de contrôle d'accès Mediaguard.

Depuis le lancement des premiers systèmes utilisant les technologies du groupe en 1996, ces solutions logicielles ont été adoptées par plus de 20 opérateurs de télévision (satellite, terrestre et câble). Elles fonctionnent aujourd'hui sur plus de 8,6 millions de terminaux numériques déployés dans plus de 15 pays.

Outre son savoir-faire technologique, Canal+ Technologies bénéficie de l'expérience du groupe comme opérateur de télévision. Ses principaux clients sont d'une part, les opérateurs de bouquets de télévision numérique du groupe (CanalSatellite en France, Tele+ en Italie, CanalSatellite Digital en Espagne) et, d'autre part, des acteurs des marchés en pleine croissance d'Europe, des Etats-Unis et d'Asie (ONdigital au Royaume-Uni, Astro Measat en Malaisie et AT&T Broadband aux Etats-Unis.)

Canal+ Technologies a conclu en fin d'année 2000 des partenariats stratégiques avec Sony et Thomson multimedia. Selon les termes des accords, les deux leaders de l'électronique

grand public entrent dans le capital de Canal+ Technologies à hauteur d'environ 3 % chacun. Sony et Thomson, qui participent au développement du marché des équipements de télévision numérique incorporant les logiciels développés par Canal+ Technologies, seront également les premiers licenciés d'un nouveau logiciel d'interactivité basé sur la technologie Mediahighway. Début 2001, Sogecable, opérateur espagnol de premier rang, s'est également associé au développement de Canal+ Technologies en devenant actionnaire de la société, au même niveau que Sony et Thomson multimedia. L'accord stratégique entre Sogecable et Canal+ Technologies inclut la création d'une joint venture à parité avec, pour objectif, la commercialisation exclusive des applications interactives développées par les deux sociétés dans tous les pays de langues espagnole et portugaise.

Production et Distribution Cinématographiques

Avec StudioCanal et Universal Studios, le Groupe Canal+ est l'un des leaders de la production cinéma et télévision en Europe et aux Etats-Unis. Les deux catalogues constituent ensemble le second catalogue mondial de droits audiovisuels, représentant ensemble près de 9 000 films de cinéma et 30 000 heures de programmes de télévision.

Le nom d'Universal Pictures est associé à quelques-uns des plus grands films jamais montrés sur le grand écran et son parcours couvre près de 90 années de l'histoire du cinéma. Universal s'est ainsi hissé au tout premier rang mondial de l'industrie du cinéma américain grâce à la qualité de ses films et à son expertise en matière de production, de distribution et de marketing. Parallèlement, Universal a su conclure des contrats de production avec des réalisateurs et des producteurs qui comptent parmi les meilleurs au monde, dont : Imagine Entertainment de Ron Howard et Brian Grazer ; Jersey Films de Danny DeVito ; Beacon Pictures de Armyan Bernstein et Marc Abraham ; Dirty Hands Productions de Alan Parker et Working Title (créé en partenariat avec StudioCanal) de Tim Bevan et Eric Fellner, l'une des sociétés de production cinématographique qui dominent la scène européenne.

Pour la seconde année consécutive, 2000 a été une année record pour le studio américain, franchissant en décembre, pour la première fois de son histoire, le seuil du milliard de dollars de recettes en salles aux Etats Unis et au Canada. De plus, Universal a été le premier studio de tous les temps à hisser sept films (dont cinq de façon consécutive) à la première place du box-office : Erin Brockovich ; U-571 (en partenariat avec StudioCanal) ; Nutty Professor II : The Klumps ; Bring it On ; The Watcher ; Meet the Parents et enfin Dr Seuss' How the Grinch stole Christmas. Gladiator, une co-production avec DreamWorks et Billy Elliot, de Working Title en partenariat avec StudioCanal et lancé par Universal Focus, la division consacrée aux films d'auteur, figurent également parmi les grands succès internationaux de l'année 2000. The Grinch est ressorti comme le film ayant enregistré la plus forte recette de l'année.

Les produits vidéos d'Universal (cassettes vidéos et DVD) sont distribués partout dans le monde. Aux Etats Unis, la distribution est assurée par Universal Studios Home Video (USHV), l'un des plus grands distributeurs vidéo du secteur. La société distribue également les films d'Universal sortis directement en vidéo ainsi que les produits spécialisés d'Universal Pictures International ou sous licence de DreamWorks et Lions Gate. La division exploite une importante activité de location de vidéos VHS et de vente par les professionnels ainsi qu'un marché DVD en plein essor. 2000 a été la meilleure année jamais enregistrée pour USHV puisque pour la première fois dans l'histoire d'Universal, les ventes de vidéos VHS ont dépassé la barre du milliard de dollars. Au cours de l'année, USHV a sorti 13 DVD à gros succès avec plus d'un millions d'unités vendues ; parmi eux, l'édition de collection de Jaws pour son 20^e anniversaire est devenue la meilleure sortie historique de DVD d'un titre de catalogue. Hors Etats-Unis, la distribution des cassettes vidéo et des DVD Universal est assurée par Universal Pictures International (UPI). En 2000, UPI a dominé le marché de la location en Espagne, au Bénélux, au Mexique, en Australie ainsi qu'au Royaume-Uni où, à la fin de l'année, la société distribuait 13 des 50 titres les plus demandés (un record historique dans le secteur de la vidéo britannique). Avec plus de quatre millions d'unités vendues et plus de 25 millions de cassettes louées, Gladiator a été l'une des plus grandes réussites d'UPI. Le film a été également l'un des plus gros succès de tous les temps à la location.

Les activités à succès d'Universal en matière de vidéo, de télévision et de divertissement sont dynamisées par son catalogue impressionnant de films et de programmes télévisés détenus en propre. Le catalogue cinéma comprend 3 000 titres parmi lesquels les derniers succès du box office, tels que Coup de foudre à Notting Hill, Gladiator, Erin Brockovich, The Mummy et de nombreux classiques récompensés par des Oscars, de To Kill a Mockingbird à La Liste de Schindler. Quant au générique du catalogue « Télévision », y figurent notamment Kojak, Columbo, Miami Vice, Alfred Hitchcock Presents et Magnum.

Universal produit et distribue ses produits dans le monde entier, dont les films d'Universal, destinés à toutes les formes de télévision (télévision payante, paiement à la séance et vidéo à la demande, hertzien/réception directe par satellite/câble). La société distribue également les programmes de télévision d'Universal à l'échelle internationale. En outre, USTD est le distributeur exclusif au niveau international des programmes de télévision produits par USA Networks, Studios USA, USA Cable Entertainment et Sci-Fi Network. Enfin, USTD distribue les produits de Working Title Television Angleterre, Universal Pictures Visual Programming, Universal Family Home Entertainment Production et Universal Worldwide Television.

StudioCanal est un acteur européen de référence dans la production et la distribution de films et de programmes de télévision. Présent dans les six principaux marchés européens (France, Espagne, Allemagne, Royaume-Uni, Italie, Bénélux), il s'appuie sur une production locale et une distribution européenne de films européens et américains ; ainsi, de nombreux talents ou producteurs ont déjà associé leur nom à StudioCanal : Patrice Chéreau, Mathieu Kassovitz, Jim Jarmusch, André Téchiné, David Lynch, Coline Serreau, Christophe Gans, les frères Coen, Claude Sautet, Ken Loach, Nanni Moretti, Martin Scorsese, Jean-Luc Godard, Mike Leigh, Tim Burton ou encore Tim Bevan et Eric Fellner avec Working Title ou Michael Ovitz avec APG ...

L'année 2000 a été une année clef pour le studio européen qui, baptisé StudioCanal en mai 2000, met en place son réseau de distribution salles : création de Bac Distribution en France, augmentation de sa participation dans TOBIS en Allemagne, signature d'accords avec Pathé UK pour le Royaume-Uni, Fu Works pour le Bénélux et la Rai pour l'Italie, sans oublier l'accord existant déjà avec Sogepaq pour l'Espagne.

L'année a été marquée par la sortie de films à grand succès dont StudioCanal aura su capter tout ou partie des droits européens tel que Le Sixième Sens, Sleepy Hollow, Taxi 2, O, Brother Where Art Thou ?, Ça ira mieux demain, Chicken Run ou encore Billy Elliot ... ou par la mise en production de Captain Corelli's Mandolin et Bridget Jones' Diary par Working Title. L'année 2001 débute avec succès avec en particulier Le Pacte des Loups de Christophe Gans qui totalise plus de 4 millions d'entrées après trois semaines d'exploitation.

2000 a vu également l'une des premières concrétisations des synergies entre Universal Pictures et StudioCanal ; en effet, StudioCanal a confié à Universal Pictures Video la distribution vidéo et DVD de ses films nouveaux en France.

Enfin, par le biais de sa filiale Expand (après fusion d'Ellipse et d'Expand en février 2000) StudioCanal devient l'un des premiers producteurs audiovisuels en Europe (Fort Boyard, Babar, Qui veut gagner des millions, Vivement Dimanche, La Kiné, Corto Maltese, Les Minikeums, Un homme en colère ...).

StudioCanal possède un catalogue riche de 5 000 films variés (1/3 français, 1/3 européens, 1/3 américains) et renommés tels que Terminator 2, La Grande vadrouille, Basic Instinct, Total Recall, La Grande illusion, Le Lauréat, Spinal Tap ... et de plus de 6 000 heures de programmes de télévision (Chapeau melon et bottes de cuir ...). Outre la vente aux télévisions du monde entier, StudioCanal exploite son catalogue par des ventes destinées à des remakes (Diva dont une nouvelle version est en développement chez Universal), ressorties (La Grande Illusion ressorti aux Etats-Unis à l'issue d'un important travail de restauration du film) ou Spinal Tap (qui, ressorti en salles aux Etats-Unis, a déjà fait l'objet d'un tirage DVD et cassette à un million d'exemplaires), adaptations théâtrales (Le Lauréat à Londres, The Producers à New York) ou encore un grand nombre de sorties DVD de titres phares tel qu'en 2000 : La Trilogie Rambo, Basic Instinct, Highlander ou The Avengers.

Internet

Constitué en janvier 2000, CanalNumedia a pour vocation de développer et exploiter les synergies entre les différents sites web du groupe Canal+ en Europe. Au sein du groupe Vivendi Universal, CanalNumedia est responsable de la production de sites de divertissement et de la production de contenus sport et cinéma destinés à nourrir des portails sur ces deux thèmes.

Parcs à thèmes

Universal est devenu un leader mondial des loisirs à thèmes en développant une marque puissante à l'échelle mondiale, inspirée des films et programmes de télévision d'Universal. Les sites d'Universal — des parcs à thèmes et des centres de divertissements situés à Universal City (Californie), Orlando (Floride), Barcelone (Espagne), Beijing (Chine) et en mars 2001 à Osaka (Japon) — proposent des expériences uniques au travers d'attractions fascinantes sur le plan technologique. Le réalisateur primé aux Academy Award, Steven Spielberg, agit en qualité de créateur consultant sur nombre de ces projets.

Au cours de l'année 2000, Universal Studios Hollywood a ajouté de nouveaux éléments à son circuit mondialement

reconnu et a achevé l'expansion d'Universal CityWalk, une avenue consacrée aux emplettes et aux divertissements. De son côté, Universal Studios Florida a lancé son attraction Men in Black — Alien Attack, la première ballade interactive en jeu vidéo aux dimensions réelles. De nouvelles attractions ont également vu le jour à Islands of Adventure à Orlando ainsi qu'à Universal Studios Port Aventura à Barcelone en Espagne, qui a également annoncé le démarrage de la construction de deux nouveaux hôtels de 500 chambres. Universal Studios Japan, dont l'ouverture est prévue en mars 2001, proposera les attractions les plus célèbres des deux parcs à thèmes existants d'Universal Studios en matière de cinéma et de télévision, mais présentera aussi de nouveaux divertissements en exclusivité pour ce marché de plus de 35 millions de personnes.

UGC

UGC se place parmi les leaders de l'industrie du cinéma en Europe et comprend trois principaux secteurs d'activité : les salles de cinéma, la régie publicitaire cinématographique, la production et distribution de films.

Le succès international du cinéma en salles s'est confirmé en 2000, même si l'offre de productions américaines au cours du dernier semestre n'a pas permis de satisfaire complètement le marché européen qui enregistre une légère progression. Le marché français, avec 166 millions d'entrées (+8 %), réalise la meilleure performance qui s'explique par l'impact des concentrations des nouvelles salles et du succès des cartes d'abonnement illimité.

Les salles d'UGC, qui incluent pour la première fois en année pleine le parc d'UGC Cinemas au Royaume-Uni et en Irlande, ont totalisé, au 31 décembre 2000, 50 millions d'entrées dans 777 cinémas regroupés en 88 établissements. UGC demeure le premier réseau européen.

En 2000, Circuit A, la régie publicitaire d'UGC en France, a continué d'améliorer sa part du marché et réalise actuellement près de 43 % du chiffre d'affaires du cinéma publicitaire.

En Europe, RMBI, dont UGC détient deux tiers du capital, a renforcé son implantation en Suisse, en Allemagne. Avec l'acquisition de Wegra puis d'UKW, RMBI devient ainsi le principal acteur européen du cinéma publicitaire et la seule

entreprise de régie publicitaire qui associe les salles de cinéma et les télévisions régionales ou thématiques.

En 2000, UFD (UGC Fox Distribution) avec un chiffre d'affaires de 31,3 millions d'euros est passé de la troisième à la quatrième place des distributeurs, aucun film n'ayant réalisé plus de trois millions d'entrées.

En 2000, UGC a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 415,1 millions d'euros dont : 88 % (363,9 millions d'euros) dans le secteur de l'exploitation cinématographique, 6 % (24,5 millions d'euros) dans le secteur publicitaire (hors RMBI consolidé par mise en équivalence) et 6 % (26,5 millions d'euros) dans la production et la distribution de films.

Les perspectives 2001 pour chacun des secteurs semblent favorables. Pour les cinémas, le secteur de l'exploitation a su reconquérir son public et diversifier son offre cinématographique. La stratégie d'UGC Ciné Cité doit permettre de renforcer l'identification de la marque UGC et de bénéficier d'un marché en croissance. Pour le secteur publicitaire, les prévisions de progression sont moins optimistes que celles constatées en 2000 ; mais le cinéma publicitaire devrait bénéficier une fois nouvelle fois d'un environnement favorable comme l'atteste le volume d'activités du premier semestre 2001. Pour la production et la distribution, le succès escompté des films distribués ou co-produits par UGC Images devrait permettre en 2001 de bénéficier des efforts consentis depuis deux ans pour doter UGC d'un secteur de production et de distribution performant et diversifié.

USA Networks, Inc.

USA Networks, Inc. [code NASDAQ : USAI] est une entreprise dédiée à la convergence entre le divertissement, l'information et la vente directe. L'un des premiers acteurs sur le marché américain de la télévision et des services interactifs, USA Networks est organisé autour de trois métiers distincts et complémentaires : USA Entertainment, USA Electronic Retailing et USA Information and Services. Universal Studios détient une participation de 43 % dans USA Networks, et une option d'achat pouvant conduire au contrôle de la société. USA Networks est consolidé par mise en équivalence.

Fondé en 1998 et dirigé par Barry Diller (Président-Directeur général), USA Networks compte aujourd'hui 19 000 salariés à travers le monde. Parmi les actifs de USA Networks, Inc. figurent :

- pour USA Entertainment : USA Network, SCI FI Channel, TRIO, NWI, Studios USA, USA Films, et Interactive Entertainment ;
- pour USA Electronic Retailing Home Shopping Network (HSN), HSN International et HSN Interactive ; et
- pour USA Information and Services : Ticketmaster [code NASDAQ : TMCS], Citysearch.com, Match.com, Hotel Reservations Network (code NASDAQ : ROOM), Electronic Commerce Solutions, Styleclick, Inc. (code NASDAQ : IBUY) et Precision Response Corporation.

Activité

En 2000, sur une base pro forma, les différentes entités opérationnelles de USAi ont généré un excédent brut d'exploitation en croissance de 25 % sur un an à 974 millions de \$US, et un chiffre d'affaires en hausse de 23 % à 4,5 milliards de \$US. Au cours de ses cinq premiers exercices USA Networks a connu une croissance moyenne de son excédent brut d'exploitation de l'ordre de 26 %.

Faits marquants de l'exercice

USA Entertainment (USA Network, SCI FI Channel, TRIO, NWI, Studios USA, USA Films et Interactive Entertainment)

Les principales sociétés de USA Entertainment ont réalisé en 2000 plusieurs opérations significatives.

En mai, USA Cable a procédé à l'acquisition, pour un montant d'environ 100 millions de \$US, de la société North American Television, détentrice des deux réseaux câblés américains TRIO et Newsworld International (NWI).

En décembre, USA Networks a annoncé la cession de USA Broadcasting, son groupe de stations de télévision (le dixième aux Etats-Unis en termes de taille), à Univision pour un montant de 1,1 milliard de \$US en numéraire.

En 2000, USA Network était numéro 1 pour l'audience en prime-time des réseaux américains de télévision par câble. Au quatrième trimestre, l'entreprise a généré l'excédent brut d'exploitation le plus élevé de son histoire, et les films diffusés en première exclusivité sur USA Network ont obtenu la meilleure audience de l'année parmi l'ensemble des réseaux câblés américains. Touchant un public de 80 millions de foyers américains, USA Network est le premier câble-opérateur à fournir des programmes originaux : séries et longs métrages, événements sportifs, émissions télévisées hors réseau et films à grands succès diffusés en salle.

SCI FI Channel a connu un énorme succès en 2000 et a réalisé en décembre sa meilleure audience. Stimulée par ses programmes exclusifs, SCI FI a pour la première fois en huit ans terminé l'exercice parmi les dix premiers réseaux câblés en terme d'écoute en prime-time. SCI FI est le premier fournisseur de séries pour le câble diffusées en prime-time. Lancée en 1992, la chaîne offre des films populaires, des séries nouvelles et originales, des événements spéciaux, de la science-fiction classique et des programmes de divertissement et d'horreur. Elle compte 67 millions de ménages abonnés aux Etats-Unis.

Au quatrième trimestre 2000, Studios USA a généré l'excédent brut d'exploitation le plus élevé de son histoire. Studios USA a produit plusieurs des comédies dramatiques, des programmes d'action et de débat qui figurent parmi les grands succès de la télévision américaine. Studios USA est le numéro trois américain pour la production d'émissions en prime-time et la syndication de programmes exclusif, parmi ses programmes

Activité des métiers

Télévision et film

figurent notamment deux des quatre premiers talk shows aux Etats-Unis. Les activités de Studios USA comprennent la production et la distribution de programmes originaux, ainsi que le développement de réseaux et la production.

En 2000, USA Films — société de production, de commercialisation et de distribution de films — a sorti *Nurse Betty* et *Traffic*, qui a connu un très grand succès critique. *Nurse Betty* a reçu un Golden Globe. *Traffic* a reçu deux Golden Globe pour le meilleur scénario et le meilleur second rôle. *Traffic* a également été sacré film de l'année par le Cercle des Critiques de Films New Yorkais, il a également été nommé cinq fois aux Oscars.

Commerce électronique aux Etats-Unis (Home Shopping Network (HSN), HSN International, HSN Interactive)

Home Shopping Network (HSN) a été dès 1977 l'un des pionniers du commerce électronique et est aujourd'hui le numéro 1 mondial du télé-achat, disponible dans 141 millions de foyers. HSN — diffusé 24 heures sur 24 — a attiré 2,6 millions de nouveaux acheteurs américains en 2000 et a expédié 33,4 millions de colis au cours de l'exercice. Au 4^e trimestre 2000, tandis que les circuits de distribution traditionnels connaissaient une hausse de 0,01 % de leurs ventes, HSN a enregistré son meilleur trimestre avec une croissance de son chiffre d'affaires de 16 %.

Le chiffre d'affaires de HSN U.S. a connu une croissance de 16 % à 462,1 millions de \$US. HSN TV a recruté 650 000 nouveaux clients au cours du quatrième trimestre 2000, soit 13 % de plus qu'au cours de la même période un an auparavant. Par ailleurs, le site HSN.com a pratiquement doublé sa clientèle au cours de ce même trimestre, avec 115 000 nouveaux acheteurs.

En 1999, Home Shopping Network a lancé HSN.com, un site de commerce en ligne qui offre du contenu et des programmes communautaires et commerciaux ainsi que des programmes télévisés HSN. HSN agrandit ainsi sa base de clients, génère des revenus supplémentaires en multipliant les canaux de distribution, tout en encourageant des coûts d'acquisition minimes. 38 % des clients HSN.com n'ont jamais acheté chez HSN, tandis que ceux qui achètent à la fois par télévision et en ligne dépensent 25 % de plus en ligne qu'à la télévision. Les 21 millions de \$US de chiffre d'affaires générés par HSN.com

sont dix fois plus élevés que les ventes du quatrième trimestre 1999.

Tirant parti de son infrastructure et de son savoir-faire mondial, HSN a diffusé la première émission *Global Today's Special* aux Etats-Unis, en Allemagne, en Belgique, au Japon et en Chine. Plus de 10 000 articles de bijouterie conçus spécialement pour l'occasion ont ainsi été vendus simultanément dans le monde entier.

USA Information and Services (Ticketmaster, Citysearch.com, Match.com, Hotel Reservations Network, Electronic Commerce Solutions, Styleclick, Inc. et Precision Response Corporation)

Les principales sociétés d'USA Information and Services ont mené des opérations significatives au cours de l'exercice 2000 et au début de l'année 2001. En avril, USAi a procédé à l'acquisition de Precision Response Corporation, un leader dans le domaine du service-clients et du télé-service. En juillet, Styleclick.com a fusionné avec Internet Shopping Network (filiale e-commerce d'USAi) : cette fusion a donné naissance à Styleclick, Inc., un opérateur intégré dans les domaines du merchandising, des ventes et des services.

En janvier 2001, Ticketmaster Online-Citysearch, Inc. a finalisé l'acquisition de la filiale d'USAi, Ticketmaster Corporation, donnant naissance à un leader mondial de l'accès réservé, de l'information locale et des services. La participation d'USAi dans la nouvelle société, dont la dénomination sociale sera "Ticketmaster" [code NASDAQ : TMCS] a ainsi été portée de 49 % à 68 %. Avant charges exceptionnelles liées à la fusion, Ticketmaster a généré sur ses ventes de billetterie un EBITDA de 24,4 millions de \$US. Ticketmaster est le numéro 1 mondial de la billetterie, commercialisant plus de 80 millions de billets valorisés à plus de 3 milliards de \$US, et le premier réseau local en ligne.

Ce groupe de sociétés intégrées inclut ticketmaster.com, la première société mondiale de billetterie en ligne, citysearch.com, l'un des premiers réseaux locaux en ligne, ainsi que match.com, le service exclusif de rencontres en ligne.

Par ailleurs, cette division intègre Hotel Reservations Network (HRN [code NASDAQ : ROOM]), le premier fournisseur mondial de chambres d'hôtel à prix réduits sur Internet. Avec un excédent brut d'exploitation de 52,6 millions de \$US en 2000,

HRN est également l'une des sociétés Internet indépendantes les plus rentables. Avec une croissance record de son EBITDA au quatrième trimestre 2000, HRN a fait son entrée sur 14 nouveaux marchés, recruté 800 nouveaux partenaires en ligne et vendu environ 700 000 nuits d'hôtel.

Precision Response Corporation a réalisé un excédent brut d'exploitation de 11 millions de \$US au quatrième trimestre 2000, avec la venue de nouveaux clients tels que Chase Metlife, AT&T Customer Care et AOL.

USA Electronic Commerce Solutions (ECS), qui fait également partie de la division USA Information and Services, a continué

à proposer des solutions intégrées à des tiers, avec une offre de contexte, de services verticaux de distribution, de merchandising, de marketing de bases de données, de télé-services et d'assistance clients en ligne. En 2000, ECS a annoncé la conclusion de partenariats à long terme dans les domaines du commerce électronique et des services avec Turner Sports Interactive (AOL Time Warner), pour la création et de la gestion du site NASCAR.com, ainsi qu'avec CBS SportsLine.com afin d'assurer la gestion de la boutique en ligne de ce spécialiste des médias sportifs.

EDITION

Vivendi Universal Publishing

DONNEES CONSOLIDEES

(en M€)	2000	pro forma 2000	pro forma 1999	méthodes constantes 1999	1998
Chiffre d'affaires	3 540	3 600	3 352	3 278	2 876
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	1 621	1 681	1 385	1 311	804
Excédent brut d'exploitation	493	531	443	411	355
Résultat d'exploitation	345	382	384	352	252
Capacité d'autofinancement	229	NA	NA	70	248
Investissements	355	NA	NA	1 197	1 589

Au cours de l'année 2000, Vivendi Universal Publishing (nouvelle dénomination d'Havas depuis décembre 2000) Havas a consolidé ses positions tant sur ses différents marchés internationaux qu'au sein de Vivendi Universal. Sur ses marchés, le groupe a renforcé ses positions et a confirmé son leadership dans différents domaines : co-leader mondial des jeux sur PC, leader en Europe continentale pour l'éducation, 1^{er} éditeur de littérature générale en France, n°3 mondial de l'information santé, un des leaders européens de la presse. Depuis décembre 2000, le groupe est organisé autour de ses 5 marchés : Jeux, Education, Information, Littérature, Santé, en maintenant à Havas Services son rôle de soutien transversal en matière de distribution et logistique, services communs au groupe et gestion commerciale.

Activité centrale et stratégique au sein de Vivendi Universal, Havas a fait le choix d'évoluer et de s'identifier pleinement au nouvel univers auquel il appartient en devenant « Vivendi Universal Publishing ». Par cette nouvelle dénomination, l'activité Edition, affiche sa proximité et des synergies fortes avec les autres activités de Vivendi Universal.

Grâce à sa présence dans 40 pays, fort de ses 21 000 collaborateurs et de ses 300 marques, Vivendi Universal Publishing touche les différents publics du monde entier sur tous supports (livres, cédéroms, presse, salons et services en ligne) et dans tous les domaines du savoir. Vivendi Universal Publishing a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 3 540 millions d'euros en progression de 8 % par rapport à 1999.

Vivendi Universal Publishing prévoit de réaliser 20 millions d'euros de synergies de revenus d'ici à fin 2003 et a un objectif de croissance de 6 % par an en termes de chiffre d'affaires et de 10 % par an concernant la rentabilité d'EBITDA en 2001-2002.

La division Vivendi Universal Jeux

Vivendi Universal Jeux s'impose comme l'un des deux leaders mondiaux du marché des jeux multimédia sur tous supports (PC, consoles — Playstation 2, X-Box et Game Boy Advanced et Internet). Forte de ses studios mondialement reconnus, elle a réalisé pour l'année 2000 un chiffre d'affaires de 361 millions d'euros en croissance de 36 % par rapport à 1999. Entre août 1999 et juillet 2000, la division a placé six de ses titres dans le top 20 des jeux sur PC. En 2001, elle entend intensifier sa présence sur le marché des consoles, notamment avec des jeux pour la X-Box, la Playstation 2 et la Game Boy. En février 2001, la division Jeux a consolidé sa position dans le domaine des jeux en ligne et du divertissement interactif avec l'acquisition de Uproar, Inc.. Le rapprochement de Flipside et d'Uproar donne naissance au leader mondial des jeux en ligne.

LES STUDIOS DE VIVENDI UNIVERSAL JEUX

Sierra, pionnier du secteur, a connu ces dernières années de très grands succès avec notamment *Half-Life* (plus de 1,5 million d'exemplaires vendus dans le monde) et la série *King's Quest*. Parmi les titres plus récents, *Ground Control* a reçu le cédérom d'or de l'Ordinateur Individuel dans la catégorie « Stratégie » en octobre 2000 ainsi que le prix du meilleur jeu de stratégie aux EMMA Awards en novembre de la même année.

L'année 2000 a été pour Blizzard Entertainment celle de tous les succès. Particulièrement connu pour ses best-sellers, notamment les séries *Warcraft* dont la sortie du 3^e opus est prévue courant 2001, et *Starcraft*, le studio de développement a battu cette année tous les records avec la sortie de *Diablo II* en juin 2000. Plus grand lancement jamais réalisé pour un cédérom sur PC, le titre accumule les records : 1 million d'exemplaires vendus en deux semaines (record mondial), vente n° 1 des jeux, sortie simultanée en huit langues... Quatre mois après sa sortie, *Diablo II*, vendu à près de 2 millions d'exemplaires dans le monde, est élu cédérom d'or dans la catégorie « action ». Quant à son serveur de jeux en ligne gratuit, Battle.net, dédié à ses produits, il est le plus fréquenté du monde avec plus de cinq millions d'utilisateurs réguliers.

Universal Interactive, qui a rejoint Vivendi Universal Publishing après la fusion, est reconnu pour ses jeux inspirés des productions des studios de cinéma : *The Grinch*, *Gladiator*, *Jurassic Park* ou encore *Spyro the Dragon*. Ensemble, les deux premiers épisodes de *Spyro the Dragon* se sont vendus à plus de cinq millions d'unités dans le monde et comptent parmi les dix meilleures ventes de titres sur Playstation en Amérique du Nord et en Europe. L'intégration d'Universal Interactive au sein de la division Jeux de Vivendi Universal Publishing est un gage supplémentaire de croissance pour la division Jeux et de créativité pour le plus grand plaisir des utilisateurs.

Avec le lancement, en octobre 2000, de Flipside.com issu de la fusion entre PrizeCentral et Won.net, Vivendi Universal Jeux occupe une position forte dans le secteur du jeu en ligne. Présent aux Etats-Unis, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne, Flipside offre plus de 40 jeux qui permettent, grâce à une monnaie d'échanges, d'avoir accès à un large choix de cadeaux. Ce leader des jeux en ligne sur PC et téléphones mobiles est classé parmi les dix premiers acteurs mondiaux du Web, toutes catégories confondues, en terme de temps passé

sur le site. Avec l'acquisition d'Uproar, Inc. en février 2001, Flipside est désormais le leader mondial des jeux en ligne.

La division Vivendi Universal Education

La division Education a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 981 millions d'euros en croissance de 21 % par rapport à 1999.

A travers ses marques fortes et complémentaires, Vivendi Universal Education est aujourd'hui un éditeur de référence mondiale dans l'éducation sur tous supports (livres scolaires et parascolaires, cédéroms, Internet, WAP). Classée parmi les leaders du marché de l'éducation (n° 1 en Europe continentale), la division s'appuie sur 4 secteurs :

- Le scolaire : il figure en très bonne place dans les bassins hispanophone avec Anaya (n° 1 en Espagne) et Aique (n° 3 en Argentine) et lusophone avec Atica et Scipione (n° 1 au Brésil). En France, Bordas, Nathan et Retz mettent au service des enseignants tout leur savoir-faire pédagogique. Leurs manuels scolaires et parascolaires accompagnent les élèves tout au long de leur formation et couvrent tous les champs du savoir. Vivendi Universal Education est également très présent dans le domaine du multimédia. Précurseur de la numérisation des contenus, il vient de lancer en France, avec ces deux éditeurs, le premier prototype de cartable électronique qui associe des manuels scolaires numériques à un support nomade. L'expérimentation a commencé avec succès en décembre 2000 dans deux classes pilotes et s'étendra en 2001 à deux autres classes de 3^e.
- La jeunesse : il comprend les activités papier et le multimédia, et se positionne comme le n° 1 mondial de l'accompagnement scolaire avec 42 % de part de marché, il est également n° 1 en France et en Allemagne. Il occupe une place de premier plan dans le multimédia, tant en Europe avec les logiciels édités par Coktel, notamment son célèbre personnage Adibou, qu'aux Etats-Unis avec Knowledge Adventure/Jumpstart.
- La formation adultes : il se place comme le leader du marché français, notamment dans les sciences humaines et sociales avec Nathan et Armand Colin et a une forte présence en Espagne. Le groupe compte renforcer ses positions sur le plan mondial en particulier grâce à Syracuse, marque développée aux Etats-Unis.

- La référence : où il est un des leaders mondiaux du marché. Il édite une large gamme de dictionnaires et d'encyclopédies, publiés en France par des éditeurs prestigieux comme Larousse, la marque d'édition la plus connue au monde, ou Le Robert, et hors de France, par Harrap et Chambers. Dans le domaine du multimédia, Larousse Multimédia propose Kléio, disponible sur cédérom et DVD-Rom, qui représente aujourd'hui le plus important volume de contenus encyclopédiques sur Internet avec Kléio.fr.

Enfin, Vivendi Universal Education développe un projet transversal : le portail Internet Education.com qui cible mondialement les enfants, les parents et les enseignants. Ce portail propose des contenus riches et variés pour découvrir, s'informer, jouer et apprendre, en présentant une grande partie des activités éducation du groupe. Education.com a été lancé en février 2001.

La division Vivendi Universal Littérature

Avec ses marques prestigieuses et complémentaires, qui couvrent l'ensemble des genres littéraires, Vivendi Universal Littérature est le 1^{er} éditeur de littérature générale en France. Avec plus de 450 collaborateurs, la division Littérature a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 400 millions d'euros en croissance de 2 % par rapport à 1999. Cette année exceptionnelle s'est notamment traduite par un taux de rentabilité de 12 % pour l'ensemble de la division.

Les Editions Laffont, qui fêteront leur 60^e anniversaire en 2001, comptent aujourd'hui plus de 4 000 titres disponibles à travers les collections Robert Laffont et Bouquins, ainsi qu'avec les fonds éditoriaux de Fixot, Seghers, Julliard, et Nil Editions. Robert Laffont est également l'éditeur du Quid dont l'édition 2001, parue en octobre 2000, propose 2,5 millions d'informations différentes, dont plus de 95 000 nouvelles cette année. Parmi les grands succès de l'année 2000, il y a eu le premier roman de Marc Levy, « *Et si c'était vrai* », la biographie de Jean-Claude Brialy, « *Le ruisseau des singes* », ainsi que l'essai de Claude Allègre « *Toute vérité est bonne à dire* ».

Plon-Perrin regroupe la maison Plon, qui regroupe de nombreux grands auteurs français, et la maison Perrin, spécialiste de l'histoire. En 2000, Plon-Perrin a notamment connu le succès avec « *Mémoires de la rose* » de Consuelo de Saint Exupéry, « *Les dessous du tennis féminin* » de Nathalie Tauziat

ou encore « *Arrêtez d'emmerder les Français* » de Thierry Desjardins.

Les Presses-Solar-Belfond fédèrent les Presses de la Cité, avec ses best-sellers populaires français et anglo-américains, Belfond qui édite des ouvrages internationaux, Hors-Collection avec ses ouvrages variés, Solar qui couvre tous les grands sujets de la vie pratique, le Pré-aux-Clercs qui édite des romans, essais et de beaux livres ainsi que Omnibus et ses recueils d'œuvres littéraires en livres compacts. Parmi ses grands succès de l'année 2000, « *C'est comment l'Amérique* » de Franck Mac Court, « *Le secret du Docteur Lescaut* » de Alain Dubos et « *L'Hippopotame* » de Stephen Fry.

La Découverte et Syros éditent principalement des ouvrages sur l'actualité, les sciences humaines et sociales, l'enseignement supérieur et la pédagogie ainsi que des livres destinés à la jeunesse. En 2000, la Découverte et Syros ont notamment connu le succès avec « *Le monde n'est pas une marchandise* » de José Bové et « *Le harcèlement moral* » de Marie-France Hirigoyen.

Les Presses de la Renaissance ont comme ligne éditoriale d'apporter des éléments de réponses aux questions fondamentales de l'Homme d'aujourd'hui. Parmi ses succès de l'année 2000, « *L'amour en morceaux* » de Gérard Leclerc et « *Des fleurs en enfer* » de Luc Adrian.

Avec quatre marques puissantes, et plus de 17 millions d'exemplaires vendus, Havas Poche se situe au second rang français du livre de poche avec Pocket et son catalogue de 2 500 titres dont environ 350 nouveautés par an, Pocket Jeunesse avec plus de 440 titres répartis en trois collections, 10/18 qui couvre la littérature étrangère, avec ses collections Domaine Etranger ou Grands Détectives et Fleuve Noir qui perpétue la grande tradition du policier français. Parmi ses grands succès en 2000, « *Napoléon Pommier* » de San-Antonio, « *Le chat qui volait une banque* » de Lilian Jackson Braun, « *Chroniques de San Francisco* » de Armistead Maupin ou « *Les tribulations de Tiffany Trott* » de Isabelle Wolff.

La division Vivendi Universal Santé

La division Santé avec des marques comme Le Quotidien du Médecin, Vidal, MIMS, Masson, Doyma ou Staywell, est le n° 3 mondial de l'information santé et le n° 1 mondial de l'information sur le médicament. La division Santé propose une offre

complète qui s'adresse à tous les acteurs de la santé, qu'ils soient professionnels ou patients et s'appuie sur divers supports (papier, cédéroms, Internet, etc.). Cette division représente un chiffre d'affaires de 419 millions d'euros, en croissance de 89 % par rapport à 1999.

Vivendi Universal Santé est présent en Amérique Latine, aux Etats-Unis (où il est n° 1 en information du patient), en Europe et en Asie Pacifique (où il est le n° 1 de l'information santé).

La division assure aux acteurs de la santé une information de qualité, mise à jour en permanence, sur 5 secteurs : les journaux et périodiques professionnels (Le Quotidien du Médecin, Jano, Medical Observer, Compendium of Practising Veterinarian...), l'information des patients (Staywell, Krames, Health Today,...), les dictionnaires et bases de données médicaments, référence pour les étudiants comme pour les praticiens (Gelbe Liste, Vidal, MIMS,...), les services aux médecins dans leur environnement (agendas, ordonnanciers, logiciels de prescription avec notamment MediMediaPro, Ordilink, Triple i, Prescribe,...), et les marques d'édition Académique et Scientifique (Masson, Netter Collection,...). Cet ensemble d'informations est de plus en plus largement accessible sur support électronique, notamment grâce à sa plateforme Internet Atmedica.

L'acquisition en janvier 2001, de The Medicine Publishing Group au Royaume Uni, avec ses différentes publications adressées à près de 25 000 abonnés, marque une étape forte dans le développement de la Division sur le très important marché anglais de la santé.

La division Vivendi Universal Information

La division Information a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 1 271 millions d'euros, en progression de 7 % par rapport à 1999. Elle occupe des places de premier plan sur trois secteurs :

- L'information business to business regroupe, dans un même pôle, quatre groupes de presse en France et 30 titres hors de France. N° 2 du secteur en Europe et le leader en France, il couvre tous les grands métiers et offre aux professionnels un ensemble de services et de produits complets : presse, édition et salons. Le Groupe Moniteur, spécialisé dans le secteur de la construction, des collectivités locales, des assurances et de l'énergie, a ouvert en novembre 2000

Build-expert, le premier réseau européen de portails pour les professionnels de la construction. Il s'appuie également sur le savoir-faire d'autres publications appartenant à la division : Builder Group et Barbour Index au Royaume-Uni et Costruire en Italie. Le Groupe Tests, spécialiste de l'informatique, de l'électronique et des nouvelles technologies, a ouvert, en avril 2000, 01.net (www.01net.com), un portail informatique offrant 10 chaînes thématiques et 11 services clés. De même, le groupe a lancé les magazines Intégration Magazine en mai 2000 et, en partenariat avec le groupe L'Express, New Biz, en juin 2000, qui a atteint une diffusion moyenne de 75 000 exemplaires sur les cinq premiers numéros. En mars 2001, le groupe a lancé un nouvel hebdomadaire d'actualité, Le Nouvel Hebdo, destiné en priorité aux dirigeants, cadres dirigeants des start-up et des entreprises ayant une stratégie de développement sur Internet. Le Groupe Industrie Services Info, qui couvre le secteur de l'industrie, de la distribution, du tourisme et de la restauration a créé, en mai 2000, le mensuel Objectif Risk Zero, le premier mensuel professionnel dédié à la sécurité des consommateurs, et en novembre 2000, e+ L'Usine Nouvelle, un cahier mensuel dédié au e-business de l'industrie. En décembre 2000, le groupe a lancé Usipass.com, le premier portail internet de l'industrie, représentant un investissement stratégique de plus de 9 millions d'euros sur 3 ans. Enfin, le Groupe France Agricole, spécialiste de l'agriculture et de l'agro-alimentaire, a acquis en juin 2000 l'américain C&P Press. En décembre 2000, une étude de l'observatoire BVA, a révélé que le portail Internet du groupe, AgriOnline (www.agrionline.com), est le site que les agriculteurs français ont consulté le plus souvent au cours des six derniers mois. Le secteur Business to Business comprend également le Groupe italien Agepe (Hôtellerie/Restauration, Distribution, Informatique) et Cetisa Boixareu, le leader espagnol de la presse électronique industrielle.

- L'information générale : avec trois groupes de presse, véritables références en France, Vivendi Universal Information est l'un des premiers acteurs de ce secteur. Ses marques fortes, inscrites dans le patrimoine français comme L'Express, L'Expansion, L'Etudiant, ou ses titres plus récents comme Courrier International représentent plus de 1,5 million d'exemplaires. Le Groupe Express, fondé en 1953 par Jean-Jacques Servan-Schreiber et Françoise Giroud, est l'un des newsmagazines leaders en France avec L'Express, auquel se sont ajoutés ces dernières années des suppléments

thématiques. Depuis février 2000, une nouvelle formule quotidienne du site Internet (www.lexpress.fr) a été lancée et compte déjà plus de 1 300 000 pages vues par mois. Le Groupe propose d'autres publications telles que le mensuel Lire, dont le site Internet (www.lire.fr) a fêté son 1^{er} anniversaire en décembre 2000 ; New Biz, lancé conjointement avec le Groupe Tests ; Classica, acquis par le groupe en septembre 2000. De même, en juillet de la même année, le groupe a lancé le site Internet (www.dicosdor.com), créé par Bernard Pivot, qui compte déjà plus de 200 000 pages vues par mois. Enfin, Maison Française et Maison Magazine rejoindront le groupe en janvier 2001 pour constituer un pôle décoration. Le Groupe L'Etudiant a développé, autour de son magazine L'Etudiant, trois activités : l'édition avec plus de 100 guides pratiques consacrés aux études, à l'emploi, à la préparation des concours, et des annuaires, les salons, avec le « Salon de L'Etudiant » qui rassemble plus de 1,5 million de visiteurs dans 18 villes françaises et le multimédia avec notamment le site internet (www.letudiant.fr) qui s'est enrichi cette année d'une rubrique « premier emploi ». Enfin, le Groupe Expansion, l'un des leaders français de l'information news, économique et financière, compte quatre magazines : L'Expansion, qui aborde l'économie sous toutes ses facettes, L'Entreprise, à destination des patrons, La Vie Financière, hebdomadaire boursier et patrimonial, et Courrier International, qui a créé en novembre 2000 Courrier International Images, dédié à la coproduction télévisée. Le groupe diffuse également une lettre confidentielle, La Lettre de L'Expansion, trois publications spécialisées (Le Tableau de Bord, L'Expansion Management Review et Résumés) et détient Europe Information Service ainsi qu'une participation de 40 % dans le groupe Mieux-Vivre depuis février 2000. Enfin, ses sites Internet sont très actifs, notamment (www.squarefinance.com), créé en septembre 2000, un site boursier et patrimonial gratuit, qui compte 2 734 000 pages vues (source Cybermétrie, décembre 2001).

- Le troisième secteur traite l'Information Locale, à travers sa filiale Comareg, premier groupe européen de presse gratuite avec plus de 220 éditions. Il est également le réseau français n° 1 de presse gratuite (15 millions d'exemplaires par semaine et 155 publications) et le leader de la petite annonce

en France. Son service Minitel, 3615 Bonjour, est le leader français des services télématiques de transactions et son site Internet, (www.bonjour.fr), qui a compté plus de huit millions de pages vues en septembre 2000, a entrepris cette année une verticalisation de ses contenus avec notamment bonjourlauto.com, lancé à l'occasion du Mondial de l'Auto en octobre 2000, et spécialisé dans les transactions et l'information sur l'automobile.

HAVAS SERVICES

Activité transversale au sein de Vivendi Universal Publishing, il regroupe trois métiers : commercial, distribution & logistique et services communs au groupe.

Première force commerciale du livre en France à travers InterForum, DIL en France et ses filiales internationales, il assure la diffusion commerciale de littérature et offre aussi à ses clients — libraires et éditeurs — des services à valeur ajoutée : études, merchandising, showroom, revues, sites Internet.

Au niveau de la distribution, Vivendi Universal Publishing est leader en Europe avec InterForum et Livredis, et se charge de la distribution et de la logistique de livres et produits multimédia dans 130 pays. Il assure également le back-office de BOL France.

Son outil d'impression numérique, Bookpole, propose déjà une gamme étendue de services intégrés (production/distribution) et constitue l'un des maillons de la numérisation de la chaîne du livre. Il est pour le groupe une source d'économie puisqu'il lui permet de mieux gérer ses stocks dans le domaine de l'édition.

Enfin, les services communs groupe permettent d'optimiser et de coordonner les principaux achats (papier, informatique...), de mettre en œuvre les politiques groupe (système d'information...) et de gérer les projets transversaux (Euro...). Ce réseau a d'ailleurs la capacité d'étendre sa force à l'ensemble des activités du groupe Vivendi Universal en lui offrant un fort potentiel de synergies, notamment à travers l'optimisation des ressources, la réduction des coûts et la rationalisation de la politique des achats.

TELECOMMUNICATIONS

Cegetel — Vivendi Telecom International

DONNEES CONSOLIDEES

(en M€)	2000	pro forma 2000	1999*	1998
Chiffre d'affaires	5 270	5 270	3 913	2 875
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	164	164	24	0
Excédent brut d'exploitation	1 303	1 303	494	674
Résultat d'exploitation	486	486	-60	23
Capacité d'autofinancement	946	NA	366	520
Investissements	1 546	NA	2 497	1 438

(*) à méthodes constantes

Premier opérateur privé de téléphonie fixe et mobile en France avec Cegetel et SFR, Vivendi Universal est également opérateur hors de France à travers sa filiale Vivendi Telecom International.

Cegetel a connu à nouveau en 2000 une année de croissance soutenue, sur un marché des télécommunications caractérisé par une intensification de la concurrence. Son chiffre d'affaires est passé de 3,9 milliards d'euros en 1999 à 5,1 milliards d'euros, en hausse de 31,3 % par pure croissance interne. L'entreprise a dégagé un résultat d'exploitation de 478,5 millions d'euros en forte progression par rapport à 1999 (-46 millions d'euros à méthode constante). Cegetel, qui a augmenté de 43 % en un an le nombre de ses clients, est passé de 8,4 millions à la fin de l'année 1999 à 12 millions de clients à la fin de l'exercice 2000. Une performance d'autant plus remarquable que, dans le même temps, Cegetel a continué d'améliorer sa rentabilité avec une multiplication par 2,5 de l'excédent brut d'exploitation du groupe, l'atteinte d'un excédent brut d'exploitation proche de l'équilibre pour les activités fixes prises dans leur ensemble, moins de trois ans après leur lancement, et la diminution de l'endettement de SFR.

Vivendi Télécom International (« VTI »), filiale à 100 % de Vivendi Universal, est le vecteur de développement du groupe en matière de télécommunications hors de France. Sa vocation est d'être opérateur de réseaux de télécommunications fixes et mobiles, en s'appuyant sur l'expertise et les ressources de Cegetel et Vivendi Universal. Le chiffre d'affaires consolidé de VTI en 2000 s'est élevé à 164 millions d'euros contre 24,1 millions d'euros au 31 décembre 1999.

CEGETEL

Le Marché Français

Le développement de Cegetel en 2000 s'inscrit dans un contexte de marché des télécommunications en nette progression. Celui-ci devrait atteindre 30,5 milliards d'euros sur l'ensemble de l'année 2000, le téléphone fixe ne représentant désormais qu'un peu plus de la moitié de ce total. La tendance majeure, comme l'an passé, est la croissance de la téléphonie mobile qui a conquis à nouveau en 2000 plus de 9 millions de clients supplémentaires, passant de 20,6 millions de personnes équipées à la fin 1999 à plus de 29,6 millions de personnes à la fin de 2000 (dont 13,2 millions de porteurs de cartes prépayées). Le taux de pénétration a ainsi augmenté de 34,3 % à 49,4 %.

La seconde tendance majeure est la progression spectaculaire du trafic d'accès à internet : une progression de plus de 150 % en 1999 et un quasi doublement sur le premier semestre 2000, par rapport au premier semestre 1999, avec une progression significative du nombre d'internautes, 32 % des Français de plus de 15 ans disposaient fin 2000 d'un accès à internet (selon une étude du Pan European Internet Monitor). La forte progression des transmissions de données pour la deuxième année consécutive touche aussi bien l'univers du mobile, avec les premières offres WAP sur GSM et la préparation des offres de haut débit sous la norme GPRS, que celui des télécommunications fixes dans les entreprises et chez les particuliers.

Sur ces deux principaux vecteurs de la croissance du marché que sont les télécommunications mobiles d'une part, les transmissions de données et internet d'autre part, Cegetel a continué d'occuper une position de premier plan en 2000, confortant sa place de premier opérateur privé de télécommunications en France, présent à la fois dans les domaines de

la mobilité, du fixe et d'Internet. Au total, Cegetel représentait en 2000 plus de 15 % du marché des télécommunications en France, malgré le renforcement de la concurrence sur ce secteur et l'expansion du nombre d'acteurs.

LA TÉLÉPHONIE MOBILE

SFR (y compris SRR) a connu à nouveau en 2000 une excellente année, conjuguant croissance forte et amélioration sensible de ses performances financières. Le nombre de ses clients, en hausse de 38,3 %, est passé de 7,3 millions fin 1999 à 10,1 millions fin 2000 (9,9 millions sur le territoire métropolitain et 238 308 à la Réunion). SFR a maintenu sa part de marché globale à un niveau proche de celui de l'année précédente (34,3 %) tout en privilégiant au 2^e semestre le maintien de ses équilibres économiques. Son chiffre d'affaires a crû de 24,3 % à 4,6 milliards d'euros contre 3,7 milliards d'euros l'année précédente.

Les abonnements, dont le niveau de revenu est supérieur à celui du prépayé, sont restés majoritaires dans la répartition de la clientèle de SFR au 31 décembre 2000. La facture moyenne des clients abonnés a progressé de 5,6 % durant l'année 2000. La part des abonnements dans les ventes sur l'ensemble de l'année, proche de 50 % du total des ventes, a été supérieure à celle de ses concurrents ce qui a permis à SFR de maintenir une part de marché sur les abonnements à un excellent niveau (plus de 35 %). SFR a par ailleurs continué de renforcer ses positions sur le marché des entreprises et passé le cap du million de clients abonnés à ses services professionnels (SFR Pro).

La diversification des usages du téléphone mobile est devenue chez SFR une réalité avec plus de 2 millions de messages écrits (SMS) échangés en moyenne par jour en décembre 2000, contre 600 000 en décembre 1999, et un record de plus de 7 millions sur la seule journée du Nouvel An 2001. L'année 2000 correspond au véritable décollage du « Textos » chez SFR.

L'année a aussi été marquée par l'enrichissement et la diversification des services liés au développement des applications internet. SFR a lancé en juin 2000 ses premiers mobiles WAP donnant accès à des services de données, en particulier au portail Vizzavi, fruit du partenariat entre Vivendi Universal et Vodafone.

La croissance de SFR, obtenue sur des bases économiques et financières saines, s'est accompagnée d'une amélioration de la

fidélité des clients. Le taux de résiliation, en amélioration constante sur l'année 2000, a été ramené à moins de 2 % par mois, contre 2,5 % par mois en 1999, soit le taux le plus bas depuis 4 ans.

SFR s'est donné les moyens de cette stratégie en étant le premier opérateur en France à lancer début 2000 un ambitieux programme de satisfaction et de fidélisation de ses clients. Ce programme, intitulé « garantie Carré Rouge », s'appuie sur des engagements précis de SFR qui fait bénéficier ses abonnés les plus fidèles de promotions tarifaires ou d'aides au renouvellement de leur mobile. Dans le même temps, SFR a fait évoluer ses contrats d'abonnement dans le souci de tenir compte du renforcement des attentes des consommateurs. A l'égard de ses clients prépayés, SFR a ouvert l'accès à ses bouquets de services jusque-là réservés aux seuls abonnés. Enfin, SFR a été le premier opérateur français à ouvrir aux clients prépayés dès juin 2000 l'accès à son offre internationale. SFR a également simplifié, pour tous ses clients, son offre internationale : « SFR Monde », qui permet d'appeler ou d'être appelé depuis plus de 100 pays.

Cegetel a également étendu fin 2000 l'empreinte de son réseau de distribution avec le lancement d'une nouvelle enseigne fédératrice « e.phone espace SFR ». Cette enseigne, qui comptait 180 magasins fin 2000, a vocation à rassembler à terme tous les points de vente de son réseau de distribution en propre et de son réseau « Espace SFR ». SFR ambitionne de créer ainsi la première enseigne nationale spécialisée dans la téléphonie et l'internet mobile, susceptibles d'offrir de réels services d'assistance aux clients.

Par ailleurs, Cegetel a porté son réseau de distribution en propre à près de 300 points de vente avec l'acquisition en octobre 2000 par SFR, (filiale à 49 % de Cegetel) de Phone Shop, une enseigne nationale, constituée de 160 points de vente, situés essentiellement dans les centres commerciaux. Au total, le réseau de distribution en propre ou partenaire de SFR comptait à la fin de l'année quelque 700 magasins.

SFR a poursuivi en 2000 son très important programme d'investissements dans le réseau mobile. Les investissements totaux de SFR en 2000 se sont élevés à 866 millions d'euros, la majeure partie concernant le réseau. Plus de 2 000 nouveaux sites ont été ouverts, portant à 10 700 en fin d'année 2000 le nombre d'antennes desservant le territoire. Ces investissements ont permis de renforcer la capacité du réseau de SFR

pour faire face à la croissance du nombre de clients et pour en améliorer la couverture (98 % de la population française à fin 2000). Ce déploiement s'est fait dans le respect des normes relatives aux émissions électro-magnétiques. L'autre grand chantier de l'année 2000 a été le déploiement réussi de la fonctionnalité GPRS sur la totalité du réseau de SFR. SFR a été le premier opérateur français à disposer d'un réseau entièrement GPRS dès le 15 décembre 2000. Les premières offres commerciales sont attendues pour 2001, dès que les constructeurs proposeront sur le marché des mobiles à la norme GPRS en nombre suffisant.

LA TÉLÉPHONIE FIXE ET LES SERVICES INTERNET

Sur les nouveaux marchés de la téléphonie fixe et d'Internet, partiellement ouverts à la concurrence depuis 1998, Cegetel a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 460 millions d'euros contre 319 millions d'euros un an plus tôt, soit une progression de 44,2 %. Cette croissance, intervenue dans un contexte de concurrence particulièrement vive, s'est toutefois accompagnée d'une amélioration très significative des performances financières, puisque l'excédent brut d'exploitation de l'ensemble des activités fixes de Cegetel a été proche de l'équilibre pour la première fois en 2000, soit deux ans et demi seulement après leur lancement à l'échelle nationale en juin 1998.

Ce développement des activités fixes de Cegetel s'est traduit notamment par une croissance spectaculaire du trafic acheminé par le réseau fixe longue distance de la filiale Télécom Développement. Le trafic de Télécom Développement a atteint fin 2000 plus de 70 millions de minutes par jour (soit un triplement par rapport à fin 1999), ce qui en fait le premier réseau alternatif national d'Europe, avec un niveau de qualité (99,99 % de disponibilité) comparable à celui des meilleurs opérateurs internationaux. Télécom Développement a pleinement profité en 2000 de l'explosion du trafic Internet qui représentait 90 % de son trafic en fin d'année. Au total, le chiffre d'affaires de Télécom Développement pour 2000 s'élève à 315 millions d'euros.

D'une longueur de 18 000 km fin 2000, en augmentation de 2 000 km par rapport à 1999, le réseau de Télécom Développement est relié à plus de 300 commutateurs locaux de France Télécom, implantés sur l'ensemble du territoire national, contre 176 l'année précédente. Le réseau de Télécom Développement est raccordé aux différents réseaux de Cegetel (réseau mobile SFR, réseau data et boucles locales en fibres optiques

de Cegetel pour les entreprises) et constitue aujourd'hui l'épine dorsale de l'ensemble des services de télécommunications de Cegetel.

Le Marché Grand Public

Sur le marché du téléphone fixe grand public, le 7 a ouvert près d'un million de lignes supplémentaires en 2000, passant de près d'1,5 million de lignes fin 1999 à plus de 2,4 millions fin 2000. Le nombre de clients s'élevait à 1,9 million fin 2000 contre 1,1 million un an plus tôt. Le 7 a continué de s'imposer comme premier challenger de l'opérateur public sur un marché des communications nationales et internationales pour tant caractérisé par une très vive concurrence.

La dynamique commerciale du 7 en 2000 s'est appuyée sur la mise en œuvre de la présélection dès janvier 2000 pour les professionnels et à partir d'avril pour les particuliers. La présélection permet aux clients du 7 de bénéficier des tarifs du 7 sans avoir à composer obligatoirement le préfixe 7 à la place du 0. Le 7 totalisait à la fin de l'année 640 000 lignes présélectionnées.

Le 7 a élargi sa gamme de services et poursuivi sa politique d'innovation tarifaire en étant le premier opérateur en France à proposer à ses clients en décembre 2000 des tarifs en baisse sensible par rapport à ceux de l'opérateur public pour les appels à destination des mobiles.

De même, le 7 a choisi de simplifier sa politique commerciale en adoptant à partir de septembre un tarif unique à 27 centimes la minute pour les appels nationaux des particuliers, sans distinction entre les heures pleines et les heures creuses. L'ensemble de ces mesures a permis au 7 d'augmenter le volume de ses communications de plus de 45 % en 2000.

L'année 2000 a également été marquée par les premiers pas de Cegetel dans l'accès rapide à Internet par l'ADSL sur le réseau téléphonique classique, avec une expérimentation à Monaco et une autre à Paris, dans le cadre des travaux de préparation au dégroupage.

Au total, et en dépit des importantes baisses de tarifs intervenues au cours de l'année, le chiffre d'affaires du 7 a crû de 35 %, passant de 143 millions d'euros en 1999 à 193 millions d'euros en 2000.

Dans le domaine de l'Internet grand public, AOL CompuServe France (filiale à 55 % de Cegetel et de Canal+) a dû faire face à la très vive concurrence des fournisseurs d'accès proposant des offres « gratuites ». AOL CompuServe France a adapté son offre en lançant en août 2000 une formule « tout compris » incluant à la fois la fourniture d'accès à Internet, et le coût des communications téléphoniques sans limitation de durée. Le succès commercial de cette offre a contribué à la très forte croissance du nombre de clients qui a plus que doublé en 2000, passant de 440 000 fin 1999 à 890 000 à la fin de l'année. Parallèlement AOL CompuServe France a engagé un important programme d'investissements pour renforcer ses services clients et la capacité de son réseau afin de faire face à la forte croissance du trafic. Le chiffre d'affaires d'AOL CompuServe France s'élève à 87 millions d'euros en 2000, contre 45 millions d'euros en 1999.

Le Marché Entreprises

Le développement de Cegetel sur le marché entreprises a été particulièrement soutenu en 2000. Cegetel comptait à la fin de l'année plus de 35 000 sites clients pour les services voix et 11 500 sites clients pour les services de données, contre, respectivement, 26 000 et 7 800 à la fin de 1999. Le nombre de « liaisons louées » s'élevait quant à lui à 9 600 fin 2000. Au total, et après prise en compte des importantes baisses de tarif intervenues sur les services voix, le chiffre d'affaires de Cegetel sur le marché des entreprises a augmenté de près de 50 % en un an passant de 175 millions d'euros en 1999 à 262 millions d'euros en 2000.

Cegetel a remporté d'importants succès commerciaux en signant des contrats en téléphonie fixe et mobile ainsi qu'en transmission de données et Internet avec le Ministère de l'Education Nationale, le Ministère de l'Equipement, des Transports et du logement, l'Hôtel Matignon, l'Ambassade des Etats-Unis, la Ville d'Amiens, EDF/GDF, l'Aéroport de Nantes, l'Unédic, Coopers & Lybrand, ATT. Ces différents contrats témoignent de la dynamique de Cegetel dans les services de télécommunications tant sur le marché des entreprises que sur celui des administrations et des collectivités publiques.

L'année 2000 a été également marquée par l'élargissement de l'offre data et Internet de Cegetel. Ainsi Cegetel a d'une part signé un accord avec les Banques Populaires pour développer une offre de commerce électronique clef en main (« Puis-

sanceNet ») destinée aux PME/PMI qui souhaitent présenter et vendre leurs produits sur Internet. D'autre part, Cegetel a conclu deux accords importants dans le domaine de la fourniture de services applicatifs : l'un portant sur les contenus, avec Stéria et HP, l'autre portant sur l'hébergement et la commercialisation, avec Interliant, leader du marché des ASP (Application Service Provider). Enfin, Cegetel a renforcé son offre de services de transmission de données en lançant une offre de liaisons fonctionnant sous le protocole IP. Ce nouveau service permet aux entreprises de relier directement, à moindre coût, leurs différents sites, leurs collaborateurs « nomades » et leurs partenaires extérieurs, en bénéficiant de la qualité et de la sécurité d'un réseau entièrement géré par Cegetel.

En téléphonie mobile, Cegetel a vu se confirmer l'intérêt des entreprises pour son service de « réseau privé virtuel mobile » dont le nombre de lignes clientes a été multiplié par 5 sur l'année. Ce service consiste à intégrer les numéros de mobiles des collaborateurs au réseau privé de téléphonie de l'entreprise avec une numérotation abrégée et une tarification avantageuse pour ses appels internes. Par ailleurs, une offre de « site portail personnalisé » spécifiquement adaptée aux entreprises a été lancée afin de permettre à leurs collaborateurs d'accéder, sur leurs mobiles SFR, à des contenus sous format Wap et en particulier à leur Intranet. Ce service, pour lequel Cegetel est un précurseur, prendra toute son ampleur en 2001 avec l'arrivée du GPRS.

En téléphonie fixe, et malgré de nouvelles baisses de tarifs intervenues au cours de l'année, Cegetel a su maintenir en 2000 des tarifs pour les entreprises 30 % à 40 % moins chers que les tarifs publics et a été le premier opérateur à leur faire bénéficier de baisses de tarifs significatives sur les appels fixes vers mobiles. Cegetel a également fait bénéficier ses entreprises clientes des avantages de la présélection dès son entrée en vigueur en France, en janvier 2000. Par ailleurs, Cegetel a lancé avec la société Evoke un service innovant de téléconférence assistée par ordinateur (« Webmeeting »), un produit permettant de mener une conférence téléphonique et d'échanger simultanément des documents de travail par le réseau Internet.

Sur le plan commercial, Cegetel a fait évoluer en 2000 sa politique de distribution pour accompagner ses clients entreprises par un réseau de spécialistes de proximité. En complément de son réseau de distributeurs spécialisés en téléphonie fixe et mobile d'entreprise, Cegetel a ouvert la

distribution de ses services internet et de transmission de données aux professionnels de l'informatique et des télécoms (revendeurs informatiques, SSII, intégrateurs de réseaux...).

Sur le marché spécifique de la santé, la filiale dédiée de Cegetel, Cegetel.rss, a poursuivi à un rythme soutenu le déploiement technique et commercial du réseau intranet des professionnels de la santé (le Réseau Santé Sociale), dans le cadre de la concession attribuée par les pouvoirs publics. Le nombre de ses clients a plus que doublé en un an, passant de 14 000 à 30 000 fin 2000. En outre, 200 établissements étaient raccordés en fin d'année, dont 75 hôpitaux et 10 CHU. L'exercice 2000 a vu notamment le lancement d'une offre spécifique pour les cabinets médicaux du groupe comprenant plusieurs professionnels de la santé. Le développement commercial du RSS, numéro un du marché de la télétransmission et de l'intranet professionnel, s'est accompagné d'une très forte progression du nombre de feuilles de soins télé transmises : plus de 17 millions d'unités sur le seul mois de décembre 2000, contre 2,8 millions un an plus tôt.

Ressources Humaines

Les effectifs de Cegetel ont continué de croître en 2000, accompagnant la croissance de ses différentes activités. Ils s'élevaient à 8 100 au 31 décembre 2000, contre 7 900 un an plus tôt. Cegetel reste parmi les premiers recruteurs privés de France. Les jeunes diplômés représentent la moitié des personnes recrutées en 2000. Cegetel dispose en interne de son propre centre de formation et chaque collaborateur consacre en moyenne 5 jours par an à la formation. L'encadrement bénéficie également d'un programme spécifique, baptisé « Chorus », destiné à consolider le management de Cegetel à partir de références, de pratiques et de valeurs communes.

Perspectives

2001 devrait être à nouveau une année de croissance sur le mobile comme sur le fixe. Avec plus de 12 millions de clients en début d'année 2001, Cegetel aborde une nouvelle étape de sa croissance, au moment où la naissance du nouveau groupe Vivendi Universal et son partenariat avec Vodafone pour la mise en commun des moyens dans le portail européen Vizzavi apportent une dynamique nouvelle. Les efforts de Cegetel porteront en particulier sur la diversification de ses activités, le

développement des nouveaux services et la poursuite de l'amélioration des performances économiques.

Cegetel a fait évoluer son organisation en fin d'année 2000 pour mieux se préparer aux mutations profondes du marché des télécommunications, avec l'arrivée du haut débit sur la ligne fixe (technologie « XDSL »), et mobile (GPRS et -dès l'attribution des autorisations nécessaires- UMTS) l'ouverture de la concurrence sur la boucle locale (le dégroupage) et la généralisation de l'usage du mobile. Cette évolution s'est traduite par la création le 1^{er} janvier 2001 de deux branches d'activités, « fixe » et « mobile », en remplacement des branches existantes (« professionnels et grand public » d'une part, « entreprises » d'autre part), avec le maintien d'une branche « réseau et systèmes d'information ». La nouvelle branche « fixe » regroupe désormais dans une seule entité Cegetel 7 et Cegetel entreprises.

SFR, qui a franchi le cap des 10 millions de clients début janvier 2001, prévoit d'enregistrer à nouveau une croissance forte, liée aux bonnes perspectives de développement du marché et d'améliorer à nouveau très sensiblement sa rentabilité sur le marché existant du GSM. A près de 50 % fin 2000, la pénétration de la téléphonie mobile en France est inférieure de 10 points à la moyenne européenne (60 %), ce qui laisse à ce marché un potentiel de croissance. La révolution du haut débit avec le démarrage en 2001 des premières offres GPRS, d'abord sur le marché des entreprises et des professionnels, et l'arrivée de l'UMTS dans les années qui suivront vont transformer l'usage du mobile.

SFR s'est porté candidat en janvier 2001 à une licence mobile UMTS dans les conditions prévues par les pouvoirs publics. Cegetel considère que l'UMTS s'inscrit logiquement dans le prolongement de ses activités GSM. Cette nouvelle génération permettra à SFR de disposer d'un réseau à haut débit pour proposer sur les mobiles des services de diffusion de musique et des contenus vidéos, qui devraient connaître demain des développements significatifs mais également et à court terme, obtenir des fréquences additionnelles pour faire face à la forte hausse du trafic attendue dans les prochaines années. Sur le marché du fixe, une nouvelle étape a été franchie le 1^{er} janvier 2001, avec l'ouverture totale à la concurrence de l'ensemble du marché des télécommunications en France. Le « dégroupage » de la boucle locale va permettre aux opérateurs alternatifs tels que Cegetel de se raccorder directement à son réseau à la ligne téléphonique du client pour fournir des services d'accès à

internet haut débit et de diffusion de contenu audio ou vidéo, grâce au déploiement des technologies dites « XDSL ». Les premières offres de Cegetel seront lancées au cours du premier semestre 2001, sur le marché des entreprises et des professionnels. Il est à cet égard essentiel que la priorité affichée par les pouvoirs publics en faveur d'un développement rapide de la société de l'information s'inscrive concrètement dans la réalité à travers des conditions techniques et financières permettant une large ouverture de l'accès « haut débit » notamment pour le développement des usages de l'Internet. Enfin, Cegetel complètera son offre de téléphonie longue distance et internationale par une offre de communications locales dès la suppression de l'exclusivité de l'opérateur historique sur ce trafic.

Sur le marché de l'accès à Internet, Cegetel a finalisé la cession d'AOL CompuServe France, dont elle détient 55 % avec Canal+ aux termes d'un accord signé avec AOL Inc. en mars 2001 qui prévoit un échange des participations dans la joint-venture AOL France contre des actions AOL Europe.

Cegetel et Canal+ vont ainsi échanger leur participation de 55 % dans AOL France contre des actions privilégiées (« junior preferred shares ») d'AOL Europe valorisées à 725 millions \$. Ces actions privilégiées percevront un dividende de 6 %. Cet accord prévoit également, qu'en avril 2003, AOL Europe pourra soit racheter ces actions privilégiées, soit les échanger contre des actions ordinaires AOL Europe cotées en bourse ou contre des actions AOL Time Warner. Par ailleurs, Cegetel lancera dans le courant de l'année 2001, en partenariat avec Vizzavi, une offre d'accès à Internet sur PC.

Vivendi Telecom International

VTI répond à des appels d'offres pour la privatisation d'opérateurs historiques ou l'obtention de licences de téléphonie mobile, éventuellement avec des partenaires locaux et internationaux, ou prend des participations dans des opérateurs existants. Au 31 décembre 2000, Vivendi Telecom International intervient par l'intermédiaire de ses filiales et participations : en Europe Occidentale (Espagne et Monaco), en Europe Centrale (Pologne, Hongrie et Kosovo), en Afrique (Egypte, Kenya et Maroc). Ces sociétés comptent au total 4,7 millions de clients, dont 3,9 pour l'activité mobile.

ESPAGNE

En Espagne, VTI est l'actionnaire de référence du consortium Xfera, qui a obtenu en mars 2000 une des quatre licences nationales UMTS à la suite d'un appel d'offres international. Cette licence, d'une durée maximale de 30 ans, prévoit l'obligation de couvrir toutes les villes de plus de 250 000 habitants. Dans la perspective d'un lancement rapide de services de troisième génération en Espagne, Xfera a sélectionné les fournisseurs assurant le déploiement de son réseau. Xfera sera le premier opérateur à offrir une gamme de services innovants mettant à profit les possibilités des technologies de troisième génération.

MONACO

En mai 1999, Vivendi Telecom International a acquis 51 % du capital de Monaco Télécom, opérateur historique des télécommunications de la Principauté.

Disposant d'un marché intérieur riche et exigeant, d'un accès aux satellites de télécommunications des organisations internationales et de capacités sur des réseaux de câbles sous-marins, Monaco Telecom est un opérateur performant qui occupe une position particulière sur le marché des télécoms.

En 2000, Monaco Télécom a développé ses activités au service des entreprises en offrant des prestations à haute valeur ajoutée. En particulier, la société a mis en place une offre de services multimédia à haut débit employant les technologies d'accès ADSL. Parallèlement, les activités d'opérateur international de télécommunications ont été largement développées. Enfin, un centre d'appels a été mis en place.

Ces nouvelles activités ont conduit à la création de trois filiales, Monaco Telecom International, Monaco Telecom Multimedia et la Société Monégasque de Services de Télécommunications. Cette dernière exploite le centre d'appels sous la marque E-call. Par ailleurs, Monaco Télécom a pris une participation de 35 % dans la société monégasque Divona, dont l'objet est le transport et la diffusion de données multimedia par satellite.

La stratégie de Monaco Télécom est de trouver à l'extérieur des frontières de la Principauté les relais de croissance et de rentabilité indispensables pour pallier les effets de la tendance baissière des prix des activités traditionnelles des opérateurs de télécoms.

Le chiffre d'affaires consolidé de Monaco Télécom s'est élevé à 147 millions d'euros, en hausse de 71 % par rapport à l'année précédente. Les effectifs s'élèvent à 296 personnes.

POLOGNE

En 1999, le groupe Vivendi a créé Elektrim Telekomunikacja, en partenariat avec Elektrim pour développer les télécommunications en Pologne. Vivendi Universal a investi 1,1 milliard d'euros et détient, directement et indirectement à travers VTI, 49 % du capital de la joint venture.

Elektrim Telekomunikacja détient 51 % de Polska Telefonia Cyfrowa (PTC), le solde du capital, soit 49 %, étant détenu majoritairement par Deutsche Telekom.

PTC est aujourd'hui sous la marque ERA, le 1^{er} opérateur mobile GSM en Pologne avec plus de 2 800 000 clients fin 2000, une couverture de plus de 800 villes (88 % du territoire) et 97 % de la population. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 906,6 millions d'euros en 2000, en hausse de 45,4 % par rapport à l'année précédente.

Dès 2001, PTC introduira la technologie GPRS qui permettra des services de transmission de données performants.

Par ailleurs, PTC a obtenu en décembre 2000 une des trois licences nationales UMTS qui permettra d'offrir dans les années à venir, à l'ensemble de la population, les services de 3^e génération.

Dans le domaine du multimédia, Elektrim Telekomunikacja détient 100 % de El Viv Telecom (ex Bresnan) qui offre des services de télévision câblée et d'accès Internet haut débit dans plusieurs des plus importantes villes de Pologne et principalement Varsovie, Szczecin (Stettin) et Cracovie. Aujourd'hui El Viv Telecom compte près de 400 000 clients. Son chiffre d'affaires s'est élevé à 33,2 millions d'euros, en hausse de 39,5 % par rapport à l'année précédente.

Les effectifs de PTC et El Viv Telecom sont de 663 salariés contre 586 au 31 décembre 1999.

HONGRIE

Vivendi Telecom International, présent depuis 1994 à travers sa filiale à 100 % Vivendi Telecom Hungary, est aujourd'hui le 2^e opérateur de télécommunication fixe en Hongrie.

Les activités du groupe Vivendi Telecom Hungary sont structurées en trois pôles : V.fon pour les segments de marché résidentiel, Soho et petites entreprises, V.com pour les services aux moyennes et grandes entreprises et V.net pour l'Internet.

V.fon, deuxième opérateur de télécommunication fixe en Hongrie, avec 13 % de part de marché dans le cadre de neuf concessions régionales en monopole jusqu'en 2002, offre ses services à près de 500 000 clients pour une population desservie de 1,5 million d'habitants. V.com développe depuis 1999 une gamme de services de télécommunications dédiés aux entreprises (réseaux locaux d'entreprises, réseaux privés virtuels, outsourcing, Frame Relay, IP, ATM,...).

Après un développement rapide sur Budapest, ces services sont aujourd'hui proposés sur l'ensemble du territoire hongrois et sont utilisés par plus de 12 000 entreprises.

V.net offre une gamme complète de services Internet déjà disponibles sur les territoires des concessions.

Vivendi Telecom Hungary génère un chiffre d'affaires de 151 millions d'euros et compte 1 250 collaborateurs.

Pour répondre au développement du marché, Vivendi Telecom Hungary a adopté un plan d'investissements ambitieux dès 2001, qui lui permettra d'offrir ses services sur l'ensemble du territoire hongrois et d'être prêt lors de l'ouverture du marché de la voix à la concurrence en 2002.

KOSOVO

Suite à un appel d'offres lancé en 1999 par les Nations Unies, Monaco Télécom opère avec succès le réseau GSM du Kosovo qu'elle a mis en place et gère le trafic international correspondant. C'est le premier exemple d'offre globale de services avec la fourniture de la capacité satellitaire, des infrastructures de réception, du code pays, de l'assistance technique et la mise en place des accords internationaux de « roaming ».

EGYPTE

Misrfone consortium international dans lequel Vivendi Telecom International participe à hauteur de 7 % détient 45 % de part de marché des télécommunications mobiles en Egypte. Misrfone commercialise sous la marque Click GSM et compte plus de 1 000 000 de clients après 24 mois d'exploitation dépassant de beaucoup les perspectives initiales de croissance. 96 % de la population peut aujourd'hui bénéficier de ses

services y compris sur les zones côtières et sites touristiques. Click GSM a conclu des accords de roaming avec 77 pays.

Click GSM a développé une large gamme de produits et services : cartes prépayées, services de fax et de transfert de données, service de messagerie SMS...

La société a également développé des partenariats pour offrir à ses clients des services d'informations variées (bourse, météo, voyages, spectacles...) et la possibilité d'envoyer et de recevoir des e-mails avec leur mobile.

Click GSM compte aujourd'hui plus de 1 000 employés. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2000 s'élève à 422 millions d'euros sur 9 mois contre 165 millions sur les 12 mois de l'exercice précédent.

En deux ans la pénétration de la téléphonie mobile est passé de 0,2 % à prêt de 3,4 % et les perspectives de développement restent importantes.

KENYA

Vivendi Telecom International a remporté le 28 Janvier 2000 l'appel d'offres international pour l'attribution de la 2^e licence GSM au Kenya à travers KenCell, consortium créé en partenariat avec le groupe Sameer, industriel kenyan de premier plan. Le capital de KenCell est détenu à hauteur de 40 % par Vivendi Telecom International et 60 % par Sameer, Vivendi Telecom International exerçant le management opérationnel de la société.

Le lancement commercial a eu lieu le 23 août 2000, soit moins de sept mois après l'obtention de la licence. Aujourd'hui, sont couvertes Nairobi et sa région, Mombasa ainsi que les principales villes du Kenya.

A fin décembre KenCell avait plus 62 000 clients, ce qui représentait une part de marché de 50 %, dépassant de très loin les prévisions initiales. Les Services KenCell sont distribués sous la marque « Yes ! » à travers plus de 100 points de ventes. 44 accords de « roaming » ont été signés à ce jour avec 29 pays.

KenCell a généré, en 2000, un chiffre d'affaires de 4 millions d'euros et comptait à fin décembre 450 salariés.

MAROC

Dans le cadre de la privatisation partielle de Maroc Telecom, Vivendi Universal a été désigné comme partenaire stratégique pour acquérir 35 % de l'opérateur national des Télécommunications au Maroc. La transaction a été réalisée en février 2001 pour un montant de 2,3 milliards d'euros.

Leader des télécommunications marocaines, Itissalat Al-Maghrib opère aujourd'hui 1,4 millions de lignes fixes et possède 2,6 millions de clients GSM. Le chiffre d'affaires estimé pour l'exercice 2000 s'élève à 1,2 milliard d'euros contre 0,9 milliard d'euros pour l'exercice précédent. La société emploie 14 000 salariés.

INTERNET

VivendiNet

DONNEES CONSOLIDEES

(en M€)	2000	pro forma 2000	1999*	1998
Chiffre d'affaires	48	48	2	0
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	18	18	0	0
Excédent brut d'exploitation	-184	-184	-34	-4
Résultat d'exploitation	-194	-194	-35	-6
Capacité d'autofinancement	-285	NA	-35	-4
Investissements	853	NA	185	0

(*) à méthodes constantes

VivendiNet fédère l'essentiel des activités de Vivendi Universal dans l'Internet et a pour mission d'exploiter les contenus, les technologies, le portefeuille de marques et les bases d'abonnés du groupe pour développer une activité en ligne rentable. Son objectif consiste à créer de la valeur pour les actionnaires de Vivendi Universal et à enrichir l'offre proposée aux consommateurs à travers toutes les plate-formes Internet. Outre les sociétés Internet de Vivendi Universal, VivendiNet rassemble aussi les activités technologiques, d'investissement et de développement commercial liées à l'Internet. La Société est chargée d'élaborer la stratégie Internet du groupe et d'ériger des passerelles entre les contenus de Vivendi Universal et les technologies sous-jacentes au développement de nouveaux business models rentables. En 2000, l'activité Internet a enregistré un chiffre d'affaires de 48 millions d'euros.

Créée en 2000 sous la forme d'une société commune à parité égale entre Canal+ et Vivendi, VivendiNet est aujourd'hui détenue à 100 % par Vivendi Universal et se dénomme désormais Vivendi Universal Net. Sa mission s'articule autour de quatre grands objectifs :

- faire de Vizzavi le premier portail européen ;
- développer des portails thématiques s'appuyant sur les compétences en matière de contenu et le portefeuille de marques de Canal+, Vivendi Universal Publishing et Universal ;
- lancer des fournisseurs de services exploitant la masse critique du Groupe ;
- investir dans et/ou développer de nouvelles initiatives prometteuses qui viendront compléter et valoriser les activités de Vivendi Universal.

Forte de méthodes de travail interactives partagées avec ses unités opérationnelles et d'une vision stratégique globale, VivendiNet est capable d'identifier et de réaliser des synergies et des économies d'échelle sur l'ensemble de son réseau.

Portails horizontaux

VIZZAVI

Société commune à parité égale avec Vodafone, Vizzavi est un portail multi-accès conçu pour fournir à la clientèle des services et des contenus dans un format homogène sur l'ensemble des plate-formes Internet, notamment les téléphones mobiles, les micro-ordinateurs, la télévision et les agendas électroniques et ce partout en Europe.

En conjuguant les contenus de Vivendi Universal et la couverture du réseau mobile de Vodafone, Vizzavi est idéalement positionné pour devenir l'un des leaders européens alors qu'il

constituera la page d'accueil par défaut pour plus de 80 millions d'abonnés de Vivendi Universal et Vodafone.

Les services de Vizzavi comprennent d'ores et déjà le courrier électronique, le carnet d'adresses et le calendrier ainsi que des chaînes thématiques couvrant l'actualité, les sports, la météo, les jeux et des informations pratiques. Basé à Londres avec des filiales au Royaume-Uni, en France, aux Pays-Bas et en Allemagne, le portail mobile et PC a déjà été lancé dans les trois premiers de ces pays et étendra son activité à d'autres marchés européens en 2001 avant d'ouvrir son accès à la télévision interactive. Vizzavi compte actuellement plus de 700 000 utilisateurs enregistrés. Ce nombre devrait passer à 2 millions au cours du second semestre 2001.

Le modèle économique de Vizzavi repose sur le développement de flux de revenus multiples, parmi lesquels les abonnements de contenu ainsi que les droits préférentiels de téléchargement de contenus, les commissions sur opérations de commerce électronique et les recettes publicitaires.

Vizzavi détient 80 % de ses filiales nationales, les 20 % restant étant entre les mains d'opérateurs mobiles et de chaînes de télévision à péage. L'accord de répartition du chiffre d'affaires octroie à Vizzavi 50 % de l'excédent brut d'exploitation généré par les recettes des activités de contenu, publicitaires et de commerce électronique. Après deux ans, cette ventilation du chiffre d'affaires sera révisée sur une base nationale à la lumière des conditions de marché.

I-FRANCE

VivendiNet a acquis en mars 2000, 100 % de I-France pour la somme de 46,9 millions d'euros en numéraire plus un million d'actions Vivendi (dont 300 000 payées mi-juillet).

I-France bénéficie d'un positionnement complémentaire à celui de Vizzavi. En effet, la société crée des portails destinés aux internautes confirmés avec des services (e-mail multi-plate-formes, création et hébergement de sites, partage d'outils de bureau « virtuels » entre autres) et des contenus thématiques. Elle possède des portails en France, en Suisse, en Belgique, au Canada et en Espagne.

I-France compte 53 millions de pages consultées par mois (publicités comprises) et plus de 500 000 membres individuels utilisant au moins un service I-France. Elle se classe au douzième rang des sites Internet français avec un taux de

pénétration de 16,9 % de la population connectée et 1 157 000 visiteurs individuels (source MMXI). Son chiffre d'affaires a plus que doublé en 2000 pour atteindre 2,4 millions d'euros.

Hors de France, I-France se concentre sur le déploiement à d'autres marchés hispanophones de i-Espana, lancé avec succès au dernier trimestre 2000.

I-France applique un modèle rentable fondé sur le marketing viral, de faibles coûts d'acquisition et des contenus gratuits basés sur la communauté de sites.

EGERY

Egery est une société constituée avec PSA-Peugeot Citroën, dédiée au développement d'un portail multi-accès pour les automobilistes. Le projet se distingue par des services de sécurité et d'entretien, des informations sur la circulation et le trafic ainsi que des divertissements adaptés à l'environnement automobile. Au 2 avril 2001, Vivendi Universal détenait 25 % de cette société.

FLIPSIDE

Flipside est né du rapprochement de Won et Prize Central Networks, un site de jeux en ligne racheté en mars 2000 dans le cadre d'une transaction mixte en numéraire et en titres pour un montant de 70 millions d'euros. Flipside est depuis février 2001, le leader mondial des jeux en ligne, avec l'acquisition de la société américaine Uproar Inc., spécialiste du divertissement interactif.

Flipside.com compte parmi les chefs de file mondiaux des plate-formes gratuites de jeux en ligne, proposant des contenus sur PC pour un ou plusieurs joueurs ainsi que des jeux sans fil grâce auxquels les joueurs gagnent des Flips (une monnaie virtuelle) qu'ils peuvent échanger contre des lots. Flipside se classe parmi les dix premiers sites américains, toutes catégories confondues, en termes de temps total de connexion et parmi les 20 premiers mondiaux. Outre son siège social à Berkeley en Californie, la société possède des bureaux à Bellevue dans l'Etat de Washington. Flipside a lancé en février 2000 le premier portail de jeux européen dont le siège social en Europe se situe à Paris.

Intégralement financé par la publicité et le parrainage, Flipside.com permet aux annonceurs de micro-cibler leur publicité en fonction de paramètres démographiques spécifiques bien précis : domicile, sexe ou préférences en matière de

commerce électronique. Le chiffre d'affaires 2000 de la société a dépassé 16 millions d'euros grâce aux recettes publicitaires et au marketing direct générés au travers d'une large base de 8,2 millions d'abonnés aux Etats-Unis et plus de 700 millions de pages consultées.

DIVENTO

Ce portail culturel international est dédié à l'actualité et à la billetterie des principaux événements et organismes ; son lancement commercial est prévu au premier trimestre 2001.

SCOOT

Scoot est une plate-forme de "régie d'informations" qui offre des services d'annuaire local et facilite les transactions entre entreprises et consommateurs. Sa société mère basée au Royaume-Uni est cotée sur le London Stock Exchange et sur le Nasdaq.

En 2000, Vivendi Universal a acquis une participation de 22,4 % dans le capital de Scoot.plc. Le Groupe a souscrit 85 millions d'actions dans le cadre de l'acquisition de Loot Ltd par Scoot.com. Vivendi Universal a également créé une société commune à parité égale avec Scoot.plc en vue de déployer le modèle économique de Scoot en Europe, et a acquis auprès de VNU sa participation dans Scoot Belgique et Pays-Bas. L'investissement total de Vivendi Universal s'élève ainsi à 478 millions d'euros. Scoot, qui opère au Royaume-Uni, aux Pays-Bas et en Belgique, étendra ses activités à l'Europe entière au cours des trois prochaines années. En France où la société démarrera ses services début 2001, Scoot a conclu un accord avec la force de vente de Comareg (Vivendi Universal Publishing) pour commercialiser des services d'annuaires à des sites marchands ainsi qu'avec SFR afin de proposer ses services aux clients de l'opérateur mobile.

Services logistiques Internet/ fournisseurs de services

AD 2-ONE

Ad 2-One a pour mission de monétiser le trafic Internet et les bases de données utilisateurs au travers d'outils marketing en ligne multiplate-formes et personnalisés. Son offre s'étend des bannières améliorées aux solutions de marketing direct par rainées — sur la base des contenus de divertissement de

Vivendi Universal — disponibles via l'ordinateur, le téléphone mobile, l'agenda électronique ou le téléviseur interactif de l'utilisateur. Ad 2-One permet non seulement aux annonceurs d'optimiser l'utilisation de pubs et de campagnes marketing en ligne, mais aussi de mesurer leur impact en temps réel.

Conformément à la charte éthique de l'Internet de Vivendi Universal, l'activité de Ad 2-One repose sur le principe "d'opter pour" du *Permission Marketing* : chaque personne doit donner son accord explicite avant l'utilisation de ses données personnelles et la réception de supports promotionnels ; elle peut par ailleurs "opter contre" à tout moment.

Déjà opérationnel en France, au Royaume-Uni, en Allemagne, aux Pays-Bas et en Belgique, Ad 2-One va centrer ses efforts sur le déploiement de son activité à cinq autres marchés européens d'ici fin 2001, au premier rang desquels figurent l'Italie, l'Espagne et la Scandinavie.

Fin 2000, Ad 2-One comptait déjà de nombreux clients membres ou non de la famille Vivendi Universal, notamment Fox Kids, Railtrack, Game One, Comédie et Overgame.

Prises de participation et incubation

ATVISO

@viso, société commune entre Vivendi Universal et Softbank, aide les sociétés Internet déjà implantées aux Etats-Unis à prendre pied et à monter rapidement en puissance sur les marchés européens. @viso fournit aux sociétés incubées des services commerciaux, des financements et l'accès à des partenariats stratégiques de haut niveau par le truchement de ses actionnaires. En 2000, @viso a incubé cinq sociétés grâce aux prises de participation suivantes : 49 % dans Evoke, fournisseur de premier plan de télécommunications Internet aux entreprises ; 49 % dans Interliant, une société d'hébergement ASP/web ; 49 % dans Message Media, prestataire de services de gestion de clientèle et de marketing direct par e-mail ; 50 % dans e-Loan, société de crédit en ligne et 35 % dans People PC, proposant un double accès matériel et logiciel à Internet.

Le total des prises de participation réalisées par VivendiNet s'élève ainsi à 72,3 millions d'euros.

Face au déclin économique subi par les sociétés américaines, VivendiNet et Softbank ont décidé de mettre un frein à

l'incubation de nouvelles entreprises et envisagent dans la mesure du possible de faire remonter leurs participations dans des sociétés européennes jusqu'à leurs sociétés-mères américaines.

VIVENTURES

Viventures est un fonds de capital-risque implanté aux Etats-Unis (San Mateo, Californie), en Europe (Paris) et en Asie (Singapour). Il assure le financement ainsi que l'encadrement stratégique et financier de start-up prometteuses dans les domaines des technologies de l'information et des télécommunications.

Viventures 2, second fonds de Viventures dont le capital s'élève à 630 millions d'euros, regroupe plus de 30 investisseurs appartenant au monde des affaires et de la finance parmi lesquels : SG Asset Management, British Telecom, Siemens Venture Capital, Cisco Systems, IBM, GE Capital, Goldman Sachs, Singapore Power Telecom, China Development Industrial Bank et Marubeni.

VivendiNet a contribué à Viventures 2 à hauteur de 26,2 millions d'euros.

AUTRES FONDS DE CAPITAL-RISQUE

VivendiNet a investi 240 millions de dollars dans SBCP, un fonds de capital-risque Internet "en phase avancée" géré par Softbank, dont 210 millions étaient investis fin 2000. Les autres engagements concernent une participation de 50 millions de dollars dans SBEV, fonds de capital-risque Internet en phase précoce, et une participation de 25 millions de dollars dans GTP, un fonds de capital-risque à vocation technologique.

CANALNUMEDIA

Constitué en janvier 2000, CanalNumedia a pour vocation de développer et exploiter les synergies entre les différents sites web du Groupe Canal+ en Europe. Au sein du Groupe Vivendi-Universal, CanalNumedia est responsable de la production de sites d'entertainment en Europe et de la production de contenus sport et cinéma destinés à nourrir des portails sur ces deux thèmes.

A ce jour, CanalNumedia compte une trentaine de sites à son actif. Une politique de marques fortes est développée autour des thèmes phares de l'univers Canal+ : sport (zidane.fr,

fcna.fr), cinéma (allocine.fr), information (itelevision.fr, demain.fr).

Avec une ambition clairement internationale, la société a déjà mis en ligne les sites des chaînes Canal+ en Belgique, en Suède, en Norvège, en Finlande, au Danemark, en Pologne et aux Pays-Bas. En France, après cinq ans d'existence, le site web canalplus.fr a fait peau neuve en décembre, encore plus proche des programmes de la chaîne et déjà pensé pour le haut débit. En un an, le nombre de visiteurs du site a presque doublé pour atteindre environ deux millions par mois et le nombre de pages vues se situe à plus de 11 millions par mois. Les développements de l'année 2000 illustrent clairement les priorités stratégiques de la société. Dans le cinéma, CanalNumedia a acquis au cours de l'année 75 % du capital d'AlloCiné, premier service d'information sur le cinéma par téléphone et premier portail Internet d'information et de services sur le cinéma en France. Dans le domaine sportif, CanalNumedia a créé une joint-venture, Nusport, avec le Groupe Jean-Claude Darmon. Cette nouvelle entité est destinée à regrouper, dans un seul portail, le plus grand nombre de sites de clubs de football de D1. En 2000, CanalNumedia a développé et lancé les sites du FC Strasbourg, de l'AJ Auxerre, du RC Lens et du FC Nantes. Un contrat a également été signé avec l'Olympique Lyonnais. Enfin, Zinedine Zidane, qui a déjà associé son image à celle du bouquet CanalSatellite, a choisi CanalNumedia pour créer et gérer son site (www.zidane.fr.) En pleine phase de développement, CanalNumedia comptait fin 2000 quelques 300 salariés à Paris, et une cinquantaine à l'étranger. Son chiffre d'affaires consolidé s'établit en 2000 à 3,6 millions d'euros.

DONNÉES FINANCIÈRES

VivendiNet a investi un montant total de 853 millions, d'euros en 2000 dont plus de 50 % pour sa croissance externe et 20 % dans des participations et fonds d'incubation.

En 2000, l'activité Internet a enregistré un chiffre d'affaires total de près de 50 millions d'euros (38,1 millions, d'euros, pour VivendiNet) et a enregistré un excédent brut d'exploitation consolidé négatif de 184 millions, d'euros (hors Vizzavi et Scoot consolidés par mise en équivalence) dont -124 pour VivendiNet.

SERVICES A L'ENVIRONNEMENT

Vivendi Environnement

DONNEES CONSOLIDEES

(en M€)	2000	pro forma 2000	1999	1998
Chiffre d'affaires	26 512	26 512	20 959	16 047
Chiffre d'affaires réalisé hors de France	15 400	15 400	10 992	6 634
Excédent brut d'exploitation	3 544	3 544	2 724	1 929
Résultat d'exploitation	1 897	1 897	1 482	1 071
Capacité d'autofinancement	2 045	NA	1 767	1 340
Investissements	3 533	NA	10 187	2 783

Numéro un des services à l'environnement aux collectivités locales et aux industriels, occupant une place de leader dans chacun de ses métiers, Vivendi Environnement se place au cœur des grands enjeux du 21^{ème} siècle.

Avec plus de 210 000 collaborateurs présents dans plus de cent pays, et un chiffre d'affaires de 26,5 milliards d'euros, Vivendi Environnement dispose de tous les moyens nécessaires à son développement, après le succès de sa cotation en bourse à Paris en juillet dernier.

Vivendi Environnement est détenu à 72 % par Vivendi Universal.

Aujourd'hui, Vivendi Environnement s'appuie sur quatre filiales majeures et leurs marques respectives, chacune dédiée à un métier : Vivendi Water (Compagnie Générale des Eaux, Vivendi Water Systems et US Filter) pour le traitement de l'eau, Onyx pour la propreté, Dalkia pour les services énergétiques, Connex pour les transports collectifs. Propriétaire à 49 % de la holding de contrôle du groupe FCC, Vivendi Environnement détient en outre le contrôle conjoint du numéro 1 en Espagne des services à l'environnement.

Sur des marchés de plus en plus mondiaux, ouverts, compétitifs et libéralisés, Vivendi Environnement fait partie des rares entreprises capables de répondre complètement à une volonté accrue des clients de s'adresser à un opérateur unique pour gérer leurs services environnementaux, en proposant des solutions sur mesure, le plus souvent à travers des contrats de longue durée. Vivendi Environnement a su anticiper les nouvelles tendances d'un marché qui a fortement évolué depuis dix ans : sous l'effet d'une prise de conscience générale, les normes environnementales se durcissent ; pays émergents comme pays développés doivent maîtriser les conséquences de leur urbanisation dans un contexte de limitation des dépenses publiques ; les clients industriels, eux, externalisent les fonctions de services environnementaux pour se concentrer sur leur cœur de métier.

2000, une année de croissance

L'année 2000 est ainsi marquée par de nombreux succès, fruits du positionnement unique adopté par Vivendi Environnement. La croissance interne de Vivendi Environnement s'est accélérée pour atteindre 11 % en terme de chiffre d'affaires. Grâce à son offre multi-services intégrée, Vivendi Environnement a renforcé sa présence auprès des industriels, remportant, après Renault et Alstom, le plus important contrat d'externalisation de services à l'environnement, pour Novartis. Autres exemples de cette capacité à répondre aux nouveaux besoins des clients industriels : les contrats signés par Vivendi Water avec Hyundai Petrochemical en Corée, ou par Onyx avec Ford aux Etats-Unis. Dans chaque métier, les grands contrats signés avec des collectivités locales illustrent l'aptitude de Vivendi Environnement à s'engager à long terme dans un développement tout à la fois social, technique, environnemental et économique : gestion des réseaux d'eau de Bucarest (Roumanie), traitement des déchets à Chennai (Inde) ou Alexandrie (Egypte), nouveaux réseaux de transports publics

Activité des métiers

Services à l'environnement

en Norvège, en Suède, en Finlande, en Europe Centrale et en Espagne.

Après les acquisitions en 1999 aux Etats-Unis de US Filter dans l'eau et de Superior Services dans la propreté, Vivendi Environnement a continué à optimiser et compléter son portefeuille d'actifs. Des acquisitions de taille moyenne et ciblées ont notamment permis de compléter la couverture géographique d'Onyx à Hong Kong et en Amérique Latine, en Norvège et en Israël. Dans le cadre de la déréglementation du secteur de l'énergie en Europe, l'alliance conclue avec EDF permettra d'offrir aux clients publics et privés des solutions globales et innovantes, reposant sur les savoir-faire complémentaires des deux groupes. L'accord s'est traduit par l'entrée d'EDF à hauteur de 34 % au capital de Dalkia Holding, holding de tête du groupe Dalkia, et notamment maison-mère de Dalkia France et Dalkia International. Par ailleurs, EDF a pris une participation directe de 24,14 % au capital de Dalkia International, le solde restant détenu par Dalkia Holding. Parallèlement, le programme de cessions d'actifs non stratégiques s'est poursuivi avec la vente aux USA de Kinetics pour 0,5 milliard d'euros.

Une offre multi-services intégrée

Depuis plusieurs années, Vivendi Environnement propose à ses clients industriels des offres "multi-services" et apporte ainsi une réponse sur mesure aux entreprises qui souhaitent externaliser un large périmètre de services à l'environnement : eau, propreté, énergie, logistique, facilities management, etc... Avec Global Environnement, filiale commune à ses quatre métiers, le Groupe a remporté dès 1997 ses premiers contrats multi-services, notamment celui de Renault Le Mans et Sandouville, puis Alstom Belfort en 1998.

Plus récemment, Vivendi Environnement a été choisi par Novartis, leader mondial de la santé, pour prendre en charge un ensemble de fonctions incluant la propreté (collecte et recyclage des solvants, incinération des déchets spéciaux liquides et solides...), et l'énergie (production d'énergie via l'incinération des déchets, distribution de vapeur...). Il s'agit du plus important contrat d'externalisation de services à l'environnement jamais signé, avec un chiffre d'affaires de 130 millions d'euros par an sur 7 ans. Vivendi Environnement a obtenu ce contrat à l'issue d'une procédure de sélection

extrêmement rigoureuse, basée sur l'expertise et le professionnalisme.

Ces succès démontrent la capacité des équipes de Vivendi Environnement à mettre en œuvre, au profit des clients industriels, l'ensemble de leurs compétences environnementales dans le cadre de solutions intégrées, sur mesure. De même, grâce à sa forte présence internationale, Vivendi Environnement est capable d'accompagner les entreprises industrielles partout dans le monde.

Des succès fondés sur les compétences technologiques et le savoir-faire des équipes

Vivendi Environnement consacre des moyens importants à former, mobiliser et fédérer ses collaborateurs. La formation joue un rôle clé dans les métiers de services où le savoir-faire des hommes est le gage de la qualité du service rendu au client. Elle est incontournable dans les métiers de l'environnement, soumis à une évolution technologique et réglementaire permanente. Chaque année, Vivendi Environnement consacre environ 3 % de sa masse salariale à la formation : portée par l'Institut de l'Environnement Urbain, cette politique ambitieuse a pour but de développer les compétences de chaque catégorie de collaborateurs, de l'ouvrier au cadre dirigeant, tout en facilitant la mobilité des salariés à l'international, au sein ou entre les métiers. Elle contribue également à forger une identité professionnelle commune.

La qualité de la recherche et développement constitue un autre facteur clé de la réussite de Vivendi Environnement. Elle participe à l'effort continu que poursuit Vivendi Environnement pour développer des technologies qui font avancer la protection de l'environnement et des procédés qui répondent efficacement aux besoins de la clientèle. Vivendi Environnement consacre un budget global de 100 millions d'euros à la recherche et développement qui mobilise plus de 500 scientifiques et spécialistes dans 11 unités de recherche à travers le monde. La préservation de la ressource en eau et la réduction des émissions de gaz à effet de serre sont aujourd'hui les deux axes prioritaires qui concentrent les efforts conjoints de ses quatre métiers.

Eau, propreté, services énergétiques, transports collectifs : tous les métiers de Vivendi Environnement sont au cœur de la qualité de vie des citoyens et contribuent souvent à la survie

des populations. Pour Vivendi Environnement, promouvoir un développement durable relève non seulement de l'engagement d'un acteur économique international conscient de ses responsabilités, mais s'inscrit aussi au cœur de l'expertise qu'il a développé dans les métiers de l'environnement. Ainsi, au-delà de l'efficacité économique, la nécessité de contribuer au respect des grands équilibres écologiques et au progrès social s'impose comme un objectif fondamental pour Vivendi Environnement.

Vivendi Environnement peut ainsi faire très concrètement du développement durable une réalité tangible par ses efforts quotidiens, mais inscrits dans la durée, pour conjuguer le service à ses clients, l'amélioration de ses performances économiques et le renforcement des compétences humaines internes.

Eau

Issu du regroupement en 1999 de la Compagnie Générale des Eaux et d'US Filter, Vivendi Water a fortement renforcé en 2000 sa place de leader mondial de l'eau sur ses deux métiers : la gestion déléguée, et la conception et la fabrication d'équipements et de systèmes de traitement de l'eau. Vivendi Water propose des solutions globales partout dans le monde à ses trois segments de clientèle : collectivités locales, clients industriels et particuliers (à travers Culligan), qui représentent en 2000 respectivement 72 %, 21 %, et 7 % du chiffre d'affaires.

Dans un marché international où les normes environnementales s'accroissent, son haut niveau de compétence technique, son expérience et son savoir-faire, font de Vivendi Water le plus grand acteur mondial de l'industrie de l'eau. Avec 67 000 salariés, Vivendi Water a réalisé en 2000 un chiffre d'affaires de 12,9 milliards d'euros, en progression de 23 % par rapport à 1999. L'international en représente plus de 56 % (30 % aux Etats-Unis).

Gestion déléguée pour le compte de municipalités et d'industriels

Sous les marques Générale des Eaux et US Filter, Vivendi Water propose la totalité de la gamme des services intégrés couvrant le cycle complet de l'eau, du prélèvement dans le milieu

naturel au traitement des eaux usées. Vivendi Water conçoit, construit, gère et exploite tous les types d'installations : usines de production d'eau potable et de dépollution des eaux usées, réseaux de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées.

Son expérience, sa technologie et son savoir-faire permettent à Vivendi Water de profiter du mouvement croissant de privatisation des services municipaux d'eau et d'assainissement dans le monde entier, tout en répondant à la demande, en croissance rapide, des entreprises qui cherchent à externaliser leurs services d'eau industrielle et de traitement des eaux résiduaires.

Collectivités locales

En France, Vivendi Water est présent dans plus de 8 000 collectivités locales, et dessert 26 millions d'habitants en distribution d'eau potable et 17 millions en assainissement. Dans un contexte de remises en compétition nombreuses, Générale des Eaux a accru son portefeuille de 35 contrats, et en a renouvelé 220 autres.

En Amérique du Nord, avec US Filter, Vivendi Water est leader sur le marché municipal dérégulé qui connaît une croissance de plus de 20 % par an. En 2000, Vivendi Water a remporté à Tampa Bay, quatrième ville de Floride, un contrat portant sur la conception, la construction et la gestion pour 15 ans d'une usine de traitement d'eau potable desservant plus de 6 villes.

Dans le reste du monde, Vivendi Water détient des positions de leader sur de nombreuses zones, notamment en Europe et en Asie-Pacifique. Ainsi, la première année de gestion du contrat de privatisation partielle des eaux de Berlin, signé fin 1999, a pleinement confirmé les résultats escomptés. Vivendi Water a par ailleurs remporté de nombreux appels d'offres, en particulier à Bucarest (2,2 millions d'habitants), ou aux Philippines (concession du service d'eau potable et d'assainissement de la zone économique de Clark pour 25 ans).

En matière de services aux industriels, Vivendi Water est leader mondial grâce notamment à la position de US Filter aux Etats-Unis, à son portefeuille de technologies adaptées à chaque segment de l'industrie et à la mise en oeuvre de synergies fortes avec les implantations de Vivendi Environnement en gestion déléguée municipale à travers le monde. La capacité de Vivendi Water à offrir à ses clients des économies significatives

dans la gestion de leur installation de traitement des eaux s'est ainsi traduite par la signature de nombreux contrats en 2000. Ainsi, l'accord-cadre conclu avec General Motors aux Etats-Unis a été décliné sur plusieurs sites (Michigan et Louisiane), et pour une durée de 15 ans. En Asie Pacifique, Vivendi Water a remporté le plus gros contrat d'externalisation jamais signé avec un client industriel (1 milliard d'euros sur 20 ans) : Hyundai Petrochemical Complex.

Equipements et systèmes de traitement de l'eau

A travers US Filter et Vivendi Water Systems, Vivendi Water est devenu le premier concepteur et fabricant mondial d'équipements et de systèmes de traitement pour l'eau. Vivendi Water propose aux collectivités publiques et aux entreprises industrielles un grand nombre de procédés et de technologies de séparation, et développe des systèmes sur mesure destinés à réduire ou à éliminer les impuretés présentes dans l'eau. Les systèmes de recyclage ou de réutilisation permettent aux industriels de recycler l'eau traitée dans leur processus de production, réduisant ainsi la consommation d'eau et les coûts d'exploitation. En outre, Vivendi Water conçoit et propose des équipements standardisés et semi-standardisés adaptés aux exigences de nombreux processus de production, qui nécessitent des eaux traitées très spécifiques pour améliorer la qualité des produits et réduire la dégradation des équipements.

Vivendi Water est très présent dans le domaine municipal, en France et dans une centaine de pays dans le monde où elle propose des systèmes d'équipements intégrés. En 2000, de nombreux contrats significatifs ont été remportés, notamment en France ceux de Sète, Montpellier et Boulogne-sur-Mer, et à l'étranger, en Chine (construction de quatre usines de traitement d'eaux usées), au Vietnam (modernisation et extension de la capacité de production de quatre usines d'eau potable) et en Jordanie. Aux Etats-Unis, US Filter assure la mise en place d'un système innovant dans l'usine de traitement des eaux usées de Syracuse (Etat de New York) et fournira des équipements à l'une des plus grandes usines d'eau du pays, située à Detroit (Michigan).

Vivendi Water propose une gamme étendue d'équipements et de systèmes à plus de 40 000 clients industriels dans de

nombreux secteurs — agroalimentaire, pharmacie, papeterie, raffinage, pétrochimie, chimie, sidérurgie, énergie, micro-électronique. Aux Etats-Unis, Vivendi Water a renforcé ses positions commerciales pour présenter une offre intégrée permettant de développer des projets complets d'externalisation industrielle. Dans le reste du monde, Vivendi Water a également démontré son dynamisme technologique et commercial avec le gain de nombreux contrats. Vivendi Water a, par exemple, été chargé du contrôle de la qualité des eaux des bassins aux Jeux Olympiques de Sydney. A Abu Dhabi, sur le site de Tayweelah, un contrat d'un montant total de 280 millions d'euros a été remporté, à travers sa filiale Sidem, leader mondial dans les techniques de dessalement d'eau de mer.

Eau en bonbonne et produits de filtration ménagers

Filiale d'US Filter, Culligan (adoucisseurs et équipements de filtration et de conditionnement) dessert plus de 3 millions de foyers à travers le monde. La société a développé cette année son réseau de détaillants et de franchisés et s'est ouvert à de nouveaux marchés, notamment celui de la grande distribution.

Propreté

CGEA Onyx, numéro 3 mondial de la propreté et leader européen, développe son activité, sous la marque Onyx, dans les métiers de la gestion des déchets. Partenaire de 250 000 clients industriels, qui composent environ 60 % de son chiffre d'affaires, Onyx est aussi le partenaire de référence des collectivités locales. La société dessert ainsi plus de 70 millions d'habitants sur tous les continents.

Avec 65 000 collaborateurs à travers le monde et un chiffre d'affaires supérieur à 5 milliards d'euros, Onyx est le seul opérateur mondial présent dans l'ensemble des métiers de la filière déchet (solides, liquides et dangereux). Cette compétence multi-métiers, unique, permet à Onyx de proposer à chaque client des solutions adaptées à toutes ses préoccupations.

La collecte des déchets et les services associés

En 2000, Onyx a collecté 35 millions de tonnes de déchets solides et liquides. Fort de son expérience et de ses 84 centres de tri, Onyx est devenu le premier opérateur français en collecte sélective, desservant aujourd'hui 21 millions d'habitants, sur environ 45 millions d'habitants « trieurs » en France. Autre composante majeure des services environnementaux proposés par le Groupe, le recyclage : Onyx a recyclé en 2000 4,8 millions de tonnes de déchets. Le Groupe occupe la première place en Europe pour le recyclage de papiers et de cartons.

Onyx associe à ces prestations des services de nettoyage spécialisé. Il nettoie ainsi les rues et les espaces publics de grandes villes comme Londres, Paris, Madrid et Buenos Aires, mais aussi des locaux commerciaux et industriels : bureaux, gares, stations de métro, aéroports, musées et centres commerciaux. Il offre également des services spécialisés de nettoyage haute pression, de réservoirs et de salles blanches stériles, indispensables en particulier à la sécurité sanitaire dans l'industrie agro-alimentaire.

Le traitement et l'élimination des déchets

Onyx a traité 45 millions de tonnes de déchets en 2000, en centres de stockage, par la valorisation énergétique, ou en centres spécialisés pour les déchets spéciaux. Le Groupe a développé un savoir-faire particulier en matière de traitement des déchets solides banals, pour réduire les émissions de liquides et de gaz polluants, ce qui lui permet d'exploiter les centres de stockage dans le plus strict respect des réglementations environnementales. Onyx exploite également 83 unités de valorisation énergétique et produit du compost dans 62 unités de valorisation agronomique, recyclant ainsi chaque année environ 1,4 million de tonnes de déchets.

Onyx traite environ 2 millions de tonnes de déchets industriels spéciaux par an, dont 80 % pour les industries chimiques, pétro-chimiques et métallurgiques, essentiellement aux Etats-Unis, en France et au Royaume-Uni. Onyx assure la collecte de ces déchets, leur transport, puis leur traitement dans l'une de ses vingt-trois installations.

Développement auprès des collectivités locales

Partout dans le monde, la compétence multi-métiers d'Onyx représente un atout de taille auprès des collectivités qui recherchent un prestataire capable de conjuguer les savoir-faire de constructeur, d'exploitant et de gestionnaire pour assurer un service public de qualité en matière de collecte et de traitement des déchets ménagers. Ainsi, en France, Onyx a renouvelé 286 contrats et en a gagné 341 nouveaux (+ 48 %). Onyx a également démontré sa capacité à gérer les contrats de grandes collectivités locales dans les pays émergents. Parmi les principaux succès rencontrés cette année : le contrat signé à Alexandrie en Egypte (collecte et traitement des déchets ménagers de 3,5 millions d'habitants, pour 15 ans), le plus important jamais remporté par Onyx en nombre d'habitants concernés ; les contrats remportés au Maroc, à Fès et Agadir, ou encore en Inde, avec la municipalité de Chennai en Inde (collecte des déchets de trois arrondissements, pour 7 ans). Au travers de ces différents contrats, Onyx participe activement au développement durable des pays émergents.

Une approche sur mesure pour les clients industriels

Pour satisfaire les besoins d'externalisation de ses clients industriels, Onyx a développé une approche sur mesure, conforme aux besoins propres de chaque industrie, et associant solutions globales et prestations spécifiques. Elle a ouvert la voie des accords-cadres, nationaux ou internationaux, avec de grands groupes industriels, parmi lesquels, cette année, Ford et General Motors pour la gestion globale des déchets de plus de 10 usines aux Etats-Unis. Plusieurs contrats locaux, fondés sur des prestations spécifiques, ont également été gagnés : PSA a confié à Onyx la gestion globale des déchets industriels et des déchets spéciaux de son usine de Poissy, et les groupes Casino et Cora, le traitement de leurs piles et accumulateurs usagés.

Services énergétiques

Sur un marché européen en croissance rapide, Dalkia est l'un des premiers prestataires de services d'énergie. Avec un chiffre

Activité des métiers

Services à l'environnement

d'affaires de 3,2 milliards d'euros en 2000 et 27 000 collaborateurs, Dalkia développe plusieurs types de prestations : gestion de systèmes de chauffage et de conditionnement d'air (réseaux de chaleur et installations indépendantes), fourniture de services sur sites industriels (fourniture d'utilités industrielles et maintenance industrielle). De plus, répondant à la demande de ses clients, Dalkia a développé une compétence reconnue en facilities management.

Hier tourné vers les collectivités publiques françaises, le portefeuille de Dalkia est aujourd'hui équilibré entre clients publics et privés, riche également d'une compétence très reconnue en matière de gestion technique d'établissements hospitaliers, et de plus en plus tourné vers l'international. Leader européen, Dalkia est très présente sur l'ensemble du territoire français, mais aussi dans tous les pays européens, notamment au Royaume-Uni, en Allemagne, en Belgique et dans les pays d'Europe centrale et orientale. L'Amérique latine constitue également un marché important pour les activités de gestion d'installations, de même que l'Asie du Sud Est pour les activités relatives aux systèmes de climatisation.

Services thermiques

Dalkia gère quelque 55 000 systèmes de chauffage en France et 10 000 dans le reste de l'Europe. Elle fournit à environ 40 000 clients industriels, commerciaux et résidentiels, des services d'énergie intégrés comprenant dans la plupart des cas la fourniture d'énergie, la gestion et l'entretien du système. Les solutions de gestion innovantes multi-énergies et à distance qu'offre la société garantissent la rentabilité, la fiabilité et la protection de l'environnement. Le cas échéant, elle recourt ainsi à des énergies alternatives.

Dalkia est également la première entreprise européenne de gestion de vastes systèmes de chauffage urbain et de climatisation urbaine. Elle gère plus de 250 réseaux urbains, notamment en France (186 réseaux, soit la moitié des systèmes existants) et en Europe centrale et orientale, mais aussi au Royaume-Uni et en Allemagne. Elle connaît en outre un rapide développement en Europe Centrale.

Production d'énergie

Dalkia propose à la fois la production d'énergie décentralisée — cogénération, mini-génération locale —, et la produc-

tion d'énergies renouvelables — chaleur et électricité produites par la biomasse ou encore les gaz de décharges d'ordures ménagères. Par son savoir-faire technique de pointe et sa capacité à s'adapter rapidement aux besoins évolutifs des clients et aux conditions du marché, Dalkia est devenu l'un des leaders européens en matière de cogénération et de production d'énergie sur site. En France, Dalkia occupe la première place pour la cogénération, avec environ 25 % du marché fin 2000.

Services industriels (Utilities)

Dalkia compte parmi les premiers fournisseurs de services industriels en France et au Royaume-Uni. Dalkia fournit des services complets et sur mesure, intégrant notamment la construction des installations, la production et la distribution de vapeur, d'air comprimé, la gestion, l'entretien et la remise en état des installations. Elle a en outre développé un savoir-faire reconnu dans les domaines de l'analyse des processus industriels, de l'amélioration de la productivité et de la maintenance préventive.

Gestion de services généraux (Facilities management)

Dalkia a récemment ajouté la gestion de services généraux à ses prestations, en réponse à une demande en augmentation notable. Elle propose une gamme étendue de services, fondée sur l'externalisation de services généraux — de l'entretien d'équipements électriques et mécaniques aux services de secrétariat —, et caractérisée par un engagement de résultat. La clientèle de Dalkia dans ce domaine comprend des institutions publiques comme le Parlement Européen, ainsi que des entreprises du secteur privé telles que Alstom, Bull et Philips France.

Un accord stratégique avec EDF

L'année 2000 a été marquée par l'accord conclu avec EDF, qui s'inscrit dans le contexte de libéralisation du secteur de l'énergie. Outre un apport d'environ un milliard d'euros, EDF apporte à Dalkia Holding son pôle services qui représente un chiffre d'affaire annuel d'environ 600 millions d'euros et qui intègre notamment des compétences reconnues en trading, cogénération, en génie électrique et en éclairage public. L'ac-

cord avec EDF a pour objectif de donner à Dalkia les moyens de s'imposer comme le leader en Europe des services énergétiques et techniques, en mariant dans une société spécifique, Dalkia Offre Globale, le savoir-faire de prestataire de services de Dalkia, avec la maîtrise de l'amont électrique et du trading d'EDF. Dalkia dispose ainsi des meilleurs atouts pour répondre à la demande de ses clients, notamment industriels et prend une avance très significative sur tous ses concurrents.

Transports Collectifs

Premier exploitant privé européen de transport public de voyageurs, Connex a réalisé, en 2000, un chiffre d'affaires de trois milliards d'euros, dont 70 % hors de France, et en progression de 29 % par rapport à 1999. Avec 40 000 salariés au service de plus de 4 000 collectivités à travers le monde, Connex et ses filiales, transportent plus d'un milliard de voyageurs par an, tant par la route que par le rail.

Grâce à sa position d'opérateur global, présent sur l'ensemble des modes de déplacement terrestres, à son expérience dans ces domaines, aux outils d'étude de clientèle qu'il a mis en place depuis plusieurs années, et à sa connaissance du développement territorial des secteurs qu'il dessert, Connex est en mesure de répondre à toutes les demandes de ses clients. Spécialiste de la gestion déléguée de service public, il exploite des réseaux de transport en Europe, en Asie-Pacifique, au Moyen-Orient et en Amérique du Sud.

Dans l'ensemble de ses exploitations, Connex cherche à accroître sa rentabilité : par la réduction des coûts de fonctionnement, d'une part ; par l'amélioration de la qualité du service et la création de nouveaux produits et services destinés à augmenter le trafic, d'autre part.

Transport urbain

Connex se caractérise par ses références dans les transports en site propre, sa capacité à exploiter des services intégrés et à développer de nouveaux produits adaptés au transport en agglomération. Connex exploite ainsi plusieurs lignes de tramways et de métro léger à Rouen et Saint-Etienne (France), à Stockholm (Suède) et à Sydney (Australie). En 2000, deux nouvelles exploitations se sont ajoutées, à Bogota (Colombie)

et à Nancy. Connex fournit en outre des services interconnectés de bus et de tramway, de métro ou de train dans de nombreuses agglomérations telles que Düsseldorf, Rouen, Sydney, Londres. A Stockholm, avec un chiffre d'affaires de 206 millions d'euros pour sa première année pleine d'exploitation par Connex, le métro a dépassé les objectifs quantitatifs et qualitatifs fixés au contrat. Connex y exploite également une ligne de métro léger, trois lignes de tramways de banlieue et 20 % du réseau d'autobus, tous intégrés au sein d'une communauté des transports.

En matière de nouveaux produits, Connex a lancé en 2000 "Créabus", un service de minibus à la demande, suivi par GPS, ainsi que "Pieto+", une desserte du centre-ville historique à l'aide de petites voitures électriques. Connex s'est également développé sur de nouveaux marchés, en Espagne avec l'acquisition des filiales de VIA GTI et le contrat remporté pour l'exploitation du futur métro léger de Barcelone, ainsi qu'en Pologne, en remportant le premier appel d'offres réalisé à Varsovie.

Transport régional

Connex est très actif sur ce marché, de longue date pour le transport routier, et plus récemment dans le domaine ferroviaire, et en premier lieu en Allemagne où il exploite plus de 1 000 km de lignes ferroviaires, après l'ouverture de deux nouveaux réseaux en 2000.

En France, tout en poursuivant le développement de ses activités touristiques (lignes ferroviaires de La Mûre, de la Rhune et de Bretagne), Connex s'est renforcé en transport routier, en reprenant une partie significative de l'activité de VIA GTI en province et en Ile de France dans des zones en expansion démographique.

Au Royaume-Uni, l'année 2000 a été dominée par la décision de la "Strategic Rail Authority" de renégocier les contrats courts, pour assurer une meilleure qualité de service aux voyageurs, moyennant des ressources financières supplémentaires. Connex Rail a été présélectionné en vue de l'exploitation de deux contrats régionaux. En revanche, il n'a pas été retenu pour le renouvellement du contrat South Central, l'un des deux réseaux ferroviaires qu'il exploite actuellement. En Europe du Nord, Connex a sensiblement renforcé sa présence en remportant des appels d'offres en Norvège, ainsi qu'en Suède, en Finlande et en Belgique (Flandres). L'année

Activité des métiers

Services à l'environnement

2000 a été marquée par le plein effet du contrat des trains de banlieue de Melbourne (Australie), caractérisé par de bonnes performances en ponctualité (97 %) et fiabilité.

Transport de fret

En France et en Allemagne, Connex assure l'exploitation de trains régionaux de marchandises et gère, pour les industriels, les embranchements d'usines ou de raffineries raccordées au réseau ferroviaire national. En 2000, il a pris une participation au capital de TAB, spécialiste du transport combiné, et a lancé une première liaison quotidienne Paris-Milan.

Fomento de Construcciones y Contratas (FCC)

FCC, cotée à la Bourse de Madrid, est l'une des plus grandes sociétés espagnoles avec une capitalisation boursière de 2,76 milliards d'euros au 28 février 2001. En octobre 1998, Vivendi a acquis une participation de 49 % dans la société B 1998 SL qui détient 56,5 % de FCC, participation transférée à Vivendi Environnement en 2000.

FCC a réalisé un chiffre d'affaires de 2,1 milliards d'euros en 2000, en progression de 14 % par rapport à 1999, et qui se répartit à hauteur de 53 % dans la construction — FCC est l'une des cinq premières sociétés de construction en Espagne —, 30 % dans la propreté urbaine et les services liés à l'eau, et 17 % dans la production de ciment, à travers Portland Valderrivas qui elle-même contrôle Cementos Portland, second groupe cimentier espagnol. FCC fabrique également du

mobilier urbain, gère des parkings, fournit des services de manutention dans les aéroports, et intervient dans le secteur de la logistique industrielle.

FCC se concentre sur le développement de ses activités de base pour augmenter ses parts de marché, en particulier dans le domaine des services, non cycliques, et pour lesquels FCC possède des références et des compétences reconnues. Ainsi, en Espagne, où elle exploite l'essentiel de ses activités, FCC est la première société de gestion de déchets et dessert 1 500 municipalités et 21 millions d'habitants. FCC occupe la seconde place dans le traitement de l'eau et des eaux usées, desservant en Espagne 6 millions d'habitants en eau potable et 9 millions d'habitants en traitement des eaux usées.

En parallèle FCC procède à des investissements sélectifs dans des opportunités liées aux nouvelles technologies. Ainsi, conjointement avec Vivendi Télécom International, FCC détient 31,28 % de Xfera Moviles qui a obtenu l'adjudication d'une licence de téléphonie mobile UMTS en Espagne.

Proactiva

Au second semestre, Vivendi Environnement et FCC ont regroupé leurs activités eau et traitement de déchets en Amérique Latine et aux Caraïbes au sein d'une filiale commune, Proactiva Medio Ambiente. Proactiva dessert 29 millions d'habitants en propreté et 16 millions pour le cycle intégral de l'eau. En 2000, elle a obtenu le contrat du centre de stockage de Bogota et la gestion de l'eau de Catamarca (Argentine) pour 30 ans. Elle a réalisé, en 2000, un chiffre d'affaires de 444,6 millions d'euros.

Comptes Consolidés

Chiffres consolidés des 5 derniers exercices

(en millions d'euros)	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999	1998	1997	1996
Chiffre d'affaires	41 797,6	40 854,5	41 622,5	31 737,1	25 476,6	25 293,4
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	20 625,1	17 243,7	17 829,3	10 313,0	8 204,8	7 793,0
Excédent brut d'exploitation	5 980,9	4 300,6	5 235,0	3 453,0	2 144,2	2 003,8
Résultat courant	1 938,5	1 748,4	2 060,4	1 340,7	294,3	218,3
Résultat exceptionnel	2 946,8	-845,8	-837,8	249,3	878,6	139,8
Amortissement des écarts d'acquisition	634,2	606,4	612,0	209,5	374,7	146,8
Part des minoritaires	624,9	-159,4	5,3	212,2	-115,1	-56,4
Résultat net du Groupe	2 299,0	1 434,6	1 431,4	1 120,8	822,1	297,7
Résultat net par action en circulation	3,6	2,7	2,7	2,5	2,1	0,8
Résultat net par action dilué	3,4	2,5	2,5	2,4	2,0	0,8
Capitaux propres après résultat de l'année	56 675,1	10 776,5	10 892,2	7 840,2	6 846,7	5 134,7
Capitaux permanents	104 259,8	46 025,8	43 927,5	27 854,5	22 005,1	18 132,2
Actif immobilisé	112 579,3	47 915,4	45 340,9	26 072,6	20 810,4	19 098,4
Marge brute d'autofinancement	7 273,1	3 118,9	3 928,5	3 547,8	3 624,4	1 779,4
Capacité d'autofinancement	3 363,6	2 448,9	3 258,5	3 249,9	1 503,7	1 179,2
Investissements de l'exercice	38 343,0	21 480,0	21 480,0	7 506,7	5 561,9	2 476,6
Endettement financier net	25 514,1	22 832,7	22 832,7	6 502,2	4 177,0	6 874,6
Effectif moyen pondéré	253 286	275 000	275 000	235 610	193 300	217 300

• Nombre moyen d'actions en circulation en 2000 : 633,8 millions d'actions (529,6 millions d'actions en 1999), nombre moyen d'actions dilué en 2000 : 680,4 millions d'actions⁽¹⁾.

• Le résultat net par action des exercices 1996 à 1998 a été recalculé pour prendre en compte la division par trois du titre Vivendi Universal.

• L'endettement financier net n'est pas directement comparable entre les exercices 2000 et 1999. En effet, il ne prend pas en compte au 31 décembre 2000, d'une part, l'effet de la cession de l'activité Vins et Spiritueux (7,9 milliards d'euros) et, d'autre part, l'effet de la conversion pour 1,1 milliard d'euros des Titres de Participation à Taux de Conversion Variable (« ACEs ») qui figuraient dans l'endettement de Seagram.

Après prise en compte de ces opérations, l'endettement financier net du Groupe sera ramené à 16,5 milliards d'euros, dont 13,1 milliards pour l'activité Environnement.

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99.02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

(1) Le nombre moyen d'actions dilué est calculé sur la base du nombre potentiel d'actions à créer en fin d'exercice, compte tenu de l'exercice des bons de souscription d'actions, de la conversion des Océanes Vivendi Universal et Vivendi Environnement, et de l'exercice d'options de souscription d'actions.

(en millions de francs)	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999	1998	1997	1996
Chiffre d'affaires	274 174,3	267 988,0	273 025,7	208 181,7	167 115,6	165 913,8
Chiffre d'affaires réalisé à l'étranger	135 291,8	113 111,3	116 952,5	67 648,8	53 819,7	51 118,6
Excédent brut d'exploitation	39 232,1	28 210,1	34 339,4	22 650,2	14 064,5	13 144,2
Résultat courant	12 715,9	11 468,9	13 515,3	8 795,1	1 929,7	1 431,3
Résultat exceptionnel	19 329,7	-5 548,1	-5 495,6	1 635,3	5 763,6	917,0
Amortissement des écarts d'acquisition	4 160,1	3 977,7	4 014,5	1 374,2	2 458,0	962,8
Part des minoritaires	4 099,1	-1 045,6	34,8	1 391,8	-754,9	-369,8
Résultat net du Groupe	15 080,6	9 410,5	9 389,4	7 352,2	5 392,5	1 952,7
Résultat net par action en circulation	23,6	17,7	17,7	16,1	13,7	5,3
Résultat net par action dilué	22,4	16,4	16,4	15,3	13,0	5,2
Capitaux propres après résultat de l'année	371 764,3	70 689,2	71 448,2	51 428,3	44 911,4	33 681,9
Capitaux permanents	683 899,4	301 909,7	288 145,6	182 713,8	144 344,2	118 939,9
Actif immobilisé	738 471,7	314 304,6	297 416,9	171 025,0	136 507,0	125 277,7
Marge brute d'autofinancement	47 708,4	20 458,4	25 769,3	23 272,0	23 774,5	11 672,1
Capacité d'autofinancement	22 063,8	16 063,7	21 374,4	21 317,9	9 863,6	7 735,0
Investissements de l'exercice	251 513,6	140 899,6	140 899,6	49 241,0	36 483,9	16 246,0
Endettement financier net	167 361,5	149 772,7	149 772,1	42 650,9	27 399,3	45 094,4
Effectif moyen pondéré	253 286	275 000	275 000	235 610	193 300	217 300

• Nombre moyen d'actions en circulation en 2000 : 633,8 millions d'actions (529,6 millions d'actions en 1999), nombre moyen d'actions dilué en 2000, 680,4 millions d'actions⁽¹⁾.

• Le résultat net par action des exercices 1996 à 1998 a été recalculé pour prendre en compte la division par trois du titre Vivendi Universal.

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99.02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999. Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

(1) Le nombre moyen d'actions dilué est calculé sur la base du nombre potentiel d'actions à créer en fin d'exercice, compte tenu de l'exercice des bons de souscription d'actions, de la conversion des Océanes Vivendi Universal et Vivendi Environnement, et de l'exercice d'options de souscription d'actions.

RAPPORT DE GESTION

Vivendi Universal est né en décembre 2000 de la fusion de Vivendi, Canal+ et Seagram. Les activités globales du groupe Vivendi Universal sont concentrées autour de deux domaines — celui des médias et de la communication, et celui des services à l'environnement.

Le pôle Médias et Communication se compose de cinq activités opérationnelles : Musique, Édition, et Télévision et Film, pour la branche « contenu », et Télécommunications et Internet, pour la branche « accès ». L'intégration et les opérations conjointes des différentes activités médias et communication permettent à Vivendi Universal de fournir une large gamme de contenus, de divertissements et d'informations à ses clients et abonnés à travers le monde, grâce à l'utilisation de toutes les technologies de communication.

Contenu

- L'activité Musique est fédérée autour de Universal Music Group (UMG) qui produit, commercialise et distribue des enregistrements de musique dans le monde entier et dans les principaux genres musicaux. Par ailleurs, UMG produit, vend et distribue des produits vidéo, et gère des contrats de licences de ses droits musicaux.
- Vivendi Universal Publishing est l'un des premiers éditeurs européens proposant du contenu à travers plusieurs supports de diffusion : papier, multimédia, Internet par téléphonie fixe, ainsi qu'au travers des assistants personnels numériques de poche (ANP) grâce à la technologie WAP (Wireless Application Protocol). L'activité Édition a un positionnement de premier plan sur cinq marchés clés : les jeux, l'éducation, la santé, les services locaux et l'information économique et générale.
- L'activité Télévision et Film regroupe la production et la distribution de films, de programmes de télévision, de vidéos et de DVD de Vivendi Universal dans le monde entier. Elle exploite et détient des participations dans de nombreuses chaînes câblées et à péage, accorde des licences et

des droits de merchandising et de diffusion de films. Elle gère également des parcs à thèmes et leurs points de vente dans le monde entier.

Accès

- L'activité Télécommunications fournit une large gamme de services de télécommunications, notamment dans la téléphonie mobile et fixe, dans l'accès à Internet et dans la transmission de données, principalement en Europe.
- L'activité Internet regroupe des projets Internet stratégiques ainsi que les activités en ligne du groupe. Grâce à la mise en œuvre d'une technologie de distribution numérique avancée, l'activité Internet développe les activités de commerce et de services électroniques, ainsi que des portails thématiques qui offrent un accès à Internet à partir notamment des téléphones mobiles, des ANP, de la télévision interactive et de l'ordinateur.

Leader mondial de son secteur, Vivendi Environnement, filiale consolidée à 63 % de Vivendi Universal, constitue le pôle services à l'environnement du groupe. Présent dans plus de 100 pays, Vivendi Environnement est le seul acteur du marché à proposer une offre globale intégrant le traitement et la distribution d'eau, la propreté, les services énergétiques et le transport collectif privé de voyageurs. Vivendi Environnement fournit ces services aux pouvoirs publics, industriels, commerciaux et particuliers.

Il est recommandé de lire ce Rapport de Gestion en relation avec les états financiers consolidés qui les accompagnent.

Faits marquants

Au cours de l'exercice 2000 plusieurs opérations significatives ont modifié le périmètre du groupe, affectant sensiblement les

possibilités de comparaison de nos comptes par rapport à ceux de l'exercice 1999.

Fusion de Vivendi, Seagram et Canal+

Le 8 décembre 2000, Vivendi, Canal+ et Seagram ont finalisé une série d'opérations destinées à fusionner les trois sociétés pour créer Vivendi Universal.

Ces opérations de fusion prévoyaient notamment les dispositions suivantes :

- L'absorption de Vivendi par sa filiale à 100 % Vivendi Universal (ex Sofiee).
- L'intégration de Seagram dans Vivendi Universal. Conformément à l'Accord de Rapprochement entre Vivendi Universal et Seagram, chaque actionnaire ayant répondu favorablement à l'offre d'échange a reçu à son choix soit 0,80 « American Depositary Share » (ADS) Vivendi Universal, soit 0,80 action échangeable émise par ExchangeCo, sous-filiale de droit canadien détenue à 100 % par Vivendi Universal.
- Dans le cadre de l'intégration de Vivendi Universal et de Seagram, Vivendi a conclu une série d'opérations impliquant Canal+, groupe détenu par Vivendi à environ 49 % avant les opérations de fusion. Vivendi Universal a acquis l'ensemble des activités de Canal+ à l'exception de la chaîne de télévision à péage française, pour laquelle la réglementation française actuelle limite le contrôle d'un actionnaire unique à 49 %. Chaque actionnaire de Canal+ a reçu deux actions ordinaires Vivendi Universal pour une action ordinaire Canal+ et conservé ses actions existantes dans Canal+ S.A. (structure qui porte la chaîne française de télévision à péage). Vivendi Universal reste actionnaire à hauteur de 49 % de Canal+ S.A., société consolidée par intégration globale.

Dans le cadre de la fusion, Vivendi Universal a conclu le 19 décembre 2000 un protocole d'accord avec Diageo et Pernod Ricard portant sur la cession de son activité Vins et Spiritueux pour 8,15 milliards de \$US, soit un prix de cession après impôts estimé à 7,7 milliards de \$US. Il est prévu que cette cession soit finalisée courant 2001, sous réserve de

l'obtention des autorisations réglementaires. Vivendi Universal a comptabilisé le résultat net de son activité de Vins et Spiritueux comme un élément exceptionnel au compte de résultat, et le produit attendu de la vente à l'actif du bilan au poste titres immobilisés.

Dans le cadre de l'approbation par la Commission européenne des opérations de fusion et conformément à la réglementation européenne relative aux fusions, Vivendi s'est engagé à céder la quasi-totalité de sa participation dans British Sky Broadcasting Group (BSkyB), premier service de télévision à péage au Royaume-Uni et en Irlande, dans un délai de deux ans à compter de la réalisation des opérations de fusion.

Acquisition d'une participation dans Maroc Telecom

En décembre 2000, Vivendi Universal a annoncé l'acquisition d'une participation de 35 % dans l'opérateur marocain de télécommunications Maroc Telecom pour environ 2,3 milliards d'euros. Le chiffre d'affaires réalisé par Maroc Telecom, qui gère des réseaux de téléphonie fixe et mobile au Maroc, est estimé à environ 1,3 milliard d'euros. En collaboration avec Maroc Telecom, Vivendi Universal a l'intention de faire bénéficier de son expérience dans les télécommunications un secteur en pleine modernisation au Maroc.

Cession de Sithe

En décembre 2000, Vivendi Universal et d'autres actionnaires de Sithe Energies, Inc. ont finalisé la vente de 49,9 % de Sithe à la société Exelon (Fossil) Holdings, Inc. pour environ 696 millions de \$US. Le produit net de l'opération revenant à Vivendi Universal s'est élevé à environ 475 millions de \$US. A l'issue de cette opération, Exelon devient l'actionnaire majoritaire de Sithe et Vivendi Universal conserve une participation d'environ 34 %. Pendant trois ans à partir de 2002, la participation résiduelle de Vivendi Universal fera l'objet d'une option réciproque de vente ou d'achat entre Vivendi Universal et Exelon. Suite à cette opération, Vivendi Universal a cessé de consolider Sithe par intégration globale au 31 décembre 2000.

En avril 2000, Sithe a cédé à Reliant Energy Power Generation 21 centrales électriques indépendantes, pour 2,13 milliards d'euros. Cette opération a engendré une plus-value de 415 millions d'euros.

Cession d'activités de construction et immobilières non-stratégiques

Conformément à sa stratégie de recentrage sur ses pôles médias et communication et services à l'environnement, le Groupe a décidé de se désengager de ses activités non stratégiques dans la construction et l'immobilier. Dans cette optique, la Compagnie Générale d'Immobilier et de Services ("CGIS"), filiale immobilière détenue à 100 %, a été juridiquement réorganisée en deux sociétés distinctes : Nexity et Vivendi Valorisation. En juillet 2000, Nexity a été cédée en totalité à un groupe d'investisseurs et au management de Nexity pour un montant proche de sa valeur comptable (42 millions d'euros). Vivendi Valorisation rassemble le reste de nos actifs immobiliers, qui consistent principalement en plusieurs projets de promotion immobilière. Nexity gère ces actifs en attendant leur vente. En février 2000, nous avons ramené la part que nous détenions dans Vinci (premier groupe européen de construction) de 49,3 % à 16,9 %, pour un montant de 572 millions d'euros, soit une plus-value approximative de 374 millions d'euros. Vivendi Universal s'est engagé à ne pas entreprendre d'autres cessions de titres Vinci avant 2001, excepté à Vinci elle-même. Suite à la fusion entre Vinci et GTM, intervenue au cours du second semestre et ayant entraîné la déconsolidation de Vinci au 1^{er} juillet 2000, notre taux de participation a été ramené à 8,67 %. Le solde de notre participation devrait être cédé en 2001.

Alliance avec Lagardère

En juillet 2000, dans le cadre d'une alliance entre Canal+ et le groupe français de médias Lagardère, ce dernier a acquis 34 % du capital de CanalSatellite et 27,4 % de celui de multiThématiques. Canal+ a réduit sa participation dans multiThématiques à 27,4 % (la participation indirecte de Vivendi étant réduite à 9 %). Canal+ et Lagardère ont également créé trois sociétés communes. La première, détenue à 51 % par

Lagardère et à 49 % par Canal+, sera propriétaire et exploitante des chaînes à thème existantes, et en développera de nouvelles. La seconde, détenue à 51 % par Lagardère et à 49 % par CanalSatellite, supervisera les services interactifs pour les nouvelles chaînes créées en commun par CanalSatellite et Lagardère. La troisième, dans laquelle Lagardère et multiThématiques détiennent des parts égales, créera et distribuera de nouvelles chaînes sur les thèmes de marques internationales de Lagardère comme « Elle ».

Expansion de Vizzavi

En mai 2000, Vivendi a signé avec Vodafone un accord aux termes duquel Vivendi a créé une société commune pour l'exploitation et la promotion de Vizzavi, un portail Internet multi-accès fournissant des services de communications par Internet, de commerce électronique et de divertissement dans un format intégré et convivial, accessible aussi bien depuis des téléphones mobiles, que des terminaux de poche, des téléviseurs ou des PC. Vivendi a lancé Vizzavi sur le marché français en juin 2000 et prévoit un lancement sur plusieurs marchés européens conjointement avec Vodafone d'ici à fin 2001.

Autres acquisitions

Par ailleurs, Vivendi Universal a investi environ 3 milliards d'euros en 2000 dans l'acquisition d'autres participations. Ce montant correspond aux investissements de Vivendi Universal, qu'ils soient réalisés ou non en numéraire, et ne tient pas compte des liquidités détenues par les entreprises acquises. Les principales acquisitions de la période sont les suivantes :

- Internet : 780,1 millions d'euros, principalement affectés à l'acquisition d'i-France pour 149,3 millions d'euros et Scoot pour 443,4 millions d'euros ;
- Télécommunications : 441,5 millions d'euros pour l'acquisition de United Telecom Investment en Hongrie (130,3 millions d'euros), Kencell au Kenya (35,9 millions d'euros), et en Espagne Xfera (96,2 millions d'euros) et Vivendi Telecom Espana SL, pour 90,2 millions d'euros ;

- Télévision et Film : 520,0 millions d'euros pour financer le développement de filiales, dont Canal+ Belgium, Eurosport et Sogecable ;
- Édition : 219,1 millions d'euros, dont 93,3 millions d'euros pour les éditions médicales Staywell ;
- Services à l'environnement : 920,3 millions d'euros, dont 700,6 millions d'euros consacrés à l'expansion internationale ;
- Autres : 123,2 millions d'euros.

Constitution et introduction en bourse de Vivendi Environnement

Vivendi Environnement a été constitué fin 1999. Vivendi Environnement réunit l'essentiel de nos activités dans l'eau, la propreté, les services énergétiques et le transport collectif privé de voyageurs, ainsi que notre participation dans FCC. La constitution de Vivendi Environnement s'est opérée soit par l'apport d'activités ou de sociétés existantes, soit par acquisitions. Les sociétés Générale des Eaux, Dalkia et Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles ont été apportées à leur valeur comptable, conformément à la législation fiscale en vigueur. Vivendi a cédé à Vivendi Environnement United States Filter Corporation et sa participation dans FCC en décembre 1999.

En juillet 2000, Vivendi Environnement a cédé 37 % de sa participation au public français ainsi qu'à des investisseurs institutionnels français et étrangers à l'occasion de son introduction en Bourse. Vivendi Universal détient actuellement une participation consolidée de 63 % dans Vivendi Environnement et entend conserver son contrôle majoritaire à ce niveau à long terme.

Comparabilité

Hypothèses de présentation

La présentation qui suit comprend une analyse de l'ensemble des résultats consolidés de Vivendi Universal et de ses pôles,

ceux-ci ayant été établis en conformité avec la nouvelle méthodologie des comptes consolidés.

Modification des principes et méthodes comptables

Les principes comptables suivants ont été mis en œuvre avec effet au 1^{er} janvier 2000 :

- Les produits et charges de filiales dont les comptes sont exprimés dans une devise différente de l'euro, et qui étaient préalablement convertis au taux de change qui prévalait à la clôture de l'exercice, sont désormais convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les effets de ce changement de principe comptable auraient eu une incidence négative de 16,3 millions d'euros sur le résultat net au 31 décembre 1999.
- Les gains de change, auparavant différés, sont désormais comptabilisés dans les résultats de l'exercice en cours. Les effets de ce changement de principe comptable auraient eu une incidence positive de 107,4 millions d'euros sur le résultat net au 31 décembre 1999.
- Les coûts d'acquisition des clients de téléphonie mobile, qui étaient préalablement étalés sur 12 mois à partir de la date de mise en service de la ligne, sont désormais comptabilisés en charges. Les effets cumulés de ce changement de méthode comptable auraient eu une incidence négative de 87,7 millions d'euros sur le résultat net au 31 décembre 1999.
- Les droits de diffusion acquis par Canal+ dans le domaine sportif sont désormais capitalisés en immobilisations incorporelles et amortis sur la durée du contrat. L'effet cumulé de ce changement n'aurait pas eu d'impact sur le résultat net au 31 décembre 1999. Les immobilisations incorporelles ont augmenté de 2 milliards d'euros en contrepartie de l'augmentation des autres dettes à long terme.

Afin d'améliorer la comparabilité des comptes consolidés, les états financiers 1999 sont présentés à méthode comparable.

Pro forma

Dans le souci d'améliorer encore la comparabilité, les informations financières 2000 et 1999 sont également présentées sur

une base pro forma qui illustre l'impact de : la fusion entre Vivendi, Canal+ et Seagram, la consolidation de Canal+ sur douze mois sur les deux exercices et de la cession de Vinci, comme si ces opérations étaient intervenues au 1^{er} janvier 1999. Nous estimons que les résultats pro forma représentent une information comparative significative pour l'évaluation des tendances des résultats car ils présentent des activités d'exploitation comparables pour chaque exercice présenté. La

présentation des activités Télécommunications, Internet et Services à l'environnement ne comprend pas de comparaisons pro forma, puisque les retraitements pro forma ne les ont pas affectés. Les résultats pro forma ne sont pas nécessairement représentatifs des résultats combinés qui auraient été réalisés si les événements s'étaient effectivement produits au début de 1999. Nous estimons cependant que ces informations permettent de mieux comprendre les résultats de nos activités.

Compte de résultat

Chiffres clés du compte de résultat

(en millions d'euros)	2000	Réel, année pleine		1998	Pro forma, année pleine	
		1999 ⁽¹⁾	1999		2000	1999
Chiffre d'affaires	41 797,6	40 854,5	41 622,5	31 737,1	52 521,2	44 000,5
Excédent Brut d'Exploitation	5 980,9	4 300,6	5 235,0	3 453,0	7 213,2	4 862,5
Amortissement et provisions	-3 131,3	-2 186,3	-2 678,3	-1 831,7	-3 791,6	-2 718,9
Dépenses de renouvellement et de garantie totale	-278,2	-278,8	-276,2	-289,9	-278,2	-274,5
Résultat d'exploitation	2 571,4	1 835,5	2 280,5	1 331,4	3 143,4	1 869,1
Charges financières nettes	-541,2	75,9	-57,2	307,3		
Provisions financières	-91,7	-163,0	-162,9	-298,0		
Pertes et profits exceptionnels	2 755,2	-922,7	-914,3	42,7		
Amortissement et provisions exceptionnels	191,6	76,9	76,5	206,6		
Amortissement des écarts d'acquisition	-634,2	-606,4	-612,0	-209,5		
Résultat avant impôts résultant des mises en équivalence et intérêts minoritaires	4 251,1	296,2	610,6	1 380,5		
Impôt sur les bénéfices et impôts différés	-1 020,9	946,1	793,2	-90,0		
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence	-306,3	32,9	32,9	42,5		
Part des minoritaires	-624,9	159,4	-5,3	-212,2		
Résultat net	2 299,0	1 434,6	1 431,4	1 120,8		
Bénéfice par action	3,6	2,7	2,7	2,5		

(1) Retraité à méthodes constantes : en 2000 le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999. Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

Comparaison des données 2000 et 1999 (à méthode comparable)

Les résultats 2000 analysés ci-dessous intègrent les résultats de l'activité de Seagram sur vingt-trois jours à compter de la fusion intervenue le 8 décembre 2000. L'activité Vins et Spiritueux est présentée sur une seule ligne en résultat exceptionnel.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé du Groupe Vivendi Universal atteint 41,8 milliards d'euros en 2000. Les pôles Médias et Communication et Services à l'environnement représentent 40,1 milliards d'euros, en progression de 37 % par rapport à 1999. Cette augmentation s'explique notamment à hauteur de près de 20 % par les acquisitions et l'impact de la consolidation en année pleine de Canal+ (comparativement à 3 mois en 1999) et par l'incidence favorable des taux de change pour 3,7 %. Le solde, soit 13,6 %, provient de la croissance interne (à périmètre et change constants).

Le pôle Médias et Communication génère un chiffre d'affaires de 13,6 milliards d'euros en 2000 en progression de 63 % par rapport à 1999, du fait principalement de la consolidation de Canal+ en année pleine, comme indiqué précédemment. Universal Studios et Universal Music Group, intégrés sur 23 jours contribuent pour respectivement 0,2 milliard d'euros et 0,5 milliard d'euros au chiffre d'affaires du groupe. La croissance interne du pôle Médias et Communication s'établit à 19 %. En 2000, ce pôle représente 33 % du chiffre d'affaires du groupe, contre 20 % en 1999.

Le pôle Services à l'environnement réalise un chiffre d'affaires de 26,5 milliards d'euros en 2000, en augmentation de 26 % par rapport à 1999. Cette progression provient d'une croissance interne de 11 % et de l'effet de la consolidation en année pleine des acquisitions réalisées en 1999 (principalement United States Filter Corporation, intégrée sur huit mois en 1999). La croissance interne résulte de l'obtention de nouveaux contrats dans les métiers de l'eau, de la propreté et du transport. La propreté a également bénéficié de l'appréciation du cours du papier et de l'augmentation des tonnages traités. La croissance de l'activité énergie est, quant à elle, liée au développement de

la cogénération en France, et à l'expansion en Europe du Nord et de l'Est. Le pôle Services à l'environnement représente 63,4 % du chiffre d'affaires du groupe, contre 51,3 % en 1999.

Le chiffre d'affaires des activités « non core » (non stratégiques) est passé de 11,6 milliards d'euros en 1999 à 1,7 milliard d'euros en 2000, reflétant ainsi le désengagement du Groupe de ses activités de construction et d'immobilier : cession de Vinci (8,8 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 1999) et de Nexity (1,5 milliard d'euros de chiffre d'affaires en 1999). Le chiffre d'affaires de 1,7 milliard d'euros réalisé en 2000 provient à hauteur de 1,4 milliard d'euros de Sithe, société dans laquelle le Groupe détient désormais une participation minoritaire de 34 %.

En 2000, la part du chiffre d'affaires réalisée en France s'élève à 21,2 milliards d'euros, soit 51 % du chiffre d'affaires total, contre 23,6 milliards d'euros (58 %) en 1999. Le recul du chiffre d'affaires en France et la croissance corollaire de l'activité réalisée à l'étranger reflètent l'impact des acquisitions et cessions présentées ci-avant. Le chiffre d'affaires réalisé en Europe (hors France) se répartit entre la zone euro pour 5,6 milliards d'euros et les pays européens hors zone euro pour 4,8 milliards d'euros (dont principalement le Royaume-Uni pour 3,0 milliards d'euros). En Amérique, le chiffre d'affaires progresse de 52,1 % à 8,5 milliards d'euros. En Asie/Pacifique, le volume d'activité atteint 1,3 milliard d'euros, dont 0,5 milliard d'euros en Australie, en hausse de 64,4 % par rapport à 1999. Sur les marchés émergents, le chiffre d'affaires s'élève à environ 0,5 milliard d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

En 2000, le résultat d'exploitation s'élève à 2,6 milliards d'euros, en progression de 40 % par rapport à 1999. Le pôle Médias et Communication génère un résultat d'exploitation de 612,1 millions d'euros avant frais de holding soit plus de trois fois le résultat d'exploitation de 1999. Après frais de holding, le résultat d'exploitation du pôle médias et communication s'établit à 417,5 millions d'euros, soit 16 % du résultat d'exploitation du Groupe. Cette hausse provient essentiellement de l'activité Télécommunications. L'activité de téléphonie mobile en France enregistre en effet une amélioration sensible de sa rentabilité et génère un résultat d'exploitation de

659,9 millions d'euros, contre 185 millions d'euros en 1999. En outre, les pertes de l'activité de téléphonie fixe de Cegetel sont passées de 206,3 millions d'euros en 1999 à 148,9 millions d'euros en 2000.

Le résultat d'exploitation du pôle Services à l'environnement atteint 1,9 milliard d'euros en 2000, contre 1,5 milliard d'euros en 1999. Cette progression de 28 % est essentiellement imputable à Vivendi Water et à Onyx. La croissance interne, qui résulte principalement de l'obtention de nouveaux contrats, a atteint 10 %. Le pôle Services à l'environnement représente environ 74 % du résultat d'exploitation du Groupe en 2000, contre 81 % en 1999.

Le résultat d'exploitation des activités « non core », (construction et immobilier pour l'essentiel), s'établit à 257,4 millions d'euros en 2000, contre 351,3 millions d'euros en 1999.

En 2000, le résultat d'exploitation pro forma progresse de 68 % à 3,1 milliards d'euros, tandis que l'excédent brut d'exploitation augmente de 48 % à 7,2 milliards d'euros. Ces résultats reflètent l'excellente performance et la croissance enregistrées dans tous les métiers du Groupe, à l'exception de l'activité Internet, dont les frais de développement ont continué de peser sur les résultats.

RÉSULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes se sont accrues sensiblement en 2000, à 632,9 millions d'euros. Cette augmentation s'explique principalement par la hausse des coûts de financement des acquisitions (1 288,4 millions d'euros). Le résultat financier comprend, en outre, 684,8 millions d'euros de plus-values de cession de titres de portefeuille (dont principalement actions Alcatel et actions d'autocontrôle), ainsi que des provisions financières à hauteur de 91,7 millions d'euros. En 1999, le résultat financier comprenait 871,9 millions d'euros de coûts de financement, 450,6 millions d'euros de plus-values de cession de titres de portefeuille, 163,0 millions d'euros de provisions pour charges financières et 235,6 millions d'euros de gains de change. En 2000, le coût moyen de financement du Groupe s'établit à 5,15 %, contre 5,13 % en 1999.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En 2000, Vivendi Universal enregistre un bénéfice exceptionnel net de 2,9 milliards d'euros, contre une perte exceptionnelle de 0,8 milliard d'euros en 1999. Ce résultat exceptionnel comprend notamment les éléments suivants :

- un profit de 779,6 millions d'euros résultant de la dilution de la participation du Groupe dans Vivendi Environnement, suite à l'introduction en Bourse de cette société ;
- des plus-values et des gains résultant de la dilution de la participation du Groupe dans d'autres sociétés à hauteur de 2 997 millions d'euros, dont Dalkia (734,6 millions d'euros), Vinci (549,3 millions d'euros), BSKyB (473,4 millions d'euros), CanalSatellite/ MultiThématiques (408,1 millions d'euros) ainsi que Sithe/GPU (371,9 millions d'euros) ;
- des frais de restructuration de 270,9 millions d'euros, dans l'édition (146,7 millions d'euros) et l'environnement (124,2 millions euros).

AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition progressent de 5 % à 634,2 millions d'euros en 2000, principalement en raison de la charge d'amortissement sur 23 jours des survaleurs résultant de la fusion avec Seagram et Canal +.

IMPÔTS

La charge d'impôts nette de l'exercice s'élève à 1 milliard d'euros en 2000, contre un produit de 946,1 millions d'euros en 1999. Cette variation résulte essentiellement de l'augmentation des déficits reportables en 1999 qui a conduit à la constatation de produits d'impôts différés à hauteur d'environ 1 milliard d'euros. Hors éléments exceptionnels et amortissements des écarts d'acquisition, le taux effectif d'imposition de Vivendi Universal s'établit à 33,7 %.

QUOTE-PART DU GROUPE DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence représente une perte de 306,3 millions d'euros contre un produit de 32,9 millions d'euros en 1999. Cette baisse s'explique en particulier par l'augmentation des pertes

généralisées par les sociétés mises en équivalence de l'activité Télévision et Film qui atteignent 109,2 millions d'euros en 2000, contre 20 millions d'euros en 1999, BSkyB (118,9 millions d'euros en 2000 contre 13,7 millions d'euros en 1999), et l'activité Internet (125,1 millions d'euros) dont la plupart des sociétés n'existaient pas en 1999.

RÉSULTAT NET

Le résultat net atteint 2,3 milliards d'euros, soit 3,6 euros par action ordinaire en 2000, contre un résultat net de 1,4 milliard d'euros, soit 2,7 euros par action ordinaire en 1999.

Comparaison des données 1999 et 1998

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires consolidé atteint 41,6 milliards d'euros en 1999, contre 31,7 milliards d'euros en 1998. Cette progression de 31,2 % s'explique à hauteur de 19,6 %, par les acquisitions réalisées au cours de l'exercice, dont principalement United States Filter Corporation, Superior Services et Havas Interactive, ainsi que par la prise en compte sur 12 mois de FCC. La croissance interne (principalement celle de l'activité Télécommunications) est à l'origine d'une augmentation du chiffre d'affaires de 9,7 %. L'incidence des taux de change, en particulier la parité \$US/ euro, est inférieure à 2 %.

En 1999, le pôle Médias et Communication enregistre un chiffre d'affaires de 8,6 milliards d'euros, contre 5,9 milliards d'euros en 1998. Cette progression de 44 % résulte à hauteur de 23 % de la croissance interne de l'activité Télécommunications, principalement liée au développement de la téléphonie mobile. Le solde, soit 21 %, s'explique par des acquisitions, en particulier Havas Interactive, MediMedia et Canal+, dont le Groupe a acquis 15 % supplémentaires en septembre 1999. En 1999, ce pôle représente 21 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 19 % en 1998.

Le pôle Services à l'environnement réalise un chiffre d'affaires de 22,4 milliards d'euros en 1999, contre 16 milliards d'euros en 1998. Cette progression de 40 % provient pour 29 % d'opérations de croissance externe, dont l'acquisition de United

States Filter Corporation et de Superior Services. La croissance interne, qui représente 8 % de la progression du chiffre d'affaires, résulte principalement de l'obtention de nouveaux marchés au cours de cette période, et de l'effet, sur l'exercice entier, des contrats remportés au cours de l'exercice précédent. Le pôle services à l'environnement représente 54 % du chiffre d'affaires du Groupe contre 50,5 % en 1998. Le chiffre d'affaires réalisé par les activités « non core », principalement dans les secteurs de la construction et de l'immobilier, s'établit à 10,6 milliards d'euros contre 9,7 milliards d'euros en 1998.

Le chiffre d'affaires réalisé en France atteint 23,8 milliards d'euros, en progression de 11 % (dont 10 % de croissance interne), soit 57 % du chiffre d'affaires du Groupe, contre 67 % en 1998. Cette augmentation est essentiellement imputable à l'activité Télécommunications. Le chiffre d'affaires réalisé à l'étranger progresse de 73 % à 17,8 milliards d'euros en 1999, principalement du fait des acquisitions susmentionnées. La croissance interne, alimentée par l'impact des nouveaux contrats dans les métiers de l'environnement, représente le solde, soit 10 %. Au total, l'activité hors de France représente 43 % du chiffre d'affaires total du Groupe, contre 33 % en 1998. Le chiffre d'affaires réalisé en Europe (hors France) se répartit entre la zone euro pour 5,9 milliards d'euros (en progression de 46,7 %) et les pays européens hors zone euro pour 4,9 milliards d'euros (dont principalement le Royaume-Uni pour 3,5 milliards d'euros). En Amérique, le chiffre d'affaires a presque quadruplé à 5,6 milliards d'euros. En Asie/ Pacifique, le volume d'activité atteint 0,8 milliard d'euros, dont 0,3 milliard d'euros en Australie, en hausse de 71 %. Sur les marchés émergents, le chiffre d'affaires s'élève à environ 1 milliard d'euros.

RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Le résultat d'exploitation s'élève à 2,28 milliards d'euros, en progression de 71,3 % par rapport à 1998, dont 33,5 % au titre de la croissance interne. La hausse du résultat d'exploitation résulte d'une amélioration de 1,3 % de la marge d'exploitation et de l'impact des acquisitions décrites ci-dessus. L'amélioration de la marge d'exploitation provient d'une augmentation du chiffre d'affaires à périmètre et change constants de 9,7 %, compensée par une hausse de 8,6 % des charges d'exploitation. Le résultat d'exploitation généré par le pôle Médias et Communication avant frais de holding double pour atteindre

551,6 millions d'euros (dont un facteur multiplicateur de 2,4 au titre de la croissance interne), représentant 24 % du résultat d'exploitation du Groupe, contre moins de 20 % en 1998. Cette augmentation provient principalement de l'activité Télécommunications, dont le résultat d'exploitation a progressé de 22,5 millions d'euros à 350,6 millions d'euros. L'activité de téléphonie mobile en France enregistre en effet une amélioration de sa rentabilité : elle génère une marge brute de 16 % contre 11 % en 1998 et un résultat d'exploitation de 581 millions d'euros, contre 291 millions d'euros en 1998. En outre, les pertes liées au lancement de l'activité de téléphonie fixe de Cegetel sont passées de 264 millions d'euros en 1998 à 215 millions d'euros en 1999.

Enfin, l'activité Edition enregistre une augmentation de 40 % de son résultat d'exploitation, qui s'explique à part égale par l'intégration des acquisitions et par l'amélioration de la rentabilité de Havas. Ces progressions sont partiellement compensées par les pertes d'exploitation enregistrées par Canal+ à hauteur de 92,8 millions d'euros et par les pertes liées au démarrage de l'activité Internet pour 50,8 millions d'euros.

Le résultat d'exploitation du pôle Services à l'environnement atteint 1,7 milliard d'euros en 1999, contre 1,1 milliard d'euros en 1998. Cette hausse de 54,4 % résulte avant tout de la consolidation de United States Filter Corporation, qui a contribué pour environ 339,1 millions d'euros au résultat d'exploitation du Groupe en 1999. La croissance interne, qui résulte pour l'essentiel de nouveaux contrats tels que détaillés ci-avant, atteint 9,8 %. Le pôle services à l'environnement représente environ 73 % du résultat d'exploitation du Groupe en 1999, contre environ 80 % en 1998.

Le résultat d'exploitation des activités « non core », (principalement activités de construction et d'immobilier), s'élève à 225,8 millions d'euros en 1999, contre 113,4 millions d'euros en 1998.

RÉSULTAT FINANCIER

Les charges financières nettes s'élèvent à 220,1 millions d'euros contre un produit financier de 9,3 millions d'euros en 1998. Cette dégradation s'explique principalement par une augmentation de 463,9 millions d'euros des coûts de financement des acquisitions réalisées sur l'exercice. Grâce à la

politique de couverture des risques mise en place à la fin de l'exercice 1998, le coût moyen de financement a été ramené de 5,45 % à 5,13 % entre 1998 et 1999, malgré la hausse des taux d'intérêts. Les dotations aux provisions pour charges financières s'élèvent à 162,9 millions d'euros en 1999, contre 298 millions d'euros en 1998. Cette diminution provient principalement de la baisse des provisions pour risques financiers suite à l'annulation de certains risques immobiliers. Des plus-values ont été enregistrées pour 450,6 millions (contre 553,2 millions d'euros en 1998), essentiellement dans le cadre de la cession de titres de portefeuille, notamment la vente d'actions d'autocontrôle, et d'actions Alcatel et Saint-Gobain. Le résultat financier comprend en outre un gain net de change de 102,6 millions d'euros suite à l'appréciation du dollar américain par rapport à l'euro, contre une perte de 10,4 millions d'euros en 1998.

RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En 1999, le résultat exceptionnel enregistre une perte de 837,8 millions d'euros, contre un bénéfice de 249,3 millions d'euros en 1998. Il est constitué des principaux éléments suivants :

- 650,8 millions d'euros de résultat de cession d'actifs et de profits de dilution (dont 575,4 millions d'euros au titre de la cession de l'activité d'affichage publicitaire de Havas, 275,2 millions d'euros liés à la cession de 18,7 % du capital d'Audiofina et 148,7 millions d'euros du fait de la cession de 9 % du capital de Havas Advertising), partiellement compensé par une moins-value avant impôt de 386,7 millions d'euros enregistrée dans le cadre de la cession des actifs immobiliers de CGIS
- 1,42 milliard d'euros de charges exceptionnelles, dont près de 800 millions d'euros de provisions sur les actifs immobiliers (en particulier réexamen de programmes d'aménagement pluriannuels dans l'optique d'une cession éventuelle) et 318,5 millions d'euros de provisions liées à la dépréciation accélérée des décodeurs numériques de Canal+ qui devront être remplacés plus rapidement que prévu par la nouvelle génération d'équipements, rendue nécessaire par le développement de portails multi-accès

- 95,1 millions d'euros de coûts de restructuration essentiellement dans les métiers de l'environnement.

AMORTISSEMENT DES ÉCARTS D'ACQUISITION

Les dotations aux amortissements des écarts d'acquisition progressent de manière significative en 1999. Cette hausse est essentiellement imputable aux acquisitions stratégiques réalisées sur l'exercice, dont United States Filter Corporation (dotation de 30 millions d'euros) et Havas Interactive (dotation de 28 millions d'euros) ainsi qu'à Vivendi Environnement (dotation de 45 millions d'euros). Suite à l'acquisition de United States Filter Corporation, et dans le cadre de la restructuration des activités du Groupe aux Etats-Unis, les écarts d'acquisition relatifs à Aqua Alliance (92 millions d'euros) et à ses filiales (90 millions d'euros) ont été intégralement dépréciés.

IMPÔTS

Le produit d'impôts net de l'exercice s'élève à 0,8 milliard d'euros en 1999, contre une charge de 90 millions d'euros en 1998. Cette amélioration résulte de la comptabilisation d'impôts différés actifs pour 1 milliard d'euros.

QUOTE-PART DU GROUPE DANS LES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

La quote-part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence s'élève à 32,9 millions d'euros en 1999 contre

42,5 millions d'euros en 1998. A l'instar de 1998, ce produit correspond pour l'essentiel aux bénéfices réalisés par Cofiroute (26 millions d'euros, contre 21,4 millions d'euros en 1998), Havas Advertising (11,3 millions d'euros contre 13,6 millions d'euros en 1998) et les filiales britanniques de General Utilities (21,3 millions d'euros contre 17,4 millions d'euros en 1998). Par ailleurs, Canal+, consolidée par intégration globale sur le dernier trimestre est mise en équivalence pour les neuf premiers mois de l'exercice. Sa contribution, ainsi que celle de ses filiales, est négative de 20 millions d'euros contre 9,6 millions d'euros en 1998. BSkyB, pour sa part contribue négativement à hauteur de 13,7 millions d'euros.

RÉSULTAT NET

Le résultat net consolidé du Groupe ressort à 1 431,4 millions d'euros, en augmentation de 27,7 % par rapport à celui de l'exercice précédent. Il correspond à un résultat net par action de 2,7 euros, contre 2,5 euros en 1998 (en hausse de près de 10 %).

Résultats par activités

(en millions d'euros)	Réel, année pleine				Pro forma, année pleine	
	2000	1999 ⁽¹⁾	1999	1998	2000	1999
Chiffre d'affaires						
Musique	494,5	—	—	—	6 611,0	5 705,0
Edition	3 539,8	3 278,4	3 316,9	2 876,3	3 599,8	3 352,4
Télévision & Film	4 248,3	1 150,6	1 151,8	200,6	8 795,5	7 345,2
Télécommunications	5 270,1	3 912,5	4 102,2	2 875,2	5 270,1	3 912,5
Internet	47,8	2,1	2,0	—	47,8	2,1
Médias et Communication	13 600,6	8 343,6	8 572,9	5 952,1	24 324,2	20 317,2
Environnement	26 512,0	20 959,4	22 428,2	16 047,2	26 512,0	20 959,4
Non Core ⁽²⁾	1 685,0	11 551,5	10 621,4	9 737,8	1 685,0	2 723,9
Total Vivendi Universal	41 797,6	40 854,5	41 622,5	31 737,1	52 521,2	44 000,5
Excédent Brut d'Exploitation						
Musique	94,2	—	—	—	1 157,0	840,0
Edition	493,4	410,7	417,0	355,0	531,0	442,7
Télévision & Film	526,0	84,8	86,0	13,0	770,9	325,7
Télécommunications	1 303,3	493,7	1 372,0	674,0	1 303,3	493,7
Internet	-183,7	-34,3	-51,0	-4,0	-183,7	-34,3
Médias et Communication	2 233,2	954,9	1 824,0	1 038,0	3 578,5	2 067,8
Environnement	-137,0	-75,9	-75,5	-43,0	-250,0	-174,4
Non Core ⁽²⁾	2 096,2	879,0	1 748,5	995,0	3 328,5	1 893,4
Environnement	3 544,3	2 723,6	2 781,0	1 929,0	3 544,3	2 723,6
Non Core ⁽²⁾	340,4	698,0	705,5	529,0	340,4	245,5
Total Vivendi Universal	5 980,9	4 300,6	5 235,0	3 453,0	7 213,2	4 862,5
Résultat d'exploitation						
Musique	85,5	—	—	—	726,0	513,0
Edition	344,7	352,0	354,5	252,2	382,3	384,1
Télévision & Film	-110,6	-103,2	-102,7	-4,7	-90,6	-307,0
Télécommunications	486,1	-60,4	350,6	22,5	486,1	-60,4
Internet	-193,6	-35,1	-50,8	-6,4	-193,6	-35,1
Médias et Communication	612,1	153,4	551,6	263,6	1 310,2	494,6
Environnement	-194,6	-151,6	-151,1	-116,6	-320,6	-259,5
Non Core ⁽²⁾	417,5	1,8	400,5	147,0	989,6	235,1
Environnement	1 896,5	1 482,4	1 654,2	1 071,0	1 896,5	1 482,4
Non Core ⁽²⁾	257,4	351,3	225,8	113,4	257,3	151,6
Total Vivendi Universal	2 571,4	1 835,5	2 280,5	1 331,4	3 143,4	1 869,1

(1) Retraité à méthodes constantes en 2000 le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999. Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

(2) Activités non stratégiques

Musique

C'est Universal Music Group qui exploite l'activité Musique. UMG développe, acquiert, produit, commercialise et distribue des enregistrements musicaux par le biais d'un réseau de filiales, de joint-ventures et de licenciés répartis dans 63 pays. Universal Music Group fabrique, vend et distribue également des cassettes vidéo musicales partout dans le monde, accorde des licences de droits musicaux et publie des partitions musicales. Parmi les labels d'UMG figurent A&M, Barclay, Blue Thumb, Decca/London, Def Jam, Deutsche Grammophon, Geffen, GRP, Impulse !, Interscope, Jimmy and Doug's Farmclub.com, MCA, MCA Nashville, Mercury, Mercury Nashville, Motown, Philips, Polydor, Universal et Verve. UMG est propriétaire du catalogue musical le plus complet du secteur. Grâce à l'exploitation du potentiel des nouvelles technologies UMG, est à la pointe dans le développement de nouvelles méthodes de distribution, de commercialisation, de vente, de programmation et de syndication de musique et de programmation musicale, ce qui lui permettra de proposer l'activité musicale via Internet, les réseaux mobiles, le câble et le satellite.

Comparaison des données 2000 et 1999 (à méthode comparable)

RÉSULTATS EFFECTIFS

Les résultats 2000 comprennent les résultats de l'activité de UMG pendant la période de vingt-trois jours suivant la conclusion de l'accord de fusion, le 8 décembre 2000. Le chiffre d'affaires de cette période s'est élevé à 494,6 millions d'euros, l'excédent brut d'exploitation et le résultat d'exploitation se sont élevés respectivement à 94,2 millions d'euros et 85,5 millions euros.

PRO FORMA

Le chiffre d'affaires a progressé de près de 16 % à 6,6 milliards euros au cours de l'année 2000. Sans l'impact favorable des cours de change, le chiffre d'affaires aurait progressé de 5 %. En 2000, 67 albums ont été vendus à plus d'un million d'unités

dans le monde dont 5 ont dépassé les 5 millions d'unités. Les plus fortes ventes d'albums comprennent notamment *Eminem*, *Limp Bizkit*, *U2*, *Bon Jovi*, *Nelly*, *Dr. Dre*, *3 Doors Down*, *Sisqo*, *Sting*, *Texas*, *Ronan Keating* et *Aqua*. Nous restons bien placés dans les classements, dans tous les genres musicaux et sur nos principaux marchés, notamment aux États-Unis, au Royaume-Uni, en France, en Allemagne et au Brésil. Au niveau international, nous maintenons une forte présence sur le répertoire local. Au cours de l'année 2000, le chiffre d'affaires généré en Amérique du Nord représentait 44 % du total du chiffre d'affaires de l'activité musique. Le marché européen représentait 39 %, la région Asie/Pacifique 13 % et l'Amérique Latine les 4 % restants. Le résultat d'exploitation a progressé de 42 % et l'excédent brut d'exploitation de 38 %, ou 24 % à taux de change constant, reflétant les excellentes performances enregistrées en Amérique du Nord et en Europe ainsi que les économies de coûts réalisées au plan mondial grâce à l'intégration de PolyGram, partiellement compensée par des investissements dans de nouvelles activités électroniques et des résultats plus faibles en Amérique Latine.

Nous sommes convaincus que les technologies émergentes revêtiront une importance stratégique pour l'avenir de l'industrie musicale. L'évolution de la technologie permet aux clients actuels de sélectionner et d'acheter de la musique de plusieurs manières. UMG continue d'investir, par le biais de différentes initiatives et alliances stratégiques, dans les domaines de la technologie et du commerce électronique, qui permettront à la musique de se développer sur Internet, les réseaux nomades et le satellite. Nos investissements et initiatives comprennent le format musical *Bluematter™*, le format physique *DataPlay*, *InterTrust Technologies*, *Jimmy and Doug's Farm Club*, *GetMusic* (notre joint-venture avec BMG Entertainment) ainsi que notre joint-venture avec Sony Music Entertainment, destinée à mettre au point et lancer *Duet*, un service de musique en-ligne par abonnement.

Édition

Vivendi Universal Publishing (anciennement Havas) se concentre sur les contenus multi-plate-forme dans le monde

entier (presse, édition, multimédia et salons) à travers cinq divisions — jeux, éducation, santé, information et littérature. La division Jeux est le n° 1 mondial des jeux en ligne et au second rang mondial des jeux sur PC. La division Éducation est l'un des leaders mondiaux dans le domaine, et le leader européen des CD-Roms éducatifs pour PC. Cette division couvre le marché des manuels scolaires, des livres de référence et de formation pour jeunes et adultes. Les marques de la division comprennent notamment Larousse, Nathan, Anaya et Coktel (Adibou). La division Santé fournit aux professionnels une information de qualité régulièrement mise à jour. La division Information se compose de trois branches : le B-to-B, l'information générale et l'information locale. La division Littérature est le leader du marché français dans le domaine de la littérature générale et compte plusieurs éditeurs renommés, dont Robert Laffont, Plon-Perrin et Les Presses-Solar-Belfond. Vivendi Universal Publishing concentre ses moyens sur le développement de contenus interactifs numériques dans toutes ses divisions.

Comparaison des données 2000 et 1999 (à méthode comparable)

RÉSULTATS EFFECTIFS

Le chiffre d'affaires de l'activité Édition a atteint 3,5 milliards euros, soit une progression de 8 % par rapport à 1999, dont environ 5 % résultent de la croissance interne. La croissance interne du chiffre d'affaires de notre division Jeux s'est élevée à 27 %, principalement grâce au succès mondial de *Diablo II*, vendu à plus de trois millions d'exemplaires depuis son lancement en 2000. La division Éducation, avec un chiffre d'affaires d'environ 1,0 milliard euros en 2000, a connu une excellente année dans le segment des manuels scolaires (en partie grâce à la reprise d'Anaya en Espagne) mais a connu un marché déprimé dans le segment des ventes de CD-Roms éducatifs, surtout aux États-Unis. Le chiffre d'affaires de la division Santé (419 millions d'euros), a progressé de plus de 90 % par rapport à 1999, sous l'effet notamment de l'intégration de *Staywell-3V*, important fournisseur d'informations de santé grand public. La croissance interne de la division Santé a atteint 6 %. La contribution au chiffre d'affaires de la division

Information a dépassé 1,2 milliard euros, soit une augmentation de 6 % par rapport à 1999, ce qui traduit l'excellente forme du marché publicitaire pour les magazines B-to-B et grand public. La division Littérature (hors France Loisirs) s'est également bien comportée, avec un chiffre d'affaires de 184 millions euros, en hausse de 10 % par rapport à 1999. L'activité hors de France représentait 46 % du chiffre d'affaires de l'activité Édition, contre 40 % en 1999. Le résultat d'exploitation de l'activité Édition a atteint 344,7 millions euros en 2000. Hors amortissements de l'écart d'acquisition d'Havas Interactive affecté aux logiciels, le résultat d'exploitation s'établissait à 381 millions euros, en progression de 8 % par rapport à 1999.

PRO FORMA

L'excédent brut d'exploitation pro forma a augmenté de 20 %, dont 7 % au titre de la croissance interne. En 2000, Universal Interactive Games, intégré dans les résultats pro forma, présentait un chiffre d'affaires de 60 millions d'euros, soit un peu moins de 2 % de l'activité totale, pour un résultat d'exploitation de 37 millions d'euros. En 1999, le chiffre d'affaires de Universal Interactive Games s'est établi à 74 millions d'euros et le résultat d'exploitation à 32 millions d'euros.

Comparaison des données 1999 et 1998

Le chiffre d'affaires de l'activité Édition a progressé de 15 % à 3,3 milliards d'euros en 1999, ce qui s'explique principalement par l'acquisition de Havas Interactive, qui contribue au chiffre d'affaires à hauteur de 536 millions d'euros. La croissance interne du chiffre d'affaires s'est élevée à 3 %. Le chiffre d'affaires généré par la division Professionnels s'élève à 1,3 milliard euros, en hausse de 9 % par rapport à 1998, grâce surtout à l'excellente forme du marché publicitaire pour la presse professionnelle en France et au Royaume-Uni, ainsi que par l'intégration sur six mois de MediMedia, leader mondial de l'information à destination du secteur pharmaceutique. Le chiffre d'affaires réalisé par la division Grand Public a atteint 1,5 milliard euros, en hausse de 60 % par rapport à 1998, grâce à l'intégration de Havas Interactive. Le chiffre d'affaires total de l'activité Édition provient à hauteur de 17 % des supports électroniques (surtout des CD-Roms éducatifs et de jeux)

contre 5 % en 1998. En termes géographiques, la quote-part du chiffre d'affaires réalisée hors de France représentait 40 %, contre 27 % en 1998. L'activité Édition a contribué au résultat d'exploitation 1999 à hauteur de 354,5 millions euros, soit une progression de 102,3 millions euros par rapport à 1998, sous l'effet, essentiellement, des acquisitions décrites plus haut. La croissance interne s'élève à 3 %, principalement grâce à l'amélioration de la productivité dans les entités françaises.

Télévision et Film

Née de la fusion du Groupe Canal+ et des activités de Universal Studios, l'activité Télévision et Film de Vivendi Universal est un acteur mondial de premier plan dans de nombreux domaines : la production et la distribution cinématographiques et audiovisuelles, la télévision et les services à péage, la technologie audiovisuelle numérique, les contenus Internet et les parcs à thèmes. Ainsi, l'activité Télévision et Film possède le deuxième catalogue mondial de cinéma et de télévision avec un total de près de 9 000 films et plus de 30 000 heures de programmes télévisés. L'activité Télévision rassemble Canal+ et Universal Television and Networks Group. Canal+ est le premier producteur et opérateur européen de chaînes premium et thématiques à péage, le numéro un européen de la télévision numérique ainsi qu'un fournisseur international de solutions audiovisuelles numériques. Universal Television and Networks Group est présent dans trois métiers à l'échelle mondiale : la distribution, la diffusion et la production audiovisuelle, avec des clients dans plus de 180 pays. L'activité Film regroupe Universal Pictures et StudioCanal, qui produisent et distribuent des produits destinés au cinéma, à la télévision et à la vidéo/ DVD partout dans le monde, parallèlement à la concession de droits de merchandising et de représentation des films. Universal Studios Recreation Group regroupe les activités parcs à thèmes et produits dérivés qui constituent le prolongement naturel du cœur de métiers Télévision et Film. Ainsi les complexes, parcs à thèmes et centres de loisirs « Universal Studios » proposent des attractions à des visiteurs venus du monde entier.

Vivendi Universal détient par l'intermédiaire d'Universal Studios une participation de 43 % dans le capital d'USA Networks, Inc.. Fondée en février 1998, la société s'articule autour de trois pôles d'activités indépendants et complémentaires : le divertissement, la distribution électronique et l'information et les services, et bénéficie aujourd'hui des synergies liées à la convergence de ces activités.

Comparaison des données 2000 et 1999 (à méthode comparable)

RÉSULTATS EFFECTIFS

L'activité Télévision et Film a réalisé un chiffre d'affaires de 4,2 milliards d'euros en 2000, dont 3,8 milliards pour le Groupe Canal+ et 0,2 milliard d'euros pour Universal Studios, au cours de la période de 23 jours suivant la fusion. Le chiffre d'affaires du Groupe Canal+ a progressé de 17 % et celui de la télévision à péage de 13 %. Toutes les divisions ont contribué à cette hausse. Le chiffre d'affaires de l'activité Télévision et Film a été réalisé pour 2,7 milliards d'euros en France et pour 1,5 milliard d'euros hors de France. Au 31 décembre 2000, Canal+ comptait 15,3 millions d'abonnements, soit 9 % de plus qu'à la fin de l'exercice précédent. Le nombre d'abonnés aux services numériques a progressé de 32 % en 2000, pour atteindre 5,3 millions. Malgré l'augmentation du nombre d'abonnés et plusieurs succès remportés par les productions StudioCanal, la perte d'exploitation du Groupe Canal+ est passée de 22 millions d'euros en année pleine en 1999 à 98 millions en 2000. Cet accroissement résulte principalement d'investissements sur le marché italien de la télévision à péage, de droits de retransmission de manifestations sportives et de la concurrence en Europe, qui ont entraîné une augmentation des frais liés à la fidélisation des abonnés, et au passage à la technologie numérique. Ces pertes ont néanmoins été partiellement compensées par les résultats d'exploitation positifs de StudioCanal et CanalSatellite.

PRO FORMA

Les résultats pro forma comprennent les activités d'Universal Studios sur douze mois et la consolidation par intégration globale de Canal+ sur douze mois. L'excédent brut d'exploita-

tion pro forma a plus que doublé, à 770,9 millions d'euros, pour un chiffre d'affaires de 8,8 milliards d'euros, notamment grâce aux excellents résultats d'Universal Studios au box-office et à une solide base d'abonnés sur le marché de la télévision à péage. Ainsi, Universal Studios améliore ses résultats en rythme annuel. En 2000, le chiffre d'affaires a progressé de 23 % (6 % à taux de change constant) pour atteindre 4,7 milliards d'euros, le résultat d'exploitation est en hausse de 282 millions d'euros à 7 millions d'euros et l'excédent brut d'exploitation augmente de 337 millions d'euros à 241 millions d'euros. Ces résultats reflètent l'amélioration de l'ensemble des activités films, loisirs et autres. En ce qui concerne les films, le chiffre d'affaires a augmenté de 22 % (5 % à taux de change constant), l'excédent brut d'exploitation ressortant à 70 millions d'euros, en progression de 281 millions d'euros par rapport à 1999. Ces résultats reflètent principalement les bonnes performances de l'activité Film en 2000. Le succès en salle de *Dr. Seuss' How The Grinch Stole Christmas*, *Gladiator*, *Meet the Parents*, *Erin Brockovich* et *Nutty Professor II: The Klumps*, conjugué aux fortes ventes de DVD et de cassettes vidéo de *La Momie*, *Notting Hill* et *American Pie* a augmenté les bénéfices. En outre, la mise en place de plans de maîtrise des coûts de production, de commercialisation, de participation ainsi que des frais généraux et de développement a également contribué à ces résultats. L'activité télévision et diffusion améliore, elle aussi, ses résultats en 2000, notamment grâce à la progression des résultats d'exploitation de chaînes lancées au cours de précédents exercices et à l'augmentation des bénéfices générés à l'international par USA Networks, partiellement obérée par une baisse des ventes de catalogue. Le chiffre d'affaires des loisirs et autres activités a progressé de 26 % (8 % à taux de change constant), l'excédent brut d'exploitation s'inscrivant en hausse de 56 millions d'euros sur 1999, à 171 millions d'euros. Ces résultats reflètent la hausse des bénéfices de Universal Studios Hollywood, principalement due à l'ouverture de l'extension de CityWalk en avril 2000, l'augmentation des droits d'exploitation et des bénéfices générés par l'extension de Universal Orlando ainsi que l'accroissement des ventes au détail de Spencer Gifts.

Comparaison des données 1999 et 1998

La contribution de l'activité Télévision et Film au chiffre d'affaires consolidé s'est élevée à 1,15 milliard euros en 1999 contre 0,2 milliard en 1998. Cette hausse significative résulte principalement de la contribution de 951 millions d'euros de Canal+ pour les trois mois à compter du 1er octobre 1999. Avant cette date, les résultats de Canal+ étaient comptabilisés par mise en équivalence jusqu'à leur consolidation par intégration globale suite au rachat de la participation de 15 % détenue par Richemont. L'activité Télévision et Film a enregistré une perte d'exploitation de 102,7 millions d'euros en 1999, contre une perte de 4,7 millions d'euros en 1998. Cet accroissement résulte d'une contribution négative de 92,8 millions d'euros de Canal+ au quatrième trimestre.

Télécommunications

Au travers de Cegetel et de Vivendi Telecom International (VTI), Vivendi Universal offre une large gamme de services de télécommunications, comprenant la téléphonie fixe et mobile, les services d'accès à Internet, et la transmission de données. Vivendi Universal détient actuellement, directement ou indirectement, 44 % des titres de Cegetel. L'intégration des résultats de Cegetel s'explique par le fait que Vivendi Universal détient, en vertu d'un pacte d'actionnaires, la majorité des droits de vote, et par conséquent un contrôle exclusif sur sa filiale. Avec 15 % du marché français des télécommunications fin 2000, Cegetel est le premier opérateur privé de télécommunications offrant une gamme complète de services en France. Ainsi, Cegetel propose des services de téléphonie mobile via sa filiale SFR, des communications nationales et internationales par téléphonie fixe via le 7 de Cegetel ainsi que diverses prestations aux professionnels via Cegetel Entreprises. VTI, filiale à 100 % de Vivendi Universal, assure le développement des activités de télécommunications du Groupe hors de France. Fin 2000, VTI était présent en Espagne, à Monaco, en Pologne, en Hongrie, au Kosovo, en Égypte et au Kenya.

Comparaison des données 2000 et 1999 (à méthode comparable)

L'activité Télécommunications a réalisé un chiffre d'affaires de 5,3 milliards euros en 2000, en augmentation de 35 % dont 32 % environ de croissance interne. Le chiffre d'affaires de Cegetel est passé de 3,9 milliards euros en 1999 à 5,1 milliards en 2000, soit environ 31 % d'augmentation. Cette évolution est liée à la croissance constante de SFR, dont le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 31 % à 4,6 milliards d'euros en 2000, grâce à une augmentation de 38 % du nombre d'abonnés qui passe de 7,3 millions fin 1999 à 10,1 millions fin 2000, soit 35 % du marché français de la téléphonie mobile. L'augmentation en volume correspond à celle du marché français, sur lequel le taux de pénétration est passé de 34 % fin 1999 à 49 % fin 2000. Le temps d'utilisation mensuel moyen par client est passé de 240 minutes en 1999 à 290 minutes en 2000. SFR améliore son chiffre d'affaires malgré une baisse de 15 % du revenu moyen par utilisateur, qui recule de 53 à 45 euros, en raison surtout de la popularité croissante des formules prépayées auprès de la clientèle, une tendance générale du marché français ; or, la facture de ces clients est nettement inférieure à celle des clients ayant souscrit un abonnement où le paiement intervient après consommation. Ainsi, les formules prépayées représentaient 43 % du total des clients de SFR fin 2000, contre 33 % fin 1999. Dans le même temps, le chiffre d'affaires de SFR a souffert d'une baisse des appels entrants depuis des postes fixes, qui représentaient 30 % du total des appels entrants en 2000, contre 37 % en 1999, et de l'impact sur une année entière de la réduction des tarifs fixe vers mobile décidée en septembre 1999 à la demande de l'Autorité Française de Régulation des Télécommunications (ART). Le chiffre d'affaires 2000 aurait été encore plus élevé si certains contrats mobile-à-mobile n'avaient pas été différés jusqu'en 2001. Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe a progressé de 43 % pour atteindre 455 millions d'euros en 2000, contre 318 millions d'euros en 1999. Le 7 de Cegetel a enregistré une hausse de 35 % de son chiffre d'affaires, à 193 millions d'euros. Cet essor résulte principalement de l'augmentation du nombre d'utilisateurs, et notamment de 800 000 nouveaux clients qui ont porté le nombre de lignes de 1,5 million fin 1999 à 2,4 millions fin 2000. Le 7 de Cegetel détenait environ 9 % du marché fin 2000. Le chiffre d'affaires de Cegetel Entreprises a progressé de

50 % à 262 millions d'euros grâce, d'une part, à l'essor du trafic voix (en progression de 37 % à 1,4 milliard de minutes) néanmoins atténué par de fortes pressions sur le prix des produits voix. D'autre part, Cegetel a développé ses services de transmission de données, qui représentent 40 % de son chiffre d'affaires en 2000 contre 35 % en 1999, soit une croissance de 62 %.

Le résultat d'exploitation 2000 est positif de 486,1 millions euros, après une perte de 60,4 millions euros en 1999. Le résultat d'exploitation retraité de 1999 reflète l'adoption d'une nouvelle méthode de comptabilisation des coûts d'acquisition de la clientèle mobile jusqu'alors capitalisés et amortis sur 12 mois et qui sont désormais directement passés en charges. Le résultat d'exploitation de SFR est passé de 154 millions d'euros en 1999 à 634 millions d'euros en 2000. Cette performance résulte à la fois de la légère diminution du coût d'acquisition par utilisateur et des économies d'échelle liées à l'augmentation du nombre de clients. En 2000, le 7 de Cegetel a enregistré une perte d'exploitation de 59 millions d'euros, inchangée par rapport à 1999, la baisse des tarifs ayant été compensée par l'augmentation du nombre de clients et des réductions de coûts. Cegetel Entreprises a réduit ses pertes d'exploitation à 89 millions d'euros contre 148 millions d'euros en 1999, sous l'effet conjugué de l'augmentation du chiffre d'affaires, du programme de maîtrise des coûts mis en place début 1999 et de la restructuration de son réseau.

L'excédent brut d'exploitation pro forma consolidé de l'activité Télécommunications s'est inscrit en forte hausse, passant de 494 millions d'euros en 1999 à 1,3 milliard d'euros en 2000. De même, l'excédent brut d'exploitation de SFR a augmenté de 100 % pour atteindre 1,2 milliard euros alors que les activités fixe du 7 de Cegetel et de Cegetel Entreprises enregistraient un redressement notable de 40 % de leur excédent brut d'exploitation qui passe de -143 millions d'euros en 1999 à -86 millions d'euros en 2000.

Comparaison des données 1999 et 1998

En 1999, l'activité Télécommunications a réalisé un chiffre d'affaires de 4,1 milliards d'euros, en progression de 43 % par

rapport à 1988, grâce notamment aux activités de Cegetel, dont le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de 42 % pour atteindre 4 milliards d'euros. Cet essor reflète en partie la performance de SFR, dont le chiffre d'affaires a progressé de 37 % à 3,7 milliards d'euros en 1999, principalement grâce à une augmentation de 73 % du nombre de ses clients qui passe de 4,3 millions de clients fin 1998 à 7,3 millions fin 1999. L'augmentation en volume correspond à celle du marché français de la téléphonie mobile, sur lequel la pénétration est passée de 19 % fin 1998 à 34 % fin 1999. Le temps d'utilisation mensuel par client a progressé de 210 minutes en 1998 à 240 minutes en 1999. Néanmoins, la croissance de Cegetel a été partiellement neutralisée par une baisse de 16 % de son revenu moyen par client, de 63 à 53 euros, en raison de la baisse des tarifs. Celle-ci découle de la concurrence sur le marché français et de la popularité croissante des formules prépayées au détriment des abonnements. Ainsi, les formules prépayées représentaient 33 % de la clientèle totale de SFR fin 1999, soit 15 % de plus que fin 1998. Les formules prépayées ont généré un revenu moyen mensuel de 23 euros, contre en moyenne 59 euros par abonnement. En outre, SFR a souffert de l'augmentation des appels de mobile-à-mobile qui ne génèrent pas de chiffre d'affaires, conjuguée à une baisse de 20 % des tarifs de communication d'un poste fixe vers un mobile, appliquée en septembre 1999 à la demande de l'ART. Le chiffre d'affaires de la téléphonie fixe a plus que doublé, passant de 147 millions d'euros en 1998 à 318 millions d'euros en 1999. Le chiffre d'affaires du 7 de Cegetel a presque triplé pour atteindre 143 millions d'euros. Cet essor est dû pour une large part à l'augmentation du nombre d'abonnés qui passe, avec 700 000 abonnés supplémentaires, de 400 000 en 1998 à 1,1 million en 1999 (le trafic ayant également triplé à 1,6 milliard de minutes), partiellement neutralisée par une baisse des prix de 25 % en moyenne essentiellement due au caractère extrêmement concurrentiel de ce segment du marché français des télécommunications. Le 7 de Cegetel a conquis une part de marché d'environ 7 % en 1999, soit la moitié des parts de marché concédées à ses concurrents par France Télécom. Le chiffre d'affaires de Cegetel Entreprises a doublé, à 175 millions d'euros, grâce à une forte augmentation du trafic (qui a presque quadruplé à 1,1 milliard de minutes), atténuée par de fortes pressions sur le prix des produits vocaux.

Le résultat d'exploitation de l'activité Télécommunications est passé de 22,5 millions d'euros en 1998 à 350,6 millions d'euros en 1999. Cegetel a contribué à hauteur de 27 millions d'euros et 366 millions d'euros aux chiffres d'affaires totaux de 1998 et 1999. Cependant, la contribution de Cegetel a été partiellement neutralisée par la perte d'exploitation de 15 millions d'euros enregistrée par les activités internationales de VTI. Au sein de Cegetel, SFR a enregistré un doublement de son résultat d'exploitation à 550 millions d'euros, en raison de la baisse du coût moyen marginal d'un utilisateur de téléphone mobile, expliquée plus haut, qui s'est traduite par une amélioration de la marge opérationnelle qui passe de 11 % à 16 %. La perte d'exploitation du 7 de Cegetel a enregistré un net repli à 58 millions d'euros, contre 102 millions d'euros en 1998, grâce à la rationalisation de la structure des coûts et à une baisse de 30 % des coûts d'acquisition et de service de la clientèle. La perte d'exploitation de Cegetel Entreprises a reculé en 1999 à 148 millions d'euros contre 193 millions d'euros en 1998 sous l'effet d'un plan de maîtrise des coûts mis en place début 1999 et de la restructuration du réseau. Ces efforts ont néanmoins été partiellement neutralisés par le maintien de coûts élevés d'interconnexion avec le réseau de France Télécom.

Internet

L'activité Internet de Vivendi Universal est regroupée pour l'essentiel dans la structure VivendiNet, qui rassemble également les activités de technologie, d'investissement et d'incubation liées à Internet du groupe. VivendiNet est à la fois un investisseur, un incubateur, un prestataire de services techniques et un exploitant de sites qui développe des contenus, des technologies, des marques et des portefeuilles d'abonnés en ligne en collaboration avec toutes les autres activités médias et communication du Groupe. Il privilégie une politique d'investissements ciblée, une forte croissance organique de ses filiales et le développement d'applications dont le chiffre d'affaires ne repose pas sur la publicité. En outre, cette stratégie interactive lui permet d'identifier et de dévelop-

per des synergies à l'intérieur du groupe entraînant ainsi des économies d'échelle.

Comparaison des données 2000 et 1999 (à méthode comparable)

Un grand nombre d'activités Internet ont été lancées ou acquises en 2000, dont Ad-2One, une régie publicitaire en ligne et i-France, un portail multi-services qui dessert six pays européens. Le chiffre d'affaires 2000 s'est inscrit en hausse à 47,8 millions d'euros, grâce surtout à ces nouvelles activités. La perte d'exploitation de l'exercice 2000 s'est établie à 193,6 millions d'euros, notamment en raison des frais de démarrage et de développement ainsi que des dépenses de commercialisation. Le plan de développement européen de Ad-2One, conjugué aux nouveaux développements du portail éducatif et des fournisseurs de services, continuera de peser sur les bénéfices en 2001, tandis que les premiers portails verticaux à voir le jour, comme Flipside et Bonjour par exemple, devraient atteindre l'équilibre d'ici la fin 2001.

Comparaison des données 1999 et 1998

Malgré le déploiement rapide des activités Internet du Groupe en 1999, le chiffre d'affaires reste non-significatif, nombre d'activités se trouvant encore en phase de développement. Face aux coûts de commercialisation et au caractère encore embryonnaire du secteur Internet dans son ensemble, ces activités ont enregistré une perte d'exploitation de 50,8 millions d'euros en 1999, contre une perte de 6,4 millions d'euros en 1998. Cet accroissement sur douze mois résulte des coûts de développement supplémentaires des nouvelles activités.

Environnement

Vivendi Universal exerce l'essentiel de ses activités liées à l'environnement par l'intermédiaire de sa filiale Vivendi Environnement, consolidée à 63 %. Vivendi Environnement est l'un des leaders mondiaux des services à l'environnement,

avec des activités dans le monde entier. Son offre de services intégrée s'articule autour de quatre principaux métiers (le traitement de l'eau et la gestion des systèmes (Vivendi Water), la propreté (Onyx), les services énergétiques (Dalkia) et de transport collectif privé de voyageurs (Connex)) et s'adresse à un large éventail de clients : collectivités publiques, industriels, entreprises et particuliers. Vivendi Environnement détient également un contrôle conjoint à 57 % dans le capital de Fomento de Construcciones Y Contratas (FCC), une des premières sociétés cotées espagnoles, qui opère dans le BTP et les services à l'environnement. Vivendi Environnement est cotée à la Bourse de Paris depuis juillet 2000.

Comparaison des données 2000 et 1999 (à méthode comparable)

Le chiffre d'affaires total du pôle Services à l'environnement s'est élevé à 26,5 milliards d'euros pour l'exercice 2000, en progression de 26 % par rapport à 1999. Cet essor résulte à hauteur de 10 % de l'impact en année pleine des acquisitions réalisées en 1999, notamment celles de United States Filter Corporation (USFilter) dans le domaine de l'eau et de Superior Service dans celui du traitement des déchets. Il découle également à hauteur de 5 % d'écarts de conversion positifs et à hauteur de 11 % de la croissance interne. Les métiers de l'eau réalisent un chiffre d'affaires de 12,9 milliards d'euros, soit une augmentation de 23 % dont 10 % de croissance organique. Celle-ci provient de nouveaux marchés remportés hors de France et de l'augmentation régulière du nombre d'usines de distribution d'eau en France.

Les métiers de la propreté réalisent un chiffre d'affaires de 5,3 milliards d'euros, en progression de 50 % par rapport à 1999, dont plus de 13 % de croissance organique. Celle-ci est le fruit du gain de plusieurs nouveaux marchés et de l'augmentation des volumes ainsi que de l'augmentation du cours du papier. Dans le domaine de l'énergie, le chiffre d'affaires 2000 s'est inscrit en hausse de 14 % pour atteindre 3,2 milliards d'euros, dont 10 % de croissance interne tirée par les installations de cogénération en France et l'expansion en Europe du Nord et de l'Est.

Le secteur du transport collectif privé de voyageurs a réalisé un chiffre d'affaires de 3,1 milliards d'euros en 2000, en progression de 29 % sur 1999, dont 13 % de croissance interne résultant principalement des contrats de Stockholm et de Melbourne hors de France, et de marchés municipaux en France.

FCC a réalisé plus de 4 milliards d'euros de chiffre d'affaires en 2000, dont 2 milliards d'euros ont été intégrés au chiffre d'affaires consolidé de Vivendi Environnement au titre de sa participation de 49 %.

Le chiffre d'affaires réalisé hors de France s'élève à 15,4 milliards d'euros, soit environ 58 % du total.

Le résultat d'exploitation du pôle services à l'environnement est en hausse de 28 % à 1,9 milliard d'euros pour l'exercice 2000. Cette amélioration résulte à hauteur de 12 % des acquisitions réalisées en 2000 et de l'impact en année pleine de celles effectuées en 1999, en particulier celles de USFilter et de Superior Services. 6 % résultent de l'incidence positive du change et 10 % de la croissance organique, essentiellement dans les métiers de l'eau, de l'énergie et des transports. Les métiers de l'eau enregistrent une progression de 35 % de leur résultat d'exploitation, dont 11 % de croissance interne, celle-ci étant le fruit de nouveaux contrats conclus hors de France, d'une activité soutenue aux États-Unis et d'une politique de maîtrise des coûts. Les métiers de la propreté affichent un résultat d'exploitation de 399 millions d'euros, en progression de 45 % sur 1999 grâce notamment à la croissance externe. Le résultat d'exploitation des métiers de l'énergie a progressé d'environ 13 % pour atteindre 191 millions d'euros en 2000, dont 15,9 % de croissance organique. Les transports ont enregistré un résultat d'exploitation de 108 millions d'euros en 2000, en progression de plus de 14 % sur 1999, grâce à l'évolution favorable des contrats de Stockholm et britanniques. Le résultat d'exploitation de FCC s'est inscrit en hausse de 12 % à 208 millions d'euros.

Comparaison des données 1999 et 1998

Le chiffre d'affaires total du pôle Services à l'environnement s'est élevé à 22,4 milliards d'euros pour l'exercice 1999, soit

une augmentation de 40 % par rapport à 1998, dont 29 % de croissance externe et 7,7 % de croissance interne, le solde résultant des fluctuations des taux de change, notamment de la parité \$US/euro. Le chiffre d'affaires des métiers de l'eau s'est établi à 10,7 milliards d'euros, en progression de 59 % sur 1998 grâce en premier lieu à l'acquisition de USFilter avec une contribution de 3,6 milliards d'euros entre mai et décembre 1999. La croissance organique du chiffre d'affaires des métiers de l'eau était de l'ordre de 5 %. Les métiers de la gestion des déchets ont réalisé un chiffre d'affaires de 3,5 milliards d'euros, en progression de 24 % par rapport à 1998 avec une croissance organique supérieure à 9 % grâce à plusieurs nouveaux marchés. Dans le domaine de l'énergie, le chiffre d'affaires des services (Dalkia) a augmenté de 5 % pour s'établir à 2,8 milliards d'euros en 1999, avec 4 % de croissance interne, fruit de la montée en puissance des contrats de cogénération en France et en Europe de l'Est. Les transports ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 milliards d'euros en 1999, en progression de 23 % sur 1998, dont 15 % de croissance interne résultant principalement de nouveaux marchés comme celui du métro de Stockholm et le marché de Melbourne. Le chiffre d'affaires de FCC a atteint près de 4 milliards d'euros en 1999, dont 1,9 milliard d'euros ont été intégrés au chiffre d'affaires consolidé de Vivendi Environnement au titre de sa participation de 49 %. En termes de répartition géographique, le chiffre d'affaires réalisé en France a progressé de 6 % à 9,9 milliards d'euros. À l'international, le chiffre d'affaires s'inscrit en hausse de 88 % à 12,5 milliards d'euros, soit 55 % du chiffre d'affaires total du pôle.

Le résultat d'exploitation du pôle Services à l'environnement a progressé de 54 % pour atteindre 1,7 milliard euros en 1999. Cet essor provient pour l'essentiel de l'acquisition de USFilter, de Superior Services, des actifs de déchets toxiques de la société Waste Management et de la participation dans FCC. La croissance organique ressort à 10 % grâce essentiellement à de nouveaux contrats dans les domaines de l'eau, du traitement des déchets et des transports. Les métiers de l'eau ont contribué pour 793 millions d'euros au résultat d'exploitation 1999, soit une augmentation de 96 % grâce surtout à US Filter Corporation. Cette performance a également été tirée par les mesures permanentes de réduction des coûts de l'activité française. La marge d'exploitation des métiers de l'eau est

passée de 6 % en 1998 à 7 % en 1999. Le résultat d'exploitation des métiers de l'énergie a progressé de 25 % à 170 millions d'euros en 1999 dont 22 % de croissance interne. En ce qui concerne les métiers de la gestion des déchets, le résultat d'exploitation a atteint 277,7 millions d'euros, en progression de 23 % grâce notamment à l'acquisition de Superior Services et de Waste Management qui ont respectivement contribué à hauteur de 25 et 13 millions d'euros au résultat d'exploitation consolidé. La croissance organique s'est établie à 11 %. L'activité de transport a réalisé un chiffre d'affaires de 96,1 millions euros, en hausse de 28 % sur 1998 (dont 20 % de croissance organique) résultant pour l'essentiel de l'augmentation du trafic passagers au Royaume-Uni, qui a engendré des gains de productivité. La contribution de FCC au résultat d'exploitation consolidé s'élève à 190,5 millions d'euros pour l'exercice 1999, contre 74,5 millions pour le second semestre 1998. Le résultat d'exploitation ressort à 104 millions d'euros pour la même période de 1999.

Liquidités, ressources en capital et risques de marché

En 2000, les flux provenant des opérations d'exploitation ont progressé de 1,1 milliard d'euros à 2,6 milliards d'euros. Cette amélioration résulte principalement d'une augmentation de 1,7 milliards d'euros de l'excédent brut d'exploitation, générée en premier lieu par les activités Télécommunications, Édition et le pôle Services à l'environnement atténuée par une charge fiscale supplémentaire de 560 millions d'euros. Les flux provenant des opérations d'exploitation devraient poursuivre leur croissance à l'avenir grâce au développement constant du pôle Médias et Communication, et à la réduction des frais financiers découlant des cessions d'actifs planifiées. Le large éventail de contenus apporté par Seagram devrait permettre d'augmenter la demande de services d'accès et les flux de trésorerie dégagés par ces activités.

Enfin Seagram, et plus particulièrement son activité d'édition musicale, devrait générer un excédent de trésorerie élevé, conforme aux niveaux constatés par le passé.

Les flux provenant des opérations d'investissement se sont élevés à 31,5 milliards d'euros en 2000, contre 18,3 milliards d'euros en 1999. Cet accroissement découle principalement des fusions avec Canal+ et Seagram, et résulte de la stratégie de croissance externe du pôle Médias et Communication du Groupe. Les investissements industriels s'établissent à 5,8 milliards d'euros, soit 0,2 milliard d'euros de plus qu'en 1999. Les cessions de titres et de biens industriels, d'un montant de 6,9 milliards d'euros en 2000 contre 4,5 milliards d'euros en 1999, ont pour l'essentiel été réalisées dans le cadre du plan de désengagement du groupe des activités Immobilier et Construction.

Les flux provenant des opérations de financement passent de 6 milliards d'euros en 1999 à 33,9 milliards d'euros en 2000. Cet accroissement résulte principalement des augmentations de capital constatées lors des fusions avec Canal+ et Seagram et du placement de 37 % du capital de Vivendi Environnement lors de son introduction en Bourse en juillet 2000 pour environ 3,8 milliards d'euros.

Parallèlement à la cession de l'activité Vins et Spiritueux, les offres publiques de rachat de la dette financière de Seagram et de Joseph E. Seagram & Sons, Inc. (JES) ont récemment été finalisées. Cette dette, à l'exception des ACES (*Adjustable Conversion-rate Equity Security Units*) représente un nominal global de 6 175 milliards de \$US dont les remboursements s'échelonnent entre avril 2001 et décembre 2038. Dans ce cadre, Seagram et JES ont racheté pour environ 6 milliards de \$US de titres. Le montant cumulé du prix d'achat, des commissions de courtage et des divers frais versés dans le cadre de ces opérations s'élève à environ 6,6 milliards de \$US. Le 8 mars 2001, Vivendi Universal a clôturé avec succès une offre publique d'échange de 97,9 % des ACES émis par The Seagram Company Ltd et portant sur environ 1 milliard de \$US en principal. Pour financer ces offres, Vivendi Universal a conclu un certain nombre de crédits-relais avec plusieurs établissements financiers. Le Groupe compte rembourser ces crédits-relais avec les produits de la vente de l'activité Vins et Spiritueux de Seagram.

Le Groupe devrait couvrir ses paiements des douze prochains mois sans avoir à mobiliser de fonds supplémentaires. Pour le pôle Médias et Communication ainsi que pour le Groupe dans

son ensemble, les flux provenant des opérations d'exploitation et les produits de la vente des actifs non stratégiques devraient permettre de couvrir les besoins de liquidités. Toutefois, la trésorerie dégagée par ces activités pourrait se révéler insuffisante pour financer les investissements des activités Télécommunications et Internet, ce qui amènerait le Groupe à contracter des dettes supplémentaires, vraisemblablement sous la forme de prêts bancaires. Vivendi Environnement devrait couvrir ses besoins de liquidités et rembourser ses dettes vis-à-vis du Groupe à partir de la trésorerie nette dégagée par l'offre publique de vente et le placement privé.

Ressources financières

Vivendi Universal couvre ses besoins de financement à long terme par l'émission d'obligations et adapte les variations de ces besoins par des billets de trésorerie et des lignes de crédit à court terme. Au 31 décembre 2000, les principales ressources en capital comprenaient 56,7 milliards d'euros de fonds propres (contre 10,8 milliards d'euros en 1999), 23,8 milliards d'euros de dettes à plus d'un an (contre 19,1 milliards d'euros en 1999) et 14,9 milliards d'euros de dettes à court terme (contre 15 milliards d'euros en 1999). L'endettement financier net du Groupe s'établissait à 25,5 milliards d'euros au 31 décembre 2000, dont 13,1 milliards d'euros étaient relatifs au pôle Services à l'environnement. En 2000, 91 % de l'endettement financier net moyen du Groupe était libellé en euros, à un taux d'intérêt moyen de 4,82 % contre 4,1 % en 1999. Le solde de l'endettement était, pour l'essentiel, libellé en dollars US, en livres sterling et en dollars australiens, à un coût de financement moyen de, respectivement 7,12 %, 7,32 % et 6,72 %. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux moyen de 5,15 % contre 5,13 % en 1999. L'échéancier de la dette s'établit comme suit : de un à deux ans, 7,3 milliards d'euros ; de 2 à 5 ans, 12,6 milliards d'euros ; et à plus de 5 ans, 3,9 milliards d'euros. La cession de l'activité Vins et Spiritueux de Seagram, la finalisation de l'offre publique d'échange des ACES et la cession de la participation du Groupe dans BSKyB devraient permettre d'éteindre la dette financière nette du pôle médias et communication. Le ratio d'endettement sur fonds propres ressort à 38 % en 2000 (contre 153 % en 1999). Le Groupe considère que son accès aux

ressources financières externes et les liquidités dégagées par ses activités suffiront à satisfaire ses engagements et ses besoins planifiés actuels, et lui fourniront une marge de manœuvre financière adéquate. Vivendi Environnement devrait couvrir ses besoins de financement avec les liquidités dégagées par ses activités et son encours de financement externe actuel. Les futurs besoins de financement des activités de contenus devraient être couverts par les flux provenant des opérations d'exploitation. En ce qui concerne les activités Télécommunications et Internet, les importants besoins de financement à venir (y compris 4,95 milliards d'euros au titre de la licence UMTS obtenue en France) seront couverts par de nouvelles dettes financières.

Informations quantitatives et qualitatives sur les risques de marché

Les activités opérationnelles et les financements du Groupe l'exposent au risque de fluctuation des taux d'intérêt et de change et au risque des marchés actions. Le Groupe applique à cet égard une politique de gestion des risques centralisée, approuvée par son Conseil d'administration. Conformément à cette politique, Vivendi Universal utilise des instruments financiers dérivés pour gérer le risque de taux d'intérêt, principalement lié à sa dette à long terme, et son risque de change associé à ses actifs libellés en devises. Vivendi Universal n'utilise généralement pas de dérivés ou autres instruments financiers à des fins spéculatives. Les résultats de Vivendi Universal sont soumis aux fluctuations des taux d'intérêt, compte tenu de ses financements externes, à court terme et à long terme, à taux fixe et à taux variable. Les dettes à court terme consistent principalement en des billets de trésorerie et des lignes de crédit utilisés pour financer les besoins en fonds de roulement. Les actifs financiers à court terme se composent pour une large part de disponibilités et de valeurs mobilières de placement. Les dettes à long terme correspondent à des obligations non garanties ayant fait l'objet d'une offre publique et à certaines obligations payables à des banques et utilisées pour financer des investissements à long terme tels que des opérations d'acquisitions. Les instruments dérivés utilisés pour gérer le risque de taux lié aux dettes à long terme

comprennent notamment des swaps et des caps de taux d'intérêt.

Une augmentation théorique d'un pour cent des taux moyens du marché pendant l'exercice 2001 entraînerait une baisse (avant impôts) du résultat net consolidé de l'exercice d'environ 170 millions d'euros. Vivendi Universal gère des opérations dans le monde entier et dans certains pays situés en dehors de la zone euro. En 2000, le Groupe a réalisé 36 % de son chiffre d'affaires en devises non rattachées à l'euro, en particulier en dollars américains et en livres sterling. Cette situation n'implique pas d'exposition significative au risque de change pour le Groupe, car les produits et les charges d'exploitation correspondants sont dans une large mesure libellés dans la même devise. Vivendi Universal estime que les risques de change résiduels sont négligeables et ne les couvre pas. Vivendi Universal est exposé au risque de change dans le cadre d'opérations de cessions d'actifs libellés en devises autres que l'euro et lorsque le Groupe a un besoin de liquidités libellées dans d'autres devises que l'euro, Vivendi Universal utilise alors des instruments financiers pour couvrir ses engagements fermes et ses opérations planifiées en devises. Vivendi Universal est exposé au risque de marché de son portefeuille de titres et des instruments dérivés correspondants. Le Groupe n'utilise généralement pas d'instruments financiers pour limiter ses risques de marché actions. Une baisse hypothétique de 10 % de la valeur du portefeuille global en 2001 entraînerait une diminution de 869,3 millions d'euros du portefeuille de titres de Vivendi. Le Groupe considère les autres risques de marché comme négligeables.

Avancement de l'intégration et des synergies

Le plan d'intégration et de synergies, conjugué à l'identification de leviers de chiffre d'affaires et d'excédent brut d'exploitation, progresse de manière satisfaisante. Les mesures de réduction des coûts sont d'ores et déjà appliquées par l'ensemble des activités, et des avancées majeures ont été réalisées au cours des trois premiers mois qui ont suivi la création de

Vivendi Universal pour atteindre la réalisation de l'objectif de 420 millions euros d'économies que le Groupe s'est fixé à l'horizon 2002. Ces synergies résultent du regroupement des services administratifs, immobiliers, logistiques, informatiques et des achats. L'ensemble de ces fonctions devrait réaliser des synergies supplémentaires. L'identification des synergies de chiffre d'affaires est en bonne voie et devrait se concrétiser en 2002. Ces synergies devraient contribuer au chiffre d'affaires du groupe à hauteur de 1 milliard euros, ce qui correspond à une contribution de 220 millions euros au niveau de l'excédent brut d'exploitation. Les synergies identifiées concernent les activités de contenus et d'accès du Groupe.

Autres aspects et développements récents

Passage à l'euro

Depuis son introduction le 1^{er} janvier 1999, l'euro constitue la devise de référence du Groupe en matière d'information financière. Ainsi, Vivendi Universal a établi ses comptes annuels consolidés des exercices 1999 et 2000 en euros. Les comptes annuels consolidés des exercices antérieurs ont été établis en francs français et convertis en euros pour chaque période présentée au taux de change officiel de 1 euro pour 6,55957 francs français. En conséquence, les comptes annuels consolidés des exercices antérieurs reflètent les mêmes tendances que s'ils avaient été présentés en francs français.

Néanmoins, ayant été initialement établis en francs français, ils ne peuvent pas toujours être comparés aux états financiers d'une société initialement établis dans une devise européenne autre que le franc français puis convertis en euros.

Candidature de SFR à une licence UMTS

Le 30 janvier 2001, SFR, filiale indirecte de Vivendi Universal, a officiellement déposé une demande de licence d'exploitation de services de téléphonie de troisième génération (UMTS) en France. L'UMTS est un standard à haut débit pour la télépho-

nie mobile qui permettrait à Vivendi Universal, via SFR, d'offrir une large gamme de nouveaux services, et notamment la vidéo-téléphonie et l'accès à haut débit à Internet et à l'Intranet des entreprises. L'attribution des licences devrait intervenir au printemps 2001. Les droits pour chaque licence devraient s'élever à 4,95 milliards euros avec un paiement échelonné sur 15 ans. Le gouvernement français pourrait être amené à réviser les conditions d'attribution de ces licences.

Cession de la participation de Groupe Canal+ dans Eurosport

Le 31 janvier 2001, Groupe Canal+ a annoncé la cession à TF1 de sa participation de 49,5 % dans le capital de la chaîne sportive Eurosport International et de sa participation de 39 % dans Eurosport France. Le produit de cette cession s'élève à environ 305 millions d'euros pour Groupe Canal+ et à 345 millions d'euros pour Vivendi Universal, puisque sa filiale Havas Image a également cédé sa participation dans Eurosport France. Canal+ continuera néanmoins à diffuser les programmes Eurosport. Groupe Canal+ avait acquis sa participation à Eurosport International et Eurosport France auprès d'ESPN en mai 2000.

Émission d'obligations échangeables

Le 2 février 2001, Vivendi Universal a placé un montant en principal de 457 millions d'euros d'obligations échangeables en actions Vinci, société dont Vivendi Universal détient directement ou indirectement 8,67 % du capital. Les obligations rémunérées à 1 % sur une durée de cinq ans ont été émises au prix de 77,35 euros, soit une prime de 30 % sur le cours de l'action Vinci à cette date. Chaque obligation peut être échangée contre une action Vinci. Le 5 février 2001, le chef de file du placement des obligations a exercé son droit de sur-allocation pour acquérir 70 millions d'euros supplémentaires de montant en principal des obligations, portant ainsi le montant total de l'émission à 527 millions d'euros.

Acquisition de Uproar Inc.

Le 5 février 2001, Flipside Inc., filiale de Vivendi Universal Publishing, et Uproar Inc., société phare des divertissements interactifs, ont annoncé la conclusion d'un accord de fusion définitif aux termes duquel Flipside rachètera l'intégralité des actions en circulation de Uproar au prix de 3 \$US par action, soit un montant total de 140 millions \$US. Cette opération a été approuvée par le Conseil d'administration respectif de chacune des deux sociétés et fera de la nouvelle entité l'un des leaders mondiaux des jeux interactifs sur Internet.

Émission d'obligations échangeables

Le 8 février 2001, Vivendi Universal a placé un montant en principal de 1,809 milliard d'euros d'obligations échangeables en actions Vivendi Environnement. Chaque obligation peut être échangée contre une action Vivendi Environnement. Ces obligations représentent 9,3 % du capital de Vivendi Environnement. Les obligations rémunérées à 2 % sur une durée de cinq ans ont été émises au prix de 55,90 euros, soit une prime de 30 % sur le prix moyen pondéré constaté la veille de l'émission. Hormis les 9,3 % désormais attribués aux obligations échangeables, Vivendi Universal détient une participation de 63 % du capital de Vivendi Environnement et entend maintenir sa participation majoritaire à ce niveau à long terme.

Perspectives financières

Compte tenu des développements récents et de l'association de ses contenus et de ses moyens de distribution, l'évolution du Groupe devrait être rapide et soutenue en 2001.

Dans les médias et la communication, pour la période 2000-2002, l'objectif d'accroissement du chiffre d'affaires est de 10 %. Pour cette même période, l'objectif de progression de l'EBITDA (« earnings before interests, taxes, depreciation and amortization » — bénéfice avant intérêts, impôts et amortissements corporels et incorporels) est de 35 % dans les médias et la communication.

Avertissement concernant les informations de nature prospective

Ce rapport contient des informations dites « prospectives » (« *forward-looking statements* ») au sens où elles comprennent des informations relatives aux intentions, aux convictions ou aux prévisions actuelles de la direction du Groupe à propos de ses résultats d'exploitation futurs. Lorsque les termes « vise(nt) », « prévoi(en)t », « pense(nt) », « fera(ont) », « devrai(en)t », « considère(nt) », « anticipe (nt) » et expressions similaires sont employés dans le présent rapport, il s'agit d'informations de nature prospective. Celles-ci s'inscrivent dans le cadre des dispositions de prudence de la loi américaine de 1995 intitulée *Private Securities Litigation Reform Act*. Toutes les informations concernant des prévisions, anticipations et projections relatives à des questions futures, et notamment le lancement ou développement prévisionnels de nouvelles activités ou produits, la sortie anticipée de disques ou de films, des projets Internet ou de parcs à thème, ainsi que des réductions de coûts ou synergies anticipées constituent des informations prospectives au sens de la loi précitée. Or ces informations prospectives ne constituent pas une garantie de performances futures. Les résultats effectifs peuvent différer de manière significative par rapport aux informations prospectives énoncées en fonction de divers risques et incertitudes, dont beaucoup échappent au contrôle du Groupe, et notamment :

- l'évolution de la situation économique et politique au plan tant mondial que local qui est susceptible d'affecter la fréquentation et les recettes des parcs à thème, les achats de produits grand public et les résultats des activités de divertissement cinéma ;
- l'évolution des marchés financiers et boursiers, et notamment des fluctuations significatives des taux d'intérêt et de change, susceptibles de remettre en cause les possibilités de financement des activités et investissements, ou d'en accroître le coût ;
- des produits plus concurrentiels et des pressions sur les prix, ainsi que des initiatives inattendues de la concurrence susceptibles de réduire les parts de marché, d'accroître les coûts et d'entraver le potentiel de croissance du Groupe ;
- l'évolution des préférences et des goûts des consommateurs susceptible d'affecter l'ensemble des pôles d'activité ;
- des conditions climatiques défavorables et des catastrophes naturelles, cyclones et tremblements de terre par exemple, susceptibles, entre autres, de compromettre les performances des parcs à thème en Californie, en Floride et en Espagne ;
- l'évolution des lois et réglementations, et notamment des principes comptables, de la fiscalité et de la législation sur l'environnement ;
- l'évolution technologique susceptible d'affecter la commercialisation des produits et de limiter la capacité du Groupe à faire valoir ses droits de propriété intellectuelle ;
- les incertitudes liées à des litiges et autres risques et toutes autres incertitudes détaillées périodiquement dans les publications obligatoires du Groupe.

ETATS FINANCIERS

Compte de résultat

(en millions d'euros)	Notes en annexe	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999	1998
Chiffre d'affaires	1.1	41 797,6	40 854,5	41 622,5	31 737,1
Autres produits	1.2	821,2	1 171,1	1 951,3	1 516,8
Achats et services extérieurs		-20 644,6	-23 246,8	-23 712,9	-18 575,3
Charges de personnel (y compris participation des salariés)		-9 487,3	-10 299,5	-10 431,1	-8 225,1
Impôts et taxes		-629,2	-653,8	-659,2	-627,9
Autres charges d'exploitation		-6 155,0	-3 803,7	-3 811,8	-2 662,5
Amortissements et provisions	4	-3 131,3	-2 186,3	-2 678,3	-1 831,7
Résultat d'exploitation		2 571,4	1 835,5	2 280,5	1 331,4
Charges financières nettes		-541,2	75,9	-57,2	307,3
Provisions	4	-91,7	-163,0	-162,9	-298,0
Résultat financier	2	-632,9	-87,1	-220,1	9,3
Résultat courant		1 938,5	1 748,4	2 060,4	1 340,7
Pertes et profits exceptionnels		2 755,2	-922,7	-914,3	42,7
Amortissements et provisions	4	191,6	76,9	76,5	206,6
Résultat exceptionnel	3	2 946,8	-845,8	-837,8	249,3
Impôts sur les bénéfices et impôts différés	5	-1 020,9	946,1	793,2	-90,0
Résultat des sociétés intégrées avant amortissement des écarts d'acquisition		3 864,4	1 848,7	2 015,8	1 500,0
Amortissement des écarts d'acquisition		-634,2	-606,4	-612,0	-209,5
Résultat des sociétés intégrées		3 230,2	1 242,3	1 403,8	1 290,5
Part du Groupe dans les sociétés mises en équivalence		-306,3	32,9	32,9	42,5
Part des minoritaires		-624,9	159,4	-5,3	-212,2
Part du Groupe dans le résultat consolidé		2 299,0	1 434,6	1 431,4	1 120,8

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables)

Tableaux des flux

(en millions d'euros)	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999	1998
Opérations d'exploitation				
Excédent brut d'exploitation	5 980,9	4 300,6	5 235,0	3 453,0
Opérations financières et exceptionnelles	-1 509,3	-1 516,6	-1 641,6	52,5
Impôts sur les sociétés	-789,8	-229,0	-229,0	-369,4
Variation nette du besoin en fonds de roulement	-1 046,7	-1 041,8	-944,3	216,5
TOTAL	2 635,1	1 513,2	2 420,1	3 352,6
Opérations d'investissement				
Investissements industriels	-5 799,8	-5 628,3	-5 628,3	-3 908,8
Investissements financiers ⁽¹⁾	-32 543,2	-15 851,7	-15 851,7	-3 580,5
Charges à répartir	-157,4	-1 094,3	-1 094,3	-536,1
Immobilisations d'actifs immobiliers		-68,9	-68,9	-33,4
Cessions de titres	4 088,9	3 377,8	3 377,8	2 470,4
Cessions de biens industriels ⁽²⁾	2 821,9	1 092,1	1 092,1	191,7
Flux de trésorerie net des prêts et dépôts à long terme	134,1	-176,3	-176,3	-11,2
TOTAL	-31 455,5	-18 349,6	-18 349,6	-5 407,9
Opérations de financement				
Augmentation de capital de la société mère ⁽¹⁾	30 102,3	6 077,1	6 077,1	1 158,3
Part des minoritaires dans l'augmentation de capital des filiales	4 276,3	63,2	63,2	61,5
Dividendes versés par la société mère	-565,7	-413,5	-413,5	-305,6
Dividendes versés aux minoritaires des filiales	-234,2	-70,3	-70,3	-42,7
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	36,5	83,7	83,7	81,3
Autres dettes à long terme	260,1	230,9	230,9	575,5
TOTAL	33 875,3	5 971,1	5 971,1	1 528,3
Total des flux de l'exercice	5 054,9	-10 865,3	-9 958,4	-527,0
Endettement financier net au 1 ^{er} janvier	22 832,7	6 502,2	6 502,2	4 177,0
Effet de change, de périmètre et divers ⁽³⁾	7 736,3	5 465,2	6 372,2	839,8
Changement de méthode relatif au crédit-bail				958,4
Endettement financier net au 31 décembre ⁽⁴⁾	25 514,1	22 832,7	22 832,7	6 502,2

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999. Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

(1) Dont principalement :

- 28 311 millions d'euros au titre de l'échange de titres avec Seagram, avant réévaluation au cours de référence de la transaction moyenne des cours de clôture de l'action Vivendi sur 11 jours centrés autour du 4 juillet 2000, soit 91,45 euros.
- 1 228 millions d'euros au titre de l'acquisition des minoritaires de l'activité non réglementée de Canal+, avant réévaluation au cours de la transaction (moyenne des cours de clôture de l'action Vivendi sur 11 jours centrés autour du 20 juin 2000, soit 94,88 euros)

(2) dont cession par Sithe Energies Inc des actifs précédemment rachetés à G.P.U. : 2 266 millions d'euros.

(3) Dont incidence de la consolidation de Seagram (endettement propre de 9 347 millions d'euros au 9 décembre 2000) et incidence de la déconsolidation de Sithe au 31 décembre 2000 (incidence positive de 1 424 millions d'euros sur l'endettement du Groupe).

(4) Ce montant est celui figurant au bilan du Groupe au 31 décembre. Il est établi notamment en tenant compte de la dette de Seagram. Il est calculé avant incidence attendue des cessions de l'exercice 2001.

Bilan Actif

(en millions d'euros)	Notes en annexe	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999	1998
Immobilisations incorporelles	7	20 180,1	11 256,4	8 681,9	3 282,7
Ecart d'acquisition	8	47 132,5	10 388,6	10 388,6	4 514,9
Immobilisations corporelles	9	19 988,8	19 977,4	19 977,4	12 242,1
Domaine privé		25 670,8	26 569,1	26 569,1	18 641,1
Domaine concédé		5 660,9	3 985,8	3 985,8	1 206,3
Amortissements		-11 342,9	-10 577,5	-10 577,5	-7 605,3
Immobilisations financières		25 277,9	6 293,0	6 293,0	6 032,9
Titres mis en équivalence	10	9 176,5	781,9	781,9	1 738,1
Titres de participation non consolidés	11	1 000,3	2 415,6	2 415,6	668,6
Titres immobilisés de l'activité portefeuille	12	3 264,2	534,4	534,4	876,3
Autres titres immobilisés et autres immobilisations financières	13	11 836,9	2 561,1	2 561,1	2 749,9
Actif immobilisé		112 579,3	47 915,4	45 340,9	26 072,6
Actif circulant		38 158,6	36 698,3	37 436,1	22 909,8
Stocks et travaux en cours	14	3 219,5	4 348,3	4 900,3	2 996,0
Créances d'exploitation	26	23 149,7	22 164,1	22 391,7	13 369,2
Créances financières à court terme		1 170,6	3 041,2	3 035,6	2 078,8
Valeurs mobilières de placement et disponibilités	16	10 618,8	7 144,7	7 108,5	4 465,8
TOTAL DE L'ACTIF		150 737,9	84 613,7	82 777,0	48 982,4

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

Bilan Passif

(en millions d'euros)	Notes en annexe	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999	1998
Capital		5 944,5	3 276,1	3 276,1	2 431,0
Primes		27 913,4	4 350,8	4 350,8	3 429,1
Réserves		22 817,2	3 149,6	3 265,3	1 980,1
Capitaux propres (après résultat de l'exercice)	18.1	56 675,1	10 776,5	10 892,2	7 840,2
Intérêts hors groupe	18.2	9 787,4	3 754,5	4 052,4	2 423,0
Produits différés	19	1 560,1	1 306,4	1 306,4	715,4
Provisions	20.1	5 945,8	6 704,2	6 883,3	5 931,7
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	21	150,1	178,3	178,3	174,0
Financement de projets	22	—	1 193,0	1 193,0	1 059,7
Autres dettes financières à long terme		23 804,1	17 861,7	17 861,7	8 722,8
Dettes financières à long terme	23	23 804,1	19 054,7	19 054,7	9 782,5
Autres dettes à long terme		6 337,2	4 251,2	1 560,2	987,7
Capitaux permanents		104 259,8	46 025,8	43 927,5	27 854,5
Dettes d'exploitation	26	31 626,6	23 565,6	23 832,1	16 077,3
Dettes financières à court terme		14 851,5	15 022,3	15 017,4	5 050,6
Dettes à court terme		46 478,1	38 587,9	38 849,5	21 127,9
TOTAL DU PASSIF		150 737,9	84 613,7	82 777,0	48 982,4

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

Principes et méthodes comptables

Les comptes consolidés du Groupe Vivendi Universal pour l'exercice 2000, établis selon les principes comptables décrits dans cette note, sont conformes aux dispositions de la loi du 3 janvier 1985 et de son décret d'application du 17 février 1986. En outre, le Groupe Vivendi Universal applique depuis le 1^{er} janvier 2000, la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99.02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Le Groupe Vivendi Universal ayant été créé au cours de l'exercice 2000, les données relatives aux exercices 1999 et 1998 correspondent aux comptes publiés par le Groupe Vivendi.

A compter du 1^{er} janvier 2000, le groupe a adopté les nouvelles règles comptables suivantes :

a) En application du règlement CRC 99-02 :

- Les produits et les charges de filiales dont les comptes sont exprimés dans une devise différente de l'Euro et qui étaient préalablement convertis au taux de change qui prévalait à la clôture de l'exercice sont maintenant convertis au taux de change moyen de l'exercice.
- Les profits de change, auparavant différés, sont maintenant comptabilisés dans les résultats de l'exercice en cours.

b) Règles sectorielles spécifiques :

Ces changements de méthodes comptables ont été effectués pour renforcer l'homogénéité des principes comptables appli-

qués par le groupe avec les principes comptables américains (US GAAP).

- Les coûts d'acquisition des clients de téléphonie mobile, qui étaient préalablement étalés sur douze mois à compter de la date de mise en service de la ligne, sont maintenant comptabilisés en charges.
- Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés. Ces droits étaient auparavant comptabilisés en charges, pour le montant des redevances annuelles correspondant aux droits diffusés.

L'effet de ces changements de méthodes comptables sur les comptes consolidés est décrit au paragraphe sur la comparabilité des exercices dans le rapport de gestion.

A. Principes Généraux

MÉTHODES DE CONSOLIDATION

Vivendi Universal consolide par intégration globale toutes les filiales et sous-filiales dont il détient le contrôle exclusif, juridique ou effectif.

Vivendi Universal ne consolide pas par intégration globale les filiales dans lesquelles un autre actionnaire ou un groupe d'actionnaires pourrait exercer un droit participatif significatif lui permettant d'opposer un veto ou de bloquer les décisions prises par le Groupe.

Vivendi Universal consolide par mise en équivalence les filiales sur lesquelles il exerce une influence notable, celle-ci étant présumée lorsque le Groupe détient entre 20 et 40 % du capital.

Vivendi Universal consolide par mise en équivalence les participations dans certaines filiales dont il détient moins de 20 % des droits de vote. Dans ces cas de figure, le Groupe exerce une influence notable sur les décisions opérationnelles et financières soit (a) par une sur-représentation au sein du Conseil d'administration de sa filiale et notamment : le pourcentage de membres désignés par le Groupe au sein du Conseil d'administration est supérieur au pourcentage de sa participation, ce qui lui permet d'exercer une influence notable soit (b) parce qu'aucun autre actionnaire ne détient la majorité des droits de vote au sein de la filiale, ou (c) parce que le Groupe exerce, à travers un pacte d'actionnaires, des droits participatifs significatifs qui lui permettent d'opposer un veto ou de bloquer les décisions prises par le Conseil d'administration de la filiale.

L'intégration proportionnelle n'est utilisée que pour les sociétés dont le contrôle est partagé avec un ou plusieurs partenaires.

DATE DE CLÔTURE — ENTRÉES DE PÉRIMÈTRE

Pour les sociétés ne clôturant pas leurs comptes annuels au 31 décembre, des situations intermédiaires ont été établies, sauf lorsque la date de clôture n'était pas antérieure de plus de trois mois au 31 décembre.

Les entrées dans le périmètre de consolidation sont effectuées à la date d'acquisition ou, pour des raisons de commodité et si l'incidence n'est pas significative, sur la base du dernier bilan clos antérieurement à la date d'acquisition.

Les principales variations de périmètre sont présentées dans le rapport de gestion.

RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour établir les états financiers, la direction de Vivendi Universal doit procéder à des estimations et faire des hypothèses qui affectent l'évaluation de certains postes du bilan, du compte de résultat et des notes annexes. Les résultats réels peuvent diverger sensiblement par rapport à ces estimations.

Les principales estimations et hypothèses significatives faites par la direction lors de l'établissement des états financiers portent notamment sur le montant des engagements de

traite, des impôts différés, de la valorisation des actifs à long terme, des recettes brutes totales des droits sur les films et la télévision, ainsi que sur les montants constatés et publiés au titre de certains instruments financiers.

OPÉRATIONS INTERNES

Les comptes réciproques entre sociétés intégrées ont été éliminés. Lorsque de telles opérations étaient réalisées avec une société intégrée proportionnellement, elles ont été éliminées après application du pourcentage de contrôle du Groupe dans cette société.

Les dotations et reprises de provisions pour dépréciation sur titres et créances concernant les sociétés consolidées ont été éliminées du résultat pour autant qu'elles fassent double emploi avec le résultat des sociétés concernées. Les bénéfices inclus dans les stocks et les travaux en cours sont éliminés, s'ils sont significatifs.

Seules les plus-values sur cessions d'actifs réalisées entre sociétés du Groupe ont été éliminées du résultat (pour les immobilisations corporelles, un seuil d'un million d'euros est appliqué). Les moins-values internes, lorsqu'il en existe, sont soit maintenues en compte de résultat soit constatées sous forme de dépréciation exceptionnelle de l'écart d'acquisition résiduel.

Les amortissements pratiqués sur les biens amortissables ayant fait l'objet de cession interne au Groupe sont retraités.

CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS ÉTRANGÈRES

Les bilans, comptes de résultat et tableaux de financement des filiales dont la monnaie fonctionnelle n'est pas l'euro ont été convertis dans la devise de référence, au taux de change applicable. Il s'agit du taux à la clôture de l'exercice pour le bilan et du taux de change moyen annuel pour le compte de résultat et le tableau de financement. Les différences de conversion ont été comptabilisées dans les capitaux propres. Les taux de change des principales monnaies des pays non-membres de la zone euro utilisés pour établir les états financiers consolidés sont les suivants :

	2000	1999
Taux de clôture :		
Dollar américain	1,075	0,995
Livre Sterling	1,602	1,608
Taux de change moyen :		
Dollar américain	1,083	0,938
Livre Sterling	1,641	1,512

Les bilans, comptes de résultat et tableaux de financement de filiales implantées dans des pays où l'économie est soumise à une forte inflation sont convertis dans la devise du pays dominant la zone économique dans laquelle est localisée la filiale. Les écarts de conversion qui en résultent sont imputés sur les résultats de la période. Les états financiers établis dans cette devise stable sont ensuite convertis dans la devise de référence sur la base des taux de change en vigueur à la date de clôture de l'exercice et les écarts de conversion sont imputés en fonds propres.

Depuis le 1^{er} janvier 1999, les bilans, comptes de résultat et tableaux de financement des filiales implantées dans des pays dont l'euro constitue la monnaie officielle sont convertis de leur ancienne monnaie nationale en euros aux taux de change officiels établis au 1^{er} janvier 1999 et ne sont plus soumis à fluctuation.

RECONNAISSANCE DU CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires est reconnu lors du transfert de propriété ou lorsque la prestation de services est effectuée, en conformité avec les clauses contractuelles. Le titre de propriété est généralement transféré au client lors de l'expédition des biens. Les particularités se rapportant à certains secteurs d'activités du groupe sont présentées dans les notes spécifiques par segment.

ECARTS D'ACQUISITION

Les regroupements d'entreprises sont comptabilisés sous la forme d'acquisitions ou sous la forme de fusions.

Pour les opérations d'acquisition, les actifs acquis et les dettes reprises sont comptabilisés à leur juste valeur. L'excédent entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs et passifs repris est comptabilisé en écart d'acquisition et amorti linéairement sur la durée de vie utile.

Certaines opérations importantes, notamment les fusions-absorptions Havas et Pathé, ont été comptabilisées comme des fusions en valeur comptable, conformément aux règles en vigueur jusqu'au 31 décembre 1999. Selon cette méthode, les actifs et les passifs de la société acquise sont comptabilisés à leur coût historique. L'écart d'acquisition est égal à la différence entre la valeur des actions émises et l'actif net acquis, valorisé au coût historique.

En outre, jusqu'à fin 1999 et conformément aux règles en vigueur, lorsqu'une opération était réalisée par émission d'actions, la fraction de l'écart d'acquisition financée par ces actions émises pouvait être imputée sur les capitaux propres dans la limite de la prime d'émission afférente. La durée d'amortissement des principaux écarts d'acquisition varie de 7 à 40 ans dans les métiers de la Communication et de 20 à 40 ans dans les métiers de l'Environnement.

AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les parts de marché et les fonds éditoriaux ne sont pas amortis.

Les droits audiovisuels sont inscrits en immobilisation incorporelle pour la totalité des engagements précisés par les contrats de licence et sont amortis au prorata des diffusions.

FRAIS DE RECHERCHE ET DE DÉVELOPPEMENT

Les frais de recherche et de développement sont intégrés aux charges de l'exercice au cours duquel ils ont été encourus. Il s'élève à 179 millions d'euros au 31 décembre 2000.

COMPTABILISATION DES LOGICIELS À USAGE INTERNE

Les frais directs internes et externes engagés pour développer des logiciels à usage interne sont inscrits à l'actif lors de la phase de développement de l'application et, sinon, enregistrés

en charges. Ces frais capitalisés sont amortis sur leur durée de vie utile.

FRAIS DE PUBLICITÉ

Les frais de publicité sont enregistrés en charges au cours de l'exercice pendant lequel ils sont encourus. Certains coûts spécifiquement liés au changement de raison sociale du Groupe ont été activés et amortis sur 5 ans.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont comptabilisées à leur coût historique déduction faite de l'amortissement cumulé. L'amortissement est calculé de manière linéaire sur les durées de vie utiles suivantes :

	Durée de vie utile prévue en années
Constructions	15 à 50
Matériels	3 à 15

Les biens financés en crédit-bail sont inscrits au bilan.

EVALUATION D'ACTIFS À LONG TERME

Lorsque des faits ou des circonstances font apparaître un risque de réduction non anticipée de la valeur des actifs de long terme, leur juste valeur est réexaminée et des provisions sont constituées pour couvrir, le cas échéant, une différence significative entre la valeur nette comptable de ces actifs et leur juste valeur.

ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une différence négative entre leur valeur de marché et leur valeur nette comptable conduit à la comptabilisation d'une provision lorsque cette différence n'est pas temporaire.

STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Les stocks sont valorisés au coût d'acquisition c'est à dire, conformément aux dispositions du Code de Commerce, selon la méthode FIFO ou celle du coût moyen pondéré. Ils sont comptabilisés au montant le plus bas entre leur coût d'acquisition et leur valeur nette de réalisation.

IMPÔTS DIFFÉRÉS

Les différences temporaires déductibles, les déficits fiscaux et crédits d'impôts donnent lieu à la constatation d'impôts différés actifs. Les différences temporaires imposables donnent lieu à la constatation d'impôts différés passifs. Les impôts différés actifs sont comptabilisés à leur valeur de réalisation nette estimée. Les impôts différés actifs comme passifs sont ajustés pour tenir compte de l'incidence des changements de la législation fiscale et des taux d'imposition en vigueur.

CRÉANCES D'EXPLOITATION

Les clients et comptes rattachés sont présentés nets de provisions. Ces dernières sont calculées en fonction du risque de non recouvrabilité des créances. Pour certains secteurs d'activité, ces risques peuvent être évalués statistiquement.

DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT (VMP)

Les disponibilités comprennent les soldes débiteurs de comptes bancaires et les placements à court terme très liquides, assortis d'une échéance initiale inférieure ou égale à trois mois à la date d'achat. Elles sont comptabilisées au coût d'acquisition qui s'apparente à leur juste valeur.

Les VMP comprennent des actions d'autocontrôle de Vivendi Universal et d'autres titres de placement très liquides.

Les actions d'autocontrôle détenues par Vivendi Universal sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement lorsqu'elles sont acquises dans le but de régulariser le cours de bourse du titre Vivendi Universal ou pour être attribuées aux salariés dans le cadre des plans de stock options et d'attribution d'actions.

Les actions d'autocontrôle détenues à d'autres fins sont inscrites en déduction des capitaux propres.

Les VMP sont comptabilisées au coût d'acquisition et font l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque leur juste valeur est inférieure à leur valeur nette comptable.

OPÉRATIONS EN DEVICES ÉTRANGÈRES

Les opérations en devises étrangères sont converties en euros au taux de change en vigueur à la date d'opération. A la clôture

de l'exercice, les comptes clients et fournisseurs libellés en devises étrangères sont convertis en euros au taux de change de clôture de l'exercice. Les résultats de change en découlant sont imputés sur le résultat de l'exercice.

Les gains et pertes de change sur les emprunts en devises couvrant des investissements nets dans des filiales étrangères sont inscrits en variation de la réserve de conversion en situation nette.

INSTRUMENTS FINANCIERS

Le Groupe couvre certains de ses risques financiers à l'aide d'instruments financiers dérivés.

Le Groupe utilise principalement des swaps de taux et des caps pour gérer les risques de taux liés au financement. Selon les cas, ces swaps permettent de passer de taux fixe à taux variable ou inversement de taux variable à taux fixe ainsi que de modifier l'indice sous-jacent de la dette à taux variable. Les caps permettent de limiter le risque de hausse des taux sur la dette à taux variable. Les swaps adossés à des actifs ou à des dettes sont comptabilisés prorata temporis. Les primes payées pour les caps sont enregistrées en résultat au moment du paiement.

Le Groupe utilise également des swaps de devises et des contrats de change à terme pour gérer ses risques de change. Les contrats de change à terme sont utilisés pour couvrir des transactions en devises fermes ou prévisionnelles. Les swaps de devises sont utilisés pour modifier le taux d'intérêt et la devise des dettes libellées en devises étrangères. Les pertes et gains de change sur les instruments de devises qualifiés de couverture sont différés jusqu'à la réalisation des plus ou moins values correspondantes sur les éléments couverts.

Le Groupe utilise d'autres instruments financiers pour couvrir la partie de sa dette dont le nominal est indexé sur le cours de bourse du titre Vivendi Universal. Ces instruments transforment cette dette en une dette de nominal fixe à taux variable.

Les instruments financiers qui ne sont pas qualifiés de couverture sont comptabilisés à la valeur de marché dans les autres actifs ou dettes. Les gains ou pertes venant de la variation de la valeur de marché sur l'exercice sont enregistrés en résultat de la période.

PLANS DE RETRAITE

Vivendi Universal a mis en place plusieurs plans de retraite qui couvrent la quasi-totalité de ses salariés. Les engagements de retraite du Groupe sont déterminés selon la méthode des unités de crédit projetées. Cette méthode tient compte des probabilités du maintien des personnels dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux retenus sont propres à chaque pays. Ce traitement se traduit par l'enregistrement d'engagements de retraite à l'actif et au passif du bilan et par l'affectation des charges nettes s'y rapportant sur la durée de service estimée des salariés.

Tant en France que dans la majorité des pays européens, la loi applicable accorde aux personnels employés par Vivendi Universal des indemnités de départ dès résiliation du contrat de travail. Les engagements correspondants sont évalués selon la méthode des unités de crédit projetées et font l'objet de provisions.

RÉMUNÉRATIONS EN ACTIONS

Vivendi Universal a mis en place des plans de stock options qui attribuent des options sur ses actions ordinaires à certains administrateurs, dirigeants et salariés. Ces plans ont pour objet de lier les intérêts des dirigeants et salariés avec ceux des actionnaires en offrant à certains dirigeants et autres salariés des mesures d'incitation supplémentaires pour accroître les performances du Groupe sur le long terme. Les actions d'autocontrôle détenues par le Groupe pour s'acquitter de ses engagements liés aux options d'achat d'actions attribuées aux dirigeants et salariés sont classées au bilan parmi les valeurs mobilières de placement et sont comptabilisées à la valeur la plus basse entre leur coût d'acquisition et leur juste valeur actuelle. Vivendi Universal comptabilise les plus ou moins-values éventuelles au cours de l'exercice de cession des actions prévues dans le plan.

Le Groupe propose également des plans d'épargne salariale qui permettent à la quasi-totalité des salariés à plein-temps du Groupe et de certaines filiales d'acheter des actions Vivendi Universal. Les actions acquises par les salariés dans le cadre de ces plans font l'objet de certaines modalités en termes de vente ou de transfert par le salarié pendant une période de cinq ans.

RÉSULTAT COURANT

Le résultat courant prend en compte l'activité des entreprises du périmètre de consolidation et le coût de financement de ces activités.

Il ne prend pas en compte les éléments à caractère non récurrent, tels que les coûts de restructuration, les coûts associés aux opérations de cessions, l'incidence des cessions d'actifs sauf lorsqu'elles sont partie intégrante des activités, les coûts de fermeture d'entreprises ou de sites industriels, les abandons de créances et l'incidence des garanties données lorsqu'elles sont exercées.

BÉNÉFICE PAR ACTION

Le bénéfice par action correspond au résultat net après impôts divisé par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation.

B. Spécificités par activité**a) Dispositions comptables spécifiques au segment Médias et Communication****MUSIQUE**

Les avances consenties à des artistes reconnus ainsi que les coûts directs associés à la création d'enregistrements originaux sont capitalisés et enregistrés en charges au prorata des revenus. Les actifs d'édition d'œuvres musicales, les droits d'auteur, les contrats d'artistes et les catalogues d'œuvres musicales sont amortis selon le mode linéaire sur une durée de 20 ans.

EDITION

Les revenus publicitaires des magazines sont reconnus lors de la parution de la publicité. Les recettes d'abonnement sont réparties prorata temporis sur la durée de l'abonnement. Les ventes de livres et de logiciels sont reconnues à l'expédition des marchandises.

TÉLÉVISION ET FILM

Les revenus publicitaires sont reconnus lors de la diffusion des spots.

Le chiffre d'affaires de distribution des films en salles est comptabilisé à leur projection. Les revenus d'abonnements télévisés liés aux programmes diffusés par câble ou par satellite sont reconnus lorsque les services sont rendus.

Les coûts de chaque production cinématographique ou audiovisuelle sont constatés en charges en fonction du rapport entre les recettes de l'exercice et les recettes totales estimées, toutes sources confondues.

Les estimations de recettes brutes totales peuvent varier considérablement en raison de plusieurs facteurs : le taux d'acceptation des produits cinématographiques et audiovisuels par le marché, le taux de publicité et les frais d'abonnement. Ainsi, les recettes estimées sont réexaminées périodiquement, l'amortissement des éléments d'actif étant ajusté à titre prospectif, le cas échéant.

Les droits des réseaux et chaînes de télévision sur les films en salles et autres programmations à long terme sont comptabilisés en charges lors de l'utilisation des programmes.

Les activités Télévision et Film de Vivendi Universal comprennent également celles des parcs thématiques dont le chiffre d'affaires est reconnu au moment de l'admission des visiteurs et lors des ventes des boutiques des activités de détail.

TÉLÉCOMS

Les coûts d'acquisition des clients sont comptabilisés directement en charges de l'exercice.

INTERNET

Les coûts liés aux activités Internet sont constatés en charges à l'exception de certains coûts de développement de sites, notamment ceux relatifs à la création des infrastructures, des applications informatiques et des graphismes.

b) Dispositions comptables spécifiques aux métiers de l'Environnement

Le Groupe, au travers de sa filiale Vivendi Environnement, exploite en France des contrats d'affermage selon lesquels l'exploitant est tenu de gérer et de maintenir en l'état les installations détenues et financées par les collectivités locales. Les revenus correspondant à ces contrats sont constatés lors de l'exécution des prestations de service.

Les installations gérées ont été financées par les collectivités locales et restent leur propriété pendant toute la durée du contrat. Seules celles financées par le Groupe en vertu de

dispositions contractuelles spécifiques sont immobilisées (immobilisations corporelles mises en concession). Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité), sur la durée du contrat, à concurrence du montant qui restera définitivement à la charge du Groupe lors de la remise de ces installations à la collectivité locale concédante en fin de contrat.

Les frais d'entretien et de réparation de ces installations sont passés en charges au fur et à mesure de leur engagement, à l'exception de certains investissements dans des sociétés communes (joint-venture) dont le coût est provisionné par avance.

Notes aux états financiers

A. Compte de résultat

1. PRODUITS D'EXPLOITATION

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Production facturée	41 616,4	41 429,3	32 146,8
Production stockée	-107,1	-137,2	-710,5
Production immobilisée	288,3	330,4	300,8
1.1 — Chiffre d'affaires	41 797,6	41 622,5	31 737,1
Subventions d'exploitation	31,5	34,3	43,1
Autres produits de gestion ⁽¹⁾	603,1	738,6	852,0
Quotes-parts sur opérations faites en commun	-4,7	29,4	25,5
Produits immobiliers	45,6	54,5	61,9
Transferts de charges d'exploitation ⁽²⁾	145,7	1 094,5	534,3
1.2 — Autres produits d'exploitation	821,2	1 951,3	1 516,8

(1) Telles que redevances perçues, ristournes et remises obtenues des fournisseurs, refacturations de charges à des tiers.

(2) En 1999 et 1998 ce poste comprenait l'étalement du coût d'acquisition des abonnés (S.F.R. et S.R.R.) pour respectivement 775,3 millions et 309,2 millions. A partir du 1^{er} janvier 2000 ces charges ne font plus l'objet d'un étalement.

Les variations de taux de change ont en 2000 une incidence positive de 3,0 % sur le taux de croissance du chiffre d'affaires (5,1 % sur celui du résultat d'exploitation). Les principales devises concernées sont le dollar américain et la livre sterling.

2. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier 2000 est de -632,9 millions d'euros, contre -220,1 millions d'euros en 1999 (-87,1 millions d'euros à méthodes constantes). Il comprend les charges financières nettes, dont les frais financiers stockés, les plus values de cession de TIAP et VMP, le résultat de change et les provisions.

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
		méthodes constantes	
Coût du financement	-1 288,4	-871,9	-871,9
Plus values de cession de TIAP et VMP	684,8	450,6	450,6
Autres produits et charges	62,4	497,1	364,1
Provisions	-91,7	-162,9	-162,9
Résultat financier	-632,9	-87,1	-220,1
			9,3

La hausse du coût du financement est due aux effets du financement des acquisitions réalisées en 1999 et 2000. Le résultat de change, inclu dans les autres produits et charges ressort à -6,7 millions d'euros en 2000, 102,6 millions d'euros en 1999 (235,6 millions d'euros à méthodes constantes) et -10,4 millions d'euros en 1998.

3. RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

En 2000, Vivendi Universal a enregistré un résultat exceptionnel net de 2,9 milliards d'euros, contre une perte exceptionnelle de 0,8 milliard d'euros en 1999. Ce résultat exceptionnel comprend notamment les éléments suivants :

- un profit de 779,6 millions d'euros résultant de la dilution de la participation du Groupe dans Vivendi Environnement, suite à l'introduction en Bourse de cette société ;
- des plus-values et des gains résultant de la dilution de la participation du Groupe dans d'autres sociétés à hauteur de 2 997 millions d'euros, dont Dalkia (734,6 millions d'euros), Vinci (549,3 millions d'euros), BskyB (473,4 millions d'euros), CanalSatellite/MultiThématiques (408,1 million d'euros) ainsi que Sithe/GPU (371,9 millions d'euros) ;
- des frais de restructuration de 270,9 millions d'euros, dans l'édition (146,7 millions d'euros) et l'environnement (124,2 millions d'euros).

4. DOTATIONS AUX PROVISIONS

Le montant total des dotations aux provisions, nettes des reprises, constatées en 2000 dans le compte de résultat s'est élevé à 58,2 millions d'euros, contre une reprise nette de 117,8 millions en 1999.

Les dotations nettes aux provisions d'exploitation se sont élevées à 237,9 millions d'euros, contre 91 millions en 1999.

Les dotations nettes aux provisions financières se sont établies à 88,1 millions d'euros, contre des dotations nettes de 162,9 millions en 1999. Elles comprennent principalement 40,2 millions d'euros de dépréciation des titres d'autocontrôle adossés aux programmes de stock options.

Les reprises nettes de provisions exceptionnelles ont atteint 267,8 millions d'euros en 2000, contre 371,7 millions en 1999.

5. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

L'impôt sur les sociétés comprend :

- Une charge d'impôt exigible pour 789,8 millions d'euros, contre 228,9 millions d'euros en 1999. Les filiales du groupe fiscal Vivendi Universal lui ont reversé 197,8 millions d'euros, contre 474,0 millions d'euros en 1999. Depuis le 1^{er} janvier 2000, les filiales de Vivendi Environnement ne font plus partie du groupe fiscal Vivendi Universal et ne contribuent plus de ce fait à l'économie d'intégration fiscale du Groupe.
- Une charge d'impôt différé de 231,1 millions d'euros contre un produit de 1 022,1 millions d'euros en 1999. En 1999, les déficits fiscaux engendrés par le désengagement de l'activité immobilière avaient entraîné la constatation d'un produit différé de 952 millions d'euros.

La position globale de la fiscalité du Groupe Vivendi Universal dans son ensemble est de 3 907,9 millions d'euros à l'actif, contre une situation passive de 8 129,4 millions d'euros contre des soldes respectifs de 2 733,7 et 1 581,2 millions au 31 décembre 1999.

L'incidence de l'intégration d'Universal Music Group et d'Universal Studios Group sur la situation fiscale différée s'élève à 1 063,3 millions d'euros de situation active et à 7 147,3 millions d'euros au passif.

Les crédits d'impôts relatifs à des déficits fiscaux reportables du groupe fiscal Vivendi Universal et dont la recouvrabilité n'est pas encore démontrée n'ont pas été comptabilisés. Leur montant s'élève à 0,7 milliard d'euros.

Par ailleurs, des contrôles fiscaux sont en cours, notamment dans le groupe fiscal Vivendi Universal. Le Groupe n'attend pas de ces contrôles une remise en cause significative de sa situation financière d'ensemble.

Le rapprochement du taux d'imposition légal français avec le taux d'impôt réel du Groupe s'analyse comme suit :

	2000	1999	1998
Taux d'imposition légal	37,8 %	40,0 %	41,7 %
Amortissement non déductible des écarts d'acquisition	6,1 %	38,4 %	7,2 %
Différences permanentes et écritures de consolidation sans effet fiscal	-17,7 %	-79,1 %	7,1 %
Taux d'imposition réduit sur les plus-values à long terme	-5,7 %	-22,3 %	-6,1 %
Déficits fiscaux ⁽¹⁾	6,0 %	-93,9 %	-36,9 %
Autres différences nettes	-0,6 %	-7,4 %	-5,5 %
Taux d'imposition réel⁽²⁾	25,9 %	-124,3 %	7,5 %

(1) Comprend pour l'exercice 2000 l'incidence de la sortie de Vivendi Environnement du périmètre fiscal de Vivendi Universal.

(2) Le taux d'imposition réel s'obtient par division des impôts et impôts différés par le résultat net avant impôts et impôts différés.

6. ÉLÉMENTS DE COMPTE DE RÉSULTAT PRO FORMA^(*)

Le pro forma 2000 intègre en année pleine les activités de Seagram hormis celle de la branche Vins et Spiritueux.

Le pro forma 1999 reflète l'activité de Canal+ et de Seagram en année pleine ainsi que la cession de Vinci, comme si celle-ci avait été effectuée au 1^{er} janvier 1999.

Les autres mouvements de périmètre intervenus en 1999 et 2000 n'ont pas d'incidence significative sur les données pro forma présentées ci-dessous.

(en millions d'euros)	2000 pro forma	2000	1999 pro forma	1999 méthodes constantes
Chiffre d'affaires	52 521,2	41 797,6	44 000,1	40 854,5
Excédent brut d'exploitation	7 213,2	5 980,9	4 862,5	4 300,6
Résultat d'exploitation	3 143,4	2 571,4	1 869,1	1 835,5

(*) Le bilan pro forma est présenté à la note 27.

B. Bilan

7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

7.1 Variation en cours d'exercice :

(en millions d'euros)	1999	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres Mouvements	2000
Montant brut	11 268,9	8 325,3	1 205,2	-124,0	2 351,7 ⁽¹⁾	23 027,1
Dépréciations	-2 587,0	408,5	-761,4	88,5	4,4	-2 847,0
Immobilisations incorporelles nettes	8 681,9	8 733,8	443,8	-35,5	2 356,1	20 180,1

(1) dont 2 420,3 millions d'euros au titre du changement de méthode comptable concernant les droits audiovisuels chez Canal+ (cf I « Principes et Méthodes Comptables »)

La consolidation de Seagram, par intégration globale, se traduit par l'entrée d'éléments incorporels nets pour 8 716 millions d'euros dont 6 225,7 millions d'euros provenant de Universal Music Group et 2 396,6 millions d'euros de Universal Studios Group.

7.2 Répartition par secteur d'activité :

Au 31 décembre 2000, les immobilisations incorporelles nettes s'élèvent à 20 180,1 millions d'euros, qui se répartissent ainsi :

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Musique	6 225,7		
Edition	1 868,2	1 763,1	1 113,3
Télévision et Film	7 026,5	1 921,1	
Télécoms	609,8	987,1	598,9
Internet	9,1		
Total Médias & Communication	15 739,3	4 671,3	1 712,2
Services à l'Environnement	4 245,1	3 792,0	941,2
Total Vivendi Universal "Core Business"	19 984,4	8 463,3	2 653,4
Non core	195,7	218,6	629,3
TOTAL	20 180,1	8 681,9	3 282,7

7.3 Composition :

Les immobilisations incorporelles nettes comprennent notamment :

- 6 136,5 millions d'euros de catalogues et droits musicaux provenant de l'entrée de Universal Music Group.
- 1 838,8 millions d'euros de droits d'exploitation de films provenant de l'entrée de Universal Studios Group.
- 2 420,3 millions d'euros de droits de retransmission dans le domaine sportif chez Canal+ (cf. I-b « Principes et Méthodes Comptables »).
- 5 296 millions d'euros de marques, parts de marchés, fonds de commerce acquis, fonds éditoriaux (contre 5 395,7 millions en 1999). Ils ont été comptabilisés pour l'essentiel dans les secteurs Environnement (2 477,5 millions d'euros), Edition (1 747 millions d'euros), et Télévision et Film hors Universal Studios Group (1 067,7 millions d'euros).

La valeur de référence de ces parts de marché est réexaminée chaque année en fonction des critères initiaux de valorisation : position commerciale, chiffre d'affaires, excédent brut d'exploitation . . .

- 519,9 millions d'euros de mises de fonds consenties à des collectivités locales, au titre de droits d'usage des installations du domaine public (contre 516,9 millions en 1999 dans le cadre de contrats de concession de services de distribution d'eau et d'assainissement), principalement en France. Elles sont amorties sur la durée des contrats auxquels elles se rapportent.

8. ECARTS D'ACQUISITION

8.1 Variation en cours d'exercice :

(en millions d'euros)

Ecarts d'acquisition au 1^{er} janvier 2000	12 138,0
Mouvements de périmètre ⁽¹⁾	36 490,5
Ecarts de conversion et divers	425,4
Ecarts d'acquisition au 31 décembre 2000	49 053,9
Amortissements et provisions cumulés ⁽²⁾	-1 921,4
Montant net figurant au bilan	47 132,5

(1) Les déconsolidations de BskyB, Vinci et Sithe ont diminué le poste écarts d'acquisition de 3 166 millions d'euros sur la période. L'incidence des acquisitions de l'exercice est décrite au paragraphe 6.2.

(2) Dont 634,2 millions d'euros de l'exercice y compris 85,8 millions d'euros d'amortissements exceptionnels.

Les mouvements de l'exercice intègrent l'incidence des affectations définitives d'écarts d'acquisitions relatifs à des acquisitions réalisées en 1999. Ainsi l'affectation définitive de l'écart d'acquisition initial de Canal+ en 1999 a conduit à une augmentation de la valeur brute des écarts d'acquisition de 361 millions d'euros.

8.2 Opérations de l'exercice

8.2.1 Fusion de Vivendi, Seagram et Canal+

Le 8 décembre 2000, Vivendi, Seagram et Canal+ ont finalisé leur processus de rapprochement visant à regrouper les activités des trois groupes dans la Communication.

8.2.1.1 Acquisition de Seagram par échange contre des actions Vivendi Universal ou contre des titres échangeables en actions Vivendi Universal

Conformément à l'Accord de Rapprochement entre Vivendi Universal et Seagram, chaque actionnaire ayant répondu favorablement à l'offre d'échange a reçu à son choix soit 0.80 « American Depositary Shares » (ADS) Vivendi Universal, soit 0.80 action échangeable émise par ExchangeCo, sous-filiale de droit canadien détenue à 100 % par Vivendi Universal.

Le coût d'acquisition des titres Seagram a été déterminé sur la base du nombre d'obligations remboursables en actions (ORA) émises par Vivendi Universal au profit de sa sous-filiale Vivendi Universal Holding SAS (sous-filiale à 100 % de Vivendi

Universal) pour permettre la livraison des actions Vivendi Universal aux actionnaires de Seagram, dans le cadre tant de l'échange immédiat que de l'échange différé pour les porteurs d'actions échangeables.

Ce coût d'acquisition a été calculé sur la base d'un cours de référence de 91,45 € (moyenne des cours de clôture de l'action Vivendi sur 11 jours centrés autour du 4 juillet, date à laquelle la parité d'échange a été fixée).

Une affectation préliminaire de ce coût d'acquisition a été effectuée comme suit et sera finalisée avant la clôture de l'exercice 2001. L'affectation définitive ne devrait pas en différer de manière significative.

(en millions d'euros)

Actifs incorporels identifiables	8 785
Investissement dans USA Networks	5 904
Actif net de la branche Vins & Spiritueux	8 759
Ecart d'acquisition	25 345
Dette nette	-8 921
Impôts différés	-6 253
Autres	-1 054
Coût d'acquisition	32 565

Par ailleurs, les écarts d'acquisition comptabilisés antérieurement par Seagram ont été annulés.

L'écart d'acquisition résiduel résultant de cette opération est amorti sur une durée de 40 ans à compter du 9 décembre 2000.

8.2.1.2 Rachat des intérêts minoritaires de l'activité non réglementée de Canal+ SA

A l'issue de l'opération, Vivendi Universal détient 100 % de Groupe Canal+ (nouvelle structure regroupant l'ensemble des activités non réglementées par la législation française) et conserve par ailleurs 49 % de Canal+ S.A. (exploitation de la chaîne Canal+ en France).

Le coût d'acquisition des intérêts minoritaires dans Groupe Canal+ (51 %) a été déterminé en tenant compte principalement de la revalorisation de la quote-part des actifs et passifs acquis sur la base d'un cours de référence de 94,88 € (moyenne des cours de clôture de l'action Vivendi sur 11 jours centrés

autour du 20 juin 2000, date à laquelle les conditions de l'opération ont été fixées et rendues publiques).

L'écart d'acquisition résultant de cette opération s'élève à 12 544 millions d'euros et n'a pas été affecté. Il est amorti sur une durée de 40 ans à compter du 9 décembre 2000.

Par ailleurs, cette opération n'a pas remis en cause l'écart d'acquisition relatif à Canal+ existant antérieurement dans les comptes de Vivendi Universal.

8.2.2 Acquisitions dans l'activité Internet

Les acquisitions du Groupe dans le cadre du développement de son activité Internet ont concerné pour l'essentiel l'acquisition de 22,4 % de Scoot.com. Plc et le rachat de 100 % du capital de i-France. Ces deux opérations ont généré des écarts d'acquisition de respectivement 359 millions d'euros et 146 millions d'euros, qui sont amortis sur une durée de sept ans.

8.2.3 Acquisitions dans l'activité Télécoms

L'acquisition de 100 % du capital de la société hongroise United Telecom Investment s'est traduite dans les comptes du Groupe par un écart d'acquisition de 122 millions d'euros.

9. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

9.1 Variation en cours d'exercice :

(en millions d'euros)	1999	Mouvements de périmètre	Acquisitions Dotations	Cessions Reprises	Autres mouvements	2000
Immobilisations du domaine privé	26 569,1	-2 353,0	4 147,9	-3 091,8	398,6	25 670,8
Immobilisations du domaine concédé	3 985,8	-535,4	235,7	-65,8	2 040,6	5 660,9
Immobilisations corporelles brutes	30 554,9	-2 888,4	4 383,6	-3 157,6	2 439,2	31 331,7
Amortissements	-10 577,5	1 945,4	-2 212,4	795,2	-1 293,6	-11 342,9
Immobilisations corporelles nettes	19 977,4	-943,0	2 171,2	-2 362,4	1 145,6	19 988,8

A la clôture de l'exercice, les immobilisations brutes du domaine privé comprennent des terrains (2 173,6 millions d'euros contre 1 877,4 millions d'euros en 1999), des constructions (4 660,2 millions d'euros contre 3 902,7 millions d'euros en 1999), des installations techniques (10 858 millions d'euros contre 13 474,1 millions d'euros en 1999), et diverses autres

8.3 Répartition par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Musique	14 208,0		
Edition	575,6	586,2	299,9
Télévision et Film	24 583,5	2 176,2	466,0
Télécoms	1 745,0	1 656,8	1 509,2
Internet	664,4	53,6	57,3
Total Médias et Communication	41 776,5	4 472,8	2 332,4
Services à l'Environnement	5 332,4	4 685,9	1 746,3
Total Vivendi Universal "Core Business"	47 108,9	9 158,7	4 078,7
Non core	23,6	1 229,9	436,2
TOTAL	47 132,5	10 388,6	4 514,9

immobilisations (7 979 millions d'euros dont 752 millions d'euros d'immobilisations en cours, contre 7 314,8 millions d'euros dont 1 371,6 millions d'euros d'immobilisations en cours en 1999).

Les mouvements de périmètre concernent principalement l'entrée de Seagram (2 589,2 millions d'euros), et les décon-

Comptes Consolidés

solidations de Sithe (-3 024,7 millions d'euros) et de Vinci (-2 230,8 millions d'euros).

9.2 Répartition par secteurs d'activité :

(en millions d'euros)	2000			Immobilisations corporelles nettes	(Rappel 1999)	(Rappel 1998)
	Immobilisations du domaine privé	Immobilisations du domaine concédé	Amortissements			
Musique	543,0		-22,1	520,9		
Edition	576,3		-295,2	281,1	299,6	371,1
Télévision et Film	4 477,8	0,8	-1 828,8	2 649,8	607,8	
Télécoms	4 419,3	7,8	-1 423,2	3 003,9	2 636,9	2 104,4
Internet	24,7	0,2	-8,7	16,2		
Total Médias & Communication	10 041,1	8,8	-3 578,0	6 471,9	3 544,3	2 475,5
Services à l'Environnement	14 333,2	5 644,4	-7 557,3	12 420,3	14 126,9	7 385,4
Total Vivendi Universal "Core Business"	24 374,3	5 653,2	-11 135,3	18 892,2	17 671,2	9 860,9
Non core	1 296,5	7,7	-207,6	1 096,6	2 306,2	2 381,2
TOTAL	25 670,8	5 660,9	-11 342,9	19 988,8	19 977,4	12 242,1

10. TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE

Les principales sociétés mises en équivalence sont les suivantes :

(en millions d'euros)		Pourcentage détenu (taux direct)	Quote-part de la situation nette au 31.12.2000	Dont quote-part de résultat de l'exercice 2000
USA Networks LLC		49,00 %	5 310,0	
Elektrim Telekomunikacja SP Zoo	(1)	49,00 %	1 148,7	-30,5
Sithe Energies	(2)	34,21 %	820,5	
UC Development Partners		50,00 %	395,5	
Telecom Développement	(3)	50,00 %	268,6	27,2
Universal Studios Florida		50,00 %	141,9	
Port Aventura		31,00 %	95,6	
Realia Business SA	(4)	23,31 %	89,8	15,0
Xfera Moviles		26,21 %	74,6	-6,2
Universal Studios Japan		29,00 %	69,9	
Philadelphia Suburban	(5)	17,02 %	73,1	10,5
UGC		39,34 %	73,4	-1,7
Scoot Com PLC		22,40 %	65,4	-15,0
UGC Ciné Cité	(6)	16,86 %	63,7	-2,5
Domino		30,00 %	57,4	8,4
South Staffordshire		31,74 %	54,3	10,6
Vizzavi Europe		50,00 %	-43,8	-44,2
Société Financière de Distribution (SFD)		49,00 %	-47,0	-37,1
Autres (valeur unitaire de la quote-part de la situation nette inférieure à 40 millions d'euros)			464,9	-152,7
TOTAL			9 176,5	-218,2

En raison de l'opération sur son capital (principalement émission d'actions échangées contre des actions Snyder), Havas Advertising a été déconsolidée, le taux de participation du Groupe étant ramené à 11,36 % contre 19,71 % en 1999. Au cours de l'exercice, la cession partielle de Vinci a entraîné la sortie de Cofiroute. British Sky Broadcasting a été déconsolidée le 30 septembre 2000 après prise en compte du résultat de la période (quote-part de pertes de 118,9 millions d'euros).

1) L'actionnaire principal est Elektrim.

2) Cette société est consolidée globalement sur l'exercice et mise en équivalence au 31 décembre 2000. Le pourcentage de détention indiqué correspond aux droits de vote.

3) L'actionnaire de référence de Télécom Développement reste la S.N.C.F.

4) Depuis le début de l'année, l'activité immobilière de FCC est consolidée par mise en équivalence suite à la création de la société Realia Business SA (47,57 % FCC -52,43 % Caja Madrid). En 1999, cette activité était consolidée globalement dans la société FCC Inmobiliaria SA.

5) Vivendi Environnement est le principal actionnaire de cette société.

6) L'actionnaire principal est le groupe U.G.C.

11. TITRES DE PARTICIPATION NON CONSOLIDÉS

(en millions d'euros)	Pourcentage du capital détenu au 31.12.2000	Valeur comptable 2000	Valeur comptable 1999
Havas Advertising ⁽¹⁾	11,36 %	340,4	
Fovarosi Csatomazasi Muvek Reszvenytarsasag ⁽²⁾⁽³⁾⁽⁴⁾	25,00 %	76,2	37,8
Genova Acque	16,90 %	38,3	
Apa Nova Bucaresti ⁽²⁾⁽³⁾	100,00 %	35,0	
People PC ⁽²⁾	35,00 %	27,2	
Misrfone	7,00 %	22,5	22,5
Generale de Transport et d'Industrie	7,80 %	21,5	
Elektrim Telekomunikacija SP Zoo ⁽⁵⁾	49,00 %		1 209,2
Canal Satellite ⁽⁶⁾	30,05 %		304,0
Mediaset SpA ⁽⁷⁾	3,50 %		143,6
Autres titres (valeur unitaire brute comptable inférieure à 20 millions d'euros pour 2000)		708,6	1 000,2
Valeur comptable brute		1 269,7	2 717,3
Provisions pour dépréciation		-269,4	-301,7
Valeur comptable nette		1 000,3	2 415,6

1) La valeur de marché des titres Havas Advertising au 29/12/2000 s'élève à 461,1 millions d'euros. Le montant total des capitaux propres de la société s'élevait à 1 127,0 millions d'euros au 31/12/2000, dont 89,2 millions d'euros au titre du résultat de l'exercice.

2) Sociétés acquises ou créées à la fin de l'exercice 2000.

3) Participations consolidées en 2001.

4) Complément d'acquisition de 12,5 % en 2000.

5) Participation consolidée en 2000.

6) Participation cédée au Groupe Lagardère en début d'année 2000.

7) Au cours de l'exercice 2000, les titres Mediaset SpA ont été échangés contre des obligations Mediaset à hauteur de 102 millions d'euros, et reclassés en valeurs mobilières de placement pour le solde.

12. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Les TIAP sont des titres cotés (à l'exception de Facic), non consolidés, qui font partie du portefeuille du Groupe dont la valeur globale est précisée en note 17.

(en millions d'euros)	%	Au 31.12.2000		%	Au 31.12.1999	
		Valeur comptable brute	Estimation ⁽¹⁾ boursière		Valeur comptable brute	Estimation boursière
British Sky Broadcasting ⁽²⁾	18,84 %	1 232,8	6 179,2			
Dupont ⁽³⁾	1,60 %	853,3	853,3			
USAi Common and class B Shares ⁽³⁾⁽⁴⁾	9,00 %	571,8	571,8			
Saint-Gobain	1,60 %	124,1	228,0	1,56 %	119,2	249,9
Washington-Baltimore (via FACIC) ⁽⁵⁾	9,96 %	181,2	185,5	9,96 %	185,1	185,1
Eiffage		56,6	39,7	4,65 %	56,6	42,6
Alcatel				0,98 %	145,1	443,9
Autres TIAP (d'une valeur comptable unitaire inférieure à 40 millions d'euros)		261,4	189,4		49,0	106,7
TOTAL BRUT		3 281,2	8 246,9		555,0	1 028,2
Dépréciation		-17,0			-20,6	
TOTAL NET		3 264,2			534,4	

(1) Cours au 29 décembre 2000.

(2) Après reclassement de 4,17 % des titres en valeurs mobilières de placement au titre de la couverture de l'emprunt obligataire échangeable en actions BSKyB.

(3) L'estimation boursière des actions Dupont et USAi est identique à la valeur comptable en raison de l'allocation à ces actifs d'une partie de l'écart de première consolidation généré par l'acquisition de Seagram.

(4) 18,2 millions d'actions USAi Common Shares pour une valeur de 425,6 millions d'euros et 13,4 millions d'actions USAi Class B Shares pour une valeur de 146,2 millions d'euros.

(5) Filiale du groupe Southwestern Bell Corporation, société non cotée estimée à 160 millions de dollars.

13. TITRES IMMOBILISÉS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Après provision pour dépréciation de 77,3 millions d'euros, les titres immobilisés et autres immobilisations financières s'élèvent à 11 836,9 millions d'euros, contre 2 561,1 millions en 1999.

Dans ce total, les titres immobilisés représentent 9 051 millions d'euros contre 395,2 millions en 1999. Les titres immobilisés comprennent à hauteur de 8 759 millions d'euros l'actif net de la branche Vins et Spiritueux de Seagram. La cession de ces titres engagée fin 2000 sera finalisée au cours de l'exercice 2001.

14. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS PAR ACTIVITÉ

(en millions d'euros)	2000	1999
Musique ⁽¹⁾	111,5	
Edition	253,1	197,5
Télévision et Film ⁽²⁾	567,5	759,7
Télécoms	85,0	86,4
Internet	0,5	
Médias & Communication	1 017,6	1 043,6
Services à l'environnement	1 491,2	2 102,7
Vivendi Universal "Core Business"	2 508,8	3 146,3
Non core ⁽³⁾	710,7	1 754,0
TOTAL	3 219,5	4 900,3

(1) Au 31 décembre 2000, entrée de Universal Music Group 111,5 millions d'euros.

(2) Au 31 décembre 2000, entrée de Universal Studios Group 151,4 millions d'euros.

(3) Au 31 décembre 2000, déconsolidation de Vinci (-332,7 millions d'euros) et désengagement de l'immobilier (cession de Nexity).

Les montants indiqués sont des valeurs après déduction des provisions pour dépréciation de 578,1 millions d'euros au 31.12.2000, dont 311,5 millions d'euros dans le secteur de l'immobilier.

Chez Vivendi Valorisation, les stocks s'élèvent à 710,4 millions d'euros nets de 311,5 millions d'euros de provision, contre 814,9 millions d'euros en 1999 nets de 335,9 millions d'euros de provision. Ils correspondent principalement à des opérations pluriannuelles d'aménagement en Ile-de-France dans le quartier d'affaires de La Défense, en province et à l'étranger, à Babelsberg, près de Postdam en Allemagne.

Les stocks et travaux en cours de la branche Télévision et Film sont relatifs notamment aux films et programmes de Canal+ (411,7 millions d'euros) et de Universal Studios Group (151,4 millions d'euros).

15. PROVISIONS POUR DÉPRÉCIATION DES ÉLÉMENTS D'ACTIF CIRCULANT, AUTRES QUE LES STOCKS

Elles comprennent les provisions pour dépréciation des créances d'exploitation pour 1 124,5 millions d'euros, contre 1 068,3 millions d'euros en 1999 et celles relatives aux créances financières 143,6 millions d'euros, contre 249,8 millions d'euros en 1999.

16. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Les valeurs mobilières de placement et les disponibilités comprennent des valeurs mobilières cotées pour 4 726 millions d'euros, des valeurs mobilières non cotées pour 2 967 millions d'euros (SICAV et fonds communs de placement) et des disponibilités pour 3 271,4 millions d'euros. Au total (après 345,6 millions d'euros de provisions pour dépré-

ciation), ces rubriques sont inscrites au bilan pour 10 618,8 millions d'euros.

17. PORTEFEUILLE DU GROUPE

17.1 Titres d'autocontrôle

Vivendi Universal et ses filiales détiennent 98 520 629 actions de Vivendi Universal pour un montant brut de 5 352,2 millions d'euros, correspondant à un prix de revient moyen de 54 euros par titres. La plus grande partie de la ligne (61 %) est inscrite en valeurs mobilières de placement. Le solde vient en déduction des fonds propres et correspond pour l'essentiel aux 36 millions d'actions démembrées, dont la nue propriété a été transférée aux actionnaires de Seagram ayant opté pour une acquisition différée de leurs titres Vivendi Universal. Environ 44,5 millions de titres sont destinés à couvrir les plans d'options d'achats d'actions offertes aux salariés du Groupe.

Au cours de l'exercice, les acquisitions ont porté sur un total de 46 251 388 actions à un prix moyen de 88 euros et les cessions sur 5 123 505 actions au prix unitaire moyen de 98 euros.

17.2 Autres titres du portefeuille

Ce portefeuille est composé d'actions et d'obligations convertibles cotées en bourse (à l'exception de Facic, cf. supra) émises par des sociétés non consolidées par Vivendi Universal. Ces valeurs sont classées au bilan, parmi les titres de participation non consolidés, les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) ou les valeurs mobilières de placement. L'estimation des TIAP (boursière à l'exception de la participation de 10 % dans la franchise du radiotéléphone de Washington-Baltimore, prise à sa valeur de réalisation) au 31 décembre 2000 est de 8 246,9 millions d'euros, pour une valeur comptable nette de 3 264,2 millions d'euros.

B. Bilan Passif

18. CAPITAUX PROPRES ET INTÉRÊTS HORS GROUPE

1) *Capitaux propres part du Groupe*

(en millions d'euros)	Capital	Primes d'émission	Réserves	Résultat	Capitaux propres
MONTANT AU 31.12.1998	2 431,0	3 429,1	859,3	1 120,8	7 840,2
Augmentation de capital ⁽²⁾	845,1	5 232,0			6 077,1
Imputation d'écarts d'acquisition		-4 310,3			-4 310,3
Affectation du résultat et dividendes distribués			707,3	-1 120,8	-413,5
Différences de conversion ⁽⁴⁾			383,3		383,3
Reprises sur écarts de réévaluation et divers			-116,0		-116,0
Résultat 1999				1 431,4	1 431,4
MONTANT AU 31.12.1999	3 276,1	4 350,8	1 833,9	1 431,4	10 892,2
Changement de méthode ⁽¹⁾			-115,7		-115,7
MONTANT AU 31.12.1999	3 276,1	4 350,8	1 718,2	1 431,4	10 776,5
Augmentation de capital ⁽²⁾	2 668,4	22 781,6	18 792,0		44 242,0
Imputation d'écarts d'acquisition ⁽³⁾		781,0	-44,0		737,0
Affectation du résultat et dividendes distribués			865,7	-1 431,4	-565,7
Différences de conversion ⁽⁴⁾			-735,3		-735,3
Reprises sur écarts de réévaluation et divers			-78,4		-78,4
Résultat 2000				2 299,0	2 299,0
MONTANT AU 31.12.2000	5 944,5	27 913,4	20 518,2	2 299,0	56 675,1

(1) Les changements de méthode comptable (cf. principes et méthodes comptables) ont eu les incidences suivantes sur les fonds propres :

- la prise en compte des écarts de conversion sur créances et devises non constatés en résultat sur les exercices antérieurs a majoré les fonds propres de 44,8 millions d'euros.
- La comptabilisation en charges de la période des coûts d'acquisition d'abonnés par SFR et SRR (Cegetel) s'est traduite par une incidence négative de 160,5 millions d'euros sur les capitaux propres au titre des exercices antérieurs.

(2) En 2000, fusion Seagram (32 566,9 millions d'euros), acquisition de 51% de Groupe Canal+ (12 394,5 millions d'euros), annulation de l'autocontrôle ex Vivendi S.A. (-1 244,6 millions d'euros), plan d'épargne Groupe (595,4 millions d'euros), bons de souscription (35,9 millions d'euros), levée d'options d'achat (15,6 millions d'euros). En 1999, augmentation du capital avec droits préférentiels de souscription (2 681 millions d'euros), fusion absorption Pathé (522 millions d'euros), apport titres British Sky Broadcasting par WEI (325 millions d'euros), apport titres Canal+ par Richemont (1 373 millions d'euros), plan d'épargne Groupe (480 millions d'euros), levées de stock-options (44 millions d'euros), conversion d'obligations et bons (613 millions d'euros), bons de souscription (39,1 millions d'euros).

(3) En 2000, la déconsolidation de BSKyB et de Vinci, ainsi que la cession de Nexity et de 34 % de notre participation dans Multithématiques se sont traduites par la reprise d'écarts d'acquisition imputés antérieurement sur les capitaux propres selon les anciennes dispositions énoncées par la COB en 1988, à hauteur de 737 millions d'euros. Le total des imputations à la clôture de l'exercice ressort à 4 485 millions d'euros. En l'absence d'imputation sur les capitaux propres, le cumul des amortissements relatifs à ces écarts d'acquisition s'élèverait au 31/12/2000 (dans l'hypothèse d'un amortissement linéaire sur les durées habituelles du Groupe) à 291,2 millions d'euros, dont 116,8 millions d'euros au titre des dotations de la période.

(4) En 1999, les principales variations ont concerné le dollar US (230 millions d'euros) et la livre sterling (141 millions d'euros). En 2000, les principales variations ont concerné le dollar US (-690 millions d'euros) et la livre sterling (-37 millions d'euros). Au 31 décembre 2000, le montant cumulé de la réserve était négatif de 486,4 millions d'euros.

2) Variation des intérêts hors-Groupe :

Ils s'élèvent à 9 787,4 millions d'euros au 31 décembre 2000, contre 4 052,4 millions au 31 décembre 1999 et 2 423 millions en 1998.

L'évolution est due principalement aux mouvements de périmètre pour 5 001,1 millions d'euros, avec l'intégration de Seagram 2 415 millions d'euros et l'introduction en bourse de Vivendi Environnement 2 914,9 millions d'euros. En sens inverse, le rachat des minoritaires de Canal+ diminue le poste de 416 millions d'euros.

La part du résultat revenant aux intérêts hors Groupe ressort à 624,9 millions d'euros. La quote-part dans la distribution de dividendes et les différences de conversion s'élèvent respectivement à -80,1 millions d'euros et +189,8 millions d'euros.

19. PRODUITS DIFFÉRÉS

Figurent notamment dans cette rubrique :

- Le paiement d'avance du loyer du bail à construction d'une durée de 55 ans consentie à la société Philip Morris Capital Corporation fin 1995 pour 196,5 millions d'euros, ainsi que celui du bail emphytéotique de l'immeuble Lindencorso à Berlin d'une durée de 50 ans consenti fin 1997 à un fonds d'investisseurs allemands pour 90,8 millions. Ces produits sont amortis de façon linéaire sur les durées des baux.
- Les paiements effectués depuis fin 1997 au titre d'un produit de titrisation de créances futures, dans le cadre du financement des installations de cogénération du secteur Energie. Ce produit est amorti, depuis le 1^{er} janvier 1998, de façon actuarielle, sur la durée de ces créances, soit entre 5 et 12 ans. Le solde à la clôture s'élève à 807,4 millions d'euros.

En outre, cette rubrique comprend également des subventions d'investissement pour un montant de 465,7 millions, contre 405,5 millions en 1999.

20. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

20.1 Variation des provisions pour risques et charges :

(en millions d'euros)	1999	Mouvements de périmètre (acquisitions et premières consolidations) et divers	Ecart de conversion	Dotations nettes	2000
Provisions pour renouvellement & garantie totale ⁽¹⁾	432,7	-82,0	0,3	12,5	363,5
Provisions pour retraite ⁽²⁾	591,6	-121,9	-0,4	-1,0	468,3
Provisions pour risques et charges financières ⁽³⁾	458,3	-20,5		-102,0	335,8
Autres provisions pour risques et charges ⁽⁴⁾	5 400,7	-441,7	32,1	-212,9	4 778,2
TOTAL DES PROVISIONS	6 883,3	-666,1	32,0	-303,4	5 945,8

(1) Cette provision concerne les services à l'Environnement et est destinée à couvrir les charges de renouvellement non couvertes par ailleurs.

(2) Voir note 32. Engagements de retraite.

(3) A la clôture de l'exercice, cette rubrique correspond uniquement à l'amortissement de caducité et concerne essentiellement les services à l'Environnement.

(4) Ce poste concerne principalement les services à l'Environnement pour 2,1 milliards d'euros, Vivendi Valorisation pour 1,0 milliard d'euros et Groupe Canal+ pour 0,8 milliard d'euros.

Les mouvements de périmètre concernent principalement la cession de Vinci (1,4 milliard d'euros) et de Nexity (0,3 milliard d'euros).

20.2 Répartition par secteur d'activité :

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Musique	166,6	—	—
Edition	232,2	303,7	261,1
Télévision et Film	876,5	400,2	
Télécoms	108,9	128,3	143,3
Internet	9,5		
Total Médias & Communication	1 393,7	832,2	404,4
Services à l'Environnement	3 102,5	2 775,1	1 739,2
Total Vivendi Universal "Core Business"	4 496,2	3 607,3	2 143,6
Non core	1 449,6	3 276,1	3 788,1
TOTAL	5 945,8	6 883,3	5 931,7

21. TITRES SUBORDONNÉS À DURÉE INDÉTERMINÉE (TSDI)

Ils comprennent principalement :

- un prêt de 244 millions d'euros destiné au financement de l'usine d'assainissement de Saragosse souscrit par OTV,

filiale de Vivendi Environnement, le 27 décembre 1991, pour une durée de quinze ans ;

- un prêt d'une durée de 15 ans souscrit le 29 janvier 1991 pour 70 millions de dollars par Energies USA.

Les risques de change et de taux ont été couverts.

22. FINANCEMENTS DE PROJETS

La déconsolidation du Groupe Sithe a entraîné la sortie du bilan consolidé des financements dits « sans recours » (1 193 millions d'euros au 31 décembre 1999) dont la garantie reposait exclusivement sur les actifs financés (centrales de production d'électricité).

Ces dettes avaient leur contrepartie à l'actif du bilan, principalement au poste immobilisations du domaine privé, pour un montant de 1 373,3 millions d'euros.

23. DETTES FINANCIERES A LONG TERME

23.1 Analyse par activité :

(en millions d'euros)	Montant au 31.12.99	Emprunts nouveaux	Remboursements	Mouvements de périmètre	Différence de change reclassement et changement de méthode	Montant au 31.12.2000
• Musique	—					
• Edition	121,3	6,5	-31,9	22,4	-27,5	90,8
• Télévision et Film	1 581,0	83,3	-150,7	-3,6	-416,7	1 093,4
• Internet	—	38,1	-5,3	0,1	8,9	41,8
• Télécoms	1 024,6	446,6	-205,6	133,6	-6,2	1 392,9
Total Médias & Communication	2 726,9	574,5	-393,5	152,5	-441,5	2 618,9
• Services à l'Environnement	19 469,7	7 047,5	-5 158,0	554,3	-10 566,9	11 346,6
Total Vivendi Universal "Core Business"	22 196,6	7 622,0	-5 551,5	706,8	-11 008,4	13 965,5
• Non core	3 840,3	185,9	-1 773,4	-1 199,6	-276,5	776,7
• Holdings	-6 982,2	8 501,9	-6 050,6	2 810,0	10 782,7	9 061,8
TOTAL	19 054,7	16 309,8	-13 375,5	2 317,2	-502,2	23 804,1

23.2 Echancier :

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Echéance à plus d'1 an et 2 ans au plus	7 324,7	4 781,0	2 435,6
Echéance à plus de 2 ans et 5 ans au plus	12 562,1	8 080,9	2 485,5
Echéance à plus de 5 ans	3 917,3	6 192,8	4 861,4
TOTAL	23 804,1	19 054,7	9 782,5

23.3 Dettes garanties par des sûretés réelles :

A la fin de l'année 2000, un montant de 1,8 milliard d'euros de dettes auprès d'établissements bancaires avait donné lieu à la mise en place de garanties réelles dont 787 millions d'euros de contre-garantie apportée par Vivendi Universal à Bayerische Landesbank dans le cadre de la cogénération et 600 millions d'euros de garantie pour le financement des installations de distribution d'eau à Berlin (C.G.E. Deutschland).

23.4 Dettes financières à long terme en devises :

En dehors de la zone euro, elles comprennent principalement des emprunts en dollars pour 428 millions d'euros. Il s'agit, pour l'essentiel, de dettes souscrites par des filiales étrangères, sans risques de change.

23.5 Emprunts obligataires :

Vivendi Universal a émis le 5 juillet 2000 un emprunt obligataire assorti d'une option d'échange en actions BskyB ou espèces pour un montant de 1,44 milliard d'euros. D'une durée de 3 ans, cet emprunt représente 59 455 000 obligations d'une valeur nominale de 24,22 euros. Ces obligations peuvent être échangées à tout moment pendant la durée de vie de l'emprunt. A l'échéance, le 5 juillet 2003, les obligations en circulation seront rachetées au prix de 24,87 euros par obligation.

Après absorption de Vivendi, Vivendi Universal a repris à son bilan les obligations Océane (1,25 %) à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (1 pour

3,047 actions), émises le 26 janvier 1999, d'une valeur nominale de 282 euros, pour un montant global de 1,7 milliard d'euros. Les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2004 par remboursement au pair. Au 31 décembre 2000, il reste 6 024 347 obligations en circulation.

24. ENDETTEMENT FINANCIER NET

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Financements de projets		1 193,0	1 059,7
Autres dettes financières			
à long terme	23 804,1	17 861,7	8 722,8
dont crédit-bail	629,3	818,0	892,9
Sous-total des dettes financières à long terme	23 804,1	19 054,7	9 782,5
Titres subordonnés à durée indéterminée	150,1	178,3	174,0
Créances financières à long terme	-1 502,3	-1 273,6	-1 960,3
Trésorerie nette négative ⁽¹⁾	3 062,2	4 873,3	-1 494,1
dont crédit-bail	39,7	53,2	66,4
Endettement financier net⁽²⁾	25 514,1	22 832,7	6 502,2

(1) Elle comprend les dettes financières à court terme, diminuées des créances financières à court terme, des valeurs mobilières de placement et de disponibilité.

(2) Dont subrogation de créances 496 millions d'euros en 2000, 290 millions d'euros en 1999 et 600,1 millions d'euros en 1998.

L'endettement financier net du groupe est ramené à 16,5 milliards d'euros après prise en compte de la cession de l'activité Vins et Spiritueux de Seagram et de la conversion des ACEs(*), dont 13,1 milliards au titre de Vivendi Environnement.

(*) « Titres de Participation à Taux de Conversion Variable ».

25. INSTRUMENTS DE GESTION DE LA DETTE FINANCIÈRE ET DES RISQUES FINANCIERS

a) Instruments de gestion de la dette

En 2000, les couvertures du Groupe (rendant fixes des taux d'intérêt initialement variables) ont porté en moyenne sur 7,5 milliards d'euros de dettes financières à long et court termes. Les instruments utilisés ont été, presque exclusivement, des "swaps" et des "caps". Ces couvertures sont en

euros à hauteur de 7,4 milliards et concernent principalement Vivendi Universal (6,4 milliards). Leur durée était de près de dix ans. Compte-tenu des couvertures et des émissions à taux fixe, la part à taux variable du total de l'endettement financier du Groupe a été de l'ordre de 35 %, contre 18,5 % en 1999.

En 2000, 91 % de l'endettement financier net moyen du Groupe étaient libellés en euros. Son coût moyen (marges bancaires incluses) a été, sur l'ensemble de l'année, de 4,82 %, contre 4,1 % en 1999. Le solde de l'endettement était, pour l'essentiel, libellé en dollars US, en livres sterling et en dollars australiens, à un coût de financement moyen de, respectivement 7,12 %, 7,32 % et 6,72 %. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux moyen de 5,15 %, marge incluse, en 2000, contre 5,13 % en 1999 et 5,44 % en 1998.

Les couvertures de taux d'intérêt portant sur les exercices suivants (2001-2009) représentent en moyenne 4,8 milliards d'euros au taux maximum de 4,59 %.

La ventilation des couvertures est la suivante :

Couvertures des taux d'intérêt en vigueur en 2000 (en millions d'euros)

Instruments	Montant moyen	Taux moyen	Contreparties
Swap payeur taux fixe	5 867,3	4,30 %	Banques
Achat de cap	1 599,0	4,61 %	Banques
Sous-total	7 466,3	4,36 %	

Couvertures des taux d'intérêt portant sur les exercices suivants (2001-2009)

Instruments	Montant moyen	Taux moyen	Contreparties	Durée Effective
Swap payeur taux fixe	3 499,9	4,51 %	Banques	9 ans
Achat de cap	1 257,0	4,79 %	Banques	9 ans
Sous-total	4 756,9	4,59 %		

En conclusion, l'endettement à taux fixe du Groupe, constitué par les emprunts à taux fixe existants et les dettes à taux

variables, représentera 16,9 milliards d'euros en 2001, 16,9 en 2002 et 14,2 en 2003. Par rapport à la dette prévisionnelle moyenne du Groupe, le ratio de couverture à taux fixe serait respectivement de 75 % en 2001, de 94 % en 2002 et de 80 % en 2003.

b) Instruments de gestion des risques financiers

En 1997, le Groupe a finalisé sa politique de couverture des principaux risques financiers liés aux obligations de renouvellement des secteurs de l'Eau et de l'Energie et, au risque de non remboursement du principal de certains crédits-vendeurs à long terme consentis dans le passé, à l'occasion de la cession d'actifs immobiliers.

Ces différents engagements qui reposaient auparavant sur Vivendi Universal au titre des dépenses de renouvellement et de garantie totale des sociétés d'eau et de chauffage ont été intégralement transférés en 2000 à Vivendi Environnement.

Les deux swaps que Vivendi Universal avait mis en place en 1997 (d'une durée de 15 ans) pour couvrir des obligations avec General Re Financial Products Inc ont été maintenus. Ils ont donné lieu en 2000 à un versement de 249 millions d'euros à General Re Financial Products Inc. En contrepartie, cette dernière a remboursé à Vivendi Universal un montant de 211 M€.

En 2000, la cession par les filiales financières de Vivendi Universal, des crédits-vendeurs qui avaient été consentis au cours d'exercices passés, dans le cadre de la vente de certains actifs immobiliers, a pris fin. La dernière opération a été couverte par le versement par General Re Financial Products Inc. d'un montant de 148 millions d'euros en produits exceptionnels.

26. DETTES ET CRÉANCES D'EXPLOITATION

Dans le bilan consolidé, les comptes de régularisation actif (charges constatées d'avance) sont compris dans la rubrique des créances d'exploitation pour un montant de 845,6 millions d'euros contre 877 millions d'euros en 1999.

Les comptes correspondant au passif (produits constatés d'avance) sont intégrés aux dettes d'exploitation pour

1 251,5 millions d'euros en 2000 contre 2 426 millions d'euros en 1999.

27. BILAN PRO FORMA

Le bilan pro forma 1999 intègre le bilan de Seagram au 31 décembre 1999 après reclassement des actifs et passifs liés à la branche Vins et Spiritueux en titres immobilisés. Par ailleurs, ce pro forma ne comprend pas la contribution de Vinci déconsolidée au cours de l'année 2000.

Les autres mouvements de périmètre intervenus en 2000 n'ont pas d'incidence significative sur les données pro forma présentées ci-dessus.

Le compte de résultat pro forma est présenté à la note 6 « Eléments de compte de résultat pro forma ».

ACTIF

(en millions d'euros)	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999 pro forma
Immobilisations incorporelles	20 180,1	11 256,4	15 267,7
Ecarts d'acquisition	47 132,5	10 388,6	46 640,3
Immobilisations corporelles	19 988,8	19 977,4	22 074,9
Immobilisations financières	25 277,9	6 293,0	20 367,1
Actif immobilisé	112 579,3	47 915,4	104 350,0
Stocks et Travaux en cours	3 219,5	4 348,3	4 434,6
Créances d'exploitation	23 149,7	22 164,1	21 225,1
Créances financières à court terme et liquidités	11 789,4	10 185,9	11 349,3
Actif circulant	38 158,6	36 698,3	37 009,0
TOTAL DE L'ACTIF	150 737,9	84 613,7	141 359,0

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

PASSIF

(en millions d'euros)	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999 pro forma
Capitaux propres (après résultat de l'exercice)	56 675,1	10 776,5	54 397,9
Intérêts hors groupe	9 787,4	3 754,5	5 232,4
Produits différés	1 560,1	1 306,4	1 305,6
Provisions	5 945,8	6 704,2	5 298,0
Titres subordonnés à durée indéterminée (TSDI)	150,1	178,3	178,3
Dettes financières à long terme	23 804,1	19 054,7	26 181,5
Autres dettes à long terme	6 337,2	4 251,2	6 358,7
Capitaux permanents	104 259,8	46 025,8	98 952,4
Dettes d'exploitation	31 626,6	23 565,6	27 373,2
Dettes financières à court terme	14 851,5	15 022,3	15 033,4
Dettes à court terme	46 478,1	38 587,9	42 406,6
TOTAL DU PASSIF	150 737,9	84 613,7	141 359,0

(*) En 2000, le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999.

Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de licence sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

C. Engagements

28. ENGAGEMENTS DONNÉS

28.1 — Engagements donnés par nature

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Avals et cautions donnés	2 859,5	2 472,7	1 535,6
Autres engagements donnés	2 006,5	2 450,8	1 402,9
TOTAL	4 866,0	4 923,5	2 938,5

28.2 — Engagements donnés par activité

(en millions d'euros)	2000	1999
Musique	—	—
Edition	132,1	164,0
Television et Film	293,0	393,0
Telecom	310,0	243,0
Total Médias et Communication	735,1	800,0
Services à l'environnement ⁽¹⁾	2 279,1	2 102,1
Total Vivendi Universal "Core Business"	3 014,2	2 902,1
Non core	1 851,8	2 021,4
TOTAL	4 866,0	4 923,5

(1) Sont notamment incluses dans ces engagements les servitudes liées au contrat des Eaux de Berlin (613 millions d'euros).

Le montant consolidé des engagements financiers donnés par le groupe Vivendi Universal (avals, cautions et autres engagements par signature) s'élève à 4 866 millions d'euros contre 4 923,5 millions d'euros en 1999. Les avals et cautions donnés par les sociétés du Groupe s'élèvent à 2 859,5 millions d'euros contre 2 472,7 millions d'euros en 1999. L'augmentation est principalement due à la caution bancaire de 941 millions d'euros apportée à la joint venture Xfera attributaire d'une licence UMTS en Espagne.

Les cautions de contre-garanties données par les sociétés du Groupe s'élèvent à 1 352,2 millions d'euros en 2000, contre 2 542,0 millions d'euros en 1999. La forte diminution de ce poste provient de la sortie du groupe Vinci qui participait au total 1999 pour 1 433 millions d'euros.

Les engagements de Groupe Canal+ dans le cinéma (contrats d'exclusivité pour la diffusion des productions à venir), en matière de programmes (acquisitions de catalogues), en matière de satellite (location de capacités de satellites) ressortent, à fin 2000, à 3 546 millions d'euros contre 6 535 millions d'euros en 1999 (3 844 à méthode comparable ; cf I « Principes et Méthodes Comptables »).

29. ENGAGEMENTS REÇUS

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Avals et cautions	144,3	342,1	405,5
Autres engagements reçus ⁽¹⁾	1 074,2	960,9	504,1
TOTAL	1 218,5	1 303,0	909,6

(1) dont 787 millions d'engagements reçus d'EDF sur des créances futures, contre 608 en 1999.

30. ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES

30.1 Crédits-bails

Le Groupe Vivendi Universal a recours au crédit-bail pour financer certains actifs corporels d'exploitation et des immeubles du patrimoine. Comme il est indiqué dans les principes et méthodes en tête de l'annexe le Groupe Vivendi Universal comptabilise ces actifs à son bilan depuis l'exercice 1998. En complément, il convient d'indiquer que les redevances versées au cours de l'exercice s'élèvent à 112,5 millions d'euros à comparer à 137,2 millions d'euros en 1999. Les redevances restant dues représentent un montant de 842 millions d'euros, contre 1,1 milliard d'euros en 1999.

30.2 Baux de longue durée

La cession, en avril 1996, à Philip Morris Capital Corporation de trois immeubles non encore construits dans le quartier Danton à la Défense, a été assortie de la signature de baux de 30 ans devenant effectifs dès la livraison de ces immeubles (ce qui a été le cas, comme prévu initialement, pour deux d'entre eux en avril 1998, pour le troisième en avril 2000). La charge annuelle correspondante est de 34,3 millions d'euros par an.

Fin décembre 1996, trois immeubles berlinois ont fait l'objet de cessions assorties de baux d'une durée comprise entre 10 et 30 ans, dont la charge annuelle est de 28,4 millions d'euros.

Pour faire face à l'écart prévisionnel pour toute la durée de vie de ces baux entre les loyers ainsi payés et les loyers perçus du marché, ont été constituées en 1998 et 1999 des provisions pour un montant total de 294 millions d'euros (64 pour les immeubles cédés à Philip Morris et 230 pour les immeubles Berlinoises).

Dans le cadre du contrat des Eaux de Berlin, certaines installations sont mises à disposition de l'exploitant par un bail à long terme.

31. ENGAGEMENTS CONTRACTUELS SPÉCIFIQUES

Vivendi Environnement et ses filiales de distribution d'eau et de chauffage, dans le cadre de leurs obligations contractuelles de concessionnaires et en contrepartie des revenus qu'elles en tirent, prennent à leur charge le renouvellement des immobilisations du domaine concédé dont elles assurent la gestion. A ce titre, il est indiqué que le cumul des dépenses de renouvellement prévisionnelles à la charge du Groupe, sur la durée résiduelle des contrats s'élève, en euros courants, à 2,43 milliards (1,91 milliard pour l'Eau et 0,52 milliard pour l'Energie).

32. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
Engagements contractés en France			
Indemnités de départ en retraite	198,1	235,9	237,1
Pensions et complément de retraite	86,1	115,8	80,3
• actifs	52,5	67,1	54,1
• retraités	33,6	48,7	26,2
Total des engagements en France			
	284,2	351,7	317,4
• couverts par des assurances	79,5	81	81,4
• couverts par des provisions	182,0	256,8	236,0
• écarts actuariels	22,7	13,9	
Engagements contractés à l'étranger			
Engagements en matière de retraite	1 767,2	1 476,2	1 101,3
• couvert par des provisions	286,3	334,8	222,7
• couverts par des fonds de pension	1 496,8	11 84,1	878,6
• écarts actuariels	-15,9	-42,7	

33. AUTOFINANCEMENT

(en millions d'euros)	2000	1999 ^(*) Méthodes constantes	1999	1998
Résultat des sociétés intégrées en global ou en proportionnel (hors impôts différés)	3 461,3	381,8	381,8	1 010,5
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	36,5	83,7	83,7	81,3
Amortissements et provisions	3 775,3	2 653,4	3 463,0	2 456,0
Marge brute d'autofinancement	7 273,1	3 118,9	3 928,5	3 547,8
Plus-values de cession et profits de dilution	3 909,5	670,0	670,0	297,9
Capacité d'autofinancement	3 363,6	2 448,9	3 258,5	3 249,9

Les opérations d'exploitation du tableau des flux correspondent à la capacité d'autofinancement diminuée de la variation du besoin en fonds de roulement, des dividendes

Les engagements, en matière de retraite et d'indemnité de départ, font l'objet d'une évaluation actuarielle selon la méthode des unités de crédit projeté.

L'évaluation des engagements de retraite tient compte des probabilités de maintien dans le Groupe jusqu'au départ en retraite, de l'évolution prévisible des rémunérations et de l'actualisation financière. Les taux retenus sont propres à chaque pays. En France et dans la zone euro, l'actualisation a été effectuée en 2000 au taux de 5,4 %. A l'étranger, hors zone euro, les taux utilisés s'échelonnent entre 5,4 % et 6,5 %.

reçus des sociétés mises en équivalence, et des amortissements et provisions sur actifs circulants.

34. EFFECTIFS DU GROUPE

L'effectif moyen pondéré du Groupe est de 253 286 salariés en 2000 contre 275 591 en 1999 soit une diminution de 8 %. La progression à périmètre constant est de 3,9 %.

35. INFORMATIONS SECTORIELLES

Répartition du chiffre d'affaires 2000

(en millions d'euros)	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie Pacifique	Afrique Moyen Orient	TOTAL
Musique	67,3	161,4	182,5	14,1	67,5	1,9	494,6
Edition	1 918,9	656,4	620,1	242,5	78,8	23,0	3 539,8
Télévision & Film	2 724,4	1 171,6	221,9	10,5	86,3	33,6	4 248,3
Télécoms	5 106,1	156,9	0,0	0,0	0,0	7,1	5 270,1
Internet	29,4	1,1	17,3	0,0	0,0	0,0	47,8
Total Médias & Communication	9 846,1	2 147,4	1 041,8	267,1	232,6	65,6	13 600,6
Services à l'environnement	11 111,9	8 199,2	5 122,9	830,8	858,9	388,3	26 512,0
Non core	215,8	43,4	1 214,5	0,0	211,3	0,0	1 685,0
TOTAL	21 173,8	10 390,0	7 379,2	1 097,9	1 302,8	453,9	41 797,6

Répartition du chiffre d'affaires 1999 (à méthodes constantes)

(en millions d'euros)	France	Europe hors France	Amérique du Nord	Amérique du Sud	Asie Pacifique	Afrique Moyen Orient	TOTAL
Musique	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Edition	1 967,8	666,7	500,1	60,0	64,0	19,8	3 278,4
Télévision & Film	785,1	310,0	19,6	2,8	23,3	9,8	1 150,6
Télécoms	3 889,0	23,5	0,0	0,0	0,0	0,0	3 912,5
Internet	2,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	2,1
Total Médias & Communication	6 644,0	1 000,2	519,7	62,8	87,3	29,6	8 343,6
Services à l'environnement	9 967,5	6 562,9	3 375,1	261,8	497,7	294,4	20 959,4
Non core	6 999,3	3 033,2	973,4	24,4	207,5	313,7	11 551,5
TOTAL	23 610,8	10 596,3	4 868,2	349,0	792,5	637,7	40 854,5

Résultat d'exploitation

en millions d'euros	2000	Réal, année pleine		1998	Pro forma année pleine	
		1999 ⁽¹⁾	1999		2000	1999
Musique	85,5	—	—	—	726,0	513,0
Edition	344,7	352,0	354,5	252,2	382,3	384,1
Télévision & Film	-110,6	-103,2	-102,7	-4,7	-90,6	-307,0
Télécommunications	486,1	-60,4	350,6	22,5	486,1	-60,4
Internet	-193,6	-35,1	-50,8	-6,4	-193,6	-35,1
	612,1	153,4	551,6	263,6	1 310,2	494,6
Holding	-194,6	-151,6	-151,1	-116,6	-320,6	-259,5
Médias et Communications	417,5	1,8	400,5	147,0	989,6	235,1
Environnement	1 896,5	1 482,4	1 654,2	1 071,0	1 896,5	1 482,4
Non Core ⁽²⁾	257,4	351,3	225,8	113,4	257,3	151,6
Total Vivendi Universal	2 571,4	1 835,5	2 280,5	1 331,4	3 143,4	1 869,1

(1) Retraité à méthodes constantes : en 2000 le Groupe Vivendi Universal applique la nouvelle méthodologie des comptes consolidés selon le règlement 99-02 approuvé par le Comité de la Réglementation Comptable en avril 1999. Par ailleurs, les coûts d'acquisition d'abonnés dans les Télécoms sont comptabilisés directement en charges d'exploitation à compter du 1^{er} janvier 2000. Les droits audiovisuels acquis par Canal+ dans le cadre de contrats de license sont désormais comptabilisés en immobilisations incorporelles pour la totalité des engagements contractés (voir note sur les principes et méthodes comptables).

(2) Activités non stratégiques.

Actif immobilisé

en millions d'euros	2000	1999	1998
Musique	20 969,5	0	0
Edition	3 123,6	2 826,4	2 411,8
TV et Film	42 623,4	5 199,0	496,0
Télécoms	6 922,5	5 835,8	4 635,3
Internet	992,9	167,8	57,3
Total média et communication	74 632,0	14 029,0	7 600,4
Services à l'Environnement	23 799,4	24 194,7	11 047,9
Total Vivendi Universal « core Business »	98 431,4	38 223,7	18 648,3
Non core	14 147,9	7 117,2	7 424,3
Total	112 579,3	45 340,9	26 072,6

36. PRINCIPALES DIFFÉRENCES DE MÉTHODES D'ÉVALUATION ENTRE LES PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUÉS PAR LE GROUPE ET LES PRINCIPES COMPTABLES AMÉRICAINS (US GAAP)

Les états financiers consolidés de Vivendi Universal ont été préparés suivant les normes comptables françaises. Les

méthodes d'évaluation appliquées par le groupe au 31 décembre 2000 sont précisées en note I — PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES. Celles-ci diffèrent par certains aspects des US GAAP, principalement pour ce qui concerne les éléments suivants :

Rapprochement d'entreprises

Principes appliqués par le groupe

Certaines opérations importantes, notamment celles d'Havas et de Pathé, ont été comptabilisées comme des fusions. Selon cette méthode, les actifs et les passifs de la société acquise sont comptabilisés à leur coût historique. L'écart d'acquisition est égal à la différence entre la valeur des actions émises et l'actif net acquis, valorisé au coût historique.

Pour certaines acquisitions payées en titres, une partie de l'écart d'acquisition a été inscrite en déduction des capitaux propres.

Les marques, parts de marché et fonds éditoriaux acquis dans le cadre d'opérations de rapprochement ne sont pas amortis.

US GAAP

Les fusions avec Havas et Pathé ne satisfont pas aux critères du "pooling of interest" tels que définis par les US GAAP et ces opérations doivent être traitées comme des acquisitions génériques. En conséquence, les actifs et les passifs acquis sont évalués à leur valeur de marché.

L'écart d'acquisition résulte de la différence entre le montant payé et la valeur de l'actif net de la société acquise, valorisé à la valeur de marché ; il ne peut être inscrit par capitaux propres.

Tout autre actif incorporel identifiable acquis est repris au bilan et amorti sur sa durée d'utilité.

Titres non consolidés

Principes appliqués par le groupe

Les titres non consolidés sont comptabilisés à leur coût d'acquisition. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur juste valeur devient inférieure à leur valeur nette comptable et que le groupe estime que cette baisse n'est pas temporaire.

US GAAP

Les titres cotés et non consolidés sont comptabilisés comme suit :

- les titres acquis et détenus avec l'intention de les revendre à court terme sont classés en "trading securities", portés à l'actif à valeur de marché et les pertes et les profits non réalisés reconnus par résultat.
- Les autres titres cotés et non consolidés sont classés "available for sale securities", portés à l'actif à valeur de marché et les produits latents sont enregistrés par capitaux propres.

Instruments financiers

Principes appliqués par le groupe

Les instruments dérivés de couverture n'ont pas d'incidence sur les états financiers avant leur dénouement ou celui de leur sous-jacent.

US GAAP

Les instruments financiers dont le lien avec le sous-jacent ou l'efficacité n'est pas démontré ne peuvent être qualifiés d'instruments de couverture. Ces instruments sont comptabilisés à leur valeur de marché dont toute variance ultérieure est inscrite par résultat.

Actions d'autocontrôle

Principes appliqués par le groupe

En principes français, les actions d'autocontrôle sont assimilées à des valeurs mobilières de placement lorsque ces actions sont acquises pour des objectifs de régularisation de cours, pour servir des plans d'attribution d'action ou des plans de stock options.

US GAAP

En US GAAP, les actions d'autocontrôle sont inscrites par capitaux propres. Les pertes et profits résultant de la cession des actions d'autocontrôle sont également comptabilisés par capitaux propres.

Plans d'attribution d'actions et de stock options

Principes appliqués par le groupe

Les actions émises dans le cadre de plans de souscription d'actions ou d'option de souscription d'actions sont des augmentations de capital dont le montant est le prix de souscription ou le prix d'exercice des options.

Les actions d'autocontrôle achetées pour servir des plans d'achat d'actions ou de stock options sont classées en valeur mobilières de placement jusqu'à leur attribution.

L'écart entre leur coût d'acquisition et le prix d'exercice tel que défini par le plan fait l'objet d'une provision, le cas échéant.

US GAAP

Un plan d'attribution d'actions est qualifié d'élément de rémunération lorsqu'il présente un des critères établis par l'APB 25, parmi lesquels le plus communément rencontré est un prix d'exercice inférieur de plus de 15 % à la valeur de marché du titre en date d'attribution. Lorsqu'un plan d'attribution est qualifié d'élément de rémunération son coût est intégralement constaté en date d'attribution. Les plans d'attribution qui ne sont pas qualifiés d'élément de rémunération, ne génèrent pas de charge comptable.

Un plan de stock options est qualifié d'élément de rémunération selon les critères établis par l'APB 25. Lorsqu'un plan est qualifié d'élément de rémunération son coût est intégralement constaté en date d'attribution.

Le coût des plans de stock options qui ne sont pas des éléments de rémunération est reconnu au fur et à mesure de l'acquisition des droits.

Remplacement des décodeurs*Principes appliqués par le groupe*

Une décision stratégique de remplacement d'un actif avant l'échéance de sa durée de vie initiale est comptabilisée en provision pour risque pour son coût estimé, lorsque cette décision est prise par le management de la société.

US GAAP

Une décision stratégique conduisant à réduire la durée de vie d'actifs de long terme sans nécessiter la comptabilisation d'un "impairment", tel que défini par le FAS 121, est comptabilisée de manière prospective comme un changement d'estimé et génère au cours de périodes subséquentes une charge d'amortissement additionnelle pendant la durée de vie résiduelle.

Les tableaux suivants présentent les principaux éléments de réconciliation entre les capitaux propres tels qu'ils apparais-

sent dans le bilan consolidé et les capitaux propres ajustés pour tenir compte de l'impact évalué de l'application des US GAAP pour l'exercice clos aux 31 décembre 2000 et 1999. Ils présentent également le rapprochement entre le résultat tel qu'il apparaît dans le compte de résultat consolidé et le résultat ajusté pour tenir compte de l'impact évalué de l'application des US GAAP pour les exercices clos aux 31 décembre 2000 et 1999 (en millions d'euros).

(en millions d'euros)	2000	1999
-----------------------	------	------

Rapprochement des capitaux propres

• Rapprochement d'entreprises / écarts d'acquisition	8 783	7 876
• Actifs incorporels	-329	-461
• Provisions	76	180
• Instruments financiers	823	-1 533
• Plans de retraite et rémunération en actions	-41	-9
• Autres	26	-66
• Impact fiscal sur les ajustements ci-dessus	-1 299	75

(en millions d'euros)	2000	1999
-----------------------	------	------

Rapprochement du résultat net

• Rapprochement d'entreprises / écarts d'acquisition	-263	-1 053
• Actifs incorporels	-106	-191
• Provisions	-74	32
• Instruments financiers	106	-208
• Plans de retraite et rémunération en actions	-115	-240
• Autres	4	516
• Impact fiscal sur les ajustements ci-dessus	57	-41

LISTE DES PRINCIPALES SOCIÉTÉS CONSOLIDÉES EN 2000

Le Groupe Vivendi Universal a consolidé, en 2000, 3 776 sociétés, contre 4 583 en 1999. Les principales sont :

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Vivendi Universal 42 Avenue de Friedland — 75380 Paris Cedex 08	343 134 763 00048	IG	100,00
MEDIAS ET COMMUNICATION			
Cegetel et ses filiales 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	403 106 537 00034	IG	44,00
Dont :			
— Société Française du Radiotéléphone (S.F.R.)	343 960 720 00245		
— Cegetel 7	413 084 690 00010		
— Cegetel Entreprises	409 710 225 00015		
Vivendi Telecom International et ses filiales 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	343 059 564 00017	IG	100,00
Dont :			
— Mattel (Hongrie)		IG	100,00
— Monaco Telecom		ME	51,00
Vivendi Universal Publishing et ses filiales 31, Rue du Colisée — 75008 Paris	542 103 312 03067	IG	100,00
Dont :			
— Havas Interactive Inc. 19840 Pionner Avenue — Torrance — 90503 Californie (Etats-Unis)		IG	100,00
— Groupe Expansion		IG	100,00
— Groupe Moniteur		IG	100,00
— Editions Robert Laffont		IG	100,00
— Groupe Anaya		IG	100,00
— Larousse-Bordas		IG	100,00
— France Loisirs		IG	50,00
— Groupe Tests		IG	100,00
Comareg		IG	100,00

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Groupe Canal+ et ses filiales 85/89, Quai André Citroën — 75015 Paris	329 211 734 00176	IG	100,00
Dont :			
— Canal+ S.A.		IG	49,00
— Canal Satellite		IG	66,00
— Studiocanal		IG	84,70
Vivendi Net et ses filiales		IG	100,00
Dont :			
— Scoot.com PLC		ME	22,40
— i-France		IG	100,00
— Won USA (Fipside)		IG	80,00
— Vizzavi Europe		ME	50,00
— Ad-2-One		IG	100,00
The Seagram Company Ltd et ses filiales ⁽²⁾		IG	100,00
Dont :			
— Centenary Holding N.V.		IG	92,30
— Universal Music (UK) Holding Ltd		IG	100,00
— Universal Holding GmbH		IG	100,00
— Universal Music KK		IG	100,00
— Universal Music S.A. France		IG	100,00
— Universal Pictures International, BV		IG	92,30
— Universal Studios, Inc ⁽¹⁾		IG	92,30
— Polygram Holding Inc		IG	100,00
— Interscope Records		IG	100,00
— Def Jam Records Inc		IG	100,00
— Universal City Studios, Inc		IG	100,00
— USA Networks LLC		ME	49,00
Vivendi Environnement 52, Rue d'Anjou — 75008 Paris	403 210 032 00039	IG	63,04
Dont :			
Vivendi Water 52, rue d'Anjou — 75008 Paris	421 345 042 00012	IG	63,04
USFilter Corporation et ses filiales 40-004 Cook Street — 92211 Palm Desert (Etats-Unis)		IG	63,04
Berliner Wasser Betriebe Anstalt des Offentlichen Rechts — Hohenzollerndamn 45 — 10631 Berlin (Allemagne)		IP	31,50

(1) 92,30 % de pourcentage d'intérêt détenu par The Seagram Company Ltd

(2) Les taux présentés pour les filiales de Seagram Company Ltd sont les taux de contrôle

Comptes Consolidés

Sociétés et adresses	N° Siret	Méthode de consolidation	% d'intérêts
Dalkia et ses filiales 37, Avenue du Ml de Lattre de Tassigny — 59350 St André les Lille Cedex	456 500 537 00018	IG	45,98
CGEA Onyx et ses filiales Parc des Fontaines — 163/169, Avenue Georges Clémenceau — 92000 Nanterre	572 221 034 00778	IG	63,04
CGEA Connex et ses filiales Parc des Fontaines — 163/169, Avenue Georges Clémenceau — 92000 Nanterre	572 221 034 00778	IG	63,04
F.C.C. et ses filiales (F.C.C.) Calle Balmes 36 — 08007 Barcelona (Espagne)		IP	17,60
DOMAINES D'ACTIVITES MULTIPLES ET HOLDINGS			
Compagnie Transatlantique de Télécommunications (Transtel) 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	398 868 182 00013	IG	70,00
Vivendi North America Company Inc. 800 third Avenue — 38th Floor — New York 10022 (Etats-Unis)		IG	63,04
Vivendi Asia Pacific Pte Ltd 3 Temasek Avenue # 30-03 — Centennial Tower — SINGAPORE 039190 (Singapour)		IG	100,00
Vivendi U.K. 37/41 Old Queen Street — Westminster — London SW1H 9JA (Grande-Bretagne)		IG	63,04
Gelgin Limited 2 Harbour Master Place — Custom House Dock — Dublin 1 (Irlande)		IG	100,00

IG = Intégration globale

IP = Intégration proportionnelle

ME = Mise en équivalence

En ce qui concerne les états financiers de certaines sociétés néerlandaises à responsabilité limitée consolidées par Vivendi Universal, la dérogation prévue à l'article 403, section 1, livre 2 du Code Civil néerlandais pourrait, le cas échéant, être appliquée.

Comptes Sociaux

VIVENDI UNIVERSAL

Résultats financiers des cinq derniers exercices

En 2000, la société Sofiée, filiale à 100 % de Vivendi, a absorbé sa mère, ainsi que SIG 40 (filiale de Canal+ et bénéficiaire d'apports de cette dernière). Sofiée, désormais dénommée Vivendi Universal, s'est également alliée avec Seagram, société de droit canadien, ce rapprochement s'étant traduit par un échange des actions Seagram contre des actions Vivendi Universal ou contre des titres échangeables en actions Vivendi Universal (Vivendi Universal a ainsi procédé à une émission réservée de 401 582 689 obligations remboursables en actions (ORA) Vivendi Universal au profit de sa sous-filiale Vivendi Universal Holding SAS, afin de permettre la livraison des actions Vivendi Universal aux actionnaires de Seagram (cf. présentation des comptes « faits marquants de l'exercice »).

(en milliers d'euros)	2000	1999	1998	1997	1996
Capital en fin d'exercice					
Capital social ⁽¹⁾	5 944 446 (a)	255 908	255 908	38	38
Nombre d'actions émises	1 080 808 443 (a)	16 786 500	16 786 500	2 500	2 500
Nombre potentiel d'actions à créer :					
Par exercice des bons de souscription d'actions	8 085 300 (b)	—	—	—	—
Par conversion d'obligations émises en janvier 1999	18 356 186 (c)	—	—	—	—
Par conversion d'obligations Vivendi Environnement émises en avril 1999	16 243 969 (d)	—	—	—	—
En remboursement des ORA émises en décembre 2000	82 051 273	—	—	—	—
Par exercice d'options de souscription d'actions	2 804 857	—	—	—	—
Résultat global des opérations effectuées					
Chiffre d'affaires hors taxes	360 658	—	—	—	—
Bénéfice avant impôts, amortissements et provisions	1 872 963	28 729	-4	-2	-3
Impôt sur les bénéfices ⁽²⁾	-198 416	—	—	1	1
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1 620 073	30 654	-7 451	-3	-4
Bénéfices distribués	1 081 152 (e)	—	—	—	—
Résultat par action (en euros)					
Bénéfice après impôts, avant amortissements et provisions	1,92 (e)	1,71	—	-1,28	-1,45
Bénéfice après impôts, amortissements et provisions	1,50 (e)	1,83	-0,44	-1,28	-1,45
Dividende versé à chaque action	1,00 (e)	—	—	—	—
Personnel					
Nombre de salariés (moyenne annuelle)	1 278	—	—	—	—
Montant de la masse salariale	73 390	—	—	—	—
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité Sociale, oeuvres sociales, etc...)	29 756	—	—	—	—

(1) en 2000, le capital a été converti en euros, le nominal élevé à 16 euros, puis porté à 5,5 euros.

(2) en 2000, le montant négatif représente l'économie d'impôt du groupe d'intégration fiscale dont Vivendi Universal est la tête.

(a) Augmentation de capital résultant, principalement, de la création de : 593 464 875 actions dans le cadre de la fusion-absorption de Vivendi, 319 531 416 actions en remboursement des obligations remboursables en actions Vivendi Universal (ayant permis de livrer des actions Vivendi Universal aux actionnaires de Seagram ayant choisi un échange immédiat de leurs actions Seagram contre des actions Vivendi Universal) et 130 638 208 actions dans le cadre de la fusion-absorption de SIG 40.

(b) Attribution gratuite, le 2 mai 1997, de bons de souscription d'actions en faveur de tous les actionnaires (durée de validité du bon 4 ans, échéance 2 mai 2001). 40 bons permettent de souscrire, à tout moment, à 3,05 actions nouvelles Vivendi Universal à un prix de 137,20 euros. Au 31/12/00, il reste 106 036 727 bons en circulation.

(c) Le 26 janvier 1999, Vivendi a émis au pair (282 euros) 6 028 363 obligations (1,25 % — 2004) convertibles désormais en actions Vivendi Universal sur la base de 3,047 actions pour 1 obligation. Au 31/12/00, il reste 6 024 347 obligations en circulation.

(d) Le 26 avril 1999, Vivendi Environnement a émis au prix unitaire de 271 euros (prime de remboursement 17 euros) 10 516 606 obligations (1,5 % — 2005) convertibles désormais sur la base de 3,047 actions Vivendi Universal pour 1 obligation Vivendi Environnement. Dans le cadre de l'introduction en bourse de Vivendi Environnement, comme l'une des conditions de l'émission obligatoire le prévoyait, les obligations présentées (au nombre de 5 183 704) ont pu être converties en actions Vivendi Environnement. Au 31/12/00, il reste 5 331 135 obligations en circulation.

(e) Calcul tenant compte des 343 127 actions réservées aux salariés au titre du Plan d'Epargne Groupe, émises en janvier 2001 (CA du 26/01/01), jouissance 1er janvier 2000. Ce chiffre est indiqué sous réserve des levées d'options de souscription d'actions exerçables par les salariés bénéficiaires jusqu'à la veille de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

PRESENTATION DES COMPTES SOCIAUX 2000

A. Faits caractéristiques de l'exercice

La société Vivendi ayant été absorbée le 8 décembre 2000, rétroactivement au 1^{er} janvier 2000, par la société Sofiée (filiale à 100 % de Vivendi), dénommée Vivendi Universal après les opérations de rapprochement Vivendi/Canal+/Seagram décrites ci-après, les faits marquants de l'exercice, intervenus pendant la période intercalaire (période comprise entre la date d'effet de la fusion et la date de réalisation de la fusion), concernent principalement Vivendi.

Cotation de Vivendi au New York Stock Exchange (NYSE)

Le 12 septembre 2000, Vivendi a été introduit à la bourse de New York, étape décisive dans la réussite de l'alliance avec le groupe canadien Seagram. Pour ce faire, ses comptes consolidés ont été présentés aux normes comptables américaines US GAAP.

Vivendi est devenu ainsi une des vingt plus importantes valeurs du NYSE et représente, pour les gérants de fonds américains, un nouveau moyen d'investir dans les métiers en pleine expansion de la communication et des médias.

Rapprochement avec Seagram et Canal+

Le 20 juin 2000, Vivendi, Canal+ et Seagram ont annoncé leur projet d'alliance stratégique dans l'intention de créer, au travers de Vivendi Universal, un leader mondial de la communication et des médias. Le rapprochement des activités respectives des trois partenaires permettra à Vivendi Universal d'offrir un large éventail de services liés aux domaines suivants : musique, cinéma, télévision payante, Internet, télécommunications et édition.

La société Vivendi Universal (anciennement dénommée Sofiée) a fait son entrée, le 11 décembre 2000, à la Bourse de Paris (admission au Premier Marché de EuronextParis SA), et au New York Stock Exchange, à la suite des opérations concomitantes, rétroactives au 1^{er} janvier 2000 à l'exception de l'échange d'actions Seagram, qui ont pris effet à l'issue des Assemblées générales extraordinaires des actionnaires des sociétés partenaires (5 décembre 2000 pour Sofiée et Seagram et 8 décembre pour Canal+), dans l'ordre suivant :

1) Réorganisation du groupe Vivendi

- apport à la valeur nette comptable, par Vivendi à Vivendi Universal, de 15 % environ du capital de Canal+ (18 816 636 actions), pour 1 373,6 millions d'euros (parité d'échange : 1 action Canal+ pour 2 actions Vivendi Universal) ;
- fusion par voie d'absorption de Vivendi par Vivendi Universal, réalisée sur la base d'une parité d'échange de 1 action Vivendi Universal pour 1 action Vivendi. L'apport de l'actif net de Vivendi a été effectué aux valeurs comptables. L'augmentation des capitaux propres correspondante s'est élevée à 12,768 milliards d'euros, après reconstitution des réserves réglementées de Vivendi (236,8 millions), imputation sur la prime des frais occasionnés par la fusion (121,8 millions) et annulation des actions Vivendi non rémunérées (1,244 milliard).

2) Réorganisation du groupe Canal+

- apports par Canal+ S.A. (soumis au régime juridique des scissions) à trois de ses filiales détenues à 100 % :
 - à Canal+ Distribution (anciennement dénommée Vangur S.A.) : de l'activité de distribution et de commercialisation de la chaîne cryptée française Canal+, à l'exclusion des éléments liés à l'activité d'édition et de diffusion et de la propriété de la base d'abonnés et des autres éléments y associés, qui n'ont fait l'objet que d'un apport en jouissance à Canal+ Distribution ;

- à Canal+ Régie (anciennement Société d'Exploitation de Services Audiovisuels SAS) : de l'activité de régie publicitaire relative à la chaîne française Canal+ ;
 - à SIG 40 : des éléments autres que les activités d'édition et de diffusion de la chaîne française Canal+, la propriété de la base d'abonnés et les autres éléments y associés, ayant fait l'objet d'un apport en jouissance en faveur de Canal+ Distribution, mais, y compris, les participations détenues dans Canal+ Distribution et Canal+ Régie ;
 - apports par SIG 40 à la société Groupe Canal+ S.A. (anciennement Finatop S.A., filiale détenue à 100 % par Canal+) : de l'ensemble des éléments actifs et passifs reçus de Canal+, à l'exclusion d'un emprunt obligataire d'un montant de 53,3 millions d'euros, émis par Canal+ (zéro-coupon 1999-2009, et du contrat de swap y associé), de la participation détenue dans le capital de CanalNumédia (99,99 %), ainsi que du droit attaché aux actions Canal+ S.A. (autodétenues en représentation des options d'achat d'actions consenties par Canal+ à ses salariés) dans la répartition d'actions SIG 40 pour une valeur égale à 39/40^{ème} du prix de revient desdites actions Canal+ (selon parité de scission, cf. infra) ;
 - attribution gratuite (en vertu de l'art. 115-2 du CGI) des actions SIG 40 reçues en rémunération de l'apport de Canal+ à SIG 40 aux actionnaires de Canal+ dans le cadre dudit apport soumis au régime des scissions, à raison d'une action SIG 40 par action Canal+ détenue ; les actions SIG 40 ont été échangées de plein droit contre des actions Vivendi Universal par l'effet de la fusion concomitante SIG 40/Vivendi Universal (cf. ci-après), à raison de deux actions Vivendi Universal pour chaque action SIG 40 détenue ;
 - fusion par voie d'absorption par Vivendi Universal de SIG 40, réalisée sur la base d'une parité d'échange de 2 actions Vivendi Universal pour 1 action SIG 40. L'apport de l'actif net de SIG 40 a été effectué aux valeurs comptables pour un montant de 2 106,6 millions d'euros. L'augmentation des capitaux propres s'est élevée à 1 085,7 millions d'euros, avant imputation du mali de fusion de 1 434,7 millions d'euros sur les primes de fusion-absorption ;
 - apport par Vivendi Universal à la société Groupe Canal+ S.A. (détenue à 100 % par Vivendi Universal à l'issue des opérations de rapprochement) de sa participation de 49 % dans Canal+ S.A. pour une valeur nette d'apport de 62,962 millions d'euros. Ce montant représente la valeur nette comptable au 31 décembre 1999 dans les comptes de Vivendi Universal, retraitée des effets de la réalisation des apports et fusion ci-dessus décrites. En effet, conformément aux dispositions fiscales, la valeur comptable des titres Canal+ S.A. détenus par Vivendi Universal a été réduite à concurrence du produit de la valeur comptable des titres Canal+ S.A. et du rapport existant entre la valeur réelle des titres SIG 40 et celle des titres Canal+ S.A.. La valeur de l'action SIG 40 après distribution a ainsi été estimée à 39/40^{ème} de la valeur de l'action Canal+ S.A. avant la distribution et celle de l'action Canal+ après distribution à 1/40^{ème} de la valeur de l'action Canal+ avant distribution.
- ### 3) Rapprochement avec Seagram
- L'opération a donné lieu :
- a) à un échange des actions Seagram contre des actions Vivendi Universal ou contre des titres échangeables en actions Vivendi Universal : chaque actionnaire de Seagram a reçu contre une action Seagram, à son choix, soit 0,8 action Vivendi Universal, soit 0,8 action échangeable émise par Vivendi Universal Exchangeco Inc., sous-filiale de droit canadien constituée pour cette opération, cotée à la Bourse de Toronto et détenue à 100 % par Vivendi Universal. Les détenteurs d'actions échangeables ont reçu, en outre, la nue-propriété d'actions Vivendi Universal, dont chacune confère un droit de vote et le dividende, sur la même base et dans les mêmes circonstances qu'une action ordinaire Vivendi Universal (l'usufruit des actions ainsi démembrées étant réservé à Vivendi Universal qui ne perçoit pas de dividende à ce titre). Au total, ont été émises, au terme de ce rapprochement, 319 531 416 actions Vivendi Universal et 36 391 224 actions Vivendi Universal Exchangeco Inc.
- A l'issue de l'échange, Vivendi Universal détient l'intégralité du capital et des droits de vote de Seagram, par l'intermédiaire de la société de droit canadien Vivendi Universal Holdings Company (anciennement Nova Scotia Company), participation

indirecte à 100 % de Vivendi Universal par l'intermédiaire de sa filiale SPC.

b) à une émission réservée de 401 582 689 obligations remboursables en actions (ORA) par Vivendi Universal au profit de sa sous-filiale Vivendi Universal Holding SAS au cours moyen de 79,4975 euros : afin de permettre la livraison des actions Vivendi Universal aux actionnaires de Seagram, Vivendi Universal a doté en capital une de ses filiales, SPC, qui a, elle-même, doté en capital une de ses filiales Vivendi Universal Holding SAS pour lui permettre de souscrire à l'émission d'obligations remboursables en actions Vivendi Universal qui lui a été réservée, pour un montant total de 31,925 milliards d'euros. Vivendi Universal Holding SAS peut demander le remboursement des ORA en actions ordinaires Vivendi Universal, immédiatement ou à terme, et au plus tard à l'issue d'une période de trente ans.

L'émission des ORA correspond à un nombre d'actions ordinaires Vivendi Universal sous-jacentes représentant la totalité des actions Vivendi Universal devant être émises (i) en échange immédiat des actions Seagram ou, à terme, en échange des actions échangeables émises par Vivendi Universal Exchangeco Inc. et (ii) au titre de la reprise des plans d'options et de titres donnant accès au capital de Seagram. L'augmentation des capitaux propres de Vivendi Universal liée à la demande de remboursement immédiat des ORA en actions s'est élevée à 25,402 milliards d'euros pour une émission de 319 531 416 actions.

Au fur et à mesure des remboursements d'ORA, Vivendi Universal Holding SAS apportera les actions Vivendi Universal correspondantes à Vivendi Universal Holdings Company contre des actions de cette dernière. Vivendi Universal Holdings Company remettra les actions Vivendi Universal (le cas échéant, sous la forme d'ADS, *American Depositary Shares*) aux actionnaires de Seagram qui en feront la demande.

Au terme de la période de trente ans, toutes les actions échangeables émises par Vivendi Universal Exchangeco Inc. auront été échangées contre des actions ordinaires Vivendi Universal et les ORA remboursées.

c) au remboursement de la dette bancaire de la société Seagram sous forme d'une avance consentie à cette dernière de 6,1 milliards de dollars.

Vivendi Universal a, par ailleurs, cédé mi-décembre aux sociétés Pernod-Ricard et Diageo le pôle vins et spiritueux de Seagram pour un paiement en espèces de 8,15 milliards de dollars (9,1 milliards d'euros), non encore encaissé au 31 décembre 2000.

Alliance de Vivendi et Vodafone dans l'Internet (création de Vizzavi)

Les groupes Vivendi et Vodafone se sont alliés le 31 janvier 2000 dans le but de développer une plate-forme commune de service Internet.

La société ainsi créée, Vizzavi, détenue à parité par les deux groupes, a été lancée le 19 juin 2000 et doit développer un site Internet paneuropéen destiné à être diffusé sur les téléphones mobiles, les ordinateurs, puis sur la télévision interactive numérique. Il vise les 70 millions d'abonnés que totalisent les deux groupes (abonnés mobiles de SFR et Vodafone, abonnés de Canal+).

Le portail multi-supports sera optimisé avec le lancement en 2001 de la nouvelle technologie permettant de proposer des services de données sur les réseaux GSM existants (GPRS) et le déploiement de la troisième génération de téléphone mobile (UMTS) en 2002.

Fin 2000, Vizzavi est devenu l'un des principaux partenaires d'un événement sportif et médiatique : le Vendée Globe.

Le groupe Vivendi Universal a lancé le 31 janvier 2001 son portail Vizzavi dans six pays d'Europe.

La holding ayant vocation à regrouper toutes les activités dans l'internet, dont la société Vizzavi, a été baptisée Vivendi Net Holding.

Introduction en bourse de Vivendi Environnement

Cette filiale, créée en 1999, regroupe les activités eau, propreté, transports et énergie, ainsi qu'une participation indirecte de 27 % dans Fomento de Construcciones y Contratas (numéro un de la propreté et numéro deux de l'eau en Espagne).

Préalablement à la première cotation de Vivendi Environnement, 75 005 023 actions nouvelles ont été diffusées dans le cadre :

- d'un placement global auprès d'investisseurs portant sur 41 557 814 actions nouvelles à un prix de souscription de 34 euros,
- d'une offre à prix ouvert (OPO) auprès du public portant sur 33 447 209 actions nouvelles à un prix de souscription de 32,50 euros, après décote de 1,5 euro par action souscrite.

Par ailleurs, 52 941 425 actions nouvelles émises (y compris rompus) proviennent de l'exercice, par les porteurs des OCEANE émises en avril 1999, de leur droit à attribution d'actions Vivendi Environnement, correspondant à un nombre de 5 183 704 obligations et représentant 41,38 % du nombre définitif d'actions offertes dans le cadre de l'introduction en bourse. Au 31 décembre 2000, il reste 5 331 135 OCEANE en circulation à option de conversion et/ou d'échange en actions Vivendi Universal (1 pour 3,047 actions), d'une valeur nominale de 271 euros.

L'augmentation des capitaux propres de Vivendi Environnement s'est élevée, avant imputation sur la prime des frais d'introduction en bourse, à 3,9 milliards d'euros, dont 2,5 milliards correspondant au produit brut de l'Offre et 1,4 milliard au titre de la conversion d'OCEANE.

La première cotation s'est effectuée le 19 juillet 2000 à la Bourse de Paris.

Au 31 décembre 2000, Vivendi Universal détenait 72,4 % du capital de Vivendi Environnement.

Le 8 février 2001, Vivendi Universal a remis sur le marché 9,3 % du capital de sa filiale, par l'émission de 32 352 941 obligations Vivendi Universal échangeables (à tout moment à partir du 17 avril 2001) en actions Vivendi Environnement, pour un

montant global de 1,809 milliard d'euros (coupon 2 % ; rendement actuariel 3,75 % ; échéance mars 2006 ; prix d'émission de 55,9 euros, soit une prime de 30 % par rapport au cours moyen pondéré de la veille).

Cette émission correspondait aux actions émises lors de la conversion des OCEANE, que Vivendi Universal avait rachetées, lors de l'introduction en bourse, afin de soutenir le cours, à un prix de 34 euros, avec engagement de conservation de six mois. Cette opération permettra de générer, dans les comptes sociaux de Vivendi Universal, une plus-value de 708 millions d'euros au fur et à mesure de l'échange des obligations en actions.

Vivendi Universal ramènera ainsi sa participation à 63 % environ et ne compte pas céder d'autres titres de sa filiale avant 2003. En revanche, si une opération significative nécessitait une augmentation de capital, Vivendi Universal pourrait se laisser diluer.

Reclassement de titres VINCI (anciennement SGE)

Le reclassement de titres VINCI auprès d'investisseurs français et étrangers entamé fin janvier 2000 s'est achevé le 9 février 2000. L'objectif pour Vivendi Universal était de se recentrer sur les activités stratégiques du groupe : communication et environnement.

30 % du capital de VINCI ont été placés au prix de 44 euros par action (prix total encaissé 572 millions d'euros et plus-value générée 184 millions d'euros). A l'issue de l'opération, le groupe Vivendi détenait 14,9 % du capital de VINCI, contre 49,2 % auparavant.

Après l'offre publique d'échange lancée par VINCI sur Groupe GTM achevée début octobre 2000 et la fusion par absorption de Groupe GTM par VINCI le 19 décembre 2000 (parités identiques pour les deux opérations : 12 actions VINCI pour 5 actions Groupe GTM), le groupe Vivendi Universal ne détenait plus que 8,67 % du capital de VINCI.

Le 1^{er} février 2001, Vivendi Universal a émis 527 millions d'euros d'obligations échangeables en actions VINCI (coupon 1 % ; rendement 3,75 % ; échéance 1^{er} mars 2006 ; prix fixé à

77,35 euros, soit une prime de 30 % par rapport au cours de clôture de la veille), lui permettant ainsi de céder la totalité de sa participation résiduelle dans VINCI.

Appels au marché

Vivendi a émis, le 5 juillet 2000, 59 455 000 obligations échangeables en actions BSKyB (leader britannique de la télévision à péage) ou en espèces, d'une valeur nominale de 24,22 euros, pour un montant global de 1,44 milliard d'euros.

Ces obligations, reprises au bilan de Vivendi Universal après l'absorption de Vivendi, portent intérêt à 1 % et sont à échéance trois ans (2000-2003). La parité de conversion est d'une action BSKyB (valeur au pair de 0,50 £) pour une obligation Vivendi Universal. Chaque obligation est échangeable à tout moment pendant la durée de vie de l'emprunt. A l'échéance, le 5 juillet 2003, les obligations en circulation seront rachetées au prix de 24,87 euros par obligation.

Au 31 décembre 2000, les 59 455 000 obligations émises étaient en circulation.

Cette opération visait, notamment, à financer la première moitié du prix de la licence UMTS à laquelle sa filiale SFR s'est portée candidate en France (le coût d'obtention de la licence a été fixé à 4,95 milliards d'euros, dont 25 % à verser en 2001, 25 % en 2002 et la seconde moitié sur les treize années suivantes).

Après cette opération, Vivendi Universal détient 22,75 % de BSKyB, participation que la société s'est engagée à céder dans un délai de deux ans dans le cadre de l'accord donné, le 13 octobre 2000, par la Commission européenne, au rapprochement Vivendi/Seagram/Canal+.

Poursuite des transferts de contrats d'eau à la Compagnie Générale des Eaux

En 1999, Vivendi a transféré économiquement à la Compagnie Générale des Eaux l'intégralité de son activité de distribution d'eau et d'assainissement en France. En raison du caractère

spécifique des contrats de délégation de services publics, un avenant de transfert à la Compagnie Générale des Eaux a été proposé aux collectivités ayant contracté avec Vivendi.

Le 1^{er} novembre 1999, Vivendi a apporté les éléments d'actifs et passifs rattachés aux contrats ayant fait l'objet d'un avenant signé à cette date (environ la moitié des contrats), avec rétroactivité au 1^{er} janvier 1999. Elle a également apporté un droit à une quotité des créances à naître à partir du 1^{er} janvier 1999 sur les contrats non transférés, limitée au résultat d'exploitation dégagé annuellement par ces contrats.

A compter de l'exercice 1999, le résultat annuel dégagé par l'activité eau de Vivendi est intégralement transféré, à effet du 1^{er} janvier, à la Compagnie Générale des Eaux. L'opération ayant bénéficié du régime fiscal de faveur, les apports sont réalisés à la valeur nette comptable au 1^{er} janvier de l'année au cours de laquelle les contrats sont transférés et n'entraînent donc aucune plus-value dans les comptes de Vivendi Universal en 2000 (comme pour Vivendi en 1999).

Vivendi Universal enregistre uniquement dans ses comptes les opérations liées aux seuls contrats non transférés. En 2000, des transferts complémentaires de contrats ont été réalisés en fonction des nouveaux avenants qui ont été signés (quatre lots répartis en mai, novembre et décembre, qui représentaient environ 90 % du chiffre d'affaires 1999). Ces apports, rétroactifs au 1^{er} janvier 2000, ont entraîné la mutation d'environ 4 700 salariés à la Compagnie Générale des Eaux (après 3 400 en 1999).

Plans d'épargne salariale 2000 Vivendi

Pendant la période intercalaire (période comprise entre le 1^{er} janvier 2000, date d'effet de la fusion, et le 8 décembre 2000, date de réalisation de la fusion), Vivendi a émis 9 747 037 actions réservées aux salariés, dont 3 747 037 au titre des Plans d'Épargne Groupe (total de 255,2 millions d'euros : capital 20,6 + prime 234,6) et 6 000 000 au titre de PEGASE II (total de 340,2 millions d'euros : capital 33,0 + prime 307,2).

Comptes Sociaux

Rappel de l'opération PEGASE II : le Conseil d'administration a émis (autorisation AGE du 10/09/99), au prix de 56,70 euros (dont 51,20 euros de prime d'émission), 6 000 000 actions nouvelles, d'un nominal de 5,50 euros chacune, libérées intégralement en numéraire, dont la souscription a été réser-

vée à la société Pégase II Limited, société à responsabilité limitée de droit de Jersey. Cette opération était liée à la mise en place d'un Plan d'Epargne Groupe pour le personnel salarié des filiales situées hors de France.

B. Compte de résultat

Dans le cadre des fusions par absorption de Vivendi et de SIG 40, rétroactives au 1^{er} janvier 2000, Vivendi Universal (anciennement Sofinée) a repris les activités de Vivendi (dont l'activité eau) et l'actif net de SIG 40 (comme indiqué supra dans « faits marquants de l'exercice »). De ce fait, les données 2000 ne sont pas comparables à celles figurant dans les comptes 1999.

Résultat d'exploitation

En 2000, Vivendi Universal a enregistré dans ses comptes les opérations liées aux contrats de délégation de services d'eau n'ayant pas encore fait l'objet d'un transfert à la Compagnie Générale des Eaux.

Le résultat d'exploitation est une perte de 71,0 millions d'euros, contre 7 millions en 1999.

PRODUITS

Les produits d'exploitation s'élèvent à 847,7 millions d'euros.

a) Le chiffre d'affaires hors taxes de Vivendi Universal, qui inclut les redevances perçues pour le compte des collectivités publiques, est de 360,7 millions d'euros.

- Les produits des services d'eau et d'assainissement s'élèvent à 98,2 millions d'euros et se répartissent en :
 - produits revenant à Vivendi Universal : 64,5 millions (65,7 % des montants facturés), qui comprennent les produits des services d'eau pour 47,3 millions et ceux des services d'assainissement pour 17,2 millions.
 - redevances perçues pour le compte de l'Etat, des collectivités locales et des agences de l'eau : 33,7 millions.
- Les produits réalisés sur travaux achevés au cours de l'exercice sont de 37 millions d'euros.

(1) Cf. Annexe au Bilan, rubrique « charges à répartir ».

(2) Cf. Annexe au Bilan, rubrique « Dispositions spécifiques relatives aux immobilisations du domaine concédé ».

- Les produits des autres activités (ventes de gaz et traitement des ordures ménagères) s'élèvent à 3,4 millions.
- Les produits divers (222,1 millions) proviennent de prestations facturées par les services du siège de Vivendi Universal aux autres sociétés du Groupe, principalement les refacturations (82,6 millions), des missions d'assistance générale ou spécifique (63,4 millions), les produits liés aux engagements financiers de renouvellement et garantie totale pris par Vivendi Universal (39,9 millions) et des mises à disposition de personnel (17,3 millions).

b) Les autres produits s'élèvent à 487,1 millions d'euros, dont :

- Reprises de provisions et transferts de charges : 150,1 millions, dont les frais occasionnés par la fusion ayant été imputés sur la prime d'émission (121,8 millions d'euros), les frais d'émission de l'emprunt obligataire de 1,4 milliard d'euros (1 % — 2003 ; échangeable en actions BskyB ou en espèces) transférés en « charges à répartir » (17,3 millions) et les annuités d'emprunts des collectivités locales prises en charge dans le cadre des obligations contractuelles et transférées en « charges à répartir » (3,8 millions⁽¹⁾).
- Production immobilisée (prix de revient des investissements réalisés par Vivendi Universal pour son compte) : 2,2 millions.
- Autres produits : 337,2 millions. Figurent, principalement, à cette rubrique, le produit du swap⁽²⁾ (210,9 millions) couvrant la prime versée au titre des engagements financiers de renouvellement et garantie totale, constatée en charges d'exploitation (cf. infra), une indemnité reçue d'une banque suite à un différend commercial (124 millions) et les produits des immeubles donnés en location (2 millions).

CHARGES

Le total des charges d'exploitation s'élève à 918,7 millions d'euros, contre 7 millions en 1999.

Essentiellement :

- Autres achats et charges externes : 687,8 millions. Ce poste comprend notamment :
 - la prime versée à la société General Re Financial Products Inc. : 248,9 millions, au titre des engagements financiers de renouvellement et garantie totale repris par Vivendi Universal après absorption de Vivendi ;
 - les honoraires : 156,7 millions, dont 93,7 millions occasionnés par les opérations de rapprochement et imputés sur les primes de fusion (cf. supra, transferts de charges) ;
 - les prestations payées aux GIE : 41,8 millions ;
 - l'indemnité due à Vivendi Environnement : 15,2 millions (cf. renvoi (2), page précédente) ;
 - les dépenses de sous-traitance chantiers : 22,1 millions ;
 - les locations immobilières et mobilières pour 20,5 millions ;
 - les frais d'émission de l'emprunt obligataire échangeable en actions BSKyB (1 % — 2003) de 1,4 milliard d'euros : 17,3 millions, transférés en charges à répartir sur la durée de l'emprunt ;
 - les consommations d'énergie électrique : 15,7 millions ;
 - et les frais d'actes : 13,9 millions, dont 13,5 millions occasionnés par les opérations de l'exercice et imputés sur les primes de fusion (cf. supra, transferts de charges).
- Comptes de gérances et régies : 31,8 millions. Cette rubrique enregistre, principalement, les reversements contractuels aux collectivités publiques : dont surtaxes et ristournes (18,7 millions) et redevances de pollution reversées aux Agences de l'Eau (8,9 millions).
- Redevances d'assainissement : 5,0 millions. Ces redevances sont recouvrées par Vivendi Universal avec les recettes des ventes d'eau et reversées aux collectivités locales qui assurent en régie directe leur service de l'assainissement.
- Impôts et taxes : 20,0 millions. Ils comprennent principalement un rappel de droits d'enregistrement (6,7 millions), la taxe professionnelle (4,6 millions) et les redevances versées

aux Agences de l'Eau au titre des prélèvements d'eau dans le milieu naturel (2,4 millions).

- Salaires et traitements et charges sociales : respectivement, 73,4 millions et 29,8 millions.
- Dotations aux amortissements des immobilisations : 57,3 millions, dont amortissements des investissements industriels 17,8 millions, amortissements des "charges à répartir" 37,9 millions (cf. Annexe au Bilan) et amortissements financiers 1,6 million.
- Dotations aux provisions sur actif circulant : 2,4 millions. Cette rubrique enregistre des dépréciations de créances d'exploitation.
- Autres charges d'exploitation : 11,3 millions. En 2000, figure un montant de 7,9 millions, correspondant à la quotité des créances cédées en 2000 sur les contrats non transférés. Cette facturation de la Compagnie Générale des Eaux à Vivendi Universal résulte des modalités de l'apport de l'ensemble des contrats de délégations de services d'eau, rétroactif au 1^{er} janvier 2000, effectué par Vivendi Universal. Cette dernière a, en effet, également apporté à la Compagnie Générale des Eaux les créances futures liées aux contrats non transférés, et lui est donc à ce titre redevable d'un droit sur ces créances, calculé à la fin de chaque année.

Résultat financier

Le résultat financier est de 1048,9 millions d'euros, contre 30,7 millions en 1999.

PRODUITS

Principalement :

- Produits des titres de participation (dividendes) : 965,1 millions, contre 35,8 en 1999, dont, principalement, dividendes versés par Vivendi Universal Publishing 621,5 millions, Vivendi North America Holding 129,8 millions (avant cession des actions ordinaires à Vivendi Environnement), Canal+ 49,1 millions, Vivendi UK 36,7 millions (avant cession des actions ordinaires à Vivendi Environnement).

- Autres intérêts et produits assimilés : 921,1 millions, contre 0,3 en 1999. Cette rubrique enregistre principalement les intérêts versés par les filiales sur les fonds mis à leur disposition par Vivendi Universal.
- Reprises sur provisions : 32,9 millions, contre 7,4 en 1999. Les reprises de provisions sur titres cédés figurent en résultat exceptionnel lorsqu'elles compensent une moins-value constatée (cf. infra).
- Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement : 548,5 millions (rien en 1999). Ces produits résultent des cessions de titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP ; essentiellement, Alcatel 518 millions) et des cessions de titres de placement.

CHARGES

- Dotations aux provisions : 408,1 millions, contre 5,5 millions en 1999, (i) pour dépréciation de divers actifs financiers, dont la dépréciation des actions d'autocontrôle adossées aux plans d'options d'achat d'actions attribuées (depuis 1997) à leurs salariés par Vivendi, Canal+ et Vivendi Universal (182,6 millions, couvrant l'écart entre le prix de revient des titres adossés et le prix d'exercice de chaque plan), des titres et comptes courants de certaines sociétés de l'activité Internet (68,4 millions), des titres et comptes courants des SNC ImmoTel et Immonord (29,9 millions) et (ii) pour risques sur puts portant sur des actions propres, cédés à un prix d'exercice moyen de 76,40 euros (85,1 millions).
- Intérêts et charges assimilées : 968,9 millions, contre 7,4 en 1999. Cette rubrique comprend, notamment, les charges financières sur les emprunts à moyen et long terme (428,4 millions), les intérêts sur comptes courants créditeurs des filiales (229,9 millions) et les intérêts sur opérations de financement court terme (184,6 millions).

Le résultat courant avant impôt est de 977,9 millions d'euros, contre 30,7 millions en 1999.

Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel est de 443,7 millions d'euros (rien en 1999).

PRODUITS

- Produits sur opérations de gestion : 204,8 millions, dont un boni provenant de la cession d'actions propres pour 129,9 millions, un complément de prix versé par Canal+ 30,5 millions (le contrat de cession de 4 % du capital de CanalSatellite conclu fin 1999 entre Pathé et Canal+ prévoyant ce versement en cas de vente de cette participation dans les deux ans de la cession) et le produit de l'appel en garantie auprès de la société General Re Financial Products pour 25,2 millions.
- Produits sur opérations en capital : 5,778 milliards. Ce poste enregistre, notamment, les produits liés :
 - à l'incidence des écritures (aux valeurs comptables) d'apport, d'apport-scission et de fusions liées aux participations Canal+ et SIG 40 : 3,955 milliards d'euros,
 - à la cession des titres VINCI (anciennement SGE) pour 572 millions d'euros (plus-value de 184,0 millions),
 - à la cession au groupe Lagardère des titres CanalSatellite pour 412,4 millions d'euros (plus-value de 370,1 millions),
 - à la cession aux sociétés du pôle Environnement (principalement, à Vivendi Environnement et Compagnie Générale des Eaux) de participations diverses de ce secteur d'activité pour 146,3 millions d'euros (moins-value de 150,4 millions, couverte par une reprise de provision à hauteur de 30,5 millions),
 - à la cession de 12,5 % du capital de Canal+ DA à Canal+ : 36 millions d'euros (plus-value de 10,9 millions d'euros),
 - à l'apport (à la valeur nette comptable) de 12,5 % du capital de Canal+ DA à StudioCanal : 25,1 millions d'euros,
 - et aux apports (aux valeurs nettes comptables) d'immobilisations corporelles et incorporelles pour 390,9 millions dans le cadre du transfert des contrats de délégation de services d'eau à la Compagnie Générale des Eaux.

- Reprises d'amortissements et de provisions : 94,6 millions, dont reprises de provisions de 91,1 millions pour dépréciation de titres cédés en 2000 compensant (partiellement pour certaines) les moins-values correspondantes (principalement, 50,6 millions sur titres Argyra reclassés à l'intérieur du groupe, couvrant une moins-value de même montant).

CHARGES

- Charges sur opérations de gestion : 98,8 millions, dont une charge totale de 28,0 millions pour pertes sur l'immobilier allemand (dans le cadre de garanties données à Nexity et à VINCI) et une indemnité de rachat d'une clause de non concurrence (vente d'eau en bouteilles) versée à Suntory de 28 millions.
- Charges sur opérations en capital : 5,421 milliards. Elles représentent la valeur nette comptable des actifs cédés.
- Dotations aux amortissements et aux provisions : 114,1 millions, dont 109,5 millions pour risques liés à diverses garanties consenties à des sociétés du groupe du secteur immobilier.

Participation des salariés

Deux nouveaux accords, l'un portant sur l'intéressement et l'autre sur la participation, communs aux personnels de Vivendi et de la Compagnie Générale des Eaux, ont été signés en juin 2000 avec mise en place dès l'exercice 2000, pour une durée de trois exercices sociaux.

Ces contrats ont été repris par Vivendi Universal après absorption de Vivendi.

La charge d'intéressement, enregistrée dans les salaires et traitements, s'est élevée à 5,6 millions d'euros, dont 2,3 millions transférés à la Compagnie Générale des Eaux dans le cadre des apports par Vivendi Universal (rétroactifs au 1^{er} janvier 2000) de contrats de délégation de services d'eau.

En application des dispositions légales, il n'a pas été doté en 2000 de provision pour participation des salariés.

Impôt sur les bénéficiaires

Le rapprochement Vivendi/Canal+/Seagram en décembre 2000 a entraîné la cessation du groupe d'intégration fiscale constitué par Vivendi. Vivendi Universal a donc, sur option, constitué un nouveau groupe, rétroactivement au 1^{er} janvier 2000, dont sont devenues membres les sociétés de l'ancien groupe d'intégration fiscale Vivendi.

Par ailleurs, en raison de son introduction en bourse, la société Vivendi Environnement est sortie du groupe d'intégration fiscale en 2000, ainsi que toutes les filiales qu'elle détenait directement ou indirectement à plus de 95 %.

Le nouveau groupe comprend 153 sociétés. Vivendi Universal, en tant que société-mère du groupe n'a pas à verser d'impôt au taux de droit commun, le résultat d'ensemble étant déficitaire.

Par ailleurs, elle enregistre un produit de 198,4 millions d'euros, correspondant à l'impôt versé par les filiales dont l'assiette fiscale est bénéficiaire.

Résultat net

Le résultat net s'élève à 1.620,1 millions d'euros, contre 30,7 en 1999.

Il se décompose ainsi :

(en millions d'euros)	2000	1999
Résultat courant avant impôt	977,9	30,7
Résultat exceptionnel	443,7	—
Impôt sur les bénéficiaires (produit)	198,4	—
Résultat net	1 620,1	30,7

C. Bilan

Le total du bilan de Vivendi Universal s'élève à 66,199 milliards d'euros au 31 décembre 2000, contre 1,302 milliard à la clôture de l'exercice précédent.

Actif

ACTIF IMMOBILISE

L'actif immobilisé est de 48,110 milliards d'euros en 2000, contre 1,274 milliard à la clôture précédente.

Frais d'établissement

Ils représentent les dépenses de prospection et de publicité engagées par Vivendi dans le cadre de la campagne liée au changement de nom intervenu en 1998. Leur valeur nette s'élève à 15,4 millions d'euros fin 2000. Ils sont amortis sur cinq ans. La dotation aux amortissements correspondante est de 5,7 millions.

Autres immobilisations incorporelles

Ce poste comprend, principalement, sous la rubrique « concessions et droits assimilés », les versements de Vivendi Universal à des collectivités locales concédantes au titre de droits d'usage ou de participations financières. Les sommes versées sont amorties sur la durée de vie des contrats. En raison du transfert, rétroactif au 1^{er} janvier 2000, de la majorité des contrats de délégation de services d'eau à la Compagnie Générale des Eaux, la dotation aux amortissements correspondante n'est pas significative.

Immobilisations corporelles du domaine privé

Cette rubrique regroupe les terrains, constructions, compteurs, installations techniques, matériels et équipements dont Vivendi Universal est propriétaire. Les investissements de cette nature sont de 6,5 millions d'euros. La dotation aux amortissements est de 10,3 millions.

Immobilisations corporelles mises en concession

Ce poste comprend les installations et équipements mis en concession, après amortissements techniques des biens devant être renouvelés au cours du contrat. Les investissements de l'exercice atteignent 0,5 million. Il s'agit d'opérations de modernisation, d'extension et de renouvellement des réseaux et des ouvrages gérés par Vivendi Universal. Ces immobilisations ne donnent pas lieu à un amortissement en raison de la restructuration des risques financiers du groupe, les obligations de renouvellement faisant l'objet d'une couverture.

Il est rappelé que n'apparaissent pas au bilan les installations mises à la disposition de Vivendi Universal par les collectivités locales, et au financement desquelles elle n'a pas participé. Il en est de même pour les installations financées par les fonds de travaux gérés par Vivendi Universal pour le compte de certaines collectivités. Mais, d'une façon générale, Vivendi Universal a l'obligation d'assurer le renouvellement des installations qu'elle gère, indépendamment de leur mode de financement, quand leur remplacement doit intervenir avant la fin des contrats. En raison du transfert, rétroactif au 1^{er} janvier 2000, de la majorité des contrats de délégation de services d'eau à la Compagnie Générale des Eaux, l'investissement correspondant ne représente que 0,5 million d'euros.

Immobilisations financières

Leur valeur nette est de 47,996 milliards d'euros, contre 1,274 milliard fin 1999.

Elles comprennent, principalement, les titres de participation et les titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), dont la valeur nette est de 46,315 milliards, contre 1,274 milliard fin 1999 (valeur brute 46,550 milliards, contre 1,279 fin 1999).

En dehors de ceux directement liés au rapprochement Vivendi/Canal+, les investissements de l'exercice s'élèvent à 34,311 milliards. Ils se rapportent, principalement :

- à l'augmentation de capital de la société SPC pour 31,925 milliards, qui a elle-même augmenté le capital de sa filiale Vivendi Universal Holding SAS pour permettre à cette dernière de souscrire aux Obligations Remboursables en

Actions émises par Vivendi Universal dans le cadre de l'acquisition de Seagram le 8 décembre 2000 ;

- aux investissements réalisés dans le domaine de l'Internet pour 1,022 milliard, avec, notamment, l'entrée, à hauteur de 22,4 %, dans le capital de la société anglaise Scoot.com pour 424 millions d'euros, la constitution, pour 200 millions d'euros, de la société Vivendi Net Holding, destinée à porter l'intégralité des participations du Groupe dans l'Internet et l'acquisition d'iFrance pour 159 millions ;
- à l'achat de titres Vivendi Environnement pour 1,1 milliard lors de l'introduction en bourse de cette filiale en juillet 2000.

Créances rattachées à des participations

Leur montant net s'élève à 728 millions d'euros (rien en 1999), et comprend, principalement, le solde, pour 419 millions (390 millions de dollars) du prêt de 1,85 milliard de dollars accordé à Sithe Energies, en novembre 1999, pour le financement de l'acquisition des centrales électriques de GPU, une avance de 182 millions à Cinéma International Corp. NV et un prêt de 80 millions à Vizzavi Ltd.

Autres titres immobilisés

Leur montant s'élève à 912,8 millions d'euros (rien en 1999). Ils comprennent, pour 768 millions d'euros, 36 millions de titres d'autocontrôle démembrés, dont la nue-propriété a été transférée aux anciens actionnaires de Seagram ayant opté pour une acquisition différée de leurs titres Vivendi Universal.

Les prêts

Ils s'élèvent à 26 millions d'euros (rien en 1999).

ACTIF CIRCULANT

Le total de l'actif circulant est de 17,578 milliards d'euros, contre 28,747 millions fin 1999.

Créances

Elles comprennent, principalement, les « créances clients et comptes rattachés » pour 446,4 millions d'euros (rien fin 1999) et les « autres créances » pour 11,724 milliards d'euros,

contre 28,740 millions fin 1999 ; ces dernières enregistrent, principalement, les fonds avancés en compte-courant par Vivendi Universal à ses filiales pour un montant net de 11,353 milliards d'euros (dont 5,379 milliards à Joseph E. Seagram & Sons et 902 millions à Vivendi Universal Holding SAS en remboursement de la dette bancaire de Seagram, 1,175 milliard à Vivendi Environnement et 838 millions à Vivendi Universal Publishing).

Valeurs mobilières de placement

Elles représentent un montant net de 4,607 milliards, égal à leur valeur de marché.

57 512 338 actions propres y figurent pour un montant net de 4,1 milliards d'euros, dont 44 479 362 actions, d'une valeur nette de 3,14 milliards, adossées, par décision du Conseil d'Administration du 23 novembre 2000, aux plans d'options d'achat d'actions attribués à leurs salariés depuis 1997 par Vivendi, Canal+ et Vivendi Universal. Ces actions ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation lorsque le prix d'exercice des options était inférieur au prix de revient des actions adossées, pour un montant total de 227,5 millions d'euros.

44 251 388 actions propres ont été achetées en 2000 au prix moyen de 87,71 euros et 2 747 761 actions ont été vendues au prix moyen de 105 euros. Ces achats/ventes ont été effectués dans le but de régulariser le cours de bourse du titre.

Les frais de négociation sur achats se sont élevés à 5,3 millions d'euros et sur ventes à 0,1 million.

En dehors des actions propres, les autres valeurs mobilières de placement figurent pour une valeur nette de 506 millions d'euros et sont essentiellement constituées de parts de Sicav de trésorerie acquises en fin d'année dans le cadre de la gestion de la trésorerie court terme.

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles s'élèvent à 139,5 millions d'euros. Elles correspondent pour 117,7 millions à une charge à constater par annuité égale jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant aux contrats de swap mis en place en 1998 par Vivendi avec General Re Financial Products Inc. afin de couvrir ses engagements financiers (cf. Annexe « Engagements contractuels »).

Passif

CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres de Vivendi Universal, avant affectation du résultat, s'élèvent à 40,267 milliards d'euros, contre 1,303 fin 1999.

Compte tenu de la conversion du capital en euros par élévation du nominal à 16 euros, puis réduction pour le porter à 5,5 euros, la variation des capitaux propres, présentée ci-après sous forme de tableau, résulte, principalement, de :

- la création de :
 - 37 785 268 actions par incorporation partielle de primes d'apport existantes,
 - 37 633 272 actions rémunérant l'apport par Vivendi de 15 % du capital de Canal+,
 - 593 464 875 actions dans le cadre de la fusion par absorption de Vivendi,
 - 130 638 208 actions en rémunération de la fusion par absorption de SIG 40,
- 319 531 416 actions (environ 90 % du maximum à émettre) en remboursement des obligations remboursables en actions Vivendi Universal, ayant permis de livrer des actions Vivendi Universal aux actionnaires de Seagram ayant choisi un échange immédiat de leurs actions Seagram contre des actions Vivendi Universal,
- l'annulation de 89 386 792 actions auto-détenues ; sur les 125 778 016 actions auto-détenues par Vivendi Universal après absorption de Vivendi, 36 391 224 ont été démembrées, la nue-propriété de celles-ci ayant été transférée aux actionnaires de Seagram ayant choisi l'échange à terme par le biais des Actions Echangeables (cf. supra, description détaillée du mécanisme dans « faits marquants de l'exercice »),
- et de l'affectation d'une partie du résultat de l'exercice 1999 à la réserve légale pour 1,2 million d'euros.

Après la répartition du résultat proposée, la situation nette de Vivendi Universal s'établirait à 38,786 milliards d'euros, contre 1,303 fin 1999.

Mouvements des capitaux propres

Opérations (en millions d'euros)	Nombre d'actions	Capital	Primes ⁽¹⁾	Réserves et report à nouveau	Résultat	Total
au 31/12/99, après répartition	16 786 500	255,9	1 023,5	23,2		1 302,6
Et après conversion du capital en euros par élévation du nominal à 16 €, puis diminution du nominal à 5,5 € :						
Au 31/12/99, après répartition	50 359 500	277,0	1 002,4	23,2		1 302,6
Augmentation de capital par incorporation de primes existantes	37 785 268	207,8	-207,8			—
Apport 15 % Canal+	37 633 272	207,0	1 166,6			1 373,6
Fusion-absorption Vivendi	593 464 875	3 264,0	9 267,1	236,8		12 767,9
Fusion-absorption SIG 40	130 638 208	718,5	367,2			1 085,7
Imputation du mali de fusion SIG 40			-1 434,7			-1 434,7
Remboursement en actions des ORA (aux actionnaires de Seagram)	319 531 416	1 757,4	23 644,5			25 401,9
Annulation de titres auto-détenus	-89 386 792	-491,6	-1 393,8			-1 885,4
BSA	779 344	4,3	30,8			35,1
Stock-options	3 352	N.S	0,1			0,1
Autres mouvements 2000					1 620,1	1 620,1
au 31/12/00, avant répartition	1 080 808 443	5 944,4	32 442,4	260,0	1 620,1	40 266,9

(1) après imputation des frais occasionnés par la fusion (coûts externes ayant permis sa réalisation) et du mali de fusion SIG 40 (résultant de l'apport aux valeurs comptables).

La prime de fusion déterminée dans le traité de fusion entre Sofiée (devenue Vivendi Universal) et Vivendi a été réajustée du fait (i) des variations dans le nombre des actions auto-détenues par Vivendi, non adossées à des plans d'options d'achats d'actions, (ii) de la conversion d'OCEANE Vivendi et Vivendi Environnement et (iii) de l'exercice des bons de souscription d'actions et des levées d'options de souscription ou d'achat d'actions, intervenus entre la date de signature du traité et la date à laquelle la fusion a été réalisée.

En effet, la prime de fusion est constituée ici par la différence entre la valeur nette de l'actif apporté aux valeurs comptables et le montant de l'augmentation de capital correspondant au nombre d'actions nouvelles Sofiée requises pour rémunérer les

actions Vivendi susceptibles d'être rémunérées le jour de l'assemblée qui a été appelée à statuer sur la fusion.

En outre, (i) a été reconstitué par imputation sur la prime le montant des réserves et provisions réglementées existant chez l'absorbée, en application du régime fiscal de faveur auquel a été soumise la fusion et (ii) conformément aux dispositions du traité de fusion, ont été prélevés sur la prime les frais occasionnés par ladite fusion.

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Leur montant est de 667,0 millions d'euros (rien fin 1999), dont la provision pour risques liés à diverses garanties consenties à

des sociétés du secteur immobilier pour 495,3 millions (dont pertes immobilières berlinoises et garantie Sofonpro).

FONDS D'AMORTISSEMENTS

Cette rubrique représente 11,5 millions (rien en 1999). Elle enregistre l'amortissement, sur la durée de vie des contrats, des ouvrages du domaine concédé financés par Vivendi Universal, mais devant être abandonnés aux collectivités locales au terme de ces contrats. Elle diminuera au fur et à mesure des transferts des contrats d'eau à la Compagnie Générale des Eaux (cf. supra, « Faits marquants de l'exercice »).

DETTES

Le total des dettes est de 24,846 milliards d'euros, contre 3 milliards fin 1999. Il se compose de dettes financières pour 23,987 milliards (rien fin 1999) et de dettes d'exploitation pour 859 millions (3 milliards fin 1999).

Dettes financières

Elles s'élèvent à 23,987 milliards d'euros et concernent principalement le passif pris en charge dans le cadre de la fusion par absorption de Vivendi, puis de SIG 40.

Dans ce total, les dettes financières à long terme sont de 13,049 milliards d'euros.

Elles comprennent, essentiellement :

- les obligations remboursables en actions (ORA, dont l'émission a été réservée à la société Vivendi Universal Holding SAS) pour un solde, à la clôture de l'exercice, de 6,523 milliards (cf. supra modalités dans « Faits caractéristiques de l'exercice — rapprochement Seagram »),
- l'emprunt obligataire OCEANE convertible en actions émis par Vivendi en 1999 pour 1,7 milliard (cf. infra, *Nota 1*),
- l'emprunt obligataire émis par Vivendi Universal en 2000 pour 1,44 milliard échangeable en actions BSKyB ou en espèces (cf. supra modalités dans « Faits caractéristiques de l'exercice — Appels au marché »),
- des euro-émissions pour 1,256 milliard (dont l'emprunt zéro-coupon — 1999-2009 — de 53,3 millions d'euros émis par Canal+ et repris au bilan de Vivendi Universal après

absorption de SIG 40, elle-même bénéficiaire d'apports de Canal+),

- des emprunts obligataires émis sur le marché domestique pour 731,7 millions,
- l'emprunt obligataire convertible en actions BSKyB émis en novembre 1998 par l'ancienne Pathé (3 % — 2003) pour 154,9 millions (cf. infra, *Nota 2*),
- des emprunts intra-groupe pour 72,0 millions,
- des financements bancaires à moyen et long terme pour 250,6 millions,
- et des billets de trésorerie à moyen terme pour 919,5 millions.

Nota 1 : Après absorption de Vivendi, Vivendi Universal a repris à son bilan les obligations OCEANE (1,25 %) à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (1 pour 3,047 actions), émises le 26 janvier 1999, d'une valeur nominale de 282 euros, pour un montant global de 1,7 milliard d'euros. Les obligations seront amorties en totalité le 1^{er} janvier 2004 par remboursement au pair. Au 31 décembre 2000, il reste 6 024 347 obligations en circulation.

Nota 2 : à la suite de l'absorption de la société Pathé le 10 septembre 1999, Vivendi a repris à son bilan les obligations échangeables en actions BSKyB. Celles-ci ont été reprises au bilan de Vivendi Universal après l'absorption de Vivendi. Elles portent intérêt à 3 % et ont une durée de cinq ans. Chaque obligation est échangeable à tout moment contre 188,5236 actions BSKyB, correspondant, au 31 décembre 2000, à un maximum de 19 121 571 actions BSKyB. Vivendi Universal peut livrer à l'échange, soit des actions BSKyB elles-mêmes, soit leur contre-valeur en numéraire, et procéder au remboursement anticipé des obligations à partir de la quatrième année si le cours de l'action BSKyB dépasse 125 % du prix d'échange. Compte tenu de l'évolution actuelle du cours de bourse des actions BSKyB, Vivendi Universal a l'intention de livrer à l'échange des actions BSKyB parmi celles qu'elle détient directement (au 31 décembre 2000, 216,5 millions détenues).

Les dettes financières à court terme sont de 10,938 milliards (rien en 1999) ; elles comprennent, principalement, des tirages à court terme auprès des banques (5,485 milliards), des billets

de trésorerie (encours de 3,333 milliards) et les apports en compte-courant des filiales (1,896 milliard).

La trésorerie de Vivendi Universal, définie comme le montant net des comptes-courants des filiales, des billets de trésorerie à moins d'un an émis par Vivendi Universal, des tirages à court terme auprès des banques, des valeurs mobilières de placement et des disponibilités, s'établit ainsi à 5,511 milliards.

Dettes d'exploitation

Elles s'élèvent à 859 millions d'euros, contre 3 milliers fin 1999.

Elles regroupent, principalement :

- les dettes auprès des fournisseurs (190,8 millions, contre 3 milliers en 1999),
- les dettes fiscales et sociales (59,3 millions),
- les dettes sur immobilisations (427,8 millions) qui comprennent, pour 271,3 millions, le prix des actions propres (achetées fin décembre) payé début janvier 2001 et, pour 150 millions, le montant du capital non libéré de Vivendi Net Holding (soit 75 % du capital).
- et les autres dettes (58,0 millions), qui sont principalement constituées des redevances et surtaxes à reverser aux collectivités locales.

Produits constatés d'avance

Ils représentent 121,3 millions d'euros et correspondent, pour 115,2 millions, à des primes reçues sur options de vente portant sur des titres Vivendi Universal.

Les capitaux permanents représentent 40,847 milliards d'euros, contre 1,303 milliard en 1999.

D. Tableau des Flux

(en millions d'euros)	2000	1999	1998
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Excédent brut d'exploitation	-13,7	28,8	—
Opérations financières et exceptionnelles	1 328,1	—	—
Impôt sur les sociétés	—	—	—
Economies d'impôt liées au groupe fiscal	198,4	—	—
Variation nette du besoin en fonds de roulement	-203,2	—	—
TOTAL	1 309,6	28,8	N.S.
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Investissements industriels	-11,8	—	—
Investissements financiers ⁽¹⁾	-34 530,5	—	1 279,4
Charges à répartir	-17,3	—	—
Cessions de titres et réductions d'éléments de l'actif immobilisé	1 758,0	—	—
Cessions de biens industriels	7,4	—	—
Flux de trésorerie nette des prêts et dépôts à long terme	32,0	—	—
TOTAL	-32 762,2	—	1 279,4
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Augmentation de capital de la société	37 344,2	—	1 279,4
Dividendes versés par la société	—	—	—
Variation des autres dettes à long terme	—	—	—
TOTAL	37 344,2	—	1 279,4
Total des flux de l'exercice	5 891,6	28,8	—
Endettement financier net au 1 ^{er} janvier	-28,8	—	—
Effet de change, périmètre et divers ⁽²⁾	12 740,6	—	—
Endettement financier net 31 décembre ⁽³⁾	6 820,2	-28,8	—

(1) Rappel : en 2000, dont 31,925 milliards de souscription (via SPC) à l'augmentation de capital de Vivendi Universal Holding SAS permettant à celle-ci de souscrire aux ORA émises par Vivendi Universal dans le cadre de l'acquisition de Seagram, Environnement 1,1 milliard d'euros (achat pour maintien de cours lors de l'introduction en bourse de la société), Internet 1,022 milliard (dont Scoot.com 424 millions, Vivendi Net Holding 200 millions et iFrance 159 millions) ; en 1998, Edition/Multimedia 1,279 milliard d'euros (dont Canal+ 1,144 milliard).

(2) Ce montant correspond, essentiellement, à l'incidence des fusions-absorptions de Vivendi et SIG 40.

(3) Dont 6.522,9 représentant le solde, au 31 décembre, des ORA émises par Vivendi Universal dans le cadre de l'acquisition de Seagram.

1. CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT

Elle provient, notamment, (i) des revenus des participations pour 965 millions, principalement, dividendes reçus de Vivendi Universal Publishing, de Vivendi North America Holding et Vivendi UK (avant cession des actions ordinaires à Vivendi Environnement) et de Canal+, et (ii) d'un produit de 198 millions d'euros correspondant à l'impôt versé par les filiales du groupe d'intégration fiscale dont l'assiette fiscale est bénéficiaire.

2. INVESTISSEMENTS FINANCIERS

Les investissements portant sur les titres de participation et les TIAP s'élèvent à 34,311 milliards (cf. supra, détail par pôle). Les autres investissements portent sur les autres titres immobilisés.

3. CHARGES À RÉPARTIR

Ce montant de 17,3 millions correspond aux frais d'émission des obligations échangeables en actions BskyB émises début juillet 2000 (1 % ; 5 juillet 2003) qui sont amortis sur la durée de l'emprunt.

4. CESSIONS DE TITRES ET RÉDUCTIONS D'ÉLÉMENTS DE L'ACTIF IMMOBILISÉ

Les produits de cession de titres s'élèvent à 1,425 milliard, dont 572 millions sur titres VINCI (plus-value 184 millions) et 412,4 millions sur titres CanalSatellite (plus-value 370,1 millions).

Les réductions d'éléments de l'actif immobilisé de 332,9 millions correspondent à la valeur comptable des titres cédés dont les plus-values sont incluses dans la capacité d'autofinancement (dont TIAP pour 201,3 millions et actions propres, classées en autres titres immobilisés, pour 131,6 millions).

E. Affectation du résultat

L'affectation du résultat proposée est la suivante :

(en euros)	
Origines	
Report à nouveau antérieur	22 029 421,52
Prélèvement sur primes d'émission ⁽¹⁾	192 952 330,63
Résultat de l'exercice	1 620 073 628,26
Total	1 835 055 380,41

(en euros)	
Affectation	
Réserve légale ⁽²⁾	81 003 681,41
Réserve spéciale des plus-values à long terme ⁽³⁾	272 900 129,00
Dividendes (1 euro à chacune des 1 081 151 570 actions) ⁽⁴⁾	1 081 151 570,00
Précompte à verser sur distribution ⁽⁵⁾	400 000 000,00
Total	1 835 055 380,41

(1) Après ce prélèvement, le poste « primes d'émission » s'élève à 23 482 401 499,65 euros.

(2) La dotation à la réserve légale représente 5 % du bénéfice de l'exercice.

(3) Dans le cadre des opérations de rapprochement, obligation de reconstitution, par prélèvement sur le bénéfice de l'exercice, de la réserve spéciale des plus-values à long terme existant au bilan de Canal+ avant son apport-scission à SIG 40, elle-même absorbée ensuite par Vivendi Universal.

(4) Soit 1 080 808 443 actions émises au 31 décembre 2000 auxquelles il faut ajouter 343 127 actions émises en janvier 2001 et portant jouissance au 1^{er} janvier 2000. Ce chiffre est indiqué sous réserve des levées d'options de souscription d'actions exerçables par les salariés bénéficiaires jusqu'à la veille de l'Assemblée statuant sur les comptes de l'exercice 2000.

(5) Montant estimé, le total des actions qui sera rémunéré (donc du dividende global qui sera versé) n'étant pas encore connu (cf. renvoi 4).

Comptes Sociaux

La distribution globale serait ainsi de 1 081,2 millions d'euros (avant déduction des actions d'auto-contrôle).

Au cas où, lors de la mise en paiement, Vivendi Universal détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions réduirait le montant prélevé sur le poste « primes d'émission ».

A ce dividende de 1 euro par action s'ajouterait l'impôt déjà payé (avoir fiscal) de 0,50 euro pour former un revenu net global de 1,50 euro.

Aucun dividende n'a été versé au titre des trois précédents exercices.

DOCUMENTS DE SYNTHÈSE

Compte de résultat de l'exercice

(en milliers d'euros)	2000	1999	1998
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Produits eau, assainissement, prestations accessoires	98 208	—	—
Produits des travaux	36 985	—	—
Autres activités (chauffage, ordures ménagères, gaz)	3 371	—	—
Produits divers	222 094	—	—
Sous-total A : chiffre d'affaires	360 658	—	—
Production stockée	-2 356	—	—
Production immobilisée	2 175	—	—
Reprises sur provisions (et amortissements), transferts de charges	150 066	—	—
Autres produits	337 199	—	—
Sous-total B	487 084	—	—
TOTAL I (A+B)	847 742	—	—
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de matières premières et autres approvisionnements	—	—	—
Variation des stocks	5	—	—
Autres achats et charges externes	687 784	7	5
Comptes de gérances et régies — Redevances versées à l'Etat et aux collectivités publiques	31 754	—	—
Redevances d'assainissement	4 969	—	—
Impôts, taxes et versements assimilés	20 024	—	—
Salaires et traitements	73 390	—	—
Charges sociales	29 756	—	—
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	57 323	—	—
Sur actif circulant : dotations aux provisions	2 368	—	—
Pour risques et charges : dotations aux provisions	—	—	—
Autres charges	11 328	—	—
TOTAL II	918 701	7	5
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-70 959	-7	-5

Compte de résultat de l'exercice (suite)

(en milliers d'euros)	2000	1999	1998
PRODUITS FINANCIERS			
De participations	965 078	35 830	—
D'autres valeurs mobilières et des créances de l'actif immobilisé	783	—	—
Autres intérêts et produits assimilés	921 115	352	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	32 909	7 443	—
Différences positives de change	794 815	—	—
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	548 484	—	—
TOTAL III	3 263 184	43 625	1
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et aux provisions	408 125	5 518	7 443
Intérêts et charges assimilées	968 885	7 446	—
Différences négatives de change	837 287	—	—
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement	—	—	—
TOTAL IV	2 214 297	12 964	7 443
Résultat financier (III-IV)	1 048 887	30 661	-7 442
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (III+III-IV)	977 928	30 654	-7 447
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	204 833	—	—
Sur opérations en capital	5 778 434	—	—
Reprises sur provisions et transferts de charges	94 566	—	—
TOTAL V	6 077 833	—	—
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	98 763	—	—
Sur opérations en capital	5 421 195	—	—
Dotations aux amortissements et aux provisions	114 146	—	—
TOTAL VI	5 634 104	—	—
Résultat exceptionnel (V-VI)	443 729	—	—
IMPOT SUR LES BENEFICES (VII) (produit d'intégration fiscale)	198 416	—	—
Total des produits (I+III+V+VII)	10 387 175	43 625	1
Total des charges (II+IV+VI)	8 767 102	12 971	7 448
BENEFICE	1 620 073	30 654	-7 447

Bilan – Actif

(en milliers d'euros)	Brut	Amortissements et provisions	2000	Net 1999	1998
ACTIF IMMOBILISE					
Immobilisations incorporelles	49 016	25 040	23 976	—	—
Frais d'établissement	28 423	13 064	15 359	—	—
Concessions et droits assimilés	10 293	3 547	6 746	—	—
Autres	10 300	8 429	1 871	—	—
Immobilisations corporelles, domaine privé	113 388	46 062	67 326	—	—
Terrains	3 560	—	3 560	—	—
Compte d'ordre (ensembles immobiliers)	598	582	16	—	—
Constructions et agencements	34 137	13 520	20 617	—	—
Installations techniques	17 368	13 006	4 362	—	—
Autres immobilisations corporelles	56 164	18 954	37 210	—	—
Immobilisations corporelles en cours	1 561	—	1 561	—	—
Immobilisations corporelles mises en concession	22 516	—	22 516	—	—
Immobilisations financières ⁽¹⁾	48 234 412	238 416	47 995 996	1 273 844	1 271 919
Participations	44 557 660	217 544	44 340 116	1 273 844	1 271 919
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	1 991 847	16 921	1 974 926	—	—
Créances rattachées à des participations	727 764	—	727 764	—	—
Autres titres immobilisés	916 178	3 332	912 846	—	—
Prêts	25 904	—	25 904	—	—
Autres	15 059	619	14 440	—	—
TOTAL I	48 419 332	309 518	48 109 814	1 273 844	1 271 919
ACTIF CIRCULANT					
Stocks et en cours	1 565	—	1 565	—	—
Matières premières et autres approvisionnements	-18	—	-18	—	—
En cours de production (biens et services)	1 583	—	1 583	—	—
Créances ⁽²⁾	12 364 224	194 216	12 170 008	28 740	16
Créances clients et comptes rattachés	449 762	3 353	446 409	—	—
Autres	11 914 462	190 863	11 723 599	28 740	16
Valeurs mobilières de placement	4 842 645	235 451	4 607 194	—	—
Obligations	26 230	—	26 230	—	—
Autres titres	4 816 415	235 451	4 580 964	—	—
Disponibilités	660 133	—	660 133	7	2
Charges constatées d'avance ⁽²⁾	139 543	—	139 543	—	—
TOTAL II	18 008 110	429 667	17 578 443	28 747	18
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	82 181	—	82 181	—	—
Ecarts de conversion actif (IV)	428 200	—	428 200	—	—
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV)	66 937 823	739 185	66 198 638	1 302 591	1 271 937
(1) Dont à moins d'un an	22 798	—	22 798	—	—
(2) Dont à plus d'un an	154 068	—	154 068	—	—

Bilan – Passif

(en milliers d'euros)	2000 Avant répartition	1999 Avant répartition	1998 Avant répartition	2000 Après répartition	1999 Après répartition	1998 Après répartition
CAPITAUX PROPRES						
Capital	5 944 446	255 908	255 908	5 944 446	255 908	255 908
Primes d'émission et d'apport	32 442 364	1 023 491	1 023 491	32 249 411	1 023 491	1 023 491
Ecart de réévaluation	—	—	—	—	—	—
Réserves						
Réserve légale	1 159	—	—	82 163	1 159	—
Réserves réglementées	236 835	—	—	509 735	—	—
Report à nouveau	22 030	-7 465	-18	—	22 030	-7 465
Résultat de l'exercice	1 620 073	30 654	-7 447	—	—	—
SITUATION NETTE	40 266 907	1 302 588	1 271 934	38 785 755	1 302 588	1 271 934
Subventions d'investissement	—	—	—	—	—	—
Provisions réglementées	15	—	—	15	—	—
TOTAL I	40 266 922	1 302 588	1 271 934	38 785 770	1 302 588	1 271 934
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES						
Provisions pour risques et charges	666 969	—	—	666 969	—	—
TOTAL II	666 969	—	—	666 969	—	—
FONDS D'AMORTISSEMENTS						
Amortissements financiers	11 512	—	—	11 512	—	—
TOTAL III	11 512	—	—	11 512	—	—
DETTES⁽¹⁾						
Emprunts obligataires convertibles et autres emprunts obligataires	5 416 233	—	—	5 416 233	—	—
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit ⁽²⁾	11 163 691	—	—	11 163 691	—	—
Emprunts et dettes financières divers	7 406 937	—	—	7 406 937	—	—
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	1 796	—	—	1 796	—	—
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	190 841	3	3	190 841	3	3
Dettes fiscales et sociales	59 310	—	—	1 540 462	—	—
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	427 764	—	—	427 764	—	—
Autres dettes	57 989	—	—	57 989	—	—
Produits constatés d'avance	121 316	—	—	121 316	—	—
TOTAL IV	24 845 877	3	3	26 327 029	3	3
ECARTS DE CONVERSION PASSIF (V)	407 358	—	—	407 358	—	—
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	66 198 638	1 302 591	1 271 937	66 198 638	1 302 591	1 271 937
(1) Dont à plus d'un an	13 048 747	—	—	13 048 747	—	—
Dont à moins d'un an	11 797 130	3	3	13 278 282	3	3
(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques	132 027	—	—	132 027	—	—

ANNEXE AU BILAN ET AU COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE 2000⁽¹⁾

Règles et méthodes comptables

Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2000 ont été élaborés et présentés conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur en France.

Frais d'acquisition des titres

Par dérogation au plan comptable général, les frais d'acquisition de titres sont enregistrés en charges financières, en raison de l'importance de l'activité financière de Vivendi Universal ; les frais de vente de titres sont passés en charges financières ou en charges exceptionnelles, selon que les plus ou moins-values de cession sont elles-mêmes constatées dans le résultat financier ou exceptionnel.

Immobilisations financières

Les "Titres de participation" regroupent les titres des sociétés affiliées au Groupe Vivendi Universal, dans lesquelles Vivendi Universal détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %. Ils sont valorisés au coût d'acquisition, éventuellement corrigé lors de la réévaluation légale des bilans en 1976. Si cette valeur est supérieure à la valeur d'usage, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

La valeur d'usage est la quote-part des capitaux propres que les titres représentent, le cas échéant corrigée pour tenir compte de leur valeur boursière, de l'intérêt de ces sociétés pour le Groupe, ainsi que de leurs perspectives de développement et de résultat.

Les cessions accompagnées d'une condition indépendante de la volonté des parties ne sont enregistrées à la date de signature de l'accord que dans le cas où la condition a été satisfaite avant la date d'arrêt des comptes par le Conseil d'Administration. Ce principe n'a pas trouvé à s'appliquer en 2000.

Créances d'exploitation

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. Les créances dont l'ancienneté est supérieure à cinq ans sont dépréciées à 100 %. Les autres, y compris celles de l'exercice en cours, font l'objet d'une provision calculée selon des références statistiques.

Valeurs mobilières de placement

Elles sont valorisées à leur coût d'acquisition. Si leur valeur probable de négociation à la clôture de l'exercice vient à être inférieure au prix d'acquisition, une provision est constituée. Les intérêts courus sur les titres de créances négociables sont enregistrés en produits.

(1) Les commentaires développés précédemment dans la partie "Présentation des comptes" sont également considérés comme faisant partie intégrante de l'annexe au bilan et au compte de résultat.

Dispositions spécifiques relatives aux immobilisations du domaine concédé

Principes

Après la fusion par absorption de Vivendi, Vivendi Universal a repris la gestion, en tant que concessionnaire⁽¹⁾ de services publics, des installations faisant partie du domaine propre des collectivités locales, qu'elles soient financées par celles-ci, ce qui est le plus courant, ou par Vivendi Universal elle-même. Seules les installations financées par Vivendi Universal sont inscrites à son bilan (immobilisations corporelles mises en concession). Ces installations font l'objet d'un amortissement financier (encore appelé amortissement de caducité), sur la durée du contrat, à concurrence du montant qui restera définitivement à la charge de Vivendi Universal lors de la remise de ces installations à la collectivité locale concédante, en fin de contrat.

Ces amortissements financiers sont inscrits au passif du bilan (provisions pour risques financiers) pour bien marquer qu'ils ne constatent pas une dépréciation, mais l'étalement sur la durée du contrat de la charge que représentera l'abandon des ouvrages correspondants au terme de celui-ci.

Par ailleurs, dans le cadre de ses nouvelles obligations contractuelles de concessionnaire, Vivendi Universal sera amenée à prendre le plus souvent à sa charge le renouvellement, pendant toute la durée du contrat, des immobilisations du domaine concédé dont elle assure la gestion.

Les ouvrages du service public que Vivendi Universal doit renouveler comprennent ainsi des immobilisations du domaine concédé qu'elle a financées, mais aussi des immobilisations financées par les collectivités locales.

Dans le cadre de la réorganisation du secteur de la distribution de l'Eau et de l'Energie et de la politique de restructuration des risques financiers du groupe, ces obligations de renouvelle-

ment ont fait l'objet d'une couverture réalisée grâce à la mise en place de contrats de swaps conclus avec la société General Re Financial Products Inc.

Les opérations de renouvellement des installations du domaine concédé ont été comptabilisées en 1999 chez Vivendi comme suit : qu'il s'agisse d'ouvrages financés à l'origine par des tiers ou par le concessionnaire et renouvelés par celui-ci, le coût de renouvellement a été porté en charges et le montant perçu au titre du contrat de swap inscrit en produits. En 2000, par avenant aux contrats précédemment signés, le coût de renouvellement est pris en charge directement par Vivendi Environnement et couvert par Vivendi Universal sous forme d'une indemnisation plafonnée à 15,2 millions d'euros par an (cf. infra, engagements financiers).

En 1999, Vivendi a apporté à la Compagnie Générale des Eaux (filiale à 100 % de Vivendi Environnement), avec effet rétroactif au 1^{er} janvier, les éléments d'actifs et passifs rattachés aux contrats ayant fait l'objet d'un avenant avec la collectivité délégante concernée et un droit au résultat annuel dégagé sur les contrats non transférés. Ces apports se sont poursuivis en 2000. A l'instar de Vivendi en 1999, Vivendi Universal a enregistré dans ses comptes de l'exercice 2000 les opérations liées aux seuls contrats non transférés.

Prise en charge des annuités des emprunts contractés par les collectivités concédantes

Dans le cadre de certaines concessions, Vivendi Universal est amenée à assumer le service de la dette contractée par les collectivités locales pour le financement des biens mis à leur disposition. Ces charges évoluent le plus souvent de façon dégressive et sur une durée de vie inférieure à celle des concessions.

Les annuités sont prises en charge dans les comptes de Vivendi Universal de manière linéaire sur la durée de vie des contrats de concession. L'écart entre le montant remboursé aux collectivités et la charge comptabilisée annuellement est affecté en charges à répartir.

⁽¹⁾ Le mot concessionnaire est ici utilisé dans un sens élargi pour désigner l'entreprise délégataire d'un service public.

ELEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU COMPTE DE RESULTAT ET AU BILAN

Dans le cadre de la fusion par absorption de Vivendi et de SIG 40, Vivendi Universal (anciennement Sofiée) a repris, en 2000, les activités de Vivendi, dont l'activité eau. De ce fait, les données 2000 ne sont pas comparables à celles apparaissant dans les comptes 1999.

Compte de résultat

Produits d'exploitation

Répartition du chiffre d'affaires par activité :

(en millions d'euros)	2000	1999
Distribution d'eau ⁽¹⁾	71,1	—
Assainissement	27,1	—
SOUS-TOTAL EAU ET ASSAINISSEMENT	98,2	—
Travaux	37,0	—
Autres activités et produits divers	225,5	—
CHIFFRE D'AFFAIRES	360,7	—

(1) Compte tenu notamment des redevances de pollution des Agences de l'Eau assises sur le m³ d'eau potable.

Le chiffre d'affaires eau et assainissement comprend :

(en millions d'euros)	2000	1999
Les produits du concessionnaire	64,5	—
Les produits et redevances versés à l'Etat, aux collectivités locales et aux Agences de l'Eau	33,7	—
TOTAL	98,2	—

Nota : les produits et redevances versés à l'Etat, aux collectivités locales et aux Agences de l'Eau sont inscrits en charges sous les rubriques « Comptes de gérances et régies » et « Redevances d'assainissement ».

Les livraisons d'eau effectuées en fin d'année, et mesurées par des relevés de compteurs réalisés au cours de l'exercice suivant ne sont pas valorisées dans le chiffre d'affaires de l'année. En contrepartie, les coûts estimés de ces livraisons figurent dans les en-cours de production. Les produits des travaux d'entreprise sont constatés à l'achèvement des chantiers.

Frais de personnel

Les droits à congés payés sont acquis et exercés en général sans décalage dans l'année calendaire, si bien qu'il n'y a pas lieu de calculer une provision spécifique.

La création de comptes épargne-temps chez Vivendi alimentés, selon des règles définies, par des congés annuels non pris et/ou des congés compensateurs divers a donné lieu à constitution d'une provision de 4,6 millions d'euros maintenue en 2000 chez Vivendi Universal. L'alimentation de ces comptes épargne-temps a été arrêtée en 2000.

La provision pour charges sociales prévisibles sur le rabais excédentaire afférent aux levées des stock-options disponibles fiscalement à fin 2000 s'élève à 1,2 million d'euros.

Bilan – Actif

Immobilisations

Vivendi Universal a absorbé les sociétés Vivendi et SIG 40 le 8 décembre 2000. Le montant des immobilisations reprises et

conservées par Vivendi Universal figure dans le tableau ci-dessous :

VARIATION DES VALEURS BRUTES

(en millions d'euros)	Valeurs brutes à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Apports de Vivendi et de SIG 40 ⁽¹⁾	Diminutions	Valeurs brutes à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	—	1,0	49,1	1,1	49,0
Immobilisations corporelles du domaine privé	—	6,5	120,9	14,0	113,4
Immobilisations corporelles mises en concession	—	0,5	22,5	0,5	22,5
Immobilisations financières	1 279,4	34 900,5	15 232,0	3 177,5	48 234,4
TOTAL	1 279,4	34 908,5	15 424,5	3 193,1	48 419,3⁽²⁾

(1) Dont incidence ici des apports de Vivendi 15,731 milliards et de SIG 40 (306,5) millions.

(2) Dont immobilisations en cours pour 1,6 million d'euros.

Les apports de Vivendi indiqués ci-dessus tiennent compte de la sortie des immobilisations apportées à la Compagnie Générale des Eaux dans le cadre des transferts de contrats de délégation de services d'eau (rétroactifs au 1^{er} janvier 2000) et de l'augmentation de la valeur comptable des titres Vivendi Environnement (contrepartie des apports des immobilisations et des autres éléments).

L'incidence des apports d'immobilisations financières de SIG 40 est ici négative de 306,5 millions, car la colonne « Apports de Vivendi et de SIG 40 » inclut l'annulation des titres SIG 40 par Vivendi Universal pour 2,455 milliards.

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent principalement des mises de fonds consenties à des collectivités locales concédantes, au titre de droits d'usage des installations du

domaine public. Vivendi Universal porte en charges de l'exercice les frais de recherche, développement et autres frais dits d'établissement (sauf exception, cf. infra), y compris les dépenses de conception et de mise en place des logiciels créés par elle.

Exceptionnellement, figurent en frais d'établissement les dépenses de prospection et de publicité engagées par Vivendi en 1998 et 1999 dans le cadre de la campagne liée au changement de nom.

Immobilisations corporelles du domaine privé

Sous cette rubrique figurent les immobilisations dont Vivendi Universal est propriétaire.

Immobilisations corporelles mises en concession

Cette rubrique regroupe les immobilisations du domaine public financées et gérées par Vivendi Universal. Leur comptabilisation fait l'objet des dispositions spécifiques précisées au début de cette annexe.

Amortissements — Méthodes de calcul

Les amortissements sont calculés selon les méthodes linéaire et dégressive, en fonction de la dépréciation économique des

biens concernés ; les durées d'amortissement retenues sont généralement les suivantes :

Frais d'établissement	5 ans
Concessions et droits assimilés	Durée du contrat
Logiciels acquis à l'extérieur	12 mois
Constructions	20 à 30 ans
Compteurs	12 ans
Installations techniques à caractère spécifique	10 à 20 ans
Matériel et outillage	6 ans 2/3
Matériel de bureau et informatique	5 ans
Matériel de transport	5 ans
Mobilier et agencements	10 ans

Mouvements des amortissements

(en millions d'euros)	Apports de Vivendi et de SIG 40	Dotations	Reprises	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	18,3	7,5	0,8	25,0
Immobilisations corporelles du domaine privé	45,3	10,3	9,5	46,1
Total	63,6	17,8	10,3	71,1

Immobilisations financières

Elles sont ventilées, selon leur nature, dans les rubriques suivantes :

TITRES DE PARTICIPATION

Les "Titres de participation" regroupent les titres des sociétés affiliées au Groupe Vivendi Universal, dans lesquelles Vivendi Universal détient une part substantielle du capital, en principe supérieure à 10 %.

Vivendi Universal (anciennement Sofiée) a repris à son bilan les titres de participation existant au bilan au 31 décembre 1999 de Vivendi, société qu'elle a absorbée rétroactivement au 1^{er} janvier 2000. Au cours de l'exercice 2000, Vivendi lui a apporté sa participation de 15 % dans Canal+ S.A. pour sa valeur nette comptable de 1,374 milliard d'euros, ce qui a porté la participation de Vivendi Universal dans Canal+ à 49 %, pour une valeur comptable totale de 2,518 milliards.

Lors de l'apport-scission de Canal+ en faveur de SIG 40, les titres détenus par Vivendi Universal ont été échangés contre des titres SIG 40 pour 2,455 milliards et des titres Canal+ pour 63 millions selon la parité de scission retenue (respectivement, 39/40^{ème} et 1/40^{ème}).

Les titres SIG 40 ont été annulés lors de l'absorption (rétroactive au 1^{er} janvier 2000) de cette société par Vivendi Universal qui a repris à son bilan les titres détenus par SIG 40 : Groupe Canal+ S.A. pour 2,135 milliards (titres reçus par SIG 40 lors du transfert à Groupe Canal+ S.A. d'actifs reçus de Canal+ dans le cadre de l'apport-scission de cette dernière) et CanalNumedia pour 1,2 million.

Les titres Canal+ ont été apportés pour leur valeur comptable (63 millions) à Groupe Canal+ S.A. contre des titres de cette société.

Vivendi Universal ne détient plus que des titres Groupe Canal+ S.A. pour une valeur comptable de 2,198 milliards en lieu et place des titres Canal+ S.A. et SIG 40.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Les "Titres immobilisés de l'activité de portefeuille" (TIAP), au sens de l'avis du Conseil National de la Comptabilité de février 1987, regroupent les participations dans des sociétés cotées non consolidées⁽¹⁾. Leur valeur brute comptable est de 1.991,8 millions d'euros (rien en 1999). Leur valeur estimative⁽²⁾ au 31 décembre 2000, appréciée en fonction des cours de bourse, est de 8 239,0 millions d'euros.

Les mouvements intervenus en 2000 dans le portefeuille des TIAP sont les suivants :

(en millions d'euros)	Valeur comptable brute	Valeur comptable nette
Montant à l'ouverture de l'exercice	—	—
Titres provenant de la fusion avec Vivendi (01.01.2000)	+527,9	+507,3
Acquisitions de l'exercice	+20,8	+20,8
Cessions de l'exercice (en prix de vente)	-735,2	-735,2 ⁽³⁾
Plus-values de cession	+533,9	+533,9
Reclassements de titres	+1 644,4	+1 644,4 ⁽⁴⁾
Dotations aux provisions pour dépréciation de l'exercice	—	+3,7
Montant à la clôture de l'exercice	1 991,8	1 974,9

Nota : les plus-values de cession des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont incluses dans le résultat financier.

(1) A l'exception (i) de Facic, filiale commune avec Southwestern Bell Corporation et détenant 10 % de Washington Baltimore et (ii) des différentes filiales britanniques contrôlées à 100 % par Vivendi Universal et détenant ensemble 11 % de BSKyB.

(2) Au sens de l'avis du Conseil National de la Comptabilité de février 1990.

(3) Dont Alcatel 671,3, Ferrari Galliera 38,3, California Water Services 12,8 et Elizabethtown 8,7.

(4) Dont BSKyB (détention directe) 169,9, filiales britanniques détenant 11 % de BSKyB 1 375,1 et participation résiduelle dans Vinci 132,1.

Les principaux titres de participation cotés non consolidés au 31 décembre 2000 sont :

(en millions d'euros)	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus
BSkyB (participation indirecte)	11,02	1.375,1
Washington Baltimore (via Facic)	9,96	181,2
BSkyB (participation directe)	11,71	169,9
Vinci	6,69	132,1
Saint Gobain	0,83	73,3
Eiffage	4,65	56,6

CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les "Créances rattachées à des participations" concernent des contrats de prêts à moyen terme passés avec les sociétés du Groupe. On les distingue des conventions de comptes-courants conclues uniquement avec des sociétés dont Vivendi Universal détient directement une partie du capital et qui permettent la gestion des excédents et besoins de trésorerie de ces filiales.

Créances

Le produit de l'économie d'impôt sur les sociétés de 198,4 millions d'euros qui résulte du régime d'intégration fiscale mis en place en 2000 est constaté par Vivendi Universal, société tête de groupe, et figure en "autres créances" pour un solde de 122,8 millions d'euros, après imputation des acomptes déjà versés par les filiales bénéficiaires intégrées. En raison de l'absorption de Vivendi, Vivendi Universal a, en effet, sur option, constitué un nouveau groupe, rétroactivement au 1^{er} janvier 2000, dont sont devenues membres les sociétés de l'ancien groupe d'intégration fiscale Vivendi (quand le taux de détention directe ou indirecte le permettait encore).

Les autres créances comprennent également une créance résultant du report en arrière des déficits pour un montant de 43 millions d'euros.

Les produits à recevoir, d'un montant de 78,9 millions d'euros, correspondent principalement à des consommations d'eau mesurées mais non encore facturées à la date de clôture.

Valeurs mobilières de placement

Elles regroupent les titres, obligations, parts de SICAV de trésorerie et autres titres de créances négociables acquis dans le cadre de la gestion de trésorerie, ainsi que 13 200 obligations ex-Pathé (3 % — 2003) convertibles en actions BSKyB, achetées sur le marché en 1999 pour un montant de 26,2 millions d'euros.

Les actions propres sont inscrites pour leur prix d'achat, soit, au 31 décembre 2000, 4,33 milliards d'euros (rien en 1999). Parmi elles, 44,5 millions d'actions (pour 3,37 milliards d'euros) sont destinées à être attribuées aux salariés dans le cadre des plans d'options d'achats d'actions attribués depuis 1997 par Vivendi, Canal+ et Vivendi Universal. Ces titres ont fait l'objet d'une provision pour dépréciation de 227,5 millions d'euros lorsque le prix d'exercice des options était inférieur au prix de revient des actions adossées.

Les autres actions, pour 964 millions d'euros, ont été acquises depuis le 8 décembre 2000, au prix moyen de 73,96 euros par

action, en vue de régulariser le cours de bourse du titre. Ces actions font l'objet d'une provision pour dépréciation de 5,6 millions d'euros.

Charges constatées d'avance

(en millions d'euros)

Charges d'exploitation imputables à l'exercice suivant	118,4
Dépenses correspondant à des renouvellements d'installations du domaine concédé en cours de réalisation	NS
Intérêts payés d'avance sur billets de trésorerie	21,1
Total	139,5

Elles correspondent pour 117,7 millions à une charge à constater par annuité égale jusqu'en 2012 dans le cadre d'un avenant aux contrats de swap mis en place par Vivendi avec General Re Financial Products Inc. afin de couvrir ses engagements financiers.

Charges à répartir sur plusieurs exercices

(en millions d'euros)	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Transferts ou apports	Montant net à la fin de l'exercice
Charges à étaler	—	3,8	-23,9	66,7	46,6
Frais d'émission d'emprunts	—	17,3	-13,2	29,8	33,9
Frais d'acquisition d'immobilisations	—	—	-0,8	2,5	1,7
Total	—	21,1	-37,9	99,0	82,2

Dans le cadre de certaines concessions, Vivendi Universal sera amenée à assumer le service de la dette contractée par les collectivités locales pour le financement des biens mis à sa disposition. Ces charges évoluent en général de façon dégressive et sur une durée de vie inférieure à celle des concessions.

Les sommes versées aux collectivités locales au titre du service de la dette viennent s'ajouter chaque année. L'annuité d'amor-

tissement est calculée linéairement sur la durée de vie résiduelle des contrats.

Par ailleurs, le montant résiduel des engagements contractés envers les collectivités au titre du service de la dette figure dans les engagements hors bilan pour 7 millions d'euros.

Le total de 99 millions de la colonne « Transferts ou apports » représente (i) les apports reçus dans le cadre de la fusion-absorption de Vivendi pour 125 millions d'euros, de SIG 40 pour 10,9 millions d'euros et (ii), inversement, les apports faits à la Compagnie Générale des Eaux au titre des contrats de délégation de services d'eau pour 36,9 millions d'euros.

Les frais de publicité sur l'augmentation de capital de 1999 (16,4 millions), les frais liés à l'offre publique de vente de 1999 (35,3 millions) et les frais afférents aux prêts syndiqués contractés en 1999 (9,7 millions) figurent en charges à étaler et sont amortis sur cinq ans.

Les frais d'émission d'emprunts sont augmentés des frais liés à l'émission des obligations échangeables en actions BSKyB émises début juillet 2000 (1 % ; 5 juillet 2003). Ils sont amortis sur la durée de l'emprunt.

Les frais d'acquisition liés à la prise de participation de 49 % du holding de contrôle de la société espagnole Fomento de Construcciones y Contratas (F.C.C.), effectuée en 1998, sont étalés sur cinq ans.

Écart de conversion actif

Cette rubrique enregistre, pour un montant de 428,2 millions d'euros, les pertes latentes, évaluées selon les cours au 31 décembre 2000, sur des créances et dettes libellées en devise, dont 386,8 millions sur l'avance de 6,1 milliards de dollars consentie fin décembre à Seagram pour le remboursement de sa dette bancaire. Ne font pas l'objet d'une provision les pertes latentes compensées par des gains latents dans le cadre d'une couverture de change.

Bilan — Passif

Capital social — Primes d'émission et d'apport

Le capital social de Vivendi Universal s'élève à 5 944 446 436,50 euros au 31 décembre 2000, contre 255 908 542,79 euros au 31 décembre 1999. Son évolution a été

détaillée dans la partie consacrée à la présentation des comptes. Rappelons que :

- Vivendi Universal a repris le passif de Vivendi résultant de l'émission (i) des bons de souscription d'actions et (ii) des obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (OCEANE) Vivendi et Vivendi Environnement, et qu'il reste en circulation, au 31 décembre 2000 :
 - 106 036 727 bons de souscription d'actions attribués gratuitement le 2 mai 1997 (voir modalités d'exercice dans la "Présentation des comptes"),
 - 6 024 347 obligations (1,25 % — 2004) convertibles en actions Vivendi Universal sur la base de 3,047 actions pour 1 obligation,
 - 5 331 135 obligations émises par Vivendi Environnement (1,5 % — 2005) convertibles sur la base de 3,047 actions Vivendi Universal pour 1 obligation. Dans le cadre de l'introduction en bourse de Vivendi Environnement, 5.183.704 obligations ont été converties en actions Vivendi Environnement.

Réserves

Le détail des réserves réglementées (avant répartition du résultat de l'exercice) s'établit ainsi :

(en millions d'euros)	
Réserve spéciale de plus-values à long terme	234,1
Réserve pour investissement	2,5
Réserve pour investissement dans les D.O.M.	0,2
Total	236,8

A la demande de l'Administration, compte tenu des agréments fiscaux accordés dans le cadre des opérations de rapprochement Softee/Vivendi/Canal+/SIG 40, la réserve spéciale des plus-values à long terme existant chez Canal+ avant son apport-scission à SIG 40, elle-même absorbée par Vivendi Universal, sera reconstituée par prélèvement d'un montant de 272,9 millions d'euros sur le résultat de l'exercice.

Provisions réglementées

Les amortissements dérogatoires portent sur des titres de sociétés immobilières d'attribution.

Provisions pour risques et charges

La provision pour risques et charges immobiliers s'élève à 495,3 millions et est liée aux diverses garanties données au secteur immobilier.

La provision pour risques financiers de 85 millions d'euros couvre le risque existant à la clôture de l'exercice sur des puts portant sur des actions Vivendi Universal, cédés à un prix d'exercice moyen de 76,40 euros.

La provision pour litiges et divers est calculée en fonction de l'état des procédures en cours.

TABLEAU RÉCAPITULATIF DES PROVISIONS

Nature des provisions (en millions d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Montant en fin d'exercice
PROVISIONS REGLEMENTEES				
Provision spéciale de réévaluation	—	0,4	0,4	—
Amortissements dérogatoires	—	0,9	0,9	—
TOTAL I	—	1,3	1,3	—
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provision pour risques et charges immobiliers	—	495,3	—	495,3
Frais de facturation et de recouvrement	—	8,4	8,4	—
Risques de change sur créances en devises	—	5,7	1,4	4,3
Risques financiers sur puts cédés	—	85,0	—	85,0
Litiges et divers	—	101,2	18,8	82,4
TOTAL II	—	695,6	28,6	667,0
FONDS D'AMORTISSEMENTS				
Amortissements financiers	—	82,0	70,5	11,5
TOTAL III	—	82,0	70,5	11,5
PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
Immobilisations financières :				
• Titres de participation et TIAP	5,5	331,3	102,3	234,5
• Autres titres immobilisés	—	3,3	—	3,3
• Créances rattachées à des participations et prêts	—	0,8	0,2	0,6
Clients	—	21,2	17,8	3,4
Autres créances	—	210,9	20,1	190,8
Titres de placement	—	235,5	—	235,5
TOTAL IV	5,5	803,0	140,4	668,1
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)	5,5	1 581,9	240,8	1 346,6
Dotations et reprises :				
• d'exploitation		2,4	3,2	
• financières		408,1	32,9	
• exceptionnelles		113,8	94,6	
Dotations aux amortissements financiers		1,6	70,5	
Opérations sans incidence sur le compte de résultat (absorption de Vivendi et apports à CGE)				
		1 056,0	39,6	

Autres emprunts obligataires

Le total de 2,0 milliards d'euros au 31 décembre 2000 se ventile ainsi :

Montant (en millions d'euros)	Devise	Date d'émission	Date d'échéance	Taux
288,9	1 895 M FRF	Mars 1994	Mars 2004	6,25 %
152,5	1 000 M FRF	Mai 1994	Mars 2004	6,25 %
152,5	1 000 M FRF	Août 1994	Août 2004	8,125 %
25,6	1 000 M LUF	Janvier 1995	Décembre 2001	8,125 %
152,5	1 000 M FRF	Juillet 1995	Juillet 2005	7,50 %
228,7	1 500 M FRF	Août 1995	Août 2002	7,375 %
304,9	2 000 M FRF	Juin 1996	Juin 2006	6,70 %
45,7	300 M FRF	Septembre 1996	Septembre 2002	indexé cours action V.U.
152,4	1 000 M FRF	Décembre 1996	Octobre 2003	5,80 %
152,4	1 000 M FRF	Janvier 1997	Janvier 2009	6,50 %
86,3	100 M\$	Avril 1997	Avril 2003	indexé cours action V.U.
45,7	300 M FRF	Avril 1997	Octobre 2003	indexé cours action V.U.
76,2	500 M FRF	Avril 1998	Avril 2006	indexé cours action V.U.
70,0	70 M EU	Septembre 1998	Septembre 2008	indexé cours action V.U.
53,3	53,3 M EU	Mars 1999	Mars 2009	indexé cours action V.U.
1 987,6				

Ces emprunts à taux fixe ont tous fait l'objet, lors de leur émission, de contrats d'échanges de taux, pour des montants et des durées identiques, qui assurent à Vivendi Universal un financement au taux actuel du marché.

Autres dettes

Les autres dettes correspondent, principalement, aux produits et redevances à verser à l'Etat et aux collectivités locales dans le cadre des contrats de gestion des services publics conclus par Vivendi Universal.

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Cette rubrique comprend, pour 115,2 millions, des primes reçues sur options de vente portant sur des titres Vivendi

Universal et pour le solde, principalement, des produits perçus sur des travaux non achevés à la clôture de l'exercice et des produits facturés sur des livraisons d'eau postérieures au 31 décembre 2000.

ÉCART DE CONVERSION PASSIF

Cette rubrique constate, pour un montant de 407,4 millions, les profits latents, évalués selon le cours à la clôture de l'exercice, sur des créances et dettes libellées en devises, dont 322,8 millions sur des emprunts bancaires de 4,2 milliards de dollars ayant financé les avances faites à Seagram pour le remboursement de sa dette bancaire.

Etat des échéances des créances et des dettes

CRÉANCES

(en millions d'euros)	Montant brut	Dont à moins d'un an	Dont à plus d'un an
Actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	727,8	10,6	717,2
Prêts	25,9	—	25,9
Autres immobilisations financières	15,1	12,2	2,9
Total	768,8	22,8	746,0
Actif circulant :			
Créances clients et comptes rattachés(*)	447,3	414,9	32,4
Autres créances	11 914,5	11 900,6	13,9
Total	12 361,8	12 315,5	46,3

(*) Hors avances et acomptes versés sur commandes.

DETTES

Le montant total des dettes au 31 décembre 2000 est de 24,846 milliards d'euros.

Le montant des dettes à plus d'un an s'élève à 13,049 milliards d'euros, en totalité des dettes financières. Elles comprennent, essentiellement, les obligations remboursables en actions Vivendi Universal (ORA) (émission réservée à la société Vivendi Universal Holding SAS) pour 6,523 milliards, l'emprunt obligataire OCEANE convertible en actions émis en 1999 pour 1,7 milliard, l'emprunt obligataire émis par Vivendi Universal en 2000 pour 1,44 milliard échangeable en actions BSKyB ou en espèces, des euro-émissions pour 1,256 milliard, des emprunts obligataires émis sur le marché domestique pour 731,7 millions, des financements bancaires à moyen et long terme pour 250,6 millions, des billets de trésorerie à moyen terme pour 919,5 millions, l'emprunt obligataire convertible en actions BSKyB émis en novembre 1998 par l'ancienne Pathé (3 % — 2003) pour 154,9 millions et 72,0 millions d'emprunts intra-groupe.

Le total des charges à payer s'élève à 260,9 millions d'euros, dont, notamment, 100,7 millions d'euros d'intérêts courus sur emprunts obligataires et autres dettes financières et 16,0 millions d'euros inclus dans la rubrique "Autres dettes" qui concernent des produits et redevances à reverser à l'Etat et aux collectivités locales, dans le cadre des contrats de gestion de services conclus avec Vivendi Universal.

Entreprises liées

Ce tableau fait apparaître les montants, inclus dans diverses rubriques du bilan et des comptes de charges et produits financiers, qui se rapportent à des opérations faites avec des sociétés consolidées par intégration globale dans le bilan du Groupe.

(en milliers d'euros)	Montant
Immobilisations financières :	
Participations	42 155 122
Créances rattachées à des participations	265 389
Créances :	
Créances clients et comptes rattachés	393 166
Autres créances	11 442 744
Dettes :	
Emprunts et dettes financières divers	1 955 609
Comptes fournisseurs et comptes rattachés	47 368
Charges financières :	
Intérêts et charges assimilées	194 454
Produits financiers :	
Produits de participations	939 107
Produits des créances	7 229
Intérêts	719 459

Engagements financiers

Le montant des engagements financiers de Vivendi Universal (avals, cautions et autres engagements par signature) s'élève à 5,7 milliards d'euros au 31 décembre 2000.

Il comprend principalement :

- une garantie apportée aux obligataires qui ont souscrit à l'emprunt obligataire de 2,8 milliards d'euros lancé par Vivendi Environnement en avril 1999 (solde au 31/12/00 de 1,4 milliard d'euros, représenté par 5,3 millions d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions Vivendi Universal) ;
- une caution bancaire de 940 millions d'euros apportés à la joint-venture Xfera qui a obtenu, au début de l'année 2000, une licence de télécommunication mobile de 3^e génération UMTS en Espagne et dans laquelle le groupe Vivendi Universal a une participation de 31 % ;
- une contre-garantie au titre des engagements de performance des installations de cogénération donnés par Dalkia Holding, dans le cadre de la cession de créances futures sur l'EDF. Cet engagement s'élève à 787 millions d'euros fin 2000 ;
- une obligation de racheter la participation de 51 % que le partenaire de Vivendi Environnement a dans B 1998 SL (holding de contrôle de la société espagnole FCC), pendant une période de 10 ans expirant le 6 octobre 2008, à un prix calculé sur la valeur moyenne de marché des actions FCC au cours des trois mois précédant la levée de l'option dans la limite de 7 fois l'EBITDA de FCC ou 29,5 fois le revenu net par action du dernier exercice. Son montant a été estimé à 700 millions d'euros ;
- une garantie de 600 millions d'euros apportée à la Bayerische Landesbank dans le cadre de l'acquisition par CGE Deutschland d'une participation de 45 % dans la société attributaire du contrat de Berlin ;
- deux garanties plafonnées chacune à 250 millions d'euros apportées à l'occasion de la reprise de l'activité hôtelière du groupe par un consortium regroupant Accor, Blackstone et Colony et la cession de plusieurs tours de bureaux et ensembles immobiliers à Unibail ;
- des garanties données à différentes banques pour 150 millions d'euros dans le cadre de l'émission de Titres Subordonnés de Durée Indéterminée (TSDI) par OTV et Energies USA ;
- une garantie de 134 millions d'euros apportée à l'occasion du financement d'une centrale de traitement de déchets ménagers à Birmingham au Royaume-Uni, pour laquelle Vivendi Universal a reçu de la Compagnie Générale d'Entreprises Automobiles (CGEA) une contre-garantie d'un montant équivalent ;

Par ailleurs, Vivendi Universal a émis en faveur de ses filiales, dans le cadre de la mise en place de financements, des lettres d'intention au bénéfice de banques dont le montant total est de 213,9 millions d'euros.

Dans le cadre de la constitution de Vivendi Environnement, celle-ci s'est engagée aux termes d'une convention de contre-garantie à couvrir Vivendi de tous les frais ou dommages qui pourraient résulter des engagements que Vivendi Universal a conservés au profit des filiales de Vivendi Environnement et qui, au 31 décembre 2000, s'élevaient à 4,4 milliards d'euros.

En outre, afin de permettre à Vivendi Environnement de prendre le contrôle intégral des activités de l'eau et du chauffage, Vivendi Universal a été remplacée en qualité d'associé commandité des filiales concernées. La prise en charge par Vivendi Environnement des obligations qui incombait auparavant à Vivendi Universal s'est accompagnée de la mise en place à son profit d'une garantie consistant à dédommager Vivendi Environnement de toute perte que cette dernière pourrait supporter, sur une période de 12 ans, du fait de son engagement de remboursement des dépenses de renouvellement, à hauteur de 381 millions d'euros.

Ce dispositif couvre la prise en charge (i) de dépenses à caractère récurrent, qui font l'objet d'une garantie plafonnée et indexée à 15,2 millions d'euros par an et dont le montant cumulé ne peut dépasser 228,7 millions d'euros, et (ii) de dépenses exceptionnelles au-delà du plafond annuel, dans la limite d'un montant maximal de 381,1 millions d'euros, diminué de toutes les sommes déjà réglées à Vivendi Environnement. Si le montant des sommes appelées par Vivendi Environnement dépasse 228,7 millions d'euros, la différence sera remboursée par Vivendi Environnement à Vivendi Universal sur une période de cinq ans à hauteur d'un cinquième par an.

Enfin, dans le cadre des cessions ou des apports de certaines participations (principalement Havas Voyages, Compagnie Générale de Santé) et du reclassement de titres à l'intérieur du Groupe (notamment, sociétés REP, MIC, Onyx SCL, programme immobilier allemand, UFIMMO et Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction), Vivendi Universal a été amenée à apporter des garanties d'actifs et de passifs.

Engagements contractuels

Par avenant aux contrats précédemment signés, les engagements qui reposaient auparavant sur Vivendi au titre des dépenses de renouvellement et de garantie totale des sociétés d'eau et de chauffage ont été intégralement transférés en 2000 à Vivendi Environnement.

Les deux swaps que Vivendi avait mis en place en 1997 pour couvrir des obligations avec General Re Financial Products ont été maintenus. Ils ont donné lieu en 2000 à un versement de 249 millions d'euros à General Re Financial Products, qui, en contrepartie, a procédé à un paiement de 211 millions.

En outre, une filiale financière de Vivendi Universal a procédé à la cession d'un crédit vendeur qu'elle avait consenti au cours d'exercices passés dans le cadre de la vente de certains actifs immobiliers. Cette opération a été couverte par le versement par General Re Financial Products d'un montant de 148 millions d'euros.

Engagements de retraite

Le montant total des engagements de Vivendi Universal en matière de retraite (indemnités de fin de carrière, pensions et compléments de retraite des mandataires sociaux) s'élève au 31 décembre 2000 à 37,0 millions d'euros et est couvert à hauteur de 3,6 millions d'euros par un contrat d'assurance.

Instruments de gestion de la dette financière

Dans le cadre de la gestion de sa trésorerie et de sa politique de financement, Vivendi Universal utilise diverses techniques de couverture dont le but n'est pas spéculatif pour des durées variables selon les cas, comme il est de pratique courante dans les grands groupes et, en grande partie, pour le compte de ses filiales. Pour cette raison, les informations les plus significa-

tives sont celles qui figurent dans l'annexe aux comptes consolidés et qui sont les suivantes :

En 2000, les couvertures du Groupe (rendant fixes des taux d'intérêts initialement variables) ont porté en moyenne sur 7,5 milliards d'euros de dettes financières à long et court termes. Les instruments utilisés ont été, presque exclusivement, des « swaps » et des « caps ». Ces couvertures sont en euros à hauteur de 7,4 milliards et concernent principalement Vivendi Universal (6,4 milliards). Leur durée moyenne était de près de 10 ans. Compte tenu des couvertures et des émissions à taux fixe, la part à taux variable du total de l'endettement financier du Groupe a été de l'ordre de 35 %, contre 18,5 % en 1999.

En 2000, 91 % de l'endettement financier net moyen du Groupe étaient libellés en euros. Son coût moyen (marges bancaires incluses) a été sur l'ensemble de l'année de 4,82 %, contre 4,10 % en 1999. Le solde de l'endettement était, pour l'essentiel, libellé en dollars US, en livres sterling et en dollars australiens, à un coût de financement moyen de, respectivement, 7,12 %, 7,32 % et 6,72 %. Toutes devises confondues, le coût du financement est ressorti à un taux moyen de 5,15 %, marge incluse, en 2000, contre 5,13 % en 1999 et 5,44 % en 1998.

Les couvertures de taux d'intérêt portant sur les exercices suivants (2001 — 2009) représentent en moyenne 4,8 milliards d'euros, au taux moyen maximum de 4,59 %.

En conclusion, l'endettement à taux fixe du Groupe, constitué par les emprunts à taux fixe existants et les dettes à taux variable couvertes à taux fixe, représentera 16,9 milliards d'euros en 2001, 16,9 milliards en 2002 et 14,2 milliards en 2003. Par rapport à la dette prévisionnelle moyenne du Groupe, le ratio de couverture à taux fixe serait respectivement de 75 % en 2001, 94 % en 2002 et 80 % en 2003.

Par ailleurs, des ventes de puts sur le titre Vivendi Universal constituent un engagement d'achat de 26,8 millions de titres au prix d'exercice moyen de 75,40 euros sur des échéances comprises entre janvier et septembre 2001 et de 3,1 millions de titres au prix d'exercice de 50,50 euros en janvier 2003.

Couvertures de taux d'intérêts en vigueur en 2000

Instruments (en millions d'euros)	Montant moyen	Taux Moyen	Contreparties
1) Couvertures externes			
Swap payeur taux fixe	5 174,4	4,18 %	Banques
Achat de cap	1 222,5	4,75 %	Banques
Sous-total	6 396,9	4,29 %	
2) Couvertures intragroupe			
Swap payeur taux fixe	283,4	5,80 %	CGIS — Babelsberg
Swap receveur taux fixe	-5 381,9	5,12 %	Vivendi Environnement/Cegetel
Vente de cap	-252,4	4,70 %	Vivendi Environnement/Havas/Canal+
Achat de floor	-252,4	3,52 %	Vivendi Environnement/Havas
Achat de cap	100,0	6,50 %	Havas
Sous-total	-5 503,3	4,97 %	
TOTAL	893,6	NS	

Signe + = Vivendi Universal payera le taux fixe et recevra le taux variable

Signe - = Vivendi Universal recevra le taux fixe et payera le taux variable.

Couvertures de taux d'intérêts portant sur les exercices suivants
(2001 — 2009)

Instruments (en millions d'euros)	Montant Moyen	Taux moyen	Contreparties	Durée
1) Couvertures externes				
Swap payeur taux fixe	3 111,3	4,28 %	Banques	9 ans
Achat de cap	1 103,5	4,62 %	Banques	7 ans
Sous-total	4 214,8	4,37 %		
2) Couvertures intragroupe				
Swap payeur taux fixe	283,4	5,80 %	CGIS Babelsberg	7 ans
Swap receveur taux fixe	-2 938,3	5,19 %	Vivendi Environnement/Cegetel	4 ans
Vente de cap	-428,5	5,24 %	Vivendi Environnement/Havas/CGEA	4 ans
Achat de floor	-71,3	3,57 %	Vivendi Environnement/Havas	3 ans
Achat de cap	54,8	6,50 %	Havas	4 ans
Sous-total	-3 099,9	5,08 %		
TOTAL	1 114,9	2,40 %		8 ans

Signe + = Vivendi Universal payera le taux fixe et recevra le taux variable

Signe - = Vivendi Universal recevra le taux fixe et payera le taux variable.

Accroissements et allègements non comptabilisés de la dette future d'impôt

L'incidence sur la dette future d'impôt (y compris contribution additionnelle de 10 % et contribution sociale de 3,3 %) des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits ou des charges de l'exercice et des exercices antérieurs se traduit par un allègement de 116,7 millions d'euros, en raison du report de la déduction fiscale de certaines charges provisionnées et par un accroissement de 18,2 millions d'euros en raison du transfert en charges à répartir de dépenses de l'exercice.

L'accroissement au titre des provisions réglementées n'est pas significatif.

Fin 2000, le groupe fiscal constitué autour de Vivendi Universal disposerait d'un déficit fiscal reportable, majoré des amortissements réputés différés de l'ordre de 3,2 milliards d'euros au taux de droit commun et de moins-values à long terme d'un milliard d'euros environ.

Incidence des dispositions fiscales sur le résultat

L'incidence des dispositions fiscales dérogatoires sur le résultat net n'est pas significative.

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Effectif moyen

L'effectif moyen mensuel, pondéré en fonction du temps réel de présence, incluant le personnel temporaire et sous contrat à durée déterminée, a été de 1 278 personnes.

Pour un effectif en activité au 31 décembre 2000 de 1 280 personnes (après transfert d'environ 4 700 personnes à la Compagnie Générale des Eaux), la répartition par emploi est la suivante :

	31.12.00	31.12.99
Ingénieurs et cadres	218	—
Agents de maîtrise	276	—
Autres collaborateurs	786	—
Total	1 280	—

Rémunérations du Conseil d'Administration et des organes de Direction

Le montant des jetons de présence versés aux administrateurs de Vivendi Universal en 2000 est de 386,8 milliers d'euros.

La rémunération des organes de Direction s'élève à 10,209 millions d'euros (il s'agit des rémunérations des dix principaux responsables du Groupe).

Compte tenu d'attributions d'options de souscription d'actions et d'options d'achats d'actions consenties en 2000 et au

cours des exercices précédents, le nombre global d'options détenues par les organes de Direction est de 157 724 options de souscription d'actions, représentant 0,014 % du capital de Vivendi Universal et de 9 201 939 options d'achats d'actions, représentant 0,85 % du capital de Vivendi Universal.

Prises de participation au sens de l'article 356 de la loi du 12.07.1985 sur les sociétés commerciales (franchissement des seuils de détention prévus par la loi), en dehors des participations apportées par Vivendi lors de la fusion :

- Participations supérieures ou égales à 33,33 % :

Citizentrade 40 %

- Participations supérieures ou égales à 50 % :

Egery 50 %

- Participations supérieures ou égales à 66,67 % :

SPC 100 %

Groupe Canal+ SA 100 %

CanalNumedia 100 %

Havas Images 100 %

Media Overseas 100 %

iFrance 100 %

EBrands 80 %

Divento 75 %

FILIALES ET PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
MEDIAS ET COMMUNICATION						
SPC ⁽³⁾ 42, avenue de Friedland — 75008 Paris	31 924 858	-3	100,00	31 924 858	31 924 858	10
I — TELEVISION ET FILM						
GROUPE CANAL+ SA ⁽⁴⁾ 85-89, quai André Citroën 75015 Paris	100 000	1 758 633	100,00	2 198 134	2 198 134	1 753 809
HAVAS IMAGES* 8, boulevard de la République 92514 Boulogne Cedex	49 089	36 008	100,00	80 188	80 188	—
UNION GENERALE CINEMATOGRAPHIQUE (UGC)* 24, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	55 521	91 538	39,34	176 991	176 991	—
UGC CINE CITE 24, avenue Charles de Gaulle 92522 Neuilly-sur-Seine	130 609	277 902	16,86	100 000	100 000	—
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	49 965	26 197	187 912
II — EDITION						
VIVENDI UNIVERSAL PUBLISHING* 31, rue du Colisée 75008 Paris	96 031	1 320 323	100,00	1 013 559	1 013 559	837 946
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	4 101	4 101	—

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société détenant, de manière indirecte, la participation du Groupe dans Seagram.

(4) Société détenant 49 % de la chaîne Canal+ SA et la totalité des autres actifs apportés par Canal+ lors du rapprochement Vivendi-Canal+-Seagram le 8 décembre 2000.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes "chiffre d'affaires" sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
—	—	—	—	—	—	—
—	—	138 583	—	-339 234	—	—
—	3 098	4 459	-23 686	80 056	—	—
—	14 417	16 724	-1 172	17 940	913	—
—	101 391	108 310	-3 730	-5 473	—	—
—	—	—	—	—	49 130	—
—	214 773	299 699	715 042	263 428	621 463	—
—	—	—	—	—	1 677	—

Comptes Sociaux

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
III — TELECOMMUNICATIONS						
CEGETEL* 42, avenue de Friedland 75008 Paris	1 432 867	859 165	9,00	321 088	321 088	—
TRANSTEL* ⁽³⁾ 42, avenue de Friedland 75008 Paris	953 940	252 065	70,00	476 070	476 070	—
VIVENDI TELECOM INTERNATIONAL* ⁽⁴⁾ 42, avenue de Friedland 75008 Paris	190 647	139 257	100,00	190 905	190 905	437 638
ELEKTRIM TELEKOMUNIKACJA* ⁽⁵⁾ 77/79, rue Panska 00834 Varsovie Pologne	10 008 090 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	-24 165 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	45,07	1 028 380	1 028 380	—
CARCOM WARSAWA* ⁽⁵⁾ 77/79, rue Panska 00834 Varsovie Pologne	34 560 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	-5 647 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	49,00	59 791	59 791	—
ELEKTRIM SA* ⁽⁶⁾ 77/79, rue Panska 00834 Varsovie Pologne	83 770 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	3 850 691 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	4,87	62 411	62 411	—
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	18 053	544	11 988

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société dont Southwestern Bell possède 30 % du capital et contrôlant 50 % de CEGETEL.

(4) Société portant les investissements du Groupe dans le téléphone en Espagne, Pologne, Hongrie, Egypte, Kenya et à Monaco.

(5) Elektrim Telekomunikacja (dont Vivendi Telecom International possède 3,93 %) et Carcom Warszawa détiennent 51 % de PTC, premier opérateur de téléphone mobile en Pologne.

(6) Société détenant 51 % de Elektrim Telekomunikacja et Carcom Warszawa.

(7) Au 31 décembre 2000 : 1 euro = 3,8498 zlotys.

(8) dont 182 millions d'euros de dividendes reçus de Vivendi UK (Cable shares) sur la cession de General Cable et Telewest.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes "chiffre d'affaires" sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
—	52 338	187 061	-15 690	-1 001 508	—	—
—	3	16	-54	-56	—	—
—	186 415 ⁽⁸⁾	7 659	170 892	-25 832	—	—
—	—	—	—	-24 072 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	—	—
—	—	—	-4 437 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	-513 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	—	—
—	484 647 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	323 575 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	107 689 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	3 039 298 ⁽⁷⁾ milliers de zlotys	—	—
—	—	—	—	—	—	—

Comptes Sociaux

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
IV — INTERNET						
VIVENDINET HOLDING ^{*(3)} 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	200 038	164	100,00	200 029	200 029	—
IFRANCE 121, rue du Vieux Pont de Sèvres 92100 Boulogne	13 449	-4 207	100,00	159 291	159 291	—
VIVENDI US NET ^{*(4)} 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	85 410	-98 633	100,00	85 409	85 409	138 714
SCOOT.COM Information House Parkway Court Oxford OX4 2JY Grande Bretagne	13 949 milliers de livres	166 453 milliers de livres	22,40	439 604	439 604	—
ATVISO LTD 10, Norwich Street London EC4A 1BD Grande Bretagne	NC	NC	50,00	64 701	16 451	—
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	168 285	150 150	247 331

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Société destinée à porter l'intégralité des participations du Groupe dans le domaine de l'internet.

(4) Société détenant, à parité avec la société japonaise Softbank, le fonds Softbank Capital Partners.

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes "chiffre d'affaires" sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
—	—	272	-2	170	—	—
—	879	1 996	-912	-3 986	—	—
—	—	—	-1 080	-97 551	—	provision sur avances 13 223
—	15 425 milliers de livres	24 160 milliers de livres	-21 062 milliers de livres	-72 952 milliers de livres	—	01.10.1999 au 31.12.2000
—	—	NC	—	NC	—	—
—	—	—	—	—	—	provision sur avances 2 000

Comptes Sociaux

(en milliers d'euros, sauf précision)	Capital	Capitaux propres autres que le capital ⁽¹⁾	Quote-part du capital détenue en pourcentage	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances ⁽²⁾ consentis par Vivendi Universal
				Brute	Nette	
SERVICES A L'ENVIRONNEMENT						
VIVENDI ENVIRONNEMENT* 36, avenue Kléber — 75016 Paris	4 673 362	2 646 558	72,40	4 321 676	4 321 676	1 310 972
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	133 505	127 423	—
"HOLDING ET NON CORE"						
ENERGIES USA* L'Aquarène — 1, place Montgolfier 94417 Saint-Maurice	80 941	151 976	99,98	143 337	143 337	—
SITHE ENERGIES 335, Madison Avenue New York 10017 New York USA	806 717 milliers de dollars	567 138 milliers de dollars	12,16	224 371	224 371	419 130
Société Crestoise de Participations* 31, rue du Colisée 75008 Paris	116 286	182 335	100,00	164 658	164 658	—
Société Nouvelle d'Etudes et de Gestion (SNEGE) 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	263 951	6 435	100,00	263 951	263 951	—
SOFITAM* 59 bis, avenue Hoche 75008 Paris	48 786	30 466	100,00	91 498	78 540	—
RE-ASCOP 20, rue de l'Arcade 75008 Paris	77 749	-1 480	97,06	79 083	79 083	—
Autres Filiales et Participations (Renseignements globaux)	—	—	—	313 765	222 923	6 731 065 ⁽⁷⁾
TOTAL	—	—	—	44 557 660	44 340 116	12 076 515

(1) Y compris le résultat de l'exercice.

(2) Y compris les avances en compte courant.

(3) Dont 1,4 milliard au titre de la garantie couvrant le remboursement éventuel (prime incluse), à l'échéance du 1^{er} janvier 2005, du solde de l'obligation convertible de 2,85 milliards d'euros émise en avril 1999 par Vivendi Environnement et 0,7 milliard pour couvrir l'obligation que pourrait avoir Vivendi Environnement de racheter à son partenaire espagnol 51 % de la holding commune détenant 56,5 % de FCC.

(4) Titres Subordonnés à Durée Indéterminée (TSDI).

(5) Dont 214 millions d'euros au titre de la cession de 22 % de Sithe Energies à Peco.

(6) Dont 160 millions de dollars au titre de la cession de centrales électriques à Reliant.

(7) Dont 6,3 milliards d'euros prêtés à Seagram pour le remboursement de sa dette bancaire. Cette avance sera remboursée à Vivendi Universal par le produit de la cession de l'activité "Vins et spiritueux".

* Société dont l'activité principale est celle d'une holding. Les montants indiqués dans les colonnes "chiffre d'affaires" sont constitués de l'ensemble des produits d'exploitation et financiers (hors reprises de provisions).

Montant des cautions et avals fournis par Vivendi Universal	Chiffre d'affaires de l'avant-dernier exercice	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Bénéfice ou perte de l'avant-dernier exercice	Bénéfice ou perte du dernier exercice	Dividendes encaissés par Vivendi Universal au cours du dernier exercice	Observations
2 139 408 ⁽³⁾	—	710 707	-39 359	571 382	—	—
68 673	—	—	—	—	54 213	provision sur avances 3 500
27 699 ⁽⁴⁾	—	—	-2 300	211 762 ⁽⁵⁾	—	—
—	1 005 628 milliers de dollars	1 159 589 milliers de dollars	21 977 milliers de dollars	233 666 ⁽⁶⁾ milliers de dollars	627	—
—	10 666	12 278	17 575	7 687	17 734	—
—	178 400	19 059	95 059	1 206	5 600	—
—	2 209	3 328	1 324	2 081	1 366	—
—	13 944	12 119	195	-2 574	—	—
—	—	—	—	—	235 254	provision sur avances 185 050
2 235 781	—	—	—	—	987 979	—

Rapports des Commissaires aux Comptes

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

Exercice clos le 31 décembre 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société Vivendi Universal établis en euros relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2000, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives

retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les entreprises comprises dans la consolidation.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe "Principes et méthodes comptables" des notes annexes aux états financiers consolidés relatif aux changements de méthode.

Par ailleurs, nous avons également procédé à la vérification des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie
Arthur Andersen

RSM Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2000

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2000, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Vivendi Universal établis en euros, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présen-

tation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels, établis conformément aux principes comptables généralement admis en France, sont réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie
Arthur Andersen

RSM Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Exercice clos le 31 Décembre 2000

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

En application de l'article L 225-40 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de celles dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article 92 du décret du 23 mars 1967, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes de la profession ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

A l'issue des opérations de rapprochement intervenues en date du 8 décembre 2000 entre Vivendi, Seagram et Canal+, Vivendi Universal (ex-Sofié) a subrogé de plein droit Vivendi dans l'ensemble de ses droits et obligations.

1. Conventions avec la société Vivendi Environnement

Administrateurs concernés⁽¹⁾ : Monsieur Jean-Marie Messier
Monsieur Eric Licoy

(1) Administrateurs concernés à la date d'autorisation par le conseil d'administration des conventions considérées.

1.1) Conventions liées à l'introduction en bourse de Vivendi Environnement

Dans le cadre de l'introduction en bourse de Vivendi Environnement, votre société a conclu avec cette dernière, filiale à hauteur de 72,4 %, diverses conventions qui régissent leurs relations, dont une convention d'ouverture de crédit en compte courant, une convention de garantie liée aux dépenses de renouvellement et de garantie totale des filiales de distribution d'eau et de chauffage, une convention de contre-garantie portant sur toutes les garanties données jusqu'en juin 2000 par Vivendi Universal au profit de diverses sociétés filiales de Vivendi Environnement, des conventions d'assistance et de prestation de services et un contrat de licence de marque. Les principales caractéristiques de ces conventions sont résumées ci-après.

1.1.1) Convention d'ouverture de crédit en compte courant

A l'issue des opérations de constitution de Vivendi Environnement, le compte courant de cette dernière à l'égard de votre société était débiteur, à hauteur d'un montant net de €8,1 milliards au 31 décembre 1999 (€1,2 milliard à fin 2000).

En date du 20 juin 2000, ce compte courant a été consolidé sur une durée de 5 ans par une ouverture de crédit d'un montant maximum de €10,5 milliards, diminué du produit net de l'augmentation du capital souscrite lors de l'introduction en bourse (€2,4 milliards), soit un montant net de €8,1 milliards, remboursable par Vivendi Environnement dans les conditions suivantes :

- en totalité au plus tard le 31 décembre 2004,
- en totalité immédiatement si votre société venait à détenir moins de 50 % du capital de Vivendi Environnement.

Les sommes mises à la disposition de Vivendi Environnement par votre société au terme de cette convention portent intérêts à compter du 1^{er} janvier 2000, au taux annuel de 5,70 %, bonifiés d'un produit de €10,3 millions payable chaque trimestre pendant cinq ans, sauf en cas de défaut ou d'une offre publique sur le capital de Vivendi Environnement. Le montant total net perçu à ce titre par Vivendi Universal s'est élevé, pour l'exercice 2000, à €408,1 millions.

En outre, l'encours du prêt est augmenté, dans la limite du montant maximal autorisé, à chaque fois qu'un porteur d'OCEANE Vivendi Environnement, obligation à option de conversion ou d'échange contre des actions nouvelles ou existantes de Vivendi Universal, demande la conversion ou l'échange d'une OCEANE contre une action de votre société, à due concurrence du montant nominal et des intérêts courus de l'obligation depuis le dernier détachement du coupon.

Vivendi Environnement s'est engagé à n'exercer l'option de remboursement anticipé de cet emprunt OCEANE, possible sous certaines conditions à compter du 1^{er} janvier 2002, que selon les instructions expresses de votre société.

1.1.2) Convention de garantie

Afin de permettre à Vivendi Environnement de prendre le plein contrôle des activités de l'eau et du chauffage, Vivendi Environnement a remplacé votre société en qualité d'associé commandité de la totalité des filiales de distribution d'eau et de chauffage. A ce titre, subrogeant votre société dans ses droits et obligations à l'égard des filiales concernées, Vivendi Environnement leur a apporté sa garantie financière et son concours dans la gestion des obligations de renouvellement et de garantie totale des installations du domaine concédé qui leur incombe.

La qualité d'associé commandité confère à Vivendi Environnement le pouvoir de nommer le gérant et de contrôler l'activité des filiales concernées, mais l'expose à une responsabilité indéfinie et solidaire au titre du passif de ces sociétés.

La prise en charge par Vivendi Environnement de ces obligations jusqu'alors assumées par votre société s'accompagne de la mise en place, à son profit, d'une garantie accordée par votre société. Cette garantie prévoit que votre société indemniserait

Vivendi Environnement de toute perte que cette dernière pourrait supporter pendant une période de 12 années, du fait de son engagement au titre des obligations de renouvellement et de garantie totale, à concurrence d'un montant de €15,2 millions par an, dans la limite d'un montant maximal cumulé de €381,1 millions.

1.1.3) Conventions de contre garantie

Votre société a accordé des garanties sous différentes formes à des filiales de Vivendi Environnement à l'occasion principalement d'appels d'offres, de transfert de contrats par votre société à Vivendi Water, de mise en place de financements bancaires et de cessions de filiales, pour un montant cumulé de l'ordre de €6 milliards.

Compte tenu des modifications contractuelles et des coûts de renégociation probables qu'aurait fait supporter à votre société le transfert de ces garanties à Vivendi Environnement, il n'est pas apparu souhaitable que votre société procède à ce transfert. En contrepartie, Vivendi Environnement s'est engagé à couvrir votre société de tous les frais ou dommages qui pourraient résulter de ces engagements.

1.1.4) Convention de prestation de services

Aux termes d'un contrat d'assistance et de prestation de services, à effet du 1^{er} janvier 2000 et à expiration du 31 décembre 2000, Vivendi Environnement a continué à bénéficier après son introduction en bourse d'un certain nombre de prestations de services apportés par votre société, au rang desquelles figurent notamment l'assistance financière et juridique, la mise à disposition de personnel, de matériels informatiques, etc.

Le montant payé par Vivendi Environnement à votre société à ce titre en 2000 était plafonné à €40 millions.

1.1.5) Licence de marque

Par un contrat de licence, votre société accorde à Vivendi Environnement le droit d'usage de la marque « Vivendi » en France et dans tous les pays dans lesquels cette marque est déposée. Cette licence est accordée pour une durée de

cinq ans, renouvelable par tacite reconduction, en fait l'objet d'une rémunération annuelle de €30,5 milliers.

1.2) Autres transactions réalisées avec Vivendi Environnement

En outre, les transactions suivantes sont intervenues entre votre société et Vivendi Environnement :

1.2.1) Cession des titres de la société Domino Holding

Dans le cadre de la création de la société de droit espagnol Proactiva Medio Ambiente, holding détenu à parité par Vivendi Environnement et la société espagnole Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) et regroupant les activités eau et traitement des déchets des deux groupes en Amérique latine et Caraïbes, votre société a cédé à Vivendi Environnement sa participation dans la société brésilienne Domino Holding, au prix de €45,5 millions.

1.2.2) Promesse unilatérale de vente sur les titres de la société B 1998 SL

Vivendi a cédé à Vivendi Environnement sa participation de 49 % dans la société B 1998 SL. Un autre actionnaire personne physique détient les 51 % restants du capital de B 1998 SL. Cette société est le holding de contrôle de la société FCC, dont elle détient 57 % du capital.

Aux termes d'un contrat d'option de vente, le partenaire de Vivendi a le droit de céder, et Vivendi l'obligation d'acheter, pendant une période de dix ans expirant le 6 octobre 2008, sa participation de 51 % dans B 1998 SL à un prix calculé sur le cours de bourse moyen de l'action FCC au cours des trois mois précédant la levée de l'option dans la limite de 7 fois l'EBITDA

de FCC ou de 29,5 fois le revenu net par action du dernier exercice.

Aux termes d'un accord avec Vivendi Environnement, votre société s'est engagée à permettre à cette dernière d'acquérir la participation de 51 % du partenaire dans B 1998 SL et Vivendi Environnement s'est obligée à acheter cette participation, en cas d'exercice par le partenaire de son option de vente.

Par ailleurs, en application du décret du 23 mars 1967, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, approuvées au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1. Convention avec la Compagnie Générale des Eaux

La poursuite en 2000 de la réorganisation du pôle eau, désormais réalisée sous l'égide de Vivendi Environnement, a en outre conduit votre société à céder à la Compagnie Générale des Eaux les participations qu'elle détenait dans diverses sociétés dont CGE Australia et Tianjin Water, pour un montant global de €79,1 millions.

2. Convention avec la société Vinci

En date du 30 décembre 1998, votre société, la société Vinci et la Compagnie Générale de Bâtiment et de Construction (CBC) ont conclu un avenant à la convention signée le 30 juin 1997 portant sur la cession des titres CBC à Vinci, ainsi que des garanties et clauses de retour à meilleure fortune attachées. En 2000, la charge supportée par votre société au titre de cette convention s'est élevée à €1,5 million.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 2 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie
Arthur Andersen

RSM Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

Renseignements de Caractère Général

RENSEIGNEMENTS DE CARACTERE GENERAL CONCERNANT L'EMETTEUR

DÉNOMINATION, SIÈGE SOCIAL

Vivendi Universal — 42, avenue de Friedland — 75008 Paris.

FORME JURIDIQUE

Vivendi Universal est une société anonyme de nationalité française.

LÉGISLATION (ARTICLE 1 DES STATUTS)

La société est soumise aux dispositions des articles L. 225-1 et suivants du Code de Commerce et au Décret n° 67-236 du 23 mars 1967 sur les sociétés commerciales.

DATE DE CONSTITUTION ET DATE D'EXPIRATION — DURÉE (ARTICLE 5 DES STATUTS)

La durée de la Société est fixée à 99 années à compter du 18 décembre 1987, elle prendra fin en conséquence le 17 décembre 2086, sauf les cas de dissolution anticipée ou de nouvelle prorogation.

OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La Société a pour objet, directement ou indirectement, en France et dans tous pays :

- l'exercice, à destination d'une clientèle privée, professionnelle et publique :
 - de toutes activités, directes ou indirectes, de communication, notamment, l'internet, le multimédia, l'audiovisuel, l'image, le cinéma, la musique, la publicité, la presse, l'édition et les télécommunications, de tous services interactifs et produits liés à ce qui précède ;
 - de toutes activités se rapportant directement ou indirectement à l'environnement, notamment à l'eau, l'assainissement, l'énergie, les transports, la propreté, de tous produits et services liés collectifs ou non ;

– à titre accessoire, de toutes activités se rapportant aux alcools et spiritueux susceptibles d'être exercées temporairement dans le cadre d'acquisition de sociétés dont l'activité principale serait l'une de celles visées ci-dessus ;

- la gestion et la prise de toutes participations, sous forme de souscription, achat, apport, échange ou par tous autres moyens, d'actions, obligations et tous autres titres de sociétés déjà existantes ou à créer, et la faculté de céder de telles participations ;
- et généralement toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus.

REGISTRE DU COMMERCE ET SIRET

343 134 763 RCS PARIS
Siret 343 134 763 00048
Code APE 741J

LIEUX OÙ PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS LES DOCUMENTS JURIDIQUES

Les documents juridiques relatifs à l'émetteur (statuts, procès-verbaux d'assemblées générales, rapports des commissaires aux comptes) peuvent être consultés au siège social.

EXERCICE SOCIAL (ARTICLE 19 DES STATUTS)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre de chaque année.

RÉPARTITION STATUTAIRE DES BÉNÉFICES (ARTICLES 8 ET 20 DES STATUTS)

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité du capital social qu'elle représente.

Renseignements de caractère général

Le compte de résultat qui récapitule les produits et charges de l'exercice, fait apparaître, par différence, après déduction des amortissements et des provisions, le bénéfice de l'exercice.

Sur le bénéfice de l'exercice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social ; il reprend son cours lorsque, pour une raison quelconque, la réserve légale est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et des sommes à porter en réserve, en application de la loi et des statuts, et augmenté du report bénéficiaire.

L'Assemblée générale peut prélever toutes sommes reconnues utiles par le Conseil d'administration pour doter tous fonds de prévoyance ou de réserves facultatives, ordinaires ou extraordinaires ou pour les reporter à nouveau ou les distribuer.

Les dividendes sont prélevés par priorité sur les bénéfices de l'exercice.

Hors le cas de réduction de capital, aucune distribution ne peut être faite aux actionnaires lorsque les capitaux propres sont ou deviendraient à la suite de celle-ci, inférieurs au montant du capital augmenté des réserves que la loi ou les statuts ne permettent pas de distribuer.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable. Il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'Assemblée générale peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition en indiquant expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués.

Les modalités de mise en paiement des dividendes sont fixées par l'Assemblée générale, ou, à défaut, par le Conseil d'administration. La mise en paiement des dividendes doit avoir lieu dans un délai maximal de neuf mois après la clôture de l'exercice, sauf prolongation de ce délai par autorisation de justice.

L'Assemblée générale annuelle a la faculté d'accorder à chaque actionnaire, pour tout ou partie du dividende mis en distribu-

tion ou des acomptes sur dividende, une option entre le paiement en numéraire ou en actions.

Les dividendes non réclamés dans les cinq ans de leur mise en paiement sont prescrits.

ASSEMBLÉES GÉNÉRALES (ARTICLES 17 ET 18 DES STATUTS)

Les assemblées générales se composent de tous les actionnaires, quel que soit le nombre de leurs actions.

Le droit de participer aux assemblées est subordonné :

- pour les propriétaires d'actions nominatives, à l'inscription en compte de l'actionnaire dans les livres de la Société ;
- pour les propriétaires d'actions au porteur, au dépôt, au lieu indiqué par l'avis de convocation, d'un certificat d'immobilisation des actions délivré par un intermédiaire financier.

Le délai au cours duquel ces formalités doivent être accomplies expire un jour avant la date de réunion de l'Assemblée. Il peut être réduit par décision du Conseil d'administration.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2001 (huitième résolution) de donner la faculté au Conseil d'administration de prévoir la retransmission de l'intégralité des Assemblées par tous moyens, en ce compris internet.

Par dérogation aux dispositions du 1^{er} alinéa de l'article L. 225-110 du Code de Commerce et conformément au 1^{er} paragraphe de l'article 18 des statuts, le droit de vote appartient au nu-propriétaire tant dans les assemblées générales ordinaires qu'extraordinaires

Chaque membre de l'assemblée a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sous réserve des dispositions prévues par l'article 18 des statuts et reprises ci-dessous.

Le nombre de droits de vote dont dispose chaque actionnaire (ainsi que, le cas échéant, son ou ses mandataires) en Assemblée générale est :

- a. égal au nombre de ses droits de vote attachés aux actions qu'il possède dans la limite de 2 % du nombre total de droits de vote existants dans la société,

b. calculé, pour le solde, en fonction du nombre de droits de vote présents ou représentés en assemblée, par application du pourcentage excédant 2 % audit nombre de droits de vote présents ou représentés (et déterminé compte tenu de l'équilibrage résultant de la présente disposition).

Le calcul à effectuer lors de chaque Assemblée générale est décrit par la formule figurant en annexe des statuts et reproduite ci-après.

Pour les besoins de ce calcul, chaque pourcentage comporte deux décimales et le nombre de voix obtenu est arrondi à l'unité supérieure. Il est fait masse, pour chaque actionnaire, des droits de vote dont il dispose, ainsi que de ceux assimilés aux siens au sens de l'article L. 233-9 du Code de Commerce. Il n'est pas fait masse des droits de vote attachés aux actions pour lesquelles une procuration a été donnée dans le cadre des dispositions de l'article 225-106 alinéa 6 du Code de Commerce.

La formule prévue à l'annexe des statuts pour l'application des dispositions décrites ci-dessus est la suivante :

Si on appelle :

T — le nombre total de droits de vote attachés à l'intégralité des actions composant le capital social ;

Yn — le nombre total de droits de vote attachés aux actions de l'intégralité des actionnaires présents ou représentés (n), jusqu'à concurrence de 2 % de T par actionnaire, donc non sujets à ajustement ;

a,b,c... — le pourcentage des droits de vote (par rapport à T) dont sont titulaires A, B, C... , au-dessus de 2 % pour chacun d'eux ;

X — le nombre total des droits de vote exprimables en assemblée compte tenu de l'ajustement statutaire.

On peut écrire :

$$X = Yn + aX + bX + cX$$

D'où il résulte que le nombre total de voix exprimables en assemblée (X) est égal à :

$$X = Yn / (1 - a - b - c)$$

La détermination de X permet de calculer, pour chacun des actionnaires A, B, C, ... le nombre de voix attachées aux droits

de vote excédant 2 % (correspondant aux pourcentages a, b, c, ...) ; il s'y ajoute pour chacun d'eux 2 % de T, c'est-à-dire les voix attachées aux droits de vote non sujets à ajustement.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2001 (neuvième résolution) de prévoir, statutairement, l'inapplicabilité de la clause d'ajustement des droits de vote visée ci-dessus lors de toute assemblée réunissant un quorum égal ou supérieur à 60 %.

Les actionnaires peuvent voter par correspondance ou donner pouvoir en exprimant leur vote ou en adressant leur pouvoir par tous moyens et dans les délais fixés par la loi.

Il est proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2001 (dixième résolution) de donner la faculté au Conseil d'administration de prévoir, lorsque la loi le permettra, la participation et le vote en assemblée par télétransmission et/ou visioconférence, notamment par Internet.

DÉCLARATION DE FRANCHISSEMENT DE SEUIL (ARTICLES 7 DES STATUTS)

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à détenir ou qui cesse de détenir une fraction — du capital, des droits de vote, ou des titres donnant accès à terme au capital de la société — égale ou supérieure à 0,5 %, ou un multiple de cette fraction, est tenue de notifier à la société, dans un délai de 15 jours à compter du franchissement de l'un de ces seuils, le nombre total d'actions, de droits de vote ou de titres donnant à terme accès au capital, qu'elle possède seule directement ou indirectement ou encore de concert.

L'inobservation de cette obligation peut être sanctionnée par la privation des droits de vote pour les actions ou droits y attachés excédant la fraction non déclarée, et ce pour toute assemblée d'actionnaires qui se tiendra jusqu'à l'expiration d'un délai de deux ans suivant la date de régularisation de la notification ci-dessus prévue.

La sanction est appliquée si elle fait l'objet d'une demande, consignée au procès-verbal de l'assemblée générale d'un ou plusieurs actionnaires détenant 0,5 % au moins du capital de la société.

RENSEIGNEMENTS DE CARACTÈRE GÉNÉRAL CONCERNANT LE CAPITAL

MONTANT DU CAPITAL

Au 31 décembre 2000, le capital social était fixé à 5 944 446 436,50 euros et divisé en 1 080 808 443 actions de 5,50 euros nominal chacune.

Le Conseil d'administration, dans sa séance du 26 janvier 2001 a constaté l'augmentation de capital résultant des souscriptions de la 3^e tranche 2000 du PEG par création de 343 127 actions nouvelles, jouissance au 1er janvier 2000.

Au 26 janvier 2001, le capital social s'élève en conséquence, à 5 946 333 635 euros, divisé en 1 081 151 570 actions de 5,50 euros chacune.

Toutes les actions sont nominatives ou au porteur et sont librement cessibles. Elles sont cotées au Premier Marché de la Bourse de Paris (*EuronextParis SA* — Code valeur 12777).

Les statuts ne soumettent ni les modifications du capital social ni le droit des actions, à des conditions plus restrictives que les obligations légales, sous réserve des dispositions relatives à l'ajustement des droits de vote exposées ci-dessus et de la préservation, conformément au *Support Agreement*, des droits consentis aux porteurs d'actions échangeables, émises par *Exchange Co* (filiale de droit canadien détenue à 100 % par Vivendi Universal) en faveur des actionnaires canadiens lors du rapprochement Vivendi Universal — Canal+ — Seagram.

AUTORISATIONS D'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL

Les délégations données au Conseil d'Administration à l'effet d'augmenter le capital social en cours figurent dans le tableau ci-après.

ETAT DES AUTORISATIONS DONNÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE DES ACTIONNAIRES DU 21 SEPTEMBRE 2000

Emissions avec droit préférentiel

Titres Concernés	Source (résolution de l'AG)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	4 ^e	26 mois maximum – novembre 2002	—	3 milliards d'euros
Augmentation de capital par incorporation de réserves	3 ^e	26 mois maximum – novembre 2002	—	1 milliard d'euros ce montant s'impute sur le montant ci-dessus

Emissions sans droit préférentiel

Titres Concernés	Source (résolution de l'AG)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission	Montant nominal maximum d'augmentation de capital
Augmentation de capital toutes valeurs mobilières confondues	5 ^e	26 mois maximum – novembre 2002	—	3 milliards d'euros (émission primaire) 2 milliards d'euros (émission secondaire)

Obligations classiques

Titres Concernés	Source (résolution de l'AG)	Durée de l'autorisation et expiration	Montant maximum d'émission	Montant maximum d'augmentation de capital
Obligations et TSDI	1 ^{ère}	5 ans – septembre 2005	7 milliards d'euros ⁽¹⁾	Néant

Emissions réservées au personnel

Titres Concernés	Source (résolution de l'AG)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Stock-options	7 ^e	3 ans – septembre 2003	3,5 % maximum du capital à la date de la décision du CA ⁽²⁾
Augmentation de capital par le biais du PEG	6 ^e	5 ans – septembre 2005	Moins de 10 % du capital à la date de la décision du CA ⁽³⁾

Programme de rachat d'actions

Titres Concernés	Source (résolution de l'AG)	Durée de l'autorisation et expiration	Caractéristiques
Rachat d'actions	2 ^e	18 mois – mars 2002	10 milliards d'euros
Annulation d'actions	8 ^e	24 mois – septembre 2002	10 % du capital social

(1) Autorisation utilisée à hauteur de 2,3 milliards d'euros

(2) Autorisation utilisée à hauteur de 16,02 millions d'actions soit 1,48 % du capital (se reporter au tableau figurant page 194)

(3) Autorisation utilisée à hauteur de 6 000 000 d'actions soit 0,55 % du capital

OBLIGATIONS À OPTION DE CONVERSION ET/OU D'ÉCHANGE EN ACTIONS NOUVELLES OU EXISTANTES

- Il a été émis le 26 janvier 1999 des Obligations à option de Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes Vivendi Universal, à raison, après ajustement, de 3,047 actions pour 1 obligation, pour un montant nominal de 1,7 milliards d'euros, portant intérêt au taux de 1,25 % et

pour une durée de 4 ans et 340 jours représenté par 6 028 369 obligations d'une valeur nominale unitaire de 282 euros.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au premier marché au comptant de la Bourse de Paris (code valeur 18066).

Au 31 décembre 2000, il restait 6 024 347 « OCEANE » Vivendi Universal en circulation.

- Vivendi Environnement, filiale contrôlée à 72 % par Vivendi Universal, a émis le 26 avril 1999 des Obligations à option de

Renseignements de caractère général

Conversion et/ou d'Echange en Actions Nouvelles ou Existantes Vivendi Universal, à raison, après ajustement de 3,047 actions pour 1 obligation, pour un montant nominal de 2,8 milliards d'euros, portant intérêt au taux de 1,50 % et d'une durée de 5 ans et 250 jours, représenté par 10 516 606 obligations d'une valeur nominale unitaire de 271 euros.

Cette émission bénéficie d'une garantie autonome à première demande consentie par Vivendi Universal.

Ces obligations font l'objet d'une cotation au premier marché au comptant de la Bourse de Paris depuis le 26 avril 1999 (code valeur 18073).

Au 31 décembre 2000, il restait 5 331 135 OCEANE Vivendi Environnement en circulation.

OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

Dans le cadre des opérations de rapprochement, Vivendi Universal — Canal+ — Seagram, la société a émis, le 8 décembre 2000, 401 582 689 Obligations Remboursables en Actions (ORA) nouvelles pour un montant global de 31 924 819 818,78 euros destinées à rémunérer les actions Seagram apportées à l'échange (immédiat ou à terme) et à permettre la reprise des plans de stock options et de stock appreciation rights ainsi que des ACES et autres titres donnant accès au capital de Seagram.

A la date du 31 décembre 2000, 82 051 273 ORA restaient en circulation. Ces ORA, dont la souscription a été réservée à Vivendi Universal SAS, ne sont cotées sur aucun marché.

BONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Le 2 mai 1997, 130 359 688 bons de souscription d'actions ont été attribués gratuitement aux actionnaires de la Société.

Les bons de souscription d'actions, émis le 2 mai 1997, sont exerçables jusqu'au 2 mai 2001 à raison de 3,05 actions nouvelles au prix de 137,20 euros pour 40 bons présentés.

Au 31 décembre 2000, 106 036 727 bons de souscription d'actions restaient en circulation.

Ils font l'objet d'une cotation au premier marché au comptant de la Bourse de Paris depuis le 26 avril 1999 (code valeur 27878).

PLANS D'OPTIONS

Plans d'options de souscription d'actions

Ces plans ont une durée de dix ans pour ceux attribués en 1990, 1991 et de huit ans pour ceux attribués en 1992, 1993, 1994, 1995 et 1996.

Les plans 1990 et 1992 sont arrivés à échéance au cours de l'année 2000.

Plan d'options d'achat d'actions

L'attribution des options d'achat d'actions dépend de trois critères : niveau de responsabilité, performances et identification des cadres à potentiel ou ayant réalisé des opérations significatives.

Depuis la création de Vivendi Universal, devenue définitive le 8 décembre 2000, deux plans d'options d'achat d'actions ont été mis en place et ont porté sur 16 086 898 options, soit 1,49 % du capital au 28 février 2001 :

- 3 681 attributaires ont reçu un total de 10 886 898 options d'achat d'actions, à un prix d'exercice, sans décote, de 78,64 euros ou 67,85 USD pour les options d'achat d'American Depositary Shares (ADS).
- 5 200 000 options ont été attribuées à 91 personnes. L'exercice de ces options d'achat d'actions est lié à la « sur-performance » de Vivendi Universal par rapport à l'indice Media MSCI.

A l'exception des plans SO 10 et SO 100 du 25 novembre 1999 et des plans Canal+ repris dans le cadre des opérations de rapprochement (cf tableau ci-après), les caractéristiques des plans d'options sont les suivantes :

SO I — SO II (options classiques)

Les droits résultant des options consenties s'acquièrent annuellement par 1/3 sur 3 ans. Les options peuvent être levées, en une ou plusieurs fois, deux ans après la date d'attribution à concurrence des 2/3 des options attribuées et après 3 ans, pour la totalité. Les actions résultant des levées pourront être cédées librement et à partir de l'expiration du délai d'indisponibilité fiscale applicable (actuellement de 5 ans) aux bénéficiaires résidents fiscaux français.

SO III

Les options sont exerçables après une période de 5 ans suivant la date d'attribution jusqu'à l'expiration de la validité du plan, soit 8 ans. Le nombre d'options pouvant être levées est calculé en fonction de la performance du cours de l'action Vivendi Universal par rapport à celle d'un indice de référence composé d'un panier d'indices (Medias, Telecoms, Utilities).

SO IV (options dites à sur-performance)

Les options sont exerçables après une période de 6 ans suivant la date d'attribution jusqu'à l'expiration de la validité du plan, soit 8 ans et, le cas échéant de façon accélérée et par anticipation selon les conditions de « sur-performance » suivantes, calculées en fonction de l'évolution de l'indice word index standard-Media (MSCI) :

- après une période de 3 ans si la différence entre la performance du titre Vivendi Universal et la performance de l'indice est égale ou supérieure à 9 %,

- après une période de 4 ans si la différence entre la performance du titre Vivendi Universal et la performance de l'indice est égale ou supérieure à 12 %,
- après une période de 5 ans si la différence entre la performance du titre Vivendi Universal et la performance de l'indice est égale ou supérieure à 15 %.

Par ailleurs, entre chaque période (3, 4 ou 5 ans), les options sont exerçables après chaque trimestre si la sur-performance est supérieure au pourcentage de la période considérée, majorée de 0,75 % par trimestre (soit $x\% + 0,75\%$ par trimestre).

En cas d'offre publique les options attribuées sont immédiatement acquises et exerçables. En outre, les actions sous-jacentes sont cessibles sans aucune condition.

Le détail de ces plans figurent dans les tableaux ci-après.

Renseignements de caractère général

Plans d'achat

Type de plans	Date de l'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées				Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice	Nombre d'options	
			Nombre total		dont organes d'administration et de direction					exercées du 1/1 au 31/12/00	restant en circulation au 31/12/00
			bénéficiaires	d'options	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options					
SO I	11.06.97	17.09.97	290	1 260 960	20	494 480	18.09.99	17.09.05	€ 30,91	29 563	1 199 533
SO II ⁽¹⁾	11.06.97	17.09.97	25	2 072 402	11	1 420 201	18.09.00	17.09.04	€ 50,02		2 072 402
SO I	15.05.98	03.07.98	648	2 192 760	13	598 857	04.07.00	03.07.06	€ 50,52	36 050	2 144 781
SO I	15.05.98	22.01.99	13	42 672			23.01.01	22.01.07	€ 61,33		42 672
SO I	15.05.98	08.04.99	818	3 302 569	11	1 068 015	09.04.01	08.04.07	€ 65,00	24 120	3 278 449
SO III	15.05.98	11.05.99	53	5 729 237	10	2 392 259	12.05.04	11.05.07	€ 73,01		5 729 237
SO I	15.05.98	10.09.99	2	15 000			11.09.01	10.09.07	€ 61,80		15 000
SO I	15.05.98	25.11.99	3	9 000			26.11.01	25.11.07	€ 62,60		9 000
SO 10-SO 100 – option	15.05.98	25.11.99	189 207	1 919 520	10	1 100	26.11.02	25.11.07	€ 62,60	240	1 919 280
ADS	15.05.98	25.11.99	28 362	283 620			26.11.02	25.11.07	€ 63,81		283 620
Ancien Canal+ ⁽³⁾	28.05.98	25.06.98	13	596 000			26.06.00	25.06.03	€ 59,475		596 000
Ancien Canal+	28.05.98	25.06.98	163	1 303 779			25.06.99 ⁽²⁾	25.06.03	€ 40,2675		1 303 779
Ancien Canal+	28.05.98	08.06.99	3	27 600			08.06.00 ⁽²⁾	08.06.05	€ 62,40		27 600
Ancien Canal+	28.05.98	22.09.99	2	47 000			23.09.00 ⁽²⁾	22.09.05	€ 62,595		47 000
SO I	15.05.98	10.03.00	2	5 000			11.03.02	10.03.08	€ 106,35		5 000
SO I	15.05.98	23.05.00	1 047	2 783 560	12	914 000	24.05.02	23.05.08	€ 111,44		2 783 560
SO I	21.09.00	23.11.00	1	20 000			24.11.02	23.11.08	€ 83,74		20 000
SO I	21.09.00	23.11.00	512	3 115 000			24.11.02	23.11.08	€ 83,74		3 115 000
SO I – options	21.09.00	11.12.00	1 989	5 462 251	12	1 489 771	12.12.02	11.12.08	€ 78,64		5 462 251
SO I – ADS	21.09.00	11.12.00	1 692	5 339 297	2	1 605 400	12.12.02	11.12.08	€ 67,85		5 371 697
SO IV – options	21.09.00	11.12.00	65	3 700 000	12	1 925 000	12.12.06	11.12.08	€ 78,64		3 700 000
SO IV – ADS	21.09.00	11.12.00	26	1 500 000	3	700 000	12.12.06	11.12.08	€ 67,85		1 500 000
TOTAL				40 812 577		12 609 083				89 973	40 678 811

(1) Modalités d'exercice :

entre le 18.09.2000 et le 17.09.2003 au prix d'exercice de 50,02 €
entre le 18.09.2003 et le 17.09.2004 au prix d'exercice de 53,52 €

(2) Modalités d'exercice

10 % à partir de la 2ème année
20 % à partir de la 3ème année
30 % à partir de la 4ème année
40 % à partir de la 5ème année

(3) Dans le cadre de la reprise des plans Canal+ et pour tenir compte de la parité d'échange fixée pour les opérations de rapprochement avec Canal+, chaque option Canal+ donne droit à l'achat de 2 actions VU aux prix indiqués

Plans de souscription

Date de l'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées					Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice ajusté €	Nombre d'options		
		Nombre total		dont organes d'administration et de direction		Nombre de bénéficiaires				Nombre d'options	exercées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2000	annulées du 1 ^{er} janvier au 31 décembre 2000
		de bénéficiaires avant fusion	de bénéficiaires après fusion	d'options ajusté								
26.06.87	22.10.90	195		859 710	12	184 855	01.01.92	22.10.00	19,22	46 701	67 336	—
26.06.87	20.11.91	234		1 103 685	12	220 202	01.01.93	20.11.01	21,48	38 296	—	138 011
26.06.92	28.10.92	255		1 092 604	13	220 625	01.01.94	28.10.00	19,23	81 064	58 880	—
26.06.92	02.12.93	313		1 262 241	14	283 320	01.01.95	02.12.01	26,25	115 511	—	238 012
26.06.92	20.10.94	344		1 232 453	15	250 514	01.01.96	20.10.02	19,31	149 007	—	237 176
26.06.92	13.09.95	118		700 966	18	326 559	01.01.97	13.09.03	22,16	54 485	—	287 907
16.06.93 ⁽¹⁾	19.09.95		18	44 998			19.09.95	18.09.00	36,92	30 206	1 738	—
16.06.93 ⁽²⁾	19.09.95		16	79 327			19.09.95	18.09.00	36,45	77 644	1 683	—
26.06.92	24.06.96	184		964 898	18	535 936	01.01.98	24.06.04	22,06	36 076	—	760 615
16.06.93 ⁽¹⁾	07.05.96		20	27 484			07.05.96	06.05.01	33,81	—	—	24 161
16.06.93 ⁽¹⁾	17.12.96		29	77 297			17.12.96	16.12.01	26,55	2 853	—	68 770
26.06.97 ⁽³⁾	26.06.97		82	569 550			27.06.99	25.06.04	38,8	—	—	569 550
21.06.96 ⁽⁴⁾	10.09.96		31	93 015			11.09.97	10.09.04	41,91	9 350	—	83 665
21.06.96 ⁽⁴⁾	10.09.97		13	111 150			11.09.99	10.09.05	37,67	—	—	111 150
28.04.98 ⁽⁴⁾	10.12.98		45	285 840			11.12.00	10.12.06	37,40	—	—	285 840
TOTAL				8 505 218		2 022 011				641 193	129 637	2 804 857

(1) Plan CEP

(2) Plan GLC

(3) Plan Vivendi Universal Publishing (ex Havas)

(4) Pathé

Renseignements de caractère général

Plans de souscription — ADS (ex Seagram)

Date de l'assemblée	Date d'ouverture du plan	Nombre d'options attribuées				Point de départ d'exercice des options	Date d'expiration	Prix d'exercice en \$US	Nombre d'options		
		Nombre total		dont organes d'administration et de direction					exercées du 08/12 au 31/12/00	annulées du 08/12/ au 31.12.2000	restant en circulation au 31/12/00
		bénéficiaires	d'options	Nombre de bénéficiaires	Nombre d'options						
26.05.88	14.03.91	136	392 208	1	96 000	15.03.92	14.03.2001	29,57	2 680		389 528
	18.03.92	213	728 464	2	171 520	19.03.93	18.03.2002	35,90	3 888		724 576
	01.04.92	1	32 000			02.04.93	01.04.2002	35,98			32 000
20.05.92	17.03.93	261	958 032	1	160 000	18.03.94	17.03.2003	34,38	4 720		953 312
	01.09.93	1	1 200 000	1	1 200 000	02.09.94	01.09.2003	33,83			1 200 000
	23.03.94	304	1 036 020	1	68 000	24.03.95	23.03.2004	38,20	7 156		1 028 864
	15.03.95	3 434	1 241 588	1	64 000	16.03.96	15.03.2005	37,58	14 752		1 226 836
	01.05.95	2	77 840	1	77 840	02.05.96	01.05.2005	33,67			77 840
	31.05.95	2	280 000			01.06.96	31.05.2005	37,11			280 000
	01.08.95	1	800 000			02.08.96	01.08.2005	44,84			800 000
	01.10.95	2	356 400			02.10.96	01.10.2005	44,61			356 400
	14.02.96	4	632 000	1	600 000	15.02.97	14.02.2006	46,02			632 000
	14.02.96	1	200 000	1	200 000	15.02.97	14.02.2006	61,20			200 000
	04.03.96	1	12 000			05.03.97	04.03.2006	43,67			12 000
	14.03.96	134	537 712	2	104 000	15.03.97	14.03.2006	41,72	2 211		535 501
	10.09.96	89	138 604			11.09.97	10.09.2006	42,66	1 752		136 852
	03.02.97	1	40 000			04.02.98	03.02.2007	49,61			40 000
	05.05.97	32	112 040			06.05.98	05.05.2007	49,38	4 600	3 120	104 320
09.02.98	5	52 747			10.02.99	09.02.2008	46,68			52 747	
29.05.96	06.02.95	4	19 219			07.02.96	06.02.2005	33,54			19 219
	15.01.96	14	36 497			16.01.97	15.01.2006	37,10			36 497
	14.03.96	423	1 038 746			15.03.97	14.03.2006	41,72	12 100	1 360	1 025 286
	11.01.97	2	3 100			12.01.98	11.01.2007	32,56			3 100
	20.01.97	11	34 411			21.01.98	20.01.2007	32,56			34 411
	05.05.97	756	2 611 606	3	144 000	06.05.98	05.05.2007	49,38	18 956	4 047	2 588 603
	25.06.97	3	13 333			26.06.98	25.06.2007	50,41			13 333
	03.08.97	1	8 000			04.08.98	03.08.2007	47,42			8 000
	18.08.97	20	12 106			19.08.98	18.08.2007	43,63			12 106
	30.09.97	1	14 667			01.10.98	30.09.2007	44,61			14 667
	15.01.98	2	1 612			16.01.99	15.01.2008	37,10			1 612
	19.01.98	18	53 195			20.01.99	19.01.2008	38,48			53 195
	09.02.98	1	1 860			10.02.99	09.02.2008	38,48			1 860
	09.02.98	1	400 000			10.02.99	09.02.2008	65,35			400 000
	09.02.98	850	3 748 655	3	224 000	10.02.99	09.02.2008	46,68	25 496	4 573	3 718 586
	01.07.98	2	80 000			02.07.99	01.07.2008	51,21			80 000
	12.08.98	1	16 000			13.08.99	12.08.2008	41,80			16 000
	01.10.98	1	80 000			02.10.99	01.10.2008	34,92			80 000
	09.11.98	3	2 200 000	2	2 000 000	10.11.99	09.11.2008	44,84			2 200 000
	16.11.98	1	80 000			17.11.99	16.11.2008	43,09			80 000
	07.12.98	1	2 000			08.12.99	07.12.2008	45,51			2 000
	17.02.99	819	3 520 994	2	124 000	18.02.00	17.02.2009	59,88	17 946	14 041	3 489 007
	05.04.99	1	56 000			06.04.00	05.04.2009	65,74			56 000
	11.05.99	421	1 441 553	1	80 000	12.05.00	11.05.2009	74,18			1 441 553
	18.06.99	2	72 000			19.06.00	18.06.2009	62,97			72 000
	03.11.99	1	428 000			04.11.00	03.11.2009	58,87			428 000
	04.01.00	1	120 000			05.01.01	04.01.2010	56,64			120 000
	15.02.00	1	1 600			16.02.01	15.02.2010	69,61			1 600
	15.02.00	1 490	5 979 780	3	780 000	16.02.01	15.02.2010	76,80		2 800	5 976 980
	27.03.00	1	6 400			28.03.01	27.03.2010	76,41			6 400
	03.04.00	1	8 000			04.04.01	03.04.2010	74,61			8 000
	05.04.00	1	48 000			06.04.01	05.04.2010	70,74			48 000
	02.05.00	1	225 200			03.05.01	02.05.2010	67,11			225 200
22.06.00	2	380 000			23.06.01	22.06.2010	74,22			380 000	
16.08.00	12	491 360			17.08.01	16.08.2010	70,86			491 360	
TOTAL			32 061 549		6 158 320				116 257	29 941	31 915 351

TABLEAU DE L'ÉVOLUTION DU CAPITAL AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

CARACTERISTIQUES DES OPERATIONS	Date de constatation	Montant		Nombre d'actions créées	Capital successif en francs et euros	
		Nom.	Prime		en actions	en francs et euros
Constitution	17.12.87	100 F		2 500	2 500	250 000 F
Augmentation de capital par apport en nature	14.05.98	100 F	400 F ⁽¹⁾	16 784 000	16 786 500	1 678 650 000 F
Conversion du capital en Euros	15.06.00	16,0 €		0	16 786 500	268 584 000 €
Augmentation de capital par incorporation de réserves	15.06.00	16,5 €		0	16 786 500	276 977 250 €
Division par 3 du nominal	15.06.00	5,5 €		0	50 359 500	276 977 250 €
Fusion Vivendi-Seagram-Canal+	08.12.00	5,5 €	30,5 € ⁽¹⁾	1 029 666 247	1 080 025 747	5 940 141 609 €
Conversions obligations, bons et stock options	31.12.00	5,5 €		782 696	1 080 808 443	5 944 446 437 €
PEG 3 ^{ème} tranche 2000	18.01.01	5,5 €	65,99 €	343 127	1 081 151 570	5 946 333 635 €

(1) Prime moyenne calculée en fonction des primes d'apport et de fusion et du nombre de titres créés.

	Nombre de titres émis	Nombre d'actions à émettre	Capital en euros
Capital potentiel au 31 décembre 2000 compte tenu de :			
Bons de souscription (3,05 actions pour 40 bons)	106 036 727	8 085 300	
Océane Vivendi Universal 1,25 % (3,047 actions pour 1 obligation)	6 024 347	18 356 186	
Océane Vivendi Environnement 1,50 % (3,047 actions pour 1 obligation)	5 331 135	16 243 969	
Obligations Remboursables en Actions		82 051 273	
<i>Options de souscription d'actions d'une durée de 10 ans tenant compte des ajustements</i>		138 011	
soit : 138 011 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.93			
<i>Options de souscription d'actions d'une durée de 8 ans tenant compte des ajustements</i>		1 523 710	
soit : 238 012 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.95			
soit : 237 176 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.96			
soit 287 907 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.97			
soit 760 615 actions à provenir d'options exerçables depuis le 1.01.98			
Plans ex Havas — CEP — GLC		662 481	
Plans ex Pathé		480 655	
	TOTAL	1 208 350 028	6 645 925 154

Renseignements de caractère général

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

Au 28 février 2001, le capital de la Société est composé de 1 081 151 570 actions détenues par plus d'un million d'actionnaires. Le nombre de droits de vote correspondant, compte tenu des actions auto-détenues, s'élève à 1 007 949 148. A la connaissance du Conseil d'administration, les principaux actionnaires nominatifs ou ayant adressé une déclaration à Vivendi Universal sont à la même date :

Actionnaires	% du Capital	% des droits de vote
Famille Bronfman (Trustees)	7,78	8,34
Philips	3,54	3,80
Salariés (PEG)	1,95	2,09
Cie de Saint-Gobain	1,14	1,22
Société Générale	1,22	1,30
Groupe Seydoux	0,93	1,00
Groupe Alcatel	0,83	0,89
Groupe AXA	0,65	0,69
BNP Paribas	0,37	0,40
Autocontrôle ⁽¹⁾	0,22	0
Autodétention	6,54	0
Autres actionnaires ⁽²⁾	74,84	80,27
Total	100,00	100,00

(1) dont Groupe Canal+ (0,11 %), Vivendi Water (0,07 %), Monégasque des Eaux (0,03 %) et Canal+ (0,01 %)

(2) dont actionnariat individuel 20,3 % et 55 % d'institutionnels.

A la connaissance de la société il n'existe pas d'actionnaire, détenant plus de 5% du capital, autres que ceux figurant dans le tableau ci-dessus.

Il n'existe, à la connaissance du Conseil d'administration, aucun pacte d'actionnaires, déclaré ou non, portant sur les titres Vivendi Universal, à l'exception de la convention conclue entre Vivendi Universal et les membres de la famille Bronfman le 19 juin 2000. Cet accord — Shareholders Governance Agreement — détermine les droits et obligations réciproques des parties au sein de Vivendi Universal et a fait l'objet d'une publication par le Conseil des Marchés Financiers suivant décision n° 200 C 1862 du 22 décembre 2000.

Les membres du Conseil d'Administration et des organes dirigeants détiennent au 28 février 2001, 0,02 % du capital et 0,03 % des droits de vote.

Les salariés du Groupe Vivendi Universal détiennent à la même date dans le cadre du Plan d'Epargne Groupe 1,95 % du capital et 2,09 % des droits de vote.

La fraction de capital que détiennent les sociétés contrôlées directement ou indirectement par Vivendi Universal s'élève à 0,11 % :

Autorisation donnée à la société d'opérer sur ses propres actions

L'Assemblée générale mixte du 21 septembre 2000 a autorisé société d'opérer en Bourse sur ses propres actions, dans les conditions légales en vigueur au moment de l'achat, soit en vue d'opérations d'échange, soit en vue d'attributions aux salariés, d'une régularisation des cours ou d'une annulation ultérieure.

Dans le cadre de cette autorisation, valable pour une durée de 18 mois, la société a mis en place un programme de rachat d'actions qui a fait l'objet d'une note d'information intégrée au prospectus visé le 27 octobre 2000 par la Commission des Opérations de Bourse et portant le n° 00-1737. Dans le cadre de cette autorisation, Vivendi Universal a, depuis le 11 décembre 2000 (date d'introduction en Bourse de ses titres), acquis en Bourse 25 951 408 de ses propres actions à un prix moyen de 73,03 € et en a cédé 450 075.

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2001 d'autoriser le Conseil d'administration à mettre en place un nouveau programme de rachat d'actions et d'annuler, le cas échéant, les actions achetées par voie de réduction du capital social.

Vivendi Universal détient au 28 février 2001 70.691.183 de ses propres actions, soit 6,54 % du capital.

Titres au porteur identifiables

La société peut demander à tout moment (article 7 des statuts) à l'organisme chargé de la compensation des titres, l'identité des détenteurs de titres de la société, conférant, immédiatement ou à terme, le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, la quantité de titres et de droits de vote détenus

Renseignements de caractère général

par chacun d'eux et, le cas échéant, les restrictions dont les titres peuvent être frappés.

DIVIDENDES

Au titre des cinq derniers exercices, aucun dividende n'a été distribué par la société Vivendi Universal (ex Sofiée).

Il sera proposé à l'Assemblée générale mixte des actionnaires du 24 avril 2001 (troisième résolution), la mise en paiement d'un dividende unitaire net de 1 euro au titre de l'exercice 2000, représentant une distribution globale voisine de 1 081 151 570 euros.

PERSONNES PHYSIQUES OU MORALES POUVANT EXERCER UN CONTRÔLE SUR VIVENDI UNIVERSAL

Se référer au tableau en page 198.

MARCHÉ DES TITRES DE VIVENDI UNIVERSAL

Cours de bourse de l'action Vivendi Universal (1^{er} Marché EuronextParis SA) depuis le 11 décembre 2000

code valeur 12777 nominal: 5,5 euros En euros	Cours moyen	Plus haut	Plus bas	Transaction en nombre de titres	Transaction en capitaux en milliers d'euros
2000					
Décembre	73,22	79,70	68,60	113 131 524	8 514 342
2001					
Janvier	74,78	82,00	65,30	110 792 094	8 345 813
Février	74,58	81,00	68,05	69 317 365	5 107 684
Mars	67,53	71,50	61,20	89 006 294	6 051 355

Renseignements de caractère général

Cours de bourse des obligations Vivendi Universal (Marché EuronextParis SA)

Obligation 6,70 % 1996 code valeur (019795) — nominal : 762,25 euros	Cours Moyen % Valeur nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1998					FRF
Janvier	107,70	108,60	106,99	150	837 021
Février	108,40	109,30	107,10	210	1 180 833
Mars	108,59	109,70	107,76	143	812 617
Avril	108,60	109,60	107,50	288	1 647 509
Mai	108,15	108,50	107,37	210	1 198 165
Juin	109,30	110,00	108,00	20 559	112 525 985
Juillet	109,79	110,50	109,00	45	248 048
Août	111,01	112,81	109,37	189	1 062 436
Septembre	112,63	113,86	110,39	46	262 501
Octobre	112,78	114,81	110,39	150	860 347
Novembre	113,12	113,92	112,40	100	580 110
Décembre	111,46	113,65	109,21	19	108 855
1999					En euros
Janvier	112,67	113,11	111,89	22	19 582
Février	112,44	114,84	110,78	118	105 031
Mars	111,80	113,00	110,80	180	160 960
Avril	111,70	111,70	111,70	11	9 855
Mai	110,76	112,82	109,57	75	66 651
Juin	111,74	114,05	109,50	284	253 356
Juillet	106,79	109,50	105,50	124	101 399
Août	109,65	109,65	109,65	11	9 297
Septembre	103,53	104,28	103,00	14	11 259
Octobre	103,50	106,10	102,80	73	58 928
Novembre	103,70	106,10	103,05	93	75 374
Décembre	106,23	107,97	104,88	259	215 823
2000					En euros
Janvier	107,60	108,95	106,90	56	47 484
Février	105,02	107,70	103,05	84	69 339
Mars	104,65	105,50	104,00	101	83 239
Avril	104,28	105,00	103,20	54	44 991
Mai	103,23	104,00	102,00	51	42 417
Juin	101,95	103,52	101,12	320	258 763
Juillet	101,06	103,65	99,65	149	114 364
Août	99,84	100,20	99,26	230	177 230
Septembre	100,33	101,00	99,30	122	94 470
Octobre	101,45	102,45	100,45	38	30 209
Novembre	99,99	100,50	99,27	32	25 092
Décembre	103,52	106,05	101,98	128	104 001
2001					En euros
Janvier	103,76	105,50	102,02	115	94 543
Février	104,06	104,06	104,06	19	15 687
Mars	102,33	104,54	100,51	55	45 238

Renseignements de caractère général

Obligation 0 % 1996 code valeur (020723) — nominal : 152,45 euros	Cours Moyen % Valeur Nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1998					FRF
Janvier	140,26	143,97	136,24	35	49 081
Février	148,17	150,14	145,90	284	418 908
Mars	154,54	157,81	151,99	1 298	1 988 242
Avril	153,35	155,37	149,68	1 791	2 743 803
Mai	156,57	159,05	154,88	33	51 683
Juin	159,03	160,73	157,20	285	455 633
Juillet	162,01	164,53	158,40	798	1 277 386
Août	159,04	161,14	156,13	1 086	1 726 306
Septembre	157,11	161,16	149,01	1 616	2 479 470
Octobre	151,23	155,29	146,83	37	56 071
Novembre	154,63	157,51	152,34	1 039	1 585 344
Décembre	155,31	156,79	152,80	20	31 119
1999					En euros
Janvier	173,57	177,01	168,80	2 967	777 893
Février	172,85	177,64	169,31	33	8 693
Mars	169,87	172,97	167,41	1 077	280 241
Avril	170,80	172,65	168,40	248	63 778
Mai	171,56	173,74	170,00	139	36 200
Juin	174,84	176,87	169,13	402	106 883
Juillet	175,32	177,95	172,01	1 951	524 743
Août	170,85	173,96	168,95	39	10 157
Septembre	172,13	175,05	168,91	131	34 556
Octobre	178,38	180,00	175,00	5 840	1 583 041
Novembre	178,92	180,20	178,20	26	7 088
Décembre	181,10	183,04	177,17	41	11 284
2000					En euros
Janvier	0,00	0,00	0,00	0	0,00
Février	181,30	181,30	181,30	6	1 658
Mars	182,50	182,50	182,50	3	835
Avril	182,19	183,30	181,40	8	2 222
Mai	181,41	182,70	178,90	118	32 480
Juin	181,13	183,90	178,10	221	61 631
Juillet	175,99	179,15	172,60	45	12 126
Août	175,83	179,60	174,10	18	4 825
Septembre	180,62	182,40	179,30	62	17 095
Octobre	180,29	182,18	178,21	96	26 486
Novembre	182,72	182,75	182,26	19	5 293
Décembre	182,75	182,75	182,75	16	4 458
2001					En euros
Janvier	183,04	186,41	182,75	19	5 302
Février	181,00	181,00	181,00	1	276
Mars	179,88	181,00	179,00	102	27 915

Renseignements de caractère général

Obligation 5,80 % 1996 — code valeur (020734) — nominal : 762,25 euros	Cours Moyen % Valeur Nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1998					FRF
Janvier	103,37	103,80	102,60	67	350 958
Février	104,13	104,30	103,90	22 687	119 969 263
Mars	104,18	104,70	103,26	56	296 830
Avril	104,05	104,50	103,20	22	116 985
Mai	104,65	105,54	104,20	12 756	68 135 785
Juin	105,79	106,48	105,00	67	367 069
Juillet	105,26	105,50	105,00	24	131 004
Août	105,60	105,60	105,60	4	22 078
Septembre	106,22	107,00	105,05	63	350 252
Octobre	105,99	106,70	105,50	9 522	50 294 922
Novembre	106,78	107,10	106,50	4	21 443
Décembre	107,40	107,50	107,30	10	53 697
1999					En euros
Janvier	107,43	108,10	106,00	5	4 149
Février	108,08	108,10	108,00	6 004	5 038 240
Mars	108,23	108,70	107,50	1 211	1 011 765
Avril	108,98	109,30	108,70	5	4 261
Mai	109,05	109,10	108,99	4	3 426
Juin	107,84	109,00	106,60	15	12 688
Juillet	105,12	106,50	102,15	117	96 234
Août	105,39	106,25	104,80	9	7 556
Septembre	104,96	106,50	104,37	14	11 884
Octobre	103,86	105,50	102,59	1 645	1 323 824
Novembre	102,94	104,20	101,10	16	12 489
Décembre	102,83	103,95	101,90	60	47 068
2000					En euros
Janvier	101,62	102,90	101,00	6	4 712
Février	100,78	101,60	99,04	34	26 345
Mars	101,31	102,50	99,02	67	51 797
Avril	102,25	102,50	102,10	4	3 205
Mai	102,64	103,22	102,20	12	9 747
Juin	99,95	102,20	97,40	135	105 011
Juillet	100,16	100,40	99,85	40	31 766
Août	99,35	100,60	97,54	112	87 764
Septembre	100,53	100,90	99,85	7	5 647
Octobre	98,37	99,00	97,98	1 878	1 458 364
Novembre	99,66	99,95	99,50	130	99 273
Décembre	100,50	101,20	99,80	4	3 090
2001					En euros
Janvier	101,33	101,40	101,20	4 003	3 101 087
Février	102,25	102,50	102,00	2	1 588
Mars	101,02	103,00	99,00	26	20 202

Renseignements de caractère général

Obligation 6,50 % 1997 — code valeur (020758) — nominal : 762,25 euros	Cours Moyen % Valeur Nominale	Plus Haut % Valeur Nominale	Plus Bas % Valeur Nominale	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1998					FRF
Janvier	105,75	105,55	104,00	4 146	21 334 659
Février	105,84	107,06	105,00	40	211 623
Mars	107,03	108,05	106,00	468	2 529 148
Avril	107,04	108,50	106,15	203	1 099 996
Mai	106,78	107,40	106,00	96	522 004
Juin	108,15	109,00	107,00	8 391	46 906 320
Juillet	108,65	109,30	108,00	87	485 123
Août	110,53	112,50	109,20	4 034	23 292 379
Septembre	111,53	113,00	110,50	7	40 449
Octobre	108,94	109,48	108,40	38	215 476
Novembre	108,04	109,33	107,35	29	164 876
Décembre	107,00	107,00	107,00	35	196 817
1999					En euros
Janvier	109,00	109,00	109,00	44	37 004
Février	109,56	110,10	109,01	18	15 078
Mars	111,39	112,31	111,20	69	58 972
Avril	112,53	113,43	112,30	94	81 635
Mai	114,55	114,55	114,55	8	7 104
Juin	113,51	116,83	108,00	91	79 254
Juillet	107,00	107,00	107,00	163	136 966
Août	105,00	105,10	104,90	18	14 901
Septembre	0,00	0,00	0,00	0	0
Octobre	103,10	103,10	103,10	16	13 171
Novembre	0,00	0,00	0,00	0	0
Décembre	102,37	103,00	101,80	127	104 313
2000					En euros
Janvier	102,25	102,50	102,00	21	17 140
Février	99,62	100,98	99,00	87	66 373
Mars	100,35	101,00	98,85	301	230 784
Avril	102,21	104,06	100,50	124	97 766
Mai	100,51	102,01	99,00	33	25 804
Juin	102,00	104,00	99,99	49	38 829
Juillet	100,74	103,00	100,00	40	31 592
Août	99,12	100,20	97,50	81	63 465
Septembre	97,37	98,28	96,70	64	49 490
Octobre	97,81	98,28	97,60	406	317 315
Novembre	96,15	97,00	95,55	36	27 819
Décembre	95,96	97,01	94,50	80	62 205
2001					En euros
Janvier	98,50	99,99	97,01	8	6 311
Février	101,90	106,06	100,00	329	254 512
Mars	109,52	110,00	108,10	120	100 823

Renseignements de caractère général

Obligation 0 % 1998 Code valeur (020898) — nominal : 1 193 francs					
	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1998	FRF	FRF	FRF		FRF
Avril	1 195,00	1 195,00	1 195,00	2	2 390
Mai	1 234,00	1 250,00	1 210,00	572	706 147
Juin	1 251,00	1 262,00	1 240,90	845	1 058 852
Juillet	1 267,80	1 299,00	1 242,00	1 627	2 075 676
Août	1 242,40	1 257,10	1 220,40	262	323 066
Septembre	1 261,30	1 290,70	1 209,90	9 044	11 541 866
Octobre	1 227,3	1 260,00	1 191,00	621	761 575
Novembre	1 271,1	1 297,80	1 240,00	120 213	12 123 307
Décembre	1 277,9	1 292,40	1 253,90	362	464 184
1999	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	212,87	217,01	207,99	328	70 296
Février	211,64	217,51	209,00	369	77 320
Mars	208,67	210,97	200,00	797	165 253
Avril	207,56	212,05	204,97	154	32 193
Mai	206,93	209,15	203,90	110	22 521
Juin	209,41	213,11	205,37	558	116 507
Juillet	209,52	214,38	202,00	252	52 201
Août	201,66	205,26	197,00	358	71 051
Septembre	201,81	206,41	197,52	3 119	633 453
Octobre	197,28	201,54	192,99	659	129 210
Novembre	205,23	209,98	200,00	463	94 262
Décembre	213,59	220,03	209,00	474	100 399
2000	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	215,41	219,90	212,54	84	18 074
Février	227,51	233,00	219,90	269	61 320
Mars	228,90	228,90	228,90	1	229
Avril	219,59	224,90	205,00	531	112 646
Mai	223,25	225,30	219,80	38	8 486
Juin	221,94	226,80	216,50	162	35 697
Juillet	217,43	219,20	214,40	478	103 243
Août	215,68	220,80	212,06	203	43 668
Septembre	220,23	222,80	218,10	229	50 616
Octobre	219,94	224,92	216,50	234	51 332
Novembre	221,45	222,50	218,10	312	68 498
Décembre	217,67	221,60	213,19	73	15 852
2001	En euros	En euros	En euros		En euros
Janvier	218,29	223,60	211,40	203	44 916
Février	220,53	224,90	214,70	116	25 673
Mars	213,45	218,00	209,80	470	100 732

Renseignements de caractère général

Cours de bourse des « OCEANE » Vivendi Universal et Vivendi Environnement (Marché EuronextParis SA (en euros))

Obligation 1,25 % 1999
(Oceane Vivendi Universal)
Code valeur (018066)

	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
	€	€	€		€
1999					
Janvier	305,25	313,00	297,20	120 870	36 835 488
Février	301,11	315,60	292,00	356 017	106 591 097
Mars	291,55	299,50	278,50	467 334	135 330 049
Avril	278,62	292,00	269,00	534 220	148 550 063
Mai	276,33	283,00	270,00	132 837	36 644 475
Juin	280,70	288,00	270,10	165 902	46 516 928
Juillet	279,46	287,00	269,00	67 110	18 730 681
Août	265,78	273,50	257,00	102 549	26 693 025
Septembre	264,91	274,00	257,00	227 209	59 839 484
Octobre	257,76	264,90	245,00	189 748	48 917 851
Novembre	270,13	280,00	257,00	208 709	56 184 479
Décembre	288,73	305,00	260,00	383 607	110 563 638
2000					
Janvier	296,59	332,50	272,00	210 070	63 366 931
Février	372,21	410,00	331,20	272 413	98 928 293
Mars	397,56	448,20	351,00	124 057	50 043 931
Avril	353,35	378,50	325,00	100 801	36 048 593
Mai	352,37	375,00	312,00	282 887	99 079 373
Juin	339,48	379,10	304,00	185 743	59 821 000
Juillet	311,14	339,80	299,60	209 399	65 488 799
Août	301,74	320,00	290,50	55 419	16 715 091
Septembre	308,35	324,00	292,50	70 492	21 522 803
Octobre	301,42	318,80	287,10	65 944	19 767 809
Novembre	295,91	304,35	274,45	20 733	6 061 095
Décembre	282,15	309,80	273,20	54 618	15 397 778
2001					
Janvier	284,35	295,70	270,59	36 989	10 558 005
Février	280,24	292,00	270,16	43 959	12 314 551
Mars	271,38	274,50	263,46	35 828	9 656 530

Renseignements de caractère général

Obligation 1,5 % 1999 (Océane Vivendi Environnement) Code valeur (018073)	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres	Transactions en capitaux
1999	€	€	€		€
Janvier	—	—	—	—	—
Février	—	—	—	—	—
Mars	—	—	—	—	—
Avril	272,50	274,00	271,00	134 323	36 545 046
Mai	275,68	282,00	271,00	405 614	111 935 661
Juin	280,95	286,25	272,00	611 122	171 386 899
Juillet	279,25	287,90	269,00	229 157	63 772 593
Août	264,79	272,00	257,10	230 416	60 523 692
Septembre	265,38	277,00	256,50	426 957	113 905 145
Octobre	258,55	270,00	250,20	240 231	62 133 123
Novembre	270,98	282,00	251,00	310 198	84 206 244
Décembre	288,63	304,70	275,20	270 557	78 185 556
2000					
Janvier	296,94	334,30	270,20	576 968	172 623 614
Février	374,02	408,00	326,00	402 300	149 092 985
Mars	398,53	450,00	353,10	523 062	204 817 428
Avril	357,48	392,95	313,00	262 842	92 774 214
Mai	356,00	378,00	334,70	212 533	75 411 993
Juin	343,54	385,10	308,00	2 519 426	834 100 779
Juillet	313,06	329,00	298,00	189 906	60 102 513
Août	303,78	325,00	292,20	28 983	8 761 574
Septembre	311,10	328,20	290,00	86 658	27 370 546
Octobre	301,43	323,00	285,25	71 098	21 400 215
Novembre	297,83	320,00	277,30	106 540	31 071 605
Décembre	284,67	294,90	271,00	164 715	47 080 382
2001					
Janvier	286,30	295,80	268,00	51 615	14 719 402
Février	282,27	294,00	268,20	41 878	11 800 014
Mars	272,73	279,80	262,00	29 656	8 042 176

Cours de bourse des bons de souscription d'actions Vivendi Universal (Marché EuronextParis SA)

Bons de souscription d'Actions 1997 — code valeur 027878	Cours Moyen	Plus Haut	Plus Bas	Transactions en nombre de titres
1998	FRF	FRF	FRF	
Janvier	4,13	4,48	3,76	11 458 443
Février	5,19	6,10	4,40	24 771 976
Mars	6,57	7,50	5,90	18 590 969
Avril	8,15	9,45	6,60	15 897 301
Mai	9,85	10,80	8,65	11 049 106
Juin	11,13	12,35	10,10	12 675 525
Juillet	12,72	14,50	11,70	13 046 311
Août	11,26	12,50	9,30	8 960 845
Septembre	10,35	12,35	7,20	15 140 194
Octobre	9,44	11,90	6,40	11 787 966
Novembre	11,40	13,75	9,70	12 045 682
Décembre	12,28	14,50	10,20	10 786 600
1999	En euros	En euros	En euros	
Janvier	2,78	3,16	2,29	13 636 745
Février	2,66	3,23	2,31	7 967 693
Mars	2,39	2,64	2,11	6 257 784
Avril	2,20	2,60	1,99	9 916 542
Mai	2,18	2,48	1,94	10 053 164
Juin	2,48	2,78	2,01	15 416 332
Juillet	2,56	2,95	2,09	11 073 337
Août	2,11	2,37	1,81	11 056 921
Septembre	2,17	2,48	1,89	12 280 460
Octobre	1,91	2,19	1,59	12 765 282
Novembre	2,40	2,85	2,06	16 790 858
Décembre	3,16	3,69	2,60	17 468 107
2000	En euros	En euros	En euros	
Janvier	3,46	4,60	2,70	24 057 961
Février	5,67	6,71	4,48	16 002 444
Mars	6,29	7,90	5,32	10 776 820
Avril	4,91	5,77	4,15	7 851 483
Mai	4,96	5,47	4,32	9 002 095
Juin	4,46	5,85	3,18	16 449 632
Juillet	3,46	4,00	3,15	10 054 515
Août	3,17	3,75	2,82	8 324 018
Septembre	3,43	4,00	2,89	8 148 558
Octobre	3,05	3,60	2,48	7 876 919
Novembre	2,91	3,33	2,14	5 528 711
Décembre	2,24	2,65	1,84	16 852 015
2001	En euros	En euros	En euros	
Janvier	2,26	2,76	1,52	15 217 261
Février	2,16	2,72	1,68	12 304 659
Mars	1,64	1,93	1,08	11 325 458

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT L'ACTIVITE DE L'EMETTEUR

Environnement de l'activité de Vivendi Universal

ENVIRONNEMENT CONTRACTUEL

L'édition ou la distribution de chaînes télévisées ainsi que l'établissement et l'exploitation de réseaux de télécommunications s'exercent dans le cadre d'autorisations administratives ou de licences publiques.

L'activité des métiers de la musique et de l'édition s'exerce à travers un réseau de contrats d'artistes, d'auteurs, et de contrats pour la diffusion d'œuvres à contenus variés et supports multiples. Les contrats des métiers du cinéma et de la télévision sont ceux des entreprises de spectacles : contrats de production et de distribution de films et de programmes.

Les activités de l'environnement sont exercées dans le cadre de contrats passés pour la plupart avec des personnes morales de droit public, ainsi que dans le cadre de contrats de droit privé avec une clientèle industrielle.

Le groupe Vivendi Universal détient les droits et titres de propriété industrielle, brevets, licences, savoir-faire, à l'appui de ses activités. Il assure ses approvisionnements, ses prestations industrielles ou commerciales, ses relations financières sans dépendance à l'égard de co-contractants susceptible d'affecter défavorablement, de manière significative, son activité ou ses résultats.

ENGAGEMENTS SOUSCRITS DANS LE CADRE DU RAPPROCHEMENT VIVENDI-CANAL+ / SEAGRAM

A l'occasion de ce rapprochement les engagements suivants ont été pris auprès de la Commission des Communautés Européennes :

- engagement de Vivendi de désinvestissement du capital de BSkyB ;

- engagement d'une durée de 5 ans de Universal Music de rendre sa musique accessible, de manière non discriminatoire, aux compétiteurs de Vizzavi, le portail multi-accès opéré conjointement par Vivendi et Vodafone Airtouch en Europe ;
- engagement de Universal Studios de ne pas consentir à Canal+ des droits de diffusion « en première fenêtre » sur plus de 50 % de ses productions et co-productions dans certains pays d'Europe.

En outre et plus particulièrement dans le cadre des opérations de rapprochement avec Seagram, Vivendi Universal s'est engagé à continuer d'investir dans les industries culturelles canadiennes pendant cinq ans, ce qui portera son investissement total à près de 300 millions de dollars canadiens. Aux termes de ces engagements, le groupe Vivendi Universal travaillera en association avec des entreprises locales afin de stimuler la croissance de sociétés canadiennes, oeuvrant dans le domaine de la production et de la distribution de films et de disques canadiens, et de sociétés canadiennes spécialisées dans les nouveaux médias. En outre, Vivendi Universal participera à la promotion et à la distribution internationales de disques et de films canadiens. Ces engagements permettront d'établir des relations à long terme avec la communauté culturelle canadienne, conformément à une politique générale de Vivendi Universal qui reconnaît la spécificité de la culture canadienne, sa diversité culturelle, sa dualité linguistique et sa cohésion sociale.

En Europe, Vivendi Universal soutient, via les chaînes du Groupe Canal+, la production cinématographique et participe à son développement national.

Afin de proposer à ses abonnés un cinéma diversifié et de qualité, le Groupe Canal+ participe en amont au financement des films, en ayant essentiellement recours au système du pré-

achat, qui consiste à acheter les droits de diffusion d'un film alors qu'il est encore dans sa phase initiale.

En France par exemple, plus de 80 % des films bénéficient du soutien de Canal+ et 50 % des nouveaux films sont diffusés uniquement sur la chaîne premium.

Certains des engagements de la chaîne française Canal+ sont réglementaires, comme l'obligation d'investir 20 % de son chiffre d'affaires dans l'acquisition de films de cinéma (achats et pré-achats), dont 9 % pour l'acquisition de films d'expression originale française (EOF). D'autres sont contractuels, comme ceux découlant de l'accord de mai 2000, signé avec l'ensemble de la profession cinématographique française pour cinq ans. Par cet accord, Canal+ s'est engagé sur un montant minimum garanti d'acquisition par mois et par abonné pour les films européens et français, montant qui sera retenu s'il est supérieur à l'obligation réglementaire. Par ailleurs, Canal+ s'est engagé à consacrer 45 % de sa contribution concernant les films EOF au pré-achat de films d'un budget inférieur ou égal à 5,3 millions d'euros, ce pour assurer la diversité dans la production cinématographique.

Faits exceptionnels et Litiges

La responsabilité civile de Vivendi Universal peut être recherchée dans des procédures judiciaires, administratives ou arbitrales. Vivendi Universal a souscrit des polices d'assurance tous risques couvrant sa responsabilité civile et estime que sa couverture est suffisante pour la protéger contre des pertes financières importantes pouvant résulter d'une demande d'indemnité à son encontre.

Il n'existe pas à la connaissance de la société, de faits exceptionnels ou litiges susceptibles d'avoir eu ou ayant eu, dans un passé récent, une incidence sensible sur la situation financière de la société et de son groupe, sur son activité et résultat. Vivendi Universal ou des sociétés de son groupe sont défenderesses notamment dans les litiges suivants.

Le 8 mars 2000, British Telecom (BT) a introduit une procédure d'arbitrage devant la Cour Internationale d'Arbitrage alléguant de la violation par Vivendi Universal du pacte d'actionnaires Cegetel, au motif de la mise en œuvre d'une joint venture avec

Vodafone pour le développement de Vizzavi. Le 9 novembre 2000, la Cour a rejeté la plainte. Toutefois, elle a jugé que si BT rapporte la preuve d'un dommage subi par SFR du fait de la mise en œuvre de Vizzavi, il pourra, en tant qu'actionnaire indirect de SFR, réclamer des dommages à Vivendi Universal. Pour Vivendi Universal, un tel dommage n'existe pas. Elle conteste la demande que BT a faite sur ce fondement.

D'anciens actionnaires de la société US Filter (détenue aujourd'hui indirectement à 100 % par Vivendi Environnement), société acquise par la société Vivendi à l'issue d'une procédure d'offre publique en 1999, avaient intenté une action dirigée contre Vivendi, US Filter et certains de ses administrateurs, alléguant des violations de la réglementation boursière américaine qui auraient été commises par les défendeurs à l'occasion de cette acquisition. La Cour du District Central de Californie a rejeté le 26 février 2001 l'ensemble de ces plaintes au motif que les plaignants n'avaient pas rapporté la preuve des violations alléguées de la législation boursière. Le 9 mars 2001, ils ont demandé devant la même instance un nouvel examen de l'affaire. Vivendi Universal conteste cette demande. Si la Cour du District Central de Californie rejette à nouveau les prétentions des plaignants, ils gardent la possibilité de faire appel devant la 9^{ème} Circuit Court de Californie.

En décembre 1999, Vivendi a conclu avec Elektrim S.A. un *Investment Agreement* au titre duquel Vivendi a acquis 49 % du capital d'Elektrim Telekomunikacija Sp. Zoo (« Telco »). Telco quant à elle détient 51 % de la société PTC et 100 % de la société Bresnan suite à la cession par Elektrim de ses participations à Telco. En octobre 1999, Deutsche Telecom (« DT ») a engagé à Vienne une procédure d'arbitrage alléguant que l'acquisition par Elektrim le 26 août 1999 de 13,9 % des actions PTC détenues par quatre actionnaires minoritaires de PTC (grâce à laquelle Elektrim a obtenu une majorité de contrôle dans PTC à hauteur de 51 %) constituerait un manquement au pacte d'actionnaires de PTC au motif qu'elle violerait le droit de préemption de DT sur 3,126 % des actions PTC comprises dans les actions cédées à Elektrim le 26 août 1999. Le but recherché par DT est (1) que la cession du 26 août 1999 à Elektrim soit déclarée sans effet ; (2) alternativement, que soit ordonnée la cession à DT de 3,126 % des actions PTC ; et/ou (3) des dommages-intérêts pour un montant de 135 millions

de dollars. Au titre de *l'Investment Agreement*, Vivendi Universal pourrait être redevable d'une partie des dommages-intérêts s'ils étaient mis à la charge d'Elektrim. Elektrim conteste la demande de DT.

Le 21 juin 2000, Le Conseil de la concurrence s'est saisi d'office d'un dossier relatif à la situation de la concurrence dans les secteurs de l'eau potable et de l'assainissement. Il a adressé à la Compagnie Générale des Eaux une notification de griefs mettant en cause les conditions de sa participation aux appels à la concurrence dans les zones géographiques d'intervention de certaines filiales communes existant avec d'autres opérateurs de ces secteurs. La Compagnie Générale des Eaux entend déposer des observations pour justifier, au cas par cas, du bien fondé de ses décisions en matière de présentation des offres.

Le 15 décembre 1995, KirchMedia, société allemande, a institué un recours contre Universal Studios et Universal Studios International devant la Cour Supérieure du Comté de Los Angeles. Le demandeur remet en cause plusieurs accords conclus avec Universal en 1996 portant sur l'octroi de licences relatives à des films et des émissions de télévision et prévoyant en outre que KirchMedia réserve à ses cocontractants deux chaînes de son service de télévision payante en Allemagne. KirchMedia demande la résiliation des accords pour force majeure ainsi que des dommages-intérêts d'un montant de plus de 500M\$ pour violation de certaines obligations. Le 3 février 2000, Universal a déposé une demande reconventionnelle alléguant du manquement par KirchMedia à certaines de ses obligations dans le cadre de l'accord de distribution de canaux. La Cour a rejeté la requête de KirchMedia qui a fait appel.

Le 4 février 1999, le Ministère de la Justice américain, dans le cadre d'une enquête civile, a demandé à des distributeurs et diffuseurs de films, dont Universal Studios, des informations sur le respect des jugements rendus dans le cadre de l'affaire *U.S. v. Paramount Pictures, et al.* Universal a répondu à la demande du gouvernement en février 2000. A ce jour, le Ministère de la Justice n'a pas donné de suite.

En Juillet 1999, un recours a été déposé devant une US District Court du Texas par un détaillant de produits vidéo de San

Antonio contre plusieurs grands studios de cinéma, dont Universal Studios Home Video, alléguant d'une entente entre eux et Blockbuster Inc., détaillant en location de films vidéo, ainsi qu'avec Viacom Inc. en violation des lois antitrust fédérales, recours déposé en vue d'un éventuel recours collectif au nom de tous les détaillants « indépendants » qui font concurrence à Blockbuster. La principale allégation est relative à des ententes de partage direct des revenus entre les studios et Blockbuster. La Cour n'a pas autorisé l'exercice collectif d'un recours par les demandeurs qui devront poursuivre leur action par des recours individuels. Des demandeurs ont porté leur recours devant les tribunaux de Californie.

Le 30 mai 1995, un recours collectif en dommages-intérêts visant notamment Universal Music & Video Distribution et PolyGram Group Distribution a été déposé par des détaillants devant une US District Court de California pour le compte d'acheteurs directs de disques compacts pour entente sur les prix. L'US District Court avait conclu au rejet de l'action mais la 9^{ème} Circuit Court a inversé la décision et a demandé le renvoi pour jugement de l'affaire. Cette décision a entraîné un certain nombre de recours apparentés, portant sur le même objet et les mêmes réclamations.

En juillet 1996, le Procureur Général de Floride, dans le cadre d'une enquête civile, a demandé à Universal Music & Video Distribution et à PolyGram Group Distribution des informations visant à déterminer s'il y a eu violation des lois antitrust pour entente sur les prix lors de la vente et de la commercialisation de disques compacts. Aucune allégation de conduite illégale n'a été portée à l'encontre de Universal Music & Video Distribution ni de PolyGram Group Distribution.

Par lettre du 11 avril 1997, la Federal Trade Commission (la "FTC") a informé Universal Music and Video Distribution Corp. (« UMVD ») et PolyGram Group Distribution, Inc. (« PGDI ») qu'elle procédait à une enquête préliminaire en vue de déterminer si la politique de prix minimum affiché appliquée par les grands distributeurs de disques constituait une méthode de concurrence déloyale. Le 19 septembre 1997, UMVD et PGDI ont reçu une demande de remise de documents. Aucune allégation de conduite illégale n'a été portée. Le 1^{er} mai 2000, UMVD (ayant absorbé PGDI) et UMG Record-

ings, Inc. ont conclu un accord transactionnel avec la FTC qui devrait mettre un terme à la procédure.

En mai, juin et juillet 2000, 94 recours collectifs en dommages-intérêts ont été déposés par des consommateurs auprès de diverses cours fédérales et d'Etat notamment contre divers groupes dont Universal Music & Video Distribution. Ces recours visent la violation des règles de concurrence pour entente sur la fixation des prix de gros et de détail des disques compacts liée aux politiques de prix minimum affiché. En outre, le 8 août 2000, les Procureurs Généraux de 42 Etats ont déposé un recours en dommages-intérêts devant une Cour fédérale du district de l'Etat de New York au nom des consommateurs de leur Etat. Ces recours visent la violation des règles de concurrence pour entente sur la fixation des prix de détail des disques compacts.

Universal Music a répondu le 9 mars 2001 à une demande d'information de la Commission européenne concernant les liens entre les grandes majors de la musique, dont Universal Music, et les détaillants. Au Royaume Uni, Universal Music a répondu à une demande d'information de l'Office of Fair Trading sur une question d'importation parallèle de disques compacts. En Australie, l'autorité de concurrence a initié sur cette question une procédure à l'encontre des majors de la musique dont Universal Music.

Le 4 décembre 2000, Distileria Serralès (Serralès) a intenté une action contre Joseph E. Seagram & Sons (JES) et Seagram devant la Cour Supérieure de Puerto Rico pour valider un droit de premier refus, invoqué en vertu d'un accord entre Serralès et JES et portant sur la marque Captain Morgan détenue par JES, qui serait déclenché par la vente de la branche Vins et Spiritueux de Seagram. JES et Seagram contestent cette demande et ont porté l'affaire devant la Cour Fédérale du District de Puerto Rico en lui demandant de la déclarer irrecevable. A la suite d'une requête déposée par Serralès le 8 février 2001, la Cour Fédérale du District de Puerto Rico a demandé à Seagram d'informer Serralès lorsque toutes les autorisations réglementaires nécessaires à la conclusion de la vente des activités Vins et Spiritueux auront été obtenues.

L'Association de Défense des Actionnaires Minoritaires, Paris, avait intenté le 7 avril 2000 une action devant le Tribunal de commerce de Paris afin d'obtenir l'abrogation de la clause des statuts de Vivendi Universal prévoyant l'ajustement des droits de vote des actionnaires détenant plus de 2 % du droit de vote total de Vivendi Universal. Le demandeur s'est désisté de son action.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

Le Conseil d'Administration

DISPOSITIONS GÉNÉRALES

- Conformément aux dispositions statutaires (article 9), le Conseil est composé de trois à dix-huit membres. A titre dérogatoire, le Conseil peut être composé de vingt membres jusqu'au 31 décembre 2001 et de dix-neuf membres jusqu'au 31 décembre 2002. La durée maximum de leur mandat est de quatre années, renouvelable.
- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions d'Administrateur est fixée à 70 ans. Elle peut être prolongée à 75 ans dans le cas où le nombre des Administrateurs ayant dépassé l'âge de 70 ans n'est pas supérieur au cinquième des Administrateurs en fonction (article 10)

- La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de Président du Conseil et de Directeur Général est quant à elle fixée à 65 ans (article 15). Elle peut être prorogée, à l'initiative du Conseil jusqu'à 67 ans.
- Chaque Administrateur doit être propriétaire de 750 actions au moins pendant la durée de son mandat (article 10).

COMPÉTENCE DU CONSEIL

Outre les prérogatives que tient le Conseil de la loi, il examine :

- Les orientations stratégiques du Groupe ;
- Les opérations de croissance externe et interne au Groupe susceptibles d'affecter significativement les résultats ou de modifier sensiblement la structure du bilan.

COMPOSITION ACTUELLE DU CONSEIL⁽¹⁾

Le Conseil se compose de 20 Administrateurs nommés pour quatre années dont quatorze Administrateurs indépendants au sens du rapport Viénot. Parmi eux huit sont étrangers :

Dates de nomination des Administrateurs

Fonctions	Nom des Administrateurs	Age	Date de 1 ^{ère} nomination	Nbre d'actions détenues au 31.12.2000
Président-Directeur général	Jean-Marie Messier	44	14.05.1998	152 090
Administrateur Vice-Président ⁽³⁾	Edgar Bronfman, Jr.	45	5.12.2000	750
Administrateur Directeur Général	Pierre Lescure	55	5.12.2000	54 033
Administrateur Directeur Général	Eric Licoys	62	5.12.2000	1 275
Administrateur ⁽²⁾	Bernard Arnault	52	5.12.2000	818
Administrateur ⁽²⁾	Jean-Louis Beffa	59	5.12.2000	2 647
Administrateur ⁽¹⁾⁽³⁾	Charles R. Bronfman	69	5.12.2000	800
Administrateur ⁽³⁾	Edgar M. Bronfman	71	5.12.2000	92 672
Administrateur ⁽²⁾⁽³⁾	Richard H. Brown	53	5.12.2000	750
Administrateur ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	André Desmarais	44	5.12.2000	5 000
Administrateur ⁽²⁾	Jean-Marc Espalioux	49	5.12.2000	9 899
Administrateur ⁽²⁾	Philippe Foriel-Destezet	65	5.12.2000	12 108
Administrateur ⁽²⁾	Jacques Friedman	68	5.12.2000	2 220
Administrateur ⁽²⁾⁽³⁾	Esther Koplowitz	48	5.12.2000	750
Administrateur ⁽²⁾	Henri Lachmann	62	5.12.2000	2 250
Administrateur ⁽¹⁾⁽²⁾⁽³⁾	Thomas Middelhoff	47	5.12.2000	750
Administrateur ⁽²⁾⁽³⁾	Simon Murray	61	5.12.2000	750
Administrateur ⁽²⁾	Serge Tchuruk	63	5.12.2000	810
Administrateur ⁽²⁾	René Thomas	72	5.12.2000	1 353
Administrateur ⁽²⁾	Marc Viénot	72	5.12.2000	2 500

(1) Il sera notamment proposé à l'Assemblée générale mixte du 24 avril 2001, de nommer M^{me} Marie-Josée Kravis et M. Samuel Minzberg en qualité d'administrateurs qui succèdent respectivement à MM André Desmarais et Charles R. Bronfman, démissionnaires. En outre, le Conseil d'administration du 9 mars 2001 a pris acte de la démission de M. Thomas Middelhoff (non remplacé) à effet de la date de l'Assemblée générale.

(2) Administrateur indépendant

(3) Administrateur de nationalité étrangère

Renseignements de caractère général

PRINCIPALES ACTIVITÉS EXERCÉES PAR LES ADMINISTRATEURS

Monsieur Jean-Marie MESSIER **Président-Directeur général de Vivendi Universal**

Président du Conseil de surveillance de :

- Vivendi Environnement
- Groupe Canal+

Président de la Fondation d'entreprise Vivendi Universal

Administrateur de :

- Compagnie de Saint-Gobain
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton
- UGC
- BNP Paribas
- Alcatel
- USA Networks
- New York Stock Exchange (à compter du 7 juin 2001)
- Seagram Company Ltd

et de sociétés filiales contrôlées par Vivendi Universal

Monsieur Edgar BRONFMAN, Jr. **Vice-Président et Directeur général de Vivendi Universal**

Administrateur de :

- Seagram Company Ltd
- USA Networks, Inc. (Etats-Unis)
- The New York City Medical Center
- The Wharton School of University of Pennsylvania

Monsieur Bernard ARNAULT **Président-Directeur général de LVMH** **Moët Hennessy Louis Vuitton**

Président du Conseil d'administration de :

- Christian Dior
- Groupe Arnault
- Montaigne Participations et Gestion SA

Administrateur de :

- Christian Dior Couture
- Financière Jean Goujon

- Société Civile du Cheval Blanc, Saint Emilion
- Moët Hennessy inc. (Etats-Unis)
- LVMH Moët Hennessy Louis Vuitton K.K. (Japon)

Représentant permanent de la société Montaigne Participations et Gestion SA au Conseil d'administration de la Société Financière Agache.

Représentant légal des sociétés :

- Christian Dior, Président de Montaigne Développement
- Groupe Arnault, Président de Ficonot
- Montaigne Participations et Gestion, Président de Gasa Développement
- Montaigne Participations et Gestion, Président de la Société Saint Nivard

Monsieur Jean-Louis BEFFA **Président-Directeur général de** **la Compagnie de Saint-Gobain**

Vice-Président de BNP Paribas

Administrateur de :

- Groupe Bruxelles-Lambert (Belgique)
et de sociétés filiales contrôlées par le Groupe Saint-Gobain

Représentant permanent de la Compagnie de Saint-Gobain au Conseil d'Administration de :

- Pont à Mousson SA
- Claude Bernard Participations

Représentant permanent de SOREFO

au Conseil d'Administration de :

- Le Monde Entreprises

Monsieur Edgar M. BRONFMAN

Président de :

- Congrès Juif Mondial
- World Jewish Restitution Organization
- Foundation for Jewish Campus Life (Hillel)
- Presidential Advisory Commission on Holocaust Assets in the United States
- The Samuel Bronfman Foundation, Inc
- Anti-Defamation League, NY Appeal

Administrateur de :

- American Society for Technion
- Weizmann Institute of Science, American Committee

Membre de :

- Council on Foreign Relations
- Foreign Policy Association
- Museum of Jewish Heritage

Monsieur Charles R. BRONFMAN

Président du Conseil d'administration

- Koor Industries Ltd.
- The Jerusalem Report
- The Andrea and Charles Bronfman Philanthropies
- La Fondation CRB
- United Jewish Communities

Co-président du Conseil d'administration de :

- Institut d'études canadiennes de McGill
- Birthright Israel International

Administrateur de :

- The Washington Institute for Near East Policy
- Kravis Center for the Performing Arts

Membre du comité consultatif international

- Power Corporation du Canada

Monsieur Richard H. BROWN **Président du Conseil d'administration d'Electronic Data Systems**

Administrateur de :

- Home Depot Inc.

Membre de :

- The Business Roundtable (BRT)
- The Business Council
- Advisory Committee on Trade and Policy Negotiations (ACTPN)
- The U.S.-Japan Business Council
- The French-American Business Council

- National Security Telecommunications Advisory Committee (NSTAC)

Monsieur André DESMARAIS **Président délégué du Conseil de Power Financial Corporation Inc.**

Administrateur de :

- Audiofina SA.
- Bombardier Inc.
- CLT-UFA
- Citic Pacific Ltd.
- Groupe Bruxelles-Lambert SA.
- Great West Lifeco Inc.
- Great-West Compagnie d'Assurance-Vie Inc.
- Groupe Investors Inc.
- London Insurance Group Inc.
- Pargesa Holding SA.
- Groupe RTL

Monsieur Jean-Marc ESPALIOUX **Président du Directoire de Accor**

Membre du Conseil de surveillance et Président du Comité des comptes de Vivendi Environnement

Administrateur de :

- Fiat France

Monsieur Philippe FORIEL-DESTEZET **Président de Adecco SA.**

Président du Conseil d'administration de :

- Akila S.A.
- Ecco S.A.
- Idem France S.A.
- Nescofin UK Limited (Grande Bretagne)

Administrateur de :

- Akila Finance S.A. (Luxembourg)
- Carrefour S.A.
- Securitas A.B. (Suède)

Renseignements de caractère général

Monsieur Jacques FRIEDMANN

Administrateur de :

- Alcatel
- BNP Paribas
- TotalFinaElf

Madame Esther KOPLOWITZ

Administrateur de :

- Fomento de Construcciones y Contratas (FCC) — Espagne

Membre du Conseil de surveillance de :

- Vivendi Environnement

Présidente de la Fondation Ayuda al Desvalido

Monsieur Henri LACHMANN

Président-Directeur général de Schneider Electric

Administrateur de :

- diverses filiales du groupe AXA et FINAXA
- A.N.S.A (Association Nationale des Sociétés par Actions)
- C.N.R.S.

Membre du Conseil de surveillance de :

- AXA
- Groupe Norbert Dentressangle

Membre du Comité international de :

- Daimler-Chrysler

Membre du Comité d'orientation de l'Institut de l'Entreprise

Monsieur Pierre LESCURE

Directeur général de Vivendi Universal

Président du Directoire de :

- Groupe Canal+

Président du Conseil d'administration de :

- Canal+
- Multithématiques
- Le Monde Presse
- StudioCanal France

- Les Films Alain Sarde
- Paris Saint-Germain Football

Administrateur de :

- Havas Advertising
- Cegetel
- StudioCanal
- Telepiù SpA (Italie)

Membre du Conseil de surveillance de :

- Le Monde
- Lagardère

Vice-Président du Conseil de :

- Sogecable SA (Espagne)
- CanalSatelite Digital SL (Espagne)
- Compania Independiente de Television SL (Espagne)
- Sociedad General de Cine SA (Espagne)

Monsieur Eric LICOYS

Directeur général de Vivendi Universal

Président de :

- Vivendi Universal Publishing
- Havas MediMedia

Président du Conseil de Surveillance de :

- Viventures Partners
- Groupe Expansion
- Divento

Vice Président du Conseil de Surveillance de :

- Groupe Express
- Vivendi Environnement

Administrateur de :

- Cegetel
- CGEA
- Media Overseas

Director de :

- Seagram Company Ltd
- Intermediate Capital Group. Plc

Représentant Permanent de Vivendi Universal Publishing et de Vivendi Universal aux Conseils d'administration de filiales contrôlées par le groupe Vivendi

Monsieur Thomas MIDDELHOFF
Président de Bertelsmann

Administrateur de :

- Metro AG (Allemagne)
- Barnesandnoble. Com (USA)
- Gruner + Jahr AG & Co (Allemagne)

Monsieur Simon MURRAY
Président de Simon Murray and Associates

Chairman de :

- GEMS Ltd
- I-Onyx Ltd (Hong Kong)

Administrateur de :

- Hermès International (Hong Kong)
- Cheung Kong Holdings Ltd (Hong Kong)
- Hutchison Whampoa Ltd (Hong Kong)
- Tommy Hilfiger Corporation (États-Unis)

Senior Adviser de :

- Balm & Company (Asie)

Group Senior Adviser de :

- N.M. Rothschild & Sons Ltd (UK)

Monsieur Serge TCHURUK
Président Directeur général de Alcatel

Chairman de :

- Alcatel USA Holdings Corp.

Membre du Conseil de Surveillance de :

- Alcatel Deutschland GmbH

Administrateur de :

- Alstom
- Société Générale

- Thales
- Total Fina Elf

Membre du Conseil d'administration de l'Ecole Polytechnique

Monsieur René THOMAS
Président d'Honneur et Administrateur de BNP Paribas

Administrateur de :

- Banque Nationale de Paris Intercontinentale — Paris
- BNP Espana, S.A. — Madrid
- Banque Marocaine pour le Commerce et l'Industrie — Casablanca
- Union Bancaire pour le Commerce et l'Industrie — Tunis
- Chargeurs
- Essilor
- Usinor

Monsieur Marc VIENOT
Président d'Honneur et Administrateur de la Société Générale

Président de :

- Paris Europlace

Administrateur de :

- Alcatel
- Société Générale Marocaine de Banque
- Ciments Français

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION

Se reporter ci-dessus.

Jetons de présence

Le montant des jetons de présence alloués au titre de l'exercice 2000 aux administrateurs de Vivendi Universal est de 0,45 million d'euros.

Renseignements de caractère général

Direction Générale

Président-Directeur général	Jean-Marie Messier
Vice-Président, Directeur général	Edgar Bronfman, Jr.
Directeur général	Eric Licoys
Directeur général	Pierre Lescure
Directeur Financier	Guillaume Hannezo
Directeur des Ressources Humaines	John Borgia
Secrétaire Général	Jean-François Dubos
Directeur de la Communication	Christine Delavennat
Directeur de la Presse et des Relations Publiques	Catherine Gros
Directeur de la Stratégie et du Développement	Agnès Audier
Directeur des relations institutionnelles	Tod Hullin
Directeur des systèmes d'information	Joseph Farrelly
Directeur du marketing stratégique et de la relation client	Bruno Delecour

Comité Exécutif

Président	Jean-Marie Messier
Membres	Edgar Bronfman, Jr. John Borgia Philippe Germond Guillaume Hannezo Pierre Lescure Eric Licoys Doug Morris Denis Olivennes Henri Proglgio Agnès Touraine

RÉMUNÉRATION DES ORGANES DE DIRECTION GÉNÉRALE

La rémunération des principaux responsables siégeant au Comité Exécutif de Vivendi Universal, soit une dizaine de personnes, s'élève à 9,87 millions d'euros en 2000.

En 2000, la rémunération fixe du Président-Directeur général était de 1,075 million d'euros brut, soit 329 000 euros net après impôts et cotisations sociales. Le montant de la rémunération variable sera déterminé après l'approbation des comptes par l'Assemblée générale des actionnaires et pourrait atteindre un plafond de 3,2 millions d'euros brut soit 1,1 million d'euros net après impôts et cotisations sociales. Monsieur Edgar Bronfman Jr. bénéficie d'un contrat de travail conclu avec la société The Seagram Company Ltd, filiale de droit canadien de la société Vivendi Universal, comportant les clauses usuelles et habituel-

les en la matière et encadrant, plus particulièrement, les modalités pratiques applicables à une éventuelle cessation de son activité au sein du groupe.

PLAN D'OPTIONS ACCORDÉS AUX ORGANES DE DIRECTION GÉNÉRALE

Le détail des plans est exposé ci-dessus.

En outre, les membres du Comité Exécutif détiennent au 31 décembre 2000, 17,5 millions d'options (1,63 % du capital)

PRÊTS ET GARANTIES ACCORDÉS AUX ORGANES DE DIRECTION GÉNÉRALE

La Société n'a accordé aucun prêt ou consenti aucune garantie en faveur des membres du Conseil d'administration ni des membres de la Direction Générale.

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET RESPONSABLES DU CONTROLE DES COMPTES

RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

MONSIEUR JEAN-MARIE MESSIER, PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Attestation du responsable

“A notre connaissance, les données du présent document de référence sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Vivendi Universal ; elles ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée”.

Le Président-Directeur général,
Jean-Marie Messier

RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

BARBIER FRINAULT & Cie

41, rue Ybry — 92576 Neuilly Sur Seine Cedex
représenté par MM. Alain Grosmann et Jean Bouquot
entré en fonction lors de l'assemblée générale du 15 juin 2000 pour une
durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui
statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

RSM SALUSTRO REYDEL

8 avenue Delcassé — 75378 Paris Cedex 08
représenté par MM. Bernard Cattenoz et Bertrand Vialatte
entré en fonction lors de l'assemblée générale du 15 juin 1993 et
renouvelé le 7 juin 1999 pour une durée de 6 exercices expirant à l'issue
de l'Assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Hubert LUNEAU

8 avenue Delcassé
75008 PARIS
entré en fonction lors de l'assemblée générale du 7 juin 1999 pour une
durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui
statuera sur les comptes de l'exercice 2004.

Maxime PETIET

Tour Franklin — La Défense 8
92042 Paris la Défense Cedex
entré en fonction lors de l'assemblée générale du 15 juin 2000 pour une
durée de 6 exercices expirant à l'issue de l'Assemblée générale qui
statuera sur les comptes de l'exercice 2005.

Attestation des responsables du contrôle des comptes

En notre qualité de Commissaires aux Comptes de la société Vivendi Universal et en application du règlement COB 98-01, nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques données dans le présent document de référence.

Ce document de référence a été établi sous la responsabilité du Conseil d'administration de Vivendi Universal. Il nous appartient d'émettre un avis sur la sincérité des informations qu'il contient portant sur la situation financière et les comptes.

Nos diligences ont consisté, conformément aux normes professionnelles applicables en France, à apprécier la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes, à vérifier leur concordance avec les comptes ayant fait l'objet d'un rapport. Elles ont également consisté à lire les autres informations contenues dans le document de référence, afin le cas échéant d'identifier les incohérences significatives avec les informations sur la situation financière et les comptes, et de signaler les informations manifestement erronées que nous aurions relevées sur la base de notre connaissance générale de la société acquise dans le cadre de notre mission.

Les comptes annuels de Vivendi Universal pour les exercices clos le 31 décembre 1998 et le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par Salustro Reydel. Les comptes annuels de Vivendi Universal pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Les comptes consolidés de Vivendi Universal pour les exercices clos le 31 décembre 1998 ont fait l'objet d'un audit par Salustro Reydel et Deloitte Touche

Tohmatsu — BMA. Les comptes consolidés de Vivendi⁽¹⁾ pour l'exercice clos le 31 décembre 1999 ont fait l'objet d'un audit par nos soins. Les comptes consolidés de Vivendi Universal pour l'exercice clos le 31 décembre 2000 ont fait l'objet d'un audit par nos soins selon les normes de la profession applicables en France.

La sincérité des informations financières et comptables présentées dans le présent document appelle de notre part les observations suivantes :

- La sincérité des informations financières et comptables relatives aux comptes consolidés des exercices clos le 31 décembre 1998 et 1999 appelle de notre part les mêmes observations que celles incluses dans l'attestation des Commissaires aux comptes titulaires dans le document de référence enregistré auprès de la Commission des Opérations de Bourse le 7 avril 2000 sous le n° R.00-125, étant précisé que lesdites observations portaient sur le pôle immobilier et sur divers changements de méthodes comptables.
- Concernant les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2000, nous attirons votre attention sur la sous-section « Principes et méthodes comptables » de la section « Note aux états financiers » de l'annexe qui expose les changements de méthode relatifs :
- à l'application de la nouvelle méthodologie des comptes consolidés de l'arrêté du 22 juin 1999 portant homologation du règlement n° 99-02 du Comité de la réglementation comptable,

(1) Absorbée par sa filiale Vivendi Universal à l'issue des opérations de rapprochement Vivendi-Canal+–Seagram devenues définitives le 8 décembre 2000.

Renseignements de caractère général

- au mode de comptabilisation des coûts d'acquisition d'abonnés du groupe Cegetel,
- au mode de comptabilisation des droits audiovisuels acquis par Canal+.

Sur la base de ces diligences, nous n'avons pas d'autre observation à formuler sur la sincérité des informations portant sur la situation financière et les comptes historiques présentées dans ce document de référence.

Neuilly-sur-Seine et Paris, le 17 avril 2001

Les Commissaires aux Comptes

Barbier Frinault & Cie
Arthur Andersen

RSM Salustro Reydel

Alain Grosmann

Jean Bouquot

Bernard Cattenoz

Bertrand Vialatte

Responsables de l'information

Monsieur Guillaume HANNEZO, Directeur Financier (01.71.71.17.12)

Monsieur Jean-François DUBOS, Secrétaire Général (01.71.71.17.05)

Madame Ariane de LAMAZE, Directeur des Relations Investisseurs (01.71.71.10.84)